

# LE PROJET DES RÉPUBLICAINS

POUR

# 2017

les  
R  
Républicains



**LE PROJET  
DES RÉPUBLICAINS  
POUR 2017**

les **IR**  
Républicains

# SOMMAIRE

■ <b>Logement : retrouvons une ambition pour la France</b> .....	p. 7
■ <b>Quelle politique d'immigration ?</b> .....	p. 21
Résultats des questions posées aux adhérents .....	p. 36
■ <b>Réformer le code du travail pour l'emploi</b> .....	p. 39
Résultats des questions posées aux adhérents .....	p. 57
■ <b>Pour la refondation de notre politique de sécurité</b> .....	p. 59
Résultats des questions posées aux adhérents .....	p. 76
■ <b>Agriculture et ruralité</b> .....	p. 79
Résultats des questions posées aux adhérents .....	p. 104
■ <b>Fonction publique et réforme de l'État : pour une action publique renouvelée</b> .....	p. 107
Résultats des questions posées aux adhérents .....	p. 128
■ <b>Dépense publique et fiscalité</b> .....	p. 131
Résultats des questions posées aux adhérents .....	p. 154
■ <b>Éducation et enseignement supérieur</b> .....	p. 157
Résultats des questions posées aux adhérents .....	p. 178
■ <b>L'environnement, l'énergie et la mer</b> .....	p. 181
Résultats des questions posées aux adhérents .....	p. 212

<b>■ Défense</b> .....	p. 215
Résultats des questions posées aux adhérents .....	p. 234
<b>■ Europe</b> .....	p. 237
Résultats des questions posées aux adhérents .....	p. 258
<b>■ Protection sociale, santé et famille</b> .....	p. 261
Résultats des questions posées aux adhérents .....	p. 294
<b>■ Outre-mer</b> .....	p. 297
Résultats des questions posées aux adhérents .....	p. 316
<b>■ Culture, création, patrimoine, communication</b> .....	p. 319
Résultats des questions posées aux adhérents .....	p. 343
<b>■ Institutions : une organisation de la République rénovée plus proche du citoyen</b> .....	p. 345
<b>■ Une justice efficace dans laquelle les Français ont confiance</b> .....	p. 357
<b>■ Faire du sport un levier d’émancipation et de rayonnement de l’excellence française</b> .....	p. 361
<b>■ Pour une nouvelle politique de coopération</b> .....	p. 365
<b>■ Les rendez-vous du projet</b> .....	p. 369



# LOGEMENT : RETROUVONS UNE AMBITION POUR LA FRANCE



MERCREDI 18 MARS 2015

**Le logement doit être l'une des premières priorités du prochain quinquennat, car la situation est très grave.**

**Contrairement aux idées reçues, la crise du logement est récente.** L'économie du logement est aujourd'hui entrée dans une crise profonde, hétérogène sur le territoire et d'une ampleur inégalée, un temps masquée par le plan de relance de la construction du gouvernement en 2008.

Cette crise repose sur un déséquilibre croissant entre l'offre rendue trop rare et une demande en croissance et insuffisamment solvable.

Certes, il n'y a pas de pénurie générale du stock à proprement parler au niveau national (la France compte 512 logements pour 1000 habitants, ce qui la place au-dessus de l'Allemagne et de la plupart des pays européens), mais **un flux annuel nettement insuffisant, qui est passé de 500 000 constructions neuves par an en 2007 à moins de 360 000 aujourd'hui, et surtout un manque de logements dans les régions les plus densément peuplées. La construction a bien plongé depuis 2012, de 10,7 %, selon le nouvel outil statistique du ministère du Logement.**

**Seule une relance de la production de logements, à hauteur de plus de 500 000 logements neufs annuels, comme nous l'avions fait en 2007, pourra permettre une baisse durable des prix de l'immobilier et une meilleure adaptation des produits proposés à la réalité très disparate des territoires français. On ne peut pas proposer la même politique du logement en milieu rural qu'en région parisienne !**

Très majoritairement, les Français estiment que l'accès au logement est difficile, pour 71 % d'entre eux. Tout le monde constate une grande difficulté des ménages à accéder à la propriété, en particulier dans les zones denses.

Le gouvernement actuel porte une lourde responsabilité en ayant cassé la confiance par l'introduction de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Alur) de Cécile Duflot et de François Hollande. La politique du gouvernement socialiste s'est caractérisée par une vision hémiplegique : quand on ne promeut que la construction de logements sociaux, on crée des dépenses publiques et on nuit au développement du logement intermédiaire, et donc aux classes moyennes. Quand on va trop loin dans la protection du locataire, on décourage le bailleur. Le résultat est qu'il n'y aura plus de logements à louer : la victime, c'est le locataire, qui se retrouve face à un marché raréfié et cher.



Il faut donc impérativement redonner de la liberté aux acteurs du logement, en passant d'une logique de méfiance à un principe de confiance. La logique de surprotection qui a prévalu jusqu'à maintenant a généré de nombreux effets pervers et lourdeurs qui contribuent aujourd'hui au blocage du marché du logement.

**Les effets cumulés de la crise et des renoncements de la gauche ont donc conduit notre pays dans une crise du logement.**

**Le logement devra être une priorité du prochain quinquennat.** On ne peut pas traiter la question du logement par une seule approche quantitative des mises en chantier. Il faut modifier la gouvernance interministérielle pour **donner au ministre du Logement le poids d'un ministère régalien, en rassemblant toutes les compétences « habitat » dans un seul ministère pour éviter la dilution des responsabilités** (ville, logement, aménagement, urbanisme, transport).

Dans ce contexte déprimé depuis 2012, accentué par les lois calamiteuses de Cécile Duflot, notre ligne politique est claire : il faut redonner de la confiance aux constructeurs, aux professionnels et aux particuliers qui ambitionnent aujourd'hui en vain de devenir propriétaires à un prix abordable.

Pour cela, nous devons nous fixer collectivement des objectifs forts :

- 1 favoriser l'accès à la propriété, en aidant les primo-accédants ;
- 2 relancer la construction de logements par la mise en place d'un plan Orsec de la construction et du logement ;
- 3 baisser les coûts de production pour diminuer les prix de vente des logements ;
- 4 refonder totalement la politique du logement social ;
- 5 instaurer une nouvelle relation de confiance entre le locataire et le propriétaire ;
- 6 simplifier et pérenniser les règles fiscales pour donner de la lisibilité ;
- 7 associer la politique du logement à l'effort de diminution de la dépense publique, en générant un surcroît d'activités, entraînant des recettes nouvelles.

1

## FAVORISER L'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ, EN AIDANT LES PRIMO-ACCÉDANTS

L'accession à la propriété est la première priorité des Français (sondage Ipsos 2012) : elle est le reflet de l'ascension sociale comme le résultat mérité de leur travail quotidien. Elle est aussi vécue par les Français comme une indispensable mesure de protection de leur patrimoine et de leur pouvoir d'achat, dans la perspective de leur retraite. Pourtant, depuis 2012, l'accession à la propriété des Français n'a pas évolué : le nombre de propriétaires est resté stable alors qu'il était passé de 56 % en 2008 à 58 % en 2012.

**PROPOSITION 1** Relancer la demande solvable de crédit immobilier en réduisant l'apport personnel des ménages par une garantie de l'État.

L'État doit devenir le « **partenaire** » des Français dans l'accession à la propriété, en apportant un « coup de pouce » par sa garantie de l'apport des primo-accédants.

Alors que les taux des crédits immobiliers n'ont peut-être jamais été aussi accessibles, force est de constater que les ménages ne décrochent pas plus facilement des prêts. C'est que le problème n'est plus dans le taux mais dans l'apport personnel.

Nous devons rendre ce rêve accessible, dès lors, bien sûr, qu'ils offrent des garanties de revenu suffisantes pour éviter le surendettement. La mesure permettrait donc de **réduire considérablement les difficultés d'accès au crédit immobilier pour ces Français enfermés dans des « trappes à location »**, en leur permettant de contracter un prêt avec moins de 10 % d'apport personnel.

C'est ici que doit intervenir l'État, en garantissant une partie de l'apport personnel à hauteur de 10 à 15 % du prix total du bien immobilier. Par exemple, pour emprunter 100 000 €, le ménage, au lieu de 10 000 € d'apport personnel normalement exigés, apporterait concrètement 6 500 € et l'État garantirait directement à la banque les 3 500 € que le ménage n'aurait pas à avancer.

En conséquence, la banque proposerait un crédit sur 94 500 €, ce qui augmenterait très légèrement les mensualités, mais permettrait au ménage d'entrer dans la propriété plus rapidement.

**PROPOSITION 2** Faire baisser le coût de l'acquisition du neuf pour les primo-accédants en résidence principale, en abaissant la TVA.

Aujourd'hui, le taux de 5,5 % couvre les zones prioritaires de la politique de la ville (Agence nationale pour la rénovation urbaine, Anru). Au cas où un bâtiment similaire serait proposé dans une zone limitrophe, le taux de TVA passerait à 20 %.

Nous proposons d'étendre les possibilités d'appliquer la TVA à taux réduit et de favoriser l'accès au plus grand nombre, sous condition de prix de vente plafond. Le passage d'un taux de TVA normal à un taux de TVA réduit (5,5 %) pour des primo-accédants représenterait une économie substantielle du coût d'achat. Pour un prix moyen du logement neuf de l'ordre de 240 000 €, l'économie serait de près de 35 000 € par opération. L'accès à la propriété serait conforté.

Le coût pour les finances publiques serait en grande partie compensé par une construction plus importante de logements neufs. Le coût net serait financé par d'autres mesures d'économies et par des recettes nouvelles, en particulier la vente de HLM.

**PROPOSITION 3** Plutôt que le HLM à vie, proposer la PMM (propriété à mensualités modérées) grâce à de nouveaux dispositifs innovants.

**En développant la location-accession** : le mécanisme de location-accession permet à des ménages sans apport personnel d'acquérir le logement qu'ils occupent avec un statut de locataires.

**En créant un nouveau produit d'accession à la propriété progressive dans le temps** : ce produit s'adresse aux primo-accédants et permet de garantir la mensualité modérée par démembrement de la propriété. On commence par acquérir son logement et on paie un loyer pour le terrain, dont on a la garantie de pouvoir devenir propriétaire à la fin du premier prêt, et il est apporté à ce produit les outils de sécurisation de la location-accession.

## 2 RELANCER LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS PAR LA MISE EN PLACE D'UN « PLAN ORSEC » DE LA CONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

**PROPOSITION 4** Abroger la loi Alur de François Hollande, préalable pour restaurer la confiance, qui est l'une des causes de la chute de la construction dans notre pays.

En particulier, en supprimant l'encadrement des loyers pour rétablir les libertés contractuelles entre bailleurs et locataires.

**PROPOSITION 5** Construire plus en secteur tendu : là où les besoins sont forts, c'est la méthode la plus efficace pour faire baisser les prix, notamment dans les métropoles, en libérant du foncier.

En orientant le dispositif vers les zones géographiques qui connaissent les plus grands besoins en matière de logements, en graduant, par exemple, l'ampleur de garanties et de financements par l'État sur les prêts dans la construction de logements sociaux neufs. Il faut concentrer l'effort des organismes HLM sur la production d'une offre diversifiée.

En modulant la dotation globale de fonctionnement (ou la dotation de solidarité communautaire) en faveur des communes qui étendent les zones constructibles.

En encourageant les pouvoirs publics à libérer leurs terrains constructibles et leurs immeubles à transformer en logements : cela ne passe pas par la « gratuité » démagogique de M. Hollande, qui n'a donné aucun résultat et qui contrevient à la préservation des intérêts patrimoniaux de l'État. Il faut au contraire valoriser correctement ces propriétés et imposer leur vente, par une procédure à prix fixe, qui mette en concurrence les opérateurs sur la qualité du projet. Et nous pourrions ainsi inciter les administrations et établissements publics en ce sens, en réduisant les dotations et les subventions à la hauteur de la recette attendue.

**PROPOSITION 6** Simplifier et recentrer les dispositifs dans le parc ancien pour la rénovation énergétique.

**En matière foncière**, il existe un vrai gisement de foncier qui n'est presque pas exploité : **ce sont les immeubles de bureaux obsolètes**, lesquels représentent une part de plus en plus importante du parc de bureaux. Mais aujourd'hui ces transformations ne se font pas, car les opérations ne sont pas faisables avec les obligations de logement social. Nous proposons simplement : **pendant deux ans, tous les permis de construire prévoyant une transformation de bureaux en logements seront dispensés de l'obligation de logement social.**

Pour la rénovation du parc existant, nous maintiendrons le champ d'application du taux de TVA réduit.

### **3 BAISSER LES COÛTS DE PRODUCTION POUR DIMINUER LES PRIX DE VENTE DES LOGEMENTS**

**L'écart en France entre les prix de la construction et ceux de la consommation depuis 2005 a augmenté de 14 %, contre 5 % en Allemagne.** Si le différentiel d'évolution du coût de la main-d'œuvre peut expliquer une partie de cet écart, il ne suffit pas toutefois à l'expliquer dans son intégralité.

#### **PROPOSITION 7 S'engager pour la stabilité réglementaire sur cinq ans.**

L'inflation normative exceptionnelle a donné aux acteurs de la construction une impression de « mille-feuille réglementaire et normatif » d'une telle complexité qu'il paraît impossible de les appréhender de manière globale. Il existe aujourd'hui plusieurs milliers d'articles réglementaires et plus de 4 000 normes dans le domaine de la construction. Ces perpétuels changements entraînent instabilité et complexité qui découragent les investisseurs. Il faut :

- une révision de l'ensemble du dispositif pour **supprimer toute « surtransposition » par rapport aux normes européennes** ;
- un moratoire de cinq ans sur les obligations réglementaires en matière de politique du logement, afin de réduire les distorsions occasionnées par une politique plus instable et incohérente que jamais (encadrement du loyer, retour en arrière...) ;

- adopter un nouveau mode d'élaboration et de régulation des règlements, normes et labels (étude d'impact systématique sur leur coût).

**PROPOSITION 8 Diminuer les coûts de la construction, raccourcir les délais et simplifier les procédures.**

Dans le cadre du « plan Orsec » pour la construction et le logement, il faut simplifier les normes et règles qui s'imposent dans le bâtiment.

Les professionnels du bâtiment s'engagent à avoir réduit, à terme de cinq ans, de plus de 10 % le coût de sortie des logements.

**Un effort substantiel doit donc être conduit pour limiter l'impact financier de normes appliquées sans discernement.**

- **La suppression des prescriptions en matière de parking dans les PLU** : elles avaient une utilité, à l'époque où le parc automobile en ville croissait et où il fallait créer des places au-delà des nouveaux logements. Aujourd'hui, cela conduit à créer des places qui ne correspondent pas toujours à une demande, et donc à renchérir artificiellement le coût du mètre carré. C'est un point qui doit être apprécié au cas par cas, permis par permis.
- Une simplification des normes et des obligations réglementaires (encadrement des pouvoirs de l'ABF pour alléger les normes et réduire les zones de restriction de construction).
- **Les normes PMR** (personnes à mobilité réduite) doivent être appliquées avec discernement et bon sens. Les normes relatives à l'accessibilité de tous les logements pourraient inclure un pourcentage de logements « totalement accessibles et habitables » par opération de construction (de 10 à 15 %).
- **Utiliser le dispositif CQFD** (coûts, qualité, fiabilité, délais) mis en place en 2005 par le ministère du Logement (en particulier pour l'Anru) et l'élargir à la construction des logements conventionnés, afin de diminuer coûts et délais à qualité garantie.
- **Ouvrir à la concurrence le secteur des maîtres d'ouvrage d'aménagement**, favoriser le regroupement des sociétés d'économie mixte (SEM)

à une échelle régionale, privilégier les marchés de conception-réalisation qui permettent d'éviter la gestion de plusieurs marchés (architectes et entreprises) source de perte de temps et de surcoûts.

Sur les documents d'urbanisme, dans le cadre du « plan Orsec » pour la construction et le logement.

- De manière **exceptionnelle et temporaire**, nous pourrions créer une procédure simplifiée, sur une période donnée donc, pendant laquelle une révision du PLU pourrait être conduite, par accord entre le maire et le préfet, sans enquête publique majeure, avec vote du conseil municipal.
- En **période normale** aussi, les procédures de modification du PLU seraient allégées, en fusionnant toutes les procédures d'enquête publique et de concertation préalable en une seule, limitée à trois mois et en réduisant de cinq à deux ans le délai de modification de zonage.
- Fusionner les différents documents d'urbanisme (Scot, PLU, PLH, PDU) en un document unique porté par la métropole ou l'intercommunalité.

Pour le permis de construire :

- La réduction du délai moyen d'instruction à cinq mois – en y intégrant les consultations obligatoires : architectes des Bâtiments de France, autres commissions pour les établissements recevant du public (ERP), etc. – et la prolongation d'un an le délai de validité des permis de construire (les portant de deux à trois ans) doivent être pérennisées.
- La lutte contre les **recours abusifs**, en restreignant l'usage de ces derniers au moment de la dépose du certificat d'urbanisme, en précisant la notion d'intérêt à agir, en alourdissant les sanctions en cas d'abus et en mettant effectivement, à l'image du code pénal, les frais irrépétibles à la charge de celui qui est condamné.

## 4 REFONDER TOTALEMENT LA POLITIQUE DE LOGEMENT SOCIAL

**PROPOSITION 9 Remettre à plat la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) qui a montré des effets pervers et ses limites profondes.**

Dans certaines villes, elle a asséché l'offre de nouveaux logements libres et intermédiaires ou l'a renchéri gravement. Les acquéreurs libres subventionnent, par des prix qui excluent les classes moyennes, la partie sociale de l'opération. La politique menée depuis dix ans à Paris est la caricature de cette ville sans classes moyennes : du social et du haut de gamme, rien d'autre.

Certains objectifs de logements sociaux ne sont pas atteignables pour de nombreux maires de bonne foi. Et le manque de logements ne concerne pas que les logements sociaux, nous l'avons montré. **Cette loi ne doit donc plus être une sanction de la non-construction dans le passé, mais une incitation à une politique équilibrée de construction pour l'avenir.** Son application uniforme et dogmatique ne tient pas compte de la diversité des territoires et de la complexité de l'accès « social » au logement.

Cela suppose :

- de raisonner sur le **périmètre des agglomérations** et non plus des communes qui ne disposent plus des outils et des compétences pour agir, à l'exception des permis de construire ;
- de redéfinir le logement social que l'on pourra désigner désormais comme le logement conventionné ;
- de circonscrire les prescriptions de la loi **aux flux**, et non aux stocks, avec un pourcentage de 25 % pour les nouvelles opérations, qui pourra être augmenté par les agglomérations, mais qui ne pourra excéder 35 % des nouveaux logements construits, afin de ne plus assécher l'offre de logements libres.

Cette loi serait alors rendue raisonnable et applicable par les maires qui veulent construire de bonne foi mais ne le peuvent pas, c'est-à-dire la grande majorité d'entre eux.



■ **Remettre le maire au cœur de la politique sociale du logement.** Le pilotage de l’attribution des logements sociaux doit être donné au maire, tout en rendant les conditions d’attribution plus transparentes.

■ **Nous proposons enfin de considérer désormais qu’un logement est social non pas en fonction de son financement public, mais en fonction de la personne qui l’habite (niveau de ressources et charges de famille).** Afin de pallier le manque de logements HLM en zone tendue, des solutions de logements à caractère social peuvent être développées dans le parc privé existant. Selon la Fnaim, 100 000 logements pourraient être mobilisés via des conventions à loyers maîtrisés, en contrepartie d’un bail solidaire de neuf ans au minimum. Un bail homologué pourrait accorder des avantages fiscaux supplémentaires au propriétaire, proportionnels à la faiblesse des loyers pratiques pour les propriétaires louant un bien avec un loyer social.

## **5 RESTAURER UNE RELATION DE CONFIANCE ENTRE LE BAILLEUR ET LE PROPRIÉTAIRE**

En se focalisant sur le statut du locataire et donc en fragilisant celui de propriétaire, le gouvernement actuel a un peu plus encore déséquilibré leur relation. Le résultat en est une chute du nombre d’investisseurs privés et donc de constructions de logements neufs. Cet effondrement de l’offre locative neuve disponible va pénaliser en particulier les jeunes ménages.

**PROPOSITION 10** Supprimer l’encadrement des loyers (loi Alur) pour rétablir les libertés contractuelles entre bailleur et locataire.

**PROPOSITION 11** Assouplir les conditions qui permettent au propriétaire de retrouver l’usage de son bien en fin de bail. Il faut réduire les durées de préavis à un mois pour le locataire pour plus de souplesse, mais aussi créer un bail à durée indéterminée avec préavis d’un an pour le propriétaire. Et puis il faut redonner au bailleur de la liberté et une capacité à décider ce qu’il veut faire de son patrimoine, dans le respect du droit de propriété. Lors du renouvellement du bail, le propriétaire doit avoir la faculté de résilier le bail unilatéralement, sans cause, avec des conditions définies

par la loi de dédommagement du locataire (proportionnées, bien sûr, selon l'âge du locataire ou son ancienneté dans le logement).

**PROPOSITION 12** Simplifier et raccourcir les procédures d'expulsion pour les mauvais payeurs de mauvaise foi (trois ans en moyenne aujourd'hui).

6

## SIMPLIFIER LES REGLES FISCALES POUR DONNER DE LA LISIBILITE

**PROPOSITION 13** Créer un statut du bailleur privé.

La fiscalité des revenus de l'épargne immobilière est marquée par une forte instabilité liée aux régimes applicables et une absence de neutralité. En effet, les avantages fiscaux diffèrent, selon la nature des immeubles (neufs ou anciens) et leur situation (investissements outre-mer, zones franches urbaines), les revenus des locataires, les surfaces, la nature des locations (locations meublées ou locations nues), le chiffre d'affaires des bailleurs (locations meublées professionnelles ou non professionnelles). Il s'ensuit une complexité croissante.

Il est proposé que soit défini un véritable statut du bailleur privé qui puisse s'inscrire dans la durée, la simplicité et la neutralité fiscale qui permettrait une harmonisation non seulement des obligations, mais également des droits du bailleur. Ce nouveau dispositif revaloriserait le statut du bailleur qui fait l'effort d'investissement. Par ailleurs, un système d'amortissement du bien immobilier pourrait être mis en place.

**PROPOSITION 14** Harmoniser les délais de détention pour le calcul de l'impôt sur le revenu et celui des prélèvements sociaux.

Aujourd'hui, la plus-value immobilière est exonérée au bout de vingt-deux ans de détention pour l'impôt sur le revenu et au bout de trente ans pour les prélèvements sociaux. Il est proposé de mettre un délai unique à quinze ans.

En contrepartie, et pour créer un choc d'offre, la fiscalité de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et constructibles en zones tendues doit être modulée à la hausse. Les **plus-values pour les propriétaires cédant leur foncier constructible seraient temporairement exonérées si cela vise à**

permettre des opérations de construction de logements. Cette mesure forte peut être pondérée suivant le statut de l'opération (privé, social, très social, etc. éventuellement couplée à une majoration de constructibilité).

## **7** ASSOCIER LA POLITIQUE DU LOGEMENT À L'EFFORT DE DIMINUTION DE LA DÉPENSE PUBLIQUE

**PROPOSITION 15** Recentrer les dispositifs fiscaux d'aide à l'investissement locatif dans les zones qui en ont le plus besoin.

**PROPOSITION 16** Maîtriser le montant des aides au logement en les liant à la baisse des prix à la production obtenue par les constructeurs : une baisse du coût pour se loger doit entraîner une baisse de la dépense globale.

**PROPOSITION 17** Concentrer l'effort des organismes HLM sur la production d'une offre diversifiée de logements dans les zones tendues.

**PROPOSITION 18** Augmenter les recettes en vendant à terme 2 % du parc HLM chaque année et en conditionnant les aides à la pierre (500 millions d'euros) à cette vente.

Au bout de cinq ans, 10 % du parc HLM aura été ainsi cédé. Le bénéfice de la vente des logements HLM serait affecté directement à la création de nouveaux logements. On estime qu'un logement social vendu peut financer la création de trois logements sociaux neufs. Un pour cent des ventes par an correspondent à 2 milliards d'euros – à comparer avec les 500 millions d'euros annuels d'aides à la pierre. En limitant les aides à la pierre et l'accès à la TVA à taux réduit pour l'accession aux organismes qui auront stipulé dans les contrats d'utilité sociale prévus par la loi un objectif de ventes d'HLM, on garantit des recettes en hausse.

**PROPOSITION 19** Permettre à l'assurance vie d'investir dans le logement, ce qui diminuera d'autant le poids des financements publics.

Par une action volontariste de l'État, il serait possible d'orienter environ 4 milliards de l'assurance vie (sur les 1500 milliards investis dans différents

métiers) vers le logement, moyennant une garantie de l'État sur le rendement des loyers. Des investisseurs privés pourraient ainsi compléter l'offre développée par les bailleurs sociaux HLM dont les capacités de construction sont limitées avec des délais beaucoup trop longs. Cela répondra surtout à l'objectif d'urgence : recréer une offre locative intermédiaire, à destination des classes moyennes. ■

# QUELLE POLITIQUE D'IMMIGRATION ?



**MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2015**

**La France a-t-elle aujourd'hui une politique d'immigration conforme à l'intérêt national ?** Les Français ne le pensent pas.

Trop souvent **le débat sur l'immigration est interdit** avant même d'avoir été esquissé :

- **enfermé dans le conformisme** de ceux qui se contentent de répéter des slogans ;
- **cadenassé par l'immobilisme** de ceux qui se complaisent dans les postures morales et les impostures idéologiques ;
- **verrouillé par le juridisme** de ceux qui ont abdiqué toute volonté politique.

**Ouvrons le débat sur l'immigration**, mais ouvrons-le vraiment, dans un esprit de responsabilité et avec beaucoup de lucidité, en étant guidés par **une seule exigence : l'intérêt national.**

**C'est la responsabilité des Républicains.**

Il nous **revient de dénoncer les deux idéologies** qui dominent encore le « non-débat » sur une politique l'immigration.

- **L'idéologie de la fermeture totale, d'abord, n'a pas de sens.** Refuser toute mobilité, toute circulation des personnes, toute possibilité de migration, ce serait méconnaître l'histoire de notre pays. Plaider pour « *l'immigration zéro* », c'est-à-dire l'interdiction totale de l'installation de tout étranger partout en France, ce serait nier, aussi, la réalité de la mondialisation.
- **Mais l'idéologie de l'ouverture totale est tout aussi absurde.** Elle est sans doute encore dominante dans l'expression publique et voue aux gémonies toute interrogation, toute préoccupation, toute réflexion et donc toute action sur les flux d'immigration.

**Au fond, quelle politique d'immigration voulons-nous pour la France ?**

Le sens de notre politique, c'est une **certaine conception de la France** et de la société française. Nous souhaitons que **la France reste fidèle à ses valeurs.**

Pour cela, il faut que les étrangers que nous accueillons s'intègrent et que ceux qui deviennent français soient assimilés à la communauté nationale.

Et pour **réussir l'intégration des étrangers dans notre société**, faciliter leur accès à un emploi, à un logement, à l'éducation, **nous devons proportionner les flux migratoires à nos capacités réelles d'accueil**. La France est dans une situation différente de la plupart de ses voisins européens, car elle n'a pas besoin d'immigration pour maintenir sa population active. Parce que nous souhaitons que l'intégration des populations immigrées présentes sur notre territoire **réussisse mieux** – pour elles, comme pour nos concitoyens –, **nous souhaitons lutter contre l'immigration clandestine et maîtriser les flux d'immigration régulière vers la France**.

**Car ce qui est en cause, c'est la cohésion et l'équilibre de notre société.**

Si nous voulons préserver ces principes républicains, alors il faut une juste régulation de l'immigration, à la hauteur des enjeux. Les immigrés entrant régulièrement sur notre territoire doivent être bien accueillis et leur intégration doit être favorisée. Mais nous n'avons pas d'autre choix que de reconduire dans les meilleurs délais ceux qui y entrent irrégulièrement.

**Ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui « la crise des migrants » mêle deux problèmes principaux** qui doivent très clairement être distingués, car ils sont de nature différente et appellent des réponses distinctes.

- **Un problème structurel, né des déséquilibres démographiques et des carences du développement du continent africain : la pression des immigrés clandestins venus du Sud.**

Les États qui forment l'Afrique comptent 1 milliard d'habitants. En 2050, le continent en comptera 2 milliards. D'ici à trente ans, l'Afrique devra nourrir, former, loger, employer 1 milliard de nouveaux habitants. Cette population est la plus jeune du monde, 50 % des Africains ont moins de 25 ans.

De 1950 à 2050, la population de l'Afrique subsaharienne aura été multipliée par 10, passant de 180 millions à 1,8 milliard d'habitants. C'est donc un défi immense pour l'Europe.

- **Un défi immédiat, né des désordres du Moyen-Orient : la fuite des victimes de la barbarie qui assassine des innocents en Syrie et en Irak.**

Les derniers chiffres officiels sont alarmants : 340 000 entrées illégales entre janvier et juillet 2015 dans la zone Schengen.

Commençons donc par **regarder la réalité en face. La France de 2015 est traversée par de graves tensions. Ce qui serait irresponsable, c'est de penser que l'immigration doit encore augmenter, alors même que la communauté nationale est fragilisée, alors même que le marché du travail, les finances publiques, le système éducatif et l'ascenseur social sont bloqués. C'est pourtant la vision socialiste de l'immigration.**

**Nous pensons le contraire.**

**Si la France est toujours une République, alors la France a le droit de choisir qui elle souhaite accueillir sur son territoire, la France a le droit de refuser qui elle ne souhaite pas accueillir sur son territoire, la France a le droit de définir et de mettre en œuvre une politique de diminution de l'immigration conforme à l'intérêt national et à son histoire, c'est-à-dire à l'intérêt des Français.**

Est-ce le cas aujourd'hui ?

**Dans les trois dernières années, tous les indicateurs démontrent l'augmentation de l'immigration vers la France.**

- Le nombre **total de visas** délivrés par les ambassades et les consulats a augmenté, en trois ans, de **+32 %** (2132968 visas délivrés en 2011, 2817670 visas délivrés en 2014).
- Sur la même période, le nombre des **visas d'immigration** permettant une installation durable en France, c'est-à-dire les visas de long séjour, a augmenté de **6,1 %** (171926 visas en 2011, 182549 visas en 2014).
- Le nombre de **cartes de séjour** délivrées par les préfets, c'est-à-dire le nombre d'**installations légales en France**, a augmenté de **8 %** (193054 admissions en 2011, 209782 admissions en 2014).
- Parmi ces admissions au séjour, **l'immigration familiale**, qui représente près de la moitié des flux, a augmenté de **13,3 %** (81172 admissions en 2011, 91997 admissions en 2014).



Parallèlement, **le nombre d'étrangers en situation illégale, c'est-à-dire le nombre de clandestins, ne cesse lui aussi d'augmenter.** On le voit à l'échelle du continent puisque **l'immigration clandestine explose aux frontières extérieures de l'Europe. Et l'augmentation de l'immigration clandestine en France** est, hélas, une évidence. On peut l'évaluer en comptabilisant le nombre de bénéficiaires de **l'AME**, qui a augmenté de **35 % (209 000 bénéficiaires en 2011 ; 282 425 bénéficiaires en 2014).** **L'immigration peut être encouragée par la générosité de notre système social, générosité qui a atteint ses limites à l'heure de la contrainte budgétaire.**

- En 2013, l'assouplissement des critères de séjour a eu pour conséquence **la régularisation massive de plus de 46 000 étrangers en situation irrégulière**, soit une hausse de près d'un tiers par rapport à l'année 2012, à la suite de la circulaire du 28 novembre 2012 de Manuel Valls.
- Et l'on sait que **les détournements du système d'asile sont devenus une machine à fabriquer près de 50 000 clandestins supplémentaires chaque année.** Le coût de la demande d'asile est croissant, environ 2 milliards d'euros par an (990 millions d'euros pour les demandeurs et 1 milliard d'euros pour les déboutés de l'asile), d'après la Cour des comptes.

**Pendant que l'immigration augmente, l'intégration recule.** Il faut lire la récente étude publiée par l'OCDE.

- Le **taux d'emploi des immigrés récents**, arrivés depuis moins de cinq ans en France, est inférieur de près de 25 points à celui des personnes nées dans notre pays, contre 12 points en moyenne en Europe.
- 43 % des immigrés en âge d'être actifs, contre 29 % dans les pays de l'OCDE, ne sont pas ou sont **peu diplômés.** C'est aussi le cas de 23 % des jeunes nés en France et ayant deux parents immigrés, contre 12 % dans l'OCDE.
- **43 % des immigrés en âge d'être actifs sont sans emploi.**

**Les Républicains sont à l'initiative pour proposer une vraie politique d'immigration, conforme à l'intérêt de la France et aux attentes des Français.**

**Huit ruptures nous semblent nécessaires.**

## **1 RÉPONDRE EN URGENCE À LA CRISE MIGRATOIRE, À LAQUELLE EST CONFRONTÉ LE CONTINENT EUROPÉEN**

L'acceptation par François Hollande de la logique des « quotas » de demandeurs d'asile de Syrie et d'Irak n'a aucun sens.

Il est impératif, en urgence, de prendre plusieurs initiatives.

- **Une démarche euroméditerranéenne permettant la création, à l'extérieur de l'Europe, à proximité de la zone irako-syrienne et avant toute traversée de la Méditerranée, de centres internationaux de rétention** permettant de déterminer quelles personnes doivent être accueillies et quelles personnes doivent être reconduites dans leurs pays. Ces centres pourraient être financés et surveillés par l'Union européenne en lien avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).
- **Dans ces centres, l'examen des demandes serait effectué par les pays européens volontaires (par des équipes conjointes à créer) et occidentaux** : les demandes entrant dans le champ de l'asile seraient transmises aux autorités nationales compétentes selon une clé de répartition arrêtée d'un commun accord ; pour les autres demandes manifestement irrecevables, les personnes seraient reconduites.
- **Il est absolument nécessaire de définir une liste européenne de pays d'origine sûrs pour lesquels le statut de réfugié sera refusé.**
- **Il faut aménager un statut juridique de protection provisoire, qui ne doit pas être celui des réfugiés politiques *stricto sensu* (lesquels bénéficient d'un titre de séjour de dix ans), mais un statut permettant l'accueil provisoire de « réfugiés de guerre », dans le pays d'accueil, jusqu'à ce que la paix soit revenue dans le pays d'origine.** Les textes existent et doivent être appliqués : directive de 2001, lois de 2003 et de 2006 sur la protection temporaire et la protection subsidiaire, intégrées au code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

## S'ENGAGER POUR LA REFONDATION DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE D'IMMIGRATION

L'espace Schengen a été pensé et conçu il y a trente ans, en 1985, et ses règles sont entrées en vigueur il y a vingt ans, en 1995, à des époques où les flux migratoires étaient nettement plus faibles. Ses accords étaient d'abord destinés aux étrangers européens eux-mêmes. Cet espace a été élargi de cinq à 26 pays, sans que les règles de fonctionnement aient été substantiellement modifiées. En 2011, nous avons d'ailleurs stoppé l'adhésion à Schengen prévue en 2012 de la Roumanie et de la Bulgarie.

**Nous avons mis sur la table, il y a près de quatre ans, l'absolue nécessité de refonder Schengen.**

La France doit prendre l'initiative sur la scène européenne.

Nous proposons les mesures suivantes.

■ **D'abord, la suspension de l'application de Schengen I – c'est-à-dire la suspension de la circulation des étrangers non européens et le rétablissement provisoire, pour ces étrangers non européens, des contrôles aux frontières intérieures – tant que des règles communes de régulation de l'immigration n'ont pas été adoptées par les pays ayant vocation à participer à Schengen II.**

■ **Ensuite, une refondation de l'espace Schengen, définissant un Schengen II, selon les principes fondateurs suivants :**

- **définir un nouveau périmètre des États membres** de Schengen II, qui ne réunirait que les pays acceptant des règles communes européennes de régulation de l'immigration et de l'asile, comme une liste de pays d'origine sûrs et une harmonisation des conditions d'accès des étrangers non européens aux prestations sociales ;
- pouvoir **suspendre de Schengen II un État membre qui n'assume pas** le contrôle des frontières extérieures ;
- prévoir le droit pour un État membre de réintroduire temporairement **des contrôles aux frontières intérieures** ;

- assurer **une protection effective des frontières extérieures de l'Europe**, ce qui nécessite de :
  - doter Frontex (l'agence européenne qui coordonne la gestion des frontières) d'une vraie **capacité opérationnelle**,
  - **militariser et judiciariser l'action contre les trafiquants et les passeurs**,
  - se doter de **capacités technologiques modernes** (généraliser les visas biométriques, le système d'enregistrement électronique des entrées et des sorties),
  - organiser **des retours groupés des clandestins vers leurs pays d'origine**, en y affectant des moyens opérationnels et en facilitant les procédures juridiques d'éloignement ;
- **introduire, dans les relations extérieures européennes, une « conditionnalité » migratoire** : « *pas d'aide publique au développement et pas de visas sans maîtrise de l'immigration* ».

### **3 DÉFINIR DES PLAFONDS ANNUELS D'IMMIGRATION, C'EST-À-DIRE DES CONTINGENTS LIMITATIFS**

Puisque la France a le droit de choisir qui elle souhaite accueillir et qui elle souhaite refuser sur son territoire, il faut s'en donner la capacité juridique et politique.

Nous proposons que le Parlement ait le pouvoir de décider, chaque année, du nombre d'étrangers non européens admis à immigrer vers la France.

Les plafonds limitatifs ainsi définis par la représentation nationale seraient appliqués, ensuite, par le gouvernement. Ainsi, un visa de long séjour serait refusé par un consulat, une carte de séjour serait refusée par un préfet, lorsque le contingent annuel concerné serait dépassé, et la demande devrait alors être examinée l'année suivante.

Ces plafonds s'appliqueront à chacune des catégories de séjour, comme l'immigration économique (compte tenu des besoins limités du marché

du travail alors que la France fait face à un chômage de masse) et le **regroupement familial**, à l'exception des réfugiés politiques qui relèvent d'une autre logique, celle de l'asile.

Ainsi, le **regroupement familial (18213 en 2014) sera désormais contingenté** – ce qui suppose, parallèlement, de supprimer les dispositifs légaux de « rapprochement familial des clandestins », qui consistent, contre toute logique, à légaliser les contournements de la procédure de regroupement familial.

## **4 VÉRIFIER LA CAPACITÉ D'INTÉGRATION AVANT L'ARRIVÉE EN FRANCE**

Il ne faut pas attendre l'installation en France pour tenter, au travers de nombreux dispositifs financés par l'État, de faciliter l'intégration de personnes.

**C'est avant la délivrance des visas de long séjour, et comme condition de leur obtention, que le candidat à l'immigration doit faire la preuve de sa capacité d'intégration à la société française.**

**C'est préalablement à la délivrance d'un visa de long séjour que trois éléments devront être réunis.**

- D'abord, **l'étranger devra justifier d'une connaissance suffisante de la langue française**, à un niveau autorisant une communication élaborée permettant d'exprimer des idées. Cette connaissance devra être acquise par l'étranger selon les moyens qu'il choisit et à ses frais.
- De même, **le candidat à l'immigration devra adhérer aux valeurs de la République et aux valeurs essentielles de la société française.**
- Dans le même temps, **l'étranger devra apporter la preuve de sa capacité à exercer une activité professionnelle**, ou, s'il n'envisage pas de travailler en France, de son autonomie financière.

Dans ce cadre, **la limitation du regroupement familial** peut être conduite de plusieurs manières.

- **En portant à deux ans (au lieu de dix-huit mois) la durée de résidence minimale du regroupant** : cette durée, applicable en Allemagne et en Pologne, ne porte pas une atteinte excessive au droit à une vie familiale normale protégé tant par la Constitution que par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) – la directive de 2003 en fait un plafond.
- **En relevant le niveau minimal de ressources et les normes de logement.**

## 5 REVOIR LES CONDITIONS DANS LESQUELLES LES ÉTRANGERS EN FRANCE ACCÈDENT AUX PRESTATIONS SOCIALES

Un étranger qui exerce le même travail et verse les mêmes cotisations salariales qu'un Français doit avoir accès à la même assurance sociale, pour le protéger des risques liés aux accidents du travail, au chômage, à la maladie et à la vieillesse.

**Mais un étranger tout juste arrivé en France n'a pas à bénéficier de prestations sociales financées par l'impôt de personnes qui résident en France de longue date.**

Il apparaît légitime d'**exiger une forme d'autonomie sociale des étrangers** lors des premières années de leur séjour en France. S'agissant de l'aide sociale, une condition de résidence est d'ores et déjà prévue pour le RSA (cinq ans) et l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) (dix ans).

C'est pourquoi **nous proposons**, en particulier, de **restreindre l'accès aux allocations familiales et allocations logement, en le conditionnant désormais à une durée de résidence légale en France de cinq ans.**

Parallèlement, **en ce qui concerne les étrangers en situation illégale, l'aide médicale d'État (AME) doit être supprimée et remplacée par une aide médicale exceptionnelle et provisoire** qui ne concernerait que les urgences sanitaires et les maladies contagieuses.

## METTRE FIN AU DÉTOURNEMENT GÉNÉRALISÉ DE L'ASILE

**Le système d'asile est malheureusement devenu une machine à fabriquer des clandestins** : il suffit pour s'en convaincre de regarder le nombre de demandes déposées chaque année (64 811 en 2014) et le taux de déboutés (plus de 80 %). Ainsi, dans plus de quatre cas sur cinq, les autorités considèrent que la demande d'asile formulée n'est pas fondée.

Le système est tellement protecteur des droits des demandeurs d'asile que de nombreuses familles parviennent, en utilisant toutes les voies de droit, à se maintenir plusieurs années sur le territoire, leur donnant accès à une régularisation « Valls ».

**La Cour des comptes estime que seulement 1 % des déboutés du droit d'asile sont effectivement reconduits dans leurs pays d'origine.**

Ce n'est pas acceptable.

Pour résoudre cette équation, il convient de **revenir à quelques principes de base.**

- C'est au gouvernement de définir les contrées et pays d'origine qui justifient, à ses yeux, une demande d'asile, sur proposition du Quai d'Orsay et en fonction des orientations du HCR. **Une liste de pays sûrs doit être élaborée pour les pays européens dans le cadre de Schengen II.**
- **La gestion de la demande d'asile doit être plus efficace** : obligation pour l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) et la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) de traiter les dossiers dans un délai défini par la loi, interdiction de déposer une demande après un délai trop long de présence en France, création d'un délit de demande abusive ou frauduleuse.
- **Les déboutés doivent être effectivement éloignés. Le rejet de la demande d'asile doit valoir automatiquement obligation de quitter le territoire français et interdiction de territoire.**

## 7 FACILITER LE RETOUR DES CLANDESTINS DANS LEURS PAYS D'ORIGINE

Les dernières lois proposées par le gouvernement socialiste sont totalement irresponsables. **Il est déraisonnable de restreindre les conditions procédurales, administratives et juridictionnelles, dans lesquelles les préfets, depuis la loi de 2011, peuvent ordonner le placement et le maintien dans des centres de rétention administrative (CRA).** À ce titre, il faudra abroger le principe, voulu par le gouvernement, de l'assignation à résidence, qui a démontré sa totale inefficacité.

**Il faut, au contraire, faciliter l'utilisation des centres de rétention administrative, qui permettent d'organiser concrètement l'éloignement effectif des clandestins vers leurs pays d'origine,** notamment en obtenant les laissez-passer consulaires indispensables.

Pour cela, **nous proposons d'allonger la durée maximale de rétention administrative aujourd'hui limitée à quarante-cinq jours.** Dans des pays comme le Royaume-Uni ou les Pays-Bas, cette dernière est illimitée. Elle est de dix-huit mois en Allemagne. Six mois, c'est un délai qui peut être nécessaire pour organiser, avec tous les pays d'origine, les retours de leurs ressortissants.

Dans le cadre du volet extérieur renforcé de Schengen II à l'égard des pays d'origine comme des pays de transit, **la signature d'accord de réadmission** devra devenir un objectif majeur de la politique extérieure européenne. **Il faut parallèlement expérimenter un plan de retour vers les pays en voie de développement,** dans le cadre d'accords à négocier avec les États des pays d'origine **selon un principe simple et clair : « pas de visas et pas d'aide publique au développement sans retour des clandestins ».**



## 8

## ADAPTER L'ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE POUR RENFORCER LA COHÉSION DE NOTRE COMMUNAUTÉ NATIONALE

Pour renforcer la cohésion de notre communauté nationale, **il faut répondre à la question de l'accès à la nationalité française**. La politique d'immigration ne peut se désintéresser de l'aboutissement d'un parcours qui peut conduire l'étranger à devenir pleinement membre de la communauté nationale, c'est-à-dire à acquérir la nationalité française.

La France est aujourd'hui l'un des pays les plus généreux en matière d'acquisition de la nationalité, mais force est de constater que le consensus autour de cette générosité est aujourd'hui rompu.

Alors que le gouvernement Valls veut doubler le nombre d'étrangers naturalisés (objectif de 100 000 naturalisés, contre 46 000 en 2012), il faut au contraire **redonner toute sa force au principe d'assimilation qui a été inscrit dans le code civil lors de la refondation de la République, en 1945**.

Pour cette raison, nous avons élevé le niveau de connaissance du français demandé pour l'acquisition de la nationalité. L'ensemble des actions conduites en 2011 avait abouti à une baisse de 30 % des naturalisations, passant de 94 500 en 2010 à 66 000 en 2011, puis à 46 000 en 2012.

Il faudra donc, d'abord, **abroger la circulaire de Manuel Valls qui a donné instruction à l'administration d'augmenter le nombre des naturalisations**. Le pouvoir socialiste a commis là encore **un contresens**, en prétendant que **la naturalisation facilite l'intégration, alors qu'elle doit être, au contraire, le résultat de l'assimilation**.

Mais il faut certainement aménager aussi les autres voies d'accès à la nationalité française.

**Le droit du sol est une tradition nationale, appartenant à l'identité française.**

**Son principe doit être maintenu. Mais, aujourd'hui, le droit du sol permet à tous les étrangers nés en France de devenir français, même s'ils ne le veulent pas, même s'ils sont clandestins, même s'ils commettent des délits, même s'ils refusent toute assimilation à la communauté nationale.**

**Ce n'est donc pas tant le droit du sol qui pose problème, mais son détournement.**

Que faire ?

Plusieurs options ont été évoquées dans le débat public :

- le retour à la loi Balladur-Méhaignerie-Pasqua de 1993 sur la manifestation de volonté à la majorité ;
- une application différenciée entre la métropole et l'outre-mer ;
- une application du droit du sol aux seuls citoyens européens ;
- une adaptation du droit du sol sur l'ensemble du territoire national.

**Nous proposons une évolution de notre droit du sol, qui garantirait la présomption d'assimilation pour un enfant né sur le territoire national, mais qui permettrait à la République de s'opposer à cette acquisition dans des cas bien précis :**

- si les parents sont en **situation irrégulière** au moment de la naissance ;
- si l'intéressé s'est livré à des **activités terroristes** ou à des actes de **délinquance**.

Cette adaptation du droit du sol s'appliquerait **partout en France** (en métropole comme en outre-mer) **et pour tous les étrangers** (les Européens comme les ressortissants des pays tiers), afin de renforcer la cohésion de notre communauté nationale.

**Notre responsabilité, c'est de sortir du chaos migratoire.**

**La refondation d'une politique nationale d'immigration est une nécessité impérieuse**, qui passe assurément par **des ruptures législatives** et qui nécessitera sans doute, demain, **une évolution du cadre constitutionnel**.

Cette nouvelle politique passe aussi par **une refondation de nos instruments européens**, avec la création d'un système **Schengen II** non seulement pour renforcer nos capacités techniques de gestion des frontières extérieures de

l'Europe, mais pour adopter, à l'échelle du continent, et dans le cadre d'un vrai dialogue avec les pays d'origine, des mesures communes permettant de diminuer durablement l'immigration vers l'Europe. ■

## RÉSULTATS DES QUESTIONS POSÉES AUX ADHÉRENTS

**53 000** personnes ont participé

- 1 Êtes-vous d'accord pour la suspension immédiate de Schengen, ce qui signifie le rétablissement temporaire des contrôles aux frontières nationales pour les étrangers non européens ?



*Ne se prononce pas*

- 2 Approuvez-vous la suppression de Schengen I et la refondation d'un Schengen II, ne faisant adhérer que les pays européens adoptant une politique migratoire commune ?



*Ne se prononce pas*

- 3 Estimez-vous nécessaire de créer des centres de rétention, à l'extérieur de l'Europe, pour empêcher les drames en Méditerranée et n'examiner que les demandes d'accueil provisoire des réfugiés de guerre ?



*Ne se prononce pas*

- 4 Pensez-vous que, dans le cadre de Schengen II, les États européens devront mieux lutter contre la fraude à l'asile, en définissant une liste commune de pays d'origine sûrs ?



*Ne se prononce pas*

- 5 Faut-il diminuer l'attractivité sociale de l'Europe, en harmonisant les prestations sociales versées aux étrangers dans les pays membres de Schengen II ?



*Ne se prononce pas*

- 6 Êtes-vous favorable à ce que le Parlement vote, chaque année, des plafonds limitatifs permettant de maîtriser l'immigration vers la France et de diminuer le regroupement familial ?



*Ne se prononce pas*

- 7 Faut-il supprimer, pour les étrangers en situation illégale, l'aide médicale d'État (AME) et la remplacer par le traitement de la seule urgence médicale ?



*Ne se prononce pas*

- 8 Êtes-vous d'accord pour que les allocations familiales et les aides au logement ne soient plus ouvertes aux étrangers dès leur arrivée, mais seulement après au moins cinq ans de séjour légal ?



*Ne se prononce pas*

- 9 Faut-il faciliter les expulsions des clandestins dans leurs pays d'origine, en ne versant plus d'aide publique au développement aux pays qui refusent de coopérer ?



*Ne se prononce pas*

- 10 Faut-il renforcer les critères de naturalisation, pour mieux respecter le principe d'assimilation à la communauté nationale ?



*Ne se prononce pas*

- 11 Faut-il adapter le droit du sol, en prévoyant que les étrangers nés en France pourront devenir Français à 18 ans, sauf si l'État s'y oppose en cas de condamnation pour des actes de terrorisme ou de délinquance ou lorsque les parents étaient en situation irrégulière ?



*Ne se prononce pas*

- 12 Pensez-vous que l'étranger qui demande à devenir Français doit faire la preuve de son intégration mais aussi de son assimilation à la communauté nationale ?



*Ne se prononce pas*



# RÉFORMER LE CODE DU TRAVAIL POUR L'EMPLOI



**MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2015**

Le droit du travail est devenu progressivement, en France, pour une entreprise, quelle que soit sa taille, quels que soient les métiers et les productions qu'on y trouve, l'illustration de la complexité, de l'illisibilité de la loi, de la lourdeur administrative au détriment de l'emploi. En voulant surprotéger le travail existant, en tentant de surréglementer la vie de l'entreprise, en édictant des normes toujours plus contraignantes, le code du travail n'a empêché ni les licenciements ni le chômage et a encore moins amélioré la qualité du dialogue social dans l'entreprise.

Les Français s'interrogent donc légitimement : **le code du travail, tel que rédigé aujourd'hui, respecte-t-il encore le travail, entretient-il le chômage ou favorise-t-il l'emploi ?**

Cette question mérite d'être posée dans un pays où le taux de chômage s'élève à 10,4 % en juillet 2015 alors qu'il est de 4,7 % en Allemagne, de 5,6 % au Royaume-Uni et de 9,5 % dans l'ensemble de l'Union européenne. Les jeunes sont particulièrement touchés par la progression du chômage en France. Au premier trimestre 2015, le taux de chômage chez les jeunes (15-24 ans) est de 24,9 % en France, contre seulement 7,3 % en Allemagne<sup>1</sup>.

Au-delà de la conjoncture économique, un constat s'impose : **la crise de l'emploi en France est également liée à un droit du travail devenu par sédimentation inadapté**. Nous vivons malheureusement dans une société qui pense chômage et qui n'incite pas suffisamment à l'emploi. Il faut rompre avec cette conception.

L'adoption des 35 heures, au-delà de la perte de compétitivité qu'elle a provoquée pour l'économie française en concurrence avec ses voisins européens, a profondément modifié la relation des Français au travail.

À la différence des socialistes, nous croyons dans le travail qui émancipe, dans le mérite qui récompense, dans l'effort qui permet de se distinguer et de s'élever. Il permet l'accomplissement des individus, favorise l'intégration et participe au progrès de la société.

**Pourquoi alors se livrer à tant de démagogie contre le travail**, contre la réussite, contre le mérite, aux antipodes des vertus républicaines les plus ancrées et les plus anciennes ? Au fond, que serait une société sans travail ? Il

---

1. Source : OCDE.



s'agirait d'une société sans valeurs, sans libertés. Le travail ne se partage pas, contrairement à ce que propose la gauche. Le travail n'est pas une douleur et nous ne devons empêcher personne de travailler.

**Au contraire, nous voulons être le porte-parole de cette France pour laquelle le travail est une valeur** et qui se désole quand elle voit le travail déconsidéré, le travail abîmé, le travail dégradé. Poser la question du travail et de sa place dans notre société, c'est poser la question de la conception de la liberté. Avec quelle idée de la responsabilité voulons-nous vivre ?

**L'ennemi à combattre, ce n'est définitivement pas l'entreprise, mais le chômage.**

Le code du travail ne doit pas empêcher l'emploi mais permettre l'emploi. Le code du travail est orienté vers ceux qui travaillent, vers tous ceux qui travaillent quel que soit leur statut, mais il doit également s'adresser à ceux qui sont exclus temporairement de l'emploi. Le travail a changé, l'économie a changé, mais les règles qui régissent le marché du travail sont toujours les mêmes.

Nous croyons donc qu'**il est impératif de refonder notre code du travail sur la confiance entre les acteurs, en faisant le pari de la responsabilité du salarié et de l'employeur.** Nous devons mettre fin à la relation de défiance entre le salarié et l'employeur, codifiée dans notre réglementation sur le travail.

Trop complexe, trop formel, le modèle français de négociation sociale laisse la portion congrue aux débats sur la stratégie des entreprises au profit de multiples obligations d'état des lieux dans divers domaines périphériques à la création de valeurs et d'emplois. Il est aujourd'hui à bout de souffle. La démocratie sociale doit être refondée d'abord autour de l'entreprise, puis des branches modernisées, puis, enfin, de façon renouvelée, du dialogue interprofessionnel.

Dans ce cadre, **le renforcement de la place de la négociation collective dans l'élaboration de la norme sociale est très certainement un des leviers pour entreprendre la modernisation de nos relations sociales** au service de l'emploi.

Toutefois, il ne peut constituer à lui seul l'objectif de notre réforme, car il n'est qu'un moyen. Ou alors c'est un alibi pour éviter aux pouvoirs publics

de prendre leurs responsabilités, comme l'illustrent les récentes annonces du gouvernement faisant suite à la remise du rapport Combrexelle. Comment croire à la volonté réformatrice du gouvernement alors que François Hollande a d'ores et déjà indiqué que seraient exclus du champ de la négociation collective le contrat de travail et la durée du travail ? **D'où la nécessité de définir une série de sujets prioritaires sur lesquels nous estimons qu'une réforme, immédiate, claire et visible, est nécessaire pour apporter plus de liberté aux entreprises**, et ceux sur lesquels nous faisons confiance à la négociation collective pour définir les normes les plus pertinentes et adaptées à la réalité du terrain.

Parce qu'une bonne législation est celle qui s'appuie sur des principes fondamentaux clairement énoncés et reconnus par la société, le choix de principe que nous proposons est de procéder à une **refonte du code du travail et non à sa simple réécriture**.

- **Inclure les droits fondamentaux** : nous devons viser un code resserré sur les droits fondamentaux du salarié, les pouvoirs du juge et les principes généraux, le reste étant confié à la négociation d'entreprise.
- **Répondre par la loi aux questions attendues des professionnels** : la place du contrat individuel et les modalités de rupture, le temps de travail, l'organisation du dialogue social (entreprise, branche, interprofession).

# **1 UN NOUVEAU DROIT DU TRAVAIL FONDÉ SUR LE DIALOGUE SOCIAL ET AU SERVICE DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE**

L'équilibre actuel entre la protection des salariés et la nécessité de permettre aux entreprises de se développer n'est pas satisfaisant, laissant du coup à l'extérieur du marché de l'emploi une grande partie de la population (les jeunes, les seniors, les peu qualifiés). Le droit du travail a été construit avec le but essentiel de protéger les salariés, considérant le contrat de travail comme asymétrique. Il a négligé progressivement la nécessité première de créer des emplois.

**Fixer un socle de droits fondamentaux du travailleur, quel que soit son statut, indépendant ou salarié, couvrant toute forme d'activité.**

Les formes d'activité se diversifient, le CDI à temps plein voyant sa place centrale de plus en plus réduite. Le droit du travail doit sécuriser et non figer les situations individuelles. L'hybridation croissante entre salariat et travail indépendant impose d'instaurer un droit du travail qui s'applique à toutes les formes d'activité professionnelle, salariée ou indépendante. Aucun actif ne doit subir de discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale, l'origine sociale, l'âge ou le handicap. Le droit d'association et de défense des intérêts doit être protégé. L'accès à l'accord collectif doit être garanti, tout comme le repos hebdomadaire. La transformation de l'économie par le numérique appelle au fond à éviter de construire des digues de papier et à trouver un socle commun de droits fondamentaux pour tous les travailleurs.

**Faire de l'entreprise la source principale du dialogue social et du droit du travail conventionnel.**

Plus de 40 000 accords d'entreprise sont signés chaque année, et la tendance lourde qui doit être encouragée va vers une place centrale de la négociation collective et en particulier celle d'entreprise.

**La primauté de la loi sur le contrat freine pourtant cette indispensable souplesse.** Il n'est pas possible de mettre en œuvre un système de régulation

décentralisée, d'adaptation des règles à chaque secteur économique<sup>2</sup>. **Ce principe impose les mêmes règles et contraintes aux entreprises sans leur permettre d'adapter la réglementation à leur situation particulière<sup>3</sup>.** La conception française du droit du travail se révèle par conséquent très pyramidale. L'entreprise, placée à sa base, ne dispose que d'une marge de manœuvre encore trop restreinte.

**Il faut considérer l'entreprise comme le noyau de régulation sociale**, c'est-à-dire la source première de la norme sociale. C'est l'application du principe de subsidiarité. Le poids de la négociation interprofessionnelle fait figure d'exception française : il n'existe pas de pays où cet échelon occupe un rôle similaire à celui qu'il occupe en France.

**La priorité doit pourtant être clairement donnée à l'accord d'entreprise**, car le rythme de la négociation interprofessionnelle n'est pas forcément adapté aux besoins d'évolution des entreprises. Il y a même aujourd'hui un embouteillage au niveau des négociations interprofessionnelles, compte tenu des saisines faites par le gouvernement, souvent dans l'urgence, et aussi compte tenu des négociations régulières imposées, comme les retraites complémentaires ou l'assurance chômage.

Il conviendrait donc de limiter les négociations interprofessionnelles à quelques grands sujets transversaux, à l'exemple de la formation, et de laisser aux branches et aux entreprises le soin de s'organiser.

**Poser le principe selon lequel l'accord d'entreprise est la norme de droit commun des fixations des relations de travail, dans le respect de l'ordre public absolu fixé par la loi**

La situation d'aujourd'hui peut se résumer ainsi : la dérogation par accord d'entreprise est possible quand la loi le permet et que les accords de niveau supérieur à ceux de l'entreprise, comme la branche, ne l'interdisent pas.

Plutôt que de procéder au gré des réformes législatives du code du travail à la création de nouveaux espaces de dérogation, sujet par sujet, une approche plus systémique serait préférable.

---

2. Par exemple, en Allemagne, le temps de travail ou le salaire minimum sont fixés par des accords de branche et non par la loi.

3. Un accord d'entreprise, par exemple, ne peut pas simplifier les obligations de consultation.

Il conviendrait de prévoir que **le contrat collectif permette de déroger à toute disposition du code du travail, à l'exception de dispositions relevant de l'ordre public qu'il conviendrait de définir directement dans la loi** (droit de grève, règles en matière d'hygiène et de sécurité, règles en matière de repos minimaux fixées par le droit européen, la dignité au travail, interdiction de toute forme de discrimination et du harcèlement...).

Il faudrait donc distinguer **l'ordre public absolu**, domaine marqué par l'intérêt général ou des exigences constitutionnelles, où la négociation ne peut intervenir, de **l'ordre public social et de l'ordre public professionnel**, où la négociation peut intervenir pour fixer des règles plus favorables que celles applicables à défaut d'accord.

Le système pourrait fonctionner de la manière suivante.

- Définition par la loi des grands principes (par exemple, droits fondamentaux et dignité du salarié, seuils de déclenchement de représentation du personnel).
- Mise en œuvre des principes par accord d'entreprise (par exemple, organisation de la représentation des salariés dans l'entreprise, du temps de travail).
- À défaut, mise en œuvre des principes par accord de branche (notamment pour les TPE<sup>4</sup>).
- À défaut, mise en œuvre des principes par la loi, pour les entreprises non couvertes par un accord collectif.

## **Formuler un principe général de primauté de l'accord collectif sur le contrat de travail, sauf dispositions contraires de la loi**

Aujourd'hui, la principale source de résistance à l'accord collectif, c'est le contrat de travail dont le juge fait une interprétation très stricte. Les possibilités par accord collectif de modifier certains aspects du contrat sont limitées et renvoient à une distinction subtile et complexe faite par le juge entre le changement des conditions de travail, qui peut être imposé par l'employeur, et la modification du contrat, qui nécessite l'accord du salarié.

4. Les TPE (moins de 10 salariés), qui n'ont ni représentant syndical, ni représentant du personnel, représentent 84 % des entreprises françaises.

## 2 LA REFONTE DU CODE DU TRAVAIL DOIT APPORTER DE LA LISIBILITÉ, DE LA SIMPLICITÉ ET DE L'EFFICACITÉ DANS TOUS LES CHAMPS DE LA VIE DE L'ENTREPRISE

**Aujourd'hui, les mutations profondes de la vie économique appellent des transformations importantes du droit social.**

Par carence, les règles juridiques ne seraient plus en phase avec le contexte auquel elles sont destinées. Elles n'ont pas, par exemple, intégré certaines évolutions comme le développement des technologies numériques. De surcroît, il faut veiller à ce que la vocation protectrice nécessaire du droit du travail ne se traduise pas par des rigidités qui freinent les évolutions économiques, brident la croissance et fragilisent la situation des travailleurs, en particulier ceux dont le pouvoir de négociation est le plus réduit.

### 2.1 CONTRAT DE TRAVAIL

Plus de 80 % des embauches se font en contrats courts, marquant une peur d'embaucher, une défiance envers l'avenir, un besoin de souplesse. Il est impératif de simplifier et d'unifier les typologies de contrat. C'est au contrat de s'adapter au travail et non l'inverse. Il existera certainement des formes spécifiques de contrat, comme le contrat d'apprentissage ou l'intérim, mais elles partageront un socle unifié.

**Autoriser le chef d'entreprise à réorganiser son entreprise pour anticiper et s'adapter aux évolutions économiques, sans avoir à justifier que l'entreprise soit près du dépôt de bilan.**

Pour lever les freins à l'embauche et réduire le dualisme du marché du travail, **la priorité doit être de restreindre la durée et l'incertitude de la procédure judiciaire en cas de contentieux.** La sécurisation du droit du licenciement n'est pas un frein à l'emploi.

En l'état actuel du droit, le juge considère qu'un licenciement économique est justifié seulement si la situation de l'entreprise lui semble compromise. Cette situation est doublement problématique : d'abord, parce qu'il revient au juge de se substituer au chef d'entreprise pour évaluer la pertinence de

ses choix de gestion, avec, au terme d'un long processus judiciaire, le risque pour l'employeur d'être condamné à payer de lourdes indemnités ; ensuite, parce que, si l'on attend que la survie de l'entreprise soit en jeu, on prend le risque que le nombre de licenciements soit encore plus élevé.

**Le motif de réorganisation de l'entreprise doit constituer un motif suffisant**, vérifiable factuellement par un juge sans qu'il ait à évaluer la situation économique ou financière de l'entreprise/du groupe comme actuellement. Le licenciement aurait un motif économique « *dès lors qu'il résulte d'une suppression ou transformation d'emploi, ou d'une modification, refusée par le salarié, d'un élément essentiel du contrat de travail* ».

L'appréciation de la nécessité économique de cette suppression d'emploi ou modification du contrat de travail sera du seul ressort de l'employeur. Le rôle du juge consistera à caractériser le licenciement, en s'appuyant sur les motifs invoqués par l'employeur à l'appui de sa décision et à vérifier l'existence, l'exactitude et la matérialité des raisons invoquées.

**Permettre l'introduction dans le contrat de travail ou au niveau d'un accord collectif de clauses fixant les motifs incontestables de la rupture.**

Ces motifs, comme la perte d'un marché, la durée prévue d'une mission ou encore la fin d'un projet, seraient listés dès la conclusion du contrat de travail et recevraient donc l'accord du salarié lors de la signature du contrat. Si l'une de ces clauses de rupture intervient lors de l'exécution du contrat de travail, l'employeur pourrait l'invoquer valablement pour justifier le licenciement d'un salarié. Le rôle du juge serait dans cette hypothèse limité au contrôle du respect de la clause et non de sa validité elle-même.

**Ouvrir la possibilité de créer de nouveaux contrats de travail, de fixer les cas de recours aux CDD.**

**Mettre en place un barème plafonné des indemnités dues en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse**

Le Conseil constitutionnel n'a pas censuré le principe du barème. Il faut poursuivre dans cette voie, car la longueur des procédures de licenciement est une source d'insécurité juridique pour un employeur.

## 2.2 TEMPS DE TRAVAIL

La loi du 20 août 2008 a largement renvoyé des parties entières à la négociation collective d'entreprise. Environ 10 000 accords par an ont été signés depuis sur ces questions, soit à ce jour environ 70 000 accords.

Mais la durée travaillée en France des salariés reste l'une des plus faibles en Europe. En 2013, la durée effective annuelle de travail des salariés à temps complet en France est la plus basse d'Europe après la Finlande<sup>5</sup>. La durée effective annuelle moyenne de travail des salariés à temps plein représentait 1661 heures en France, en 2013, contre 1847 heures en Allemagne et 1900 heures au Royaume-Uni.

Pour relever les nombreux défis économiques, notre pays doit collectivement travailler davantage pour créer de la richesse et de l'emploi et sortir des 35 heures qui ont tant marqué le décrochage français sur la scène internationale.

### **Autoriser, par accord d'entreprise, la fixation du seuil de déclenchement des heures supplémentaires.**

Il est nécessaire d'offrir aux entreprises la possibilité de sortir des 35 heures, si elles le souhaitent, et sous réserve que le travail supplémentaire soit rémunéré : 36 heures payées 36, 37 heures payées 37, etc. C'est donc l'accord d'entreprise qui fixe et détermine la durée du travail, de façon hebdomadaire, mensuelle, annuelle, ou en jours pour les cadres.

### **Simplifier les règles du contrat à temps partiel et favoriser le travail le dimanche.**

Les règles sur le temps de travail à temps partiel, le dimanche ou la nuit demeurent par ailleurs complexes et finalement peu protectrices.

Pour ne prendre que quelques exemples, la législation en matière de durée du travail nécessite-t-elle plus de 200 articles ? Faut-il maintenir la législation sur le contrat de travail à temps partiel, dont la complexité est telle que nul ne serait capable, sans aide extérieure, de rédiger un contrat à temps partiel et durée déterminée de moins de 24 heures ! Les récentes contraintes en la matière doivent être abrogées.

5. Source : COE-Rexecode/Eurostat.



L'accès au travail dominical doit être conditionné à un accord d'entreprise ou, à défaut, par un référendum d'entreprise.

## **2.3 RELATIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL**

Les règles de représentativité des acteurs ont été rénovées en 2008 après soixante ans de règles identiques et statiques en la matière. La loi sur le dialogue social votée en 2015 tente très incomplètement de simplifier un patchwork de règles empilées au fil des ans qui ont rendu la forme de la représentation du personnel obèse et lourde. Nous devons faire le constat que les règles actuelles sont devenues même un handicap au dialogue social par son formalisme excessif, son caractère procédurier et sa capacité à générer l'inertie.

### **Simplifier les règles relatives aux instances de représentation du personnel.**

En dépit de quelques améliorations (extension du champ de la délégation unique du personnel dans les entreprises de moins de 300 salariés), les règles relatives au dialogue social dans l'entreprise, notamment en termes d'instances de représentation du personnel, restent toujours aussi complexes. Elles ne prennent pas suffisamment en considération la diversité du tissu entrepreneurial français. La PME fait face à des obligations quasi similaires à la grande entreprise. C'est un coût non négligeable pour la compétitivité de notre économie.

La France est le seul pays à avoir trois instances de consultation distinctes (délégués du personnel, comité d'entreprise, CHSCT), sans compter les délégués syndicaux en charge de la négociation.

Et la récente loi Rebsamen en a même rajouté en termes de complexité, en créant de nouvelles instances, les commissions régionales paritaires interprofessionnelles dans les TPE (10 salariés). Il faut simplifier de façon radicale et supprimer cet excès de formalisme qui n'apporte rien à la qualité du dialogue social.

**Nous proposons également de supprimer le seuil de 10 salariés (pour les délégués du personnel) et de fusionner l'ensemble des instances de représentation du personnel au-delà de 50 salariés.**

Les entreprises qui le souhaitent, notamment les grandes, pourront évidemment décider de maintenir des instances distinctes, par exemple sur les questions d'hygiène et de sécurité.

Enfin, **les commissions régionales paritaires dans les TPE seront supprimées**, au profit d'une élection *ad hoc* de représentants lorsque l'entreprise souhaite conclure un accord.

### **Ouvrir la possibilité de recourir au référendum auprès des salariés en cas de blocage de la négociation collective.**

Le renforcement de la place de l'accord dans l'élaboration de la norme sociale impose toutefois de simplifier et d'élargir les modalités de la négociation collective. Aujourd'hui, à quelques exceptions près, notamment pour les élus du personnel ou les salariés mandatés, mais cette possibilité reste très encadrée, celle-ci est le monopole des organisations syndicales.

Soit en l'absence de délégués syndicaux, soit en cas d'échec de la négociation avec les organisations syndicales, le chef d'entreprise aura la possibilité d'organiser, une fois par an, un référendum auprès des salariés, dont le résultat s'imposera à tous, y compris au juge.

Les accords collectifs ainsi conclus auront une durée limitée, sur la base des dernières propositions formulées durant une négociation ayant abouti au blocage, sans risquer le délit d'entrave.

### **Poser le principe de conformité de tout accord collectif aux dispositions légales et aux principes généraux qui lui sont applicables.**

Pour la durée limitée de l'accord, il appartiendrait dès lors à celui qui en contesterait la légalité d'apporter la preuve de cette illégalité devant le juge. La charge de la preuve du caractère illicite d'une disposition conventionnelle reposerait ainsi sur le demandeur qui devrait en démontrer cette illécitité.

### **Réduire sensiblement le nombre de branches et les recentrer notamment sur le service aux TPE, formation professionnelle et prévoyance.**

La France compte 700 branches professionnelles, alors que l'Allemagne n'en compte qu'une cinquantaine. Cette dispersion fragilise la qualité du dialogue social dans notre pays, alors que le rôle des branches dans la négociation

collective tend à s'accroître. Il faudra diviser par deux le nombre de branches puis par quatre à la fin du quinquennat et ainsi fixer un rythme de réduction du nombre de branches.

**Donner aux partenaires sociaux la possibilité de négocier de plein droit des accords d'une durée limitée qui devront nécessairement être majoritaires.**

Aujourd'hui, le droit commun en matière de négociation collective est l'accord avec une majorité d'engagement à 30 % et un droit d'opposition à 50 %. Mais l'accord majoritaire, qui était au départ une exception, tend à s'imposer au fur et à mesure des textes. Dès lors que la liberté de négocier devient la règle, il est cohérent de renforcer la légitimité de ces accords en prévoyant un passage à la règle d'une majorité à 50 %.

La négociation d'entreprise pourrait porter sur des sujets qui relèvent aujourd'hui de la loi, par exemple les conditions de recours aux CDD, le nombre de renouvellements possibles des CDD, la mise en œuvre de nouvelles formes de contrat de travail...

La limitation dans le temps (cinq ans) des accords doit logiquement entraîner l'obligation annuelle de négocier, aujourd'hui fixée par la loi sur une série de sujets.

**Refondre les règles de la représentativité syndicale au sein de l'entreprise pour les rendre plus démocratiques, en sortant du monopole syndical de présentation au premier tour.**

Aujourd'hui, seuls les syndicats ont le droit de signer des accords. Or, contrairement aux délégués du personnel ou aux membres du comité d'entreprise, les délégués syndicaux ne sont pas élus par les salariés de l'entreprise mais désignés par les syndicats ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés aux élections professionnelles. Or, tous les quatre ans, l'entreprise organise des élections pour élire les délégués du personnel, la délégation unique du personnel ou le comité d'entreprise.

Pour renforcer leur légitimité, outre la transparence de leur financement, il faut mettre fin au monopole syndical de présentation des candidats au premier tour des élections professionnelles. Le mode de calcul de l'audience syndicale pour fixer la représentativité nationale doit être revu en conséquence.

Par ailleurs, il conviendra de limiter à 50 % du temps de délégation et à deux mandats successifs le mandat des représentants élus de façon à conserver l'indispensable lien entre le monde syndical et l'entreprise.

### 2.4 SANTÉ AU TRAVAIL

La partie réglementaire du code du travail consacrée à ces sujets est celle qui a le plus augmenté en trente ans. Pour les praticiens, c'est un monstre de technicité et de complexité avec un luxe de détails, inaccessible aux entreprises souvent éloignées de ces règles. L'obligation de sécurité de résultat, imposée par le juge depuis bientôt quinze ans, questionne quant à l'efficacité de la prévention des risques professionnels.

#### **Abroger le compte personnel pénibilité.**

Les quelques améliorations apportées récemment, sous la pression des entreprises, ne changent pas fondamentalement le constat sur le compte pénibilité.

En déconnectant le droit à un départ anticipé à la retraite d'un constat médical établissant un lien entre l'exercice d'une activité professionnelle impliquant l'exposition à des contraintes physiques importantes et l'état de santé, ce qui était la logique de la réforme de 2010, le compte pénibilité ne fait que recréer à terme des nouveaux régimes spéciaux, à l'encontre des efforts faits pour relever le taux d'emploi des seniors et allonger la durée d'activité. Quant à son coût, il sera évidemment croissant et pèsera fortement sur la compétitivité des entreprises industrielles.

Il convient donc de supprimer le compte pénibilité et en parallèle d'engager un grand plan sur l'amélioration de la qualité au travail.

#### **Regrouper tous les acteurs de la prévention des risques professionnels au sein d'une agence, organisée sur une base régionale.**

La multiplicité des acteurs (médecin-conseil de la Sécurité sociale, médecin du travail, INRS, Anact...), dont les interventions croisées gagneraient à être coordonnées, laisse une situation très imparfaite.

### **3 UNE RELATION ENTRE CITOYENS, ADMINISTRATION ET JUGE À RÉINVENTER EN MATIÈRE DE TRAVAIL**

**Les relations entre l'administration et les entreprises doivent être fondées sur un principe de confiance.**

La relation entre le citoyen et l'administration du travail est marquée par des règles en matière de contrôle qui ont été multipliées par cinq en trente ans.

Sanctions pénales et sanctions administratives n'ont pas empêché un écart abyssal et toujours important entre ce qui est prescrit et la réalité des situations. Quelle entreprise est certaine de respecter rigoureusement les 3077 pages de prescriptions du code du travail ?

Une approche par des sanctions toujours nombreuses ne fonctionne donc plus. En revanche, l'administration a pu jouer un rôle positif lorsqu'elle a rempli une fonction de tiers garant d'un processus en matière, par exemple, de rupture conventionnelle ou de PSE. Les relations avec l'administration de l'Urssaf doivent, elles aussi, considérablement évoluer dans cet esprit.

À ce titre, **il convient de réformer profondément les modes d'intervention de l'inspection du travail, en la concentrant sur l'ordre public** comme la protection de la santé au travail, le travail des enfants, le travail dissimulé, puisque le reste deviendrait largement le domaine de la négociation collective.

Par ailleurs, **l'administration pourrait remplir largement un rôle de tiers garant (conseil et garantie des accords) ou de facilitateur** comme en matière de rupture conventionnelle ou de PSE et qui pourrait le faire dans d'autres domaines (clauses contractuelles, médiation).

Enfin, **l'administration doit être capable de répondre avec une réponse opposable dès lors qu'elle dispose du pouvoir de prendre une décision administrative**, c'est-à-dire sous forme de rescrit social.

**Les relations entre le monde de l'entreprise et la justice doivent être repensées dans un souci de sécurité juridique.**

**Notre droit du travail se caractérise surtout par sa très forte insécurité, plus aiguë que dans d'autres domaines.** Les normes applicables dans l'entreprise en matière de travail se caractérisent en effet par de nombreuses sources, dont l'imbrication est devenue un facteur supplémentaire de complexité : aux côtés des sources traditionnelles que sont la loi, le règlement, la convention et l'accord collectif, déclinés à plusieurs niveaux, s'ajoutent également les sources professionnelles unilatérales (usages d'entreprise, règlement intérieur).

**Sur ce terrain mouvant, le juge joue un rôle central,** qui loin de rendre plus stable les règles, ajoute souvent à l'insécurité. Il faut en moyenne quatre ou cinq ans pour que le juge de cassation statue et que les acteurs dans l'entreprise soient définitivement fixés sur la portée du droit applicable.

La jurisprudence représente toujours 20 % d'un code du travail qui a plus que doublé en trente ans. Plusieurs des questions qui ont fait débat ces dernières années sont des créations purement prétorienne : obligation de sécurité de résultat, principe général d'égalité de traitement, prise d'acte de la rupture du contrat de travail.

Il paraît nécessaire de mieux organiser les relations avec le juge. Trois pistes peuvent y contribuer.

- **Une meilleure prise en compte du réel par le juge :** une étude d'impact doit-elle être obligatoire en cas de décisions nouvelles ou de revirement ? La modulation dans le temps des effets des décisions doit-elle devenir la règle, sauf exception pour éviter la rétroactivité ?
- **Une présomption de conformité aux lois des règles issues d'accords collectifs** pourrait être introduite pour sécuriser les accords.
- **Les délais de recours doivent être sérieusement encadrés, pour limiter l'insécurité juridique qui pèse sur les entreprises.** Les délais de recours contre un licenciement pourraient être ainsi réduits à un an, à six mois contre la validité d'un licenciement économique et contre une rupture conventionnelle homologuée, à trois mois contre un accord de méthode de plans de sauvegarde de l'emploi et réduits de cinq ans à deux mois contre un accord collectif.

## **La France doit veiller à ne pas surtransposer des engagements internationaux et à reprendre le leadership face à la jurisprudence européenne.**

Il faut donc mener une politique de ratification judicieuse et attentive aux impacts à longue durée de ces normes. Il s'agit tout d'abord des conventions OIT très nombreuses puisque près de 80 conventions sont en vigueur. Ces conventions sont applicables dans notre droit national et ne peuvent être dénoncées que moyennant une procédure très lourde, une année tous les dix ans pour la plupart.

Les directives et règlements européens ont largement influencé le droit du travail dans certains domaines, notamment la santé et sécurité au travail, une large partie du code du travail résultant de la transposition de normes techniques très précises concernant les machines dangereuses, l'amiante. Mais le juge communautaire a pris une place croissante au fur et à mesure de l'incapacité des États à faire évoluer des directives communautaires parfois anciennes et dépassées par l'élargissement de l'Union et les évolutions économiques.

Du reste, une nouvelle source de complexité et de blocage s'ajoute. Deux exemples d'épée de Damoclès au-dessus de nos têtes peuvent l'illustrer. On devrait pouvoir acquérir des congés payés en étant malade selon l'interprétation donnée par le juge européen de la directive sur le temps de travail. On ne devrait pas pouvoir exclure les contrats aidés, notamment d'apprentissage, du calcul des effectifs pour les élections dans l'entreprise selon le même juge. Les arcanes du droit communautaire nous laissent encore du temps pour appliquer ces principes, mais des actions judiciaires pourraient en accélérer l'application.

**La solution réside bien évidemment dans une réappropriation par le Conseil et le Parlement ou par plusieurs États, dont la France, du pilotage du droit européen pour faire évoluer celui-ci sans laisser ce soin au seul juge. Elle réside aussi dans des transpositions du droit européen qui n'aillent pas au-delà de ce qui est requis.**

L'urgence sera de s'attaquer aux vrais problèmes des entreprises et non pas à des sujets à l'extrême périphérie de leurs préoccupations pour recréer de l'emploi dans notre pays.

Il nous faudra engager ni plus ni moins une révolution des esprits, débarrassée de tous les dogmes, afin de mettre l'entreprise, quelle que soit sa taille et

dans toutes ses dimensions, au centre de toutes les décisions économiques du gouvernement. Ce point est fondamental, car c'est l'entreprise qui crée des emplois et produit des richesses.

En réhabilitant la valeur travail, en s'adaptant aux évolutions de notre économie, en sortant des postures, il est impératif de moderniser notre droit du travail.

Le chantier de la refondation de notre code du travail et des fondements d'une nouvelle démocratie sociale est devant nous. La France y est prête. ■



# RÉSULTATS DES QUESTIONS POSÉES AUX ADHÉRENTS

**42031** personnes ont participé

- 1 Souhaitez-vous recentrer le code du travail sur les droits fondamentaux des travailleurs et renvoyer à l'entreprise l'essentiel du dialogue social ?



*Ne se prononce pas*

- 2 Considérez-vous que le premier rôle du code du travail soit de favoriser l'accès à l'emploi ?



*Ne se prononce pas*

- 3 Le niveau le plus pertinent pour le dialogue social, c'est :



- 4 Pour refonder la démocratie sociale, faut-il mettre fin au monopole syndical de présentation de candidatures au 1<sup>er</sup> tour des élections professionnelles ?



*Ne se prononce pas*

- 5 En cas de blocage et d'échec d'une négociation dans l'entreprise, faut-il permettre au chef d'entreprise de recourir au référendum ?



*Ne se prononce pas*

- 6 Êtes-vous d'accord pour que les entreprises puissent avoir la liberté de sortir des 35 heures ?



*Ne se prononce pas*

- 7 Faut-il assouplir le licenciement économique, notamment au motif de la réorganisation de l'entreprise, pour que l'entreprise puisse s'adapter aux contraintes économiques ?



*Ne se prononce pas*

- 8 Faut-il supprimer les seuils sociaux dans les entreprises en dessous de 50 salariés et les alléger considérablement au-delà de 50 salariés ?



*Ne se prononce pas*

- 9 Faut-il repenser les relations entre les entreprises et l'administration (inspection du travail, RSI) pour introduire un principe de confiance reposant sur le conseil et la conciliation plutôt que la sanction automatique ?



*Ne se prononce pas*

# POUR LA REFONDATION DE NOTRE POLITIQUE DE SÉCURITÉ



**MARDI 3 NOVEMBRE 2015**

Aujourd'hui, l'insécurité n'est plus maîtrisée.

Si l'on compare la situation en mai 2012 à celle d'aujourd'hui, en août 2015, l'ensemble des grands indicateurs sont en hausse. D'après l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), cette montée de l'insécurité touche les villes et toutes les campagnes.

Concernant les atteintes aux biens, elles augmentent.

- + 8 % de cambriolages, soit 27250 cambriolages annuels supplémentaires constatés au 30 août 2015, par rapport à mai 2012.
- + 13,8 % de vols simples, soit 84345 vols annuels supplémentaires (vols à la tire notamment) constatés.

Les violences augmentent également.

- + 11,7 % d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (Avip), soit 54979 faits de violence annuels de plus qu'il y a trois ans.
- + 31,6 % de violences sexuelles.

Une seule courbe s'inverse, il faut le souligner – il s'agit d'un engagement tenu du gouvernement avec sa réforme pénale de l'été 2014 –, c'est celle de la population carcérale : 1500 détenus en moins au 1<sup>er</sup> septembre 2015 par rapport à septembre 2013. Plus de délinquance et moins de délinquants en prison : voilà un constat édifiant !

Nous devons tourner le dos à la culture du laxisme, de la déresponsabilisation, du désarmement pénal et moral. C'est un impératif, car la sécurité est au cœur du pacte républicain.

La refondation de notre politique de sécurité passera par une politique de confiance avec les forces de sécurité dans le fonctionnement de la chaîne pénale et l'adoption d'une stratégie pour accroître la présence des policiers et des gendarmes dans la lutte acharnée contre les délinquants.

# **1** **UNE STRATÉGIE : QUELLES MISSIONS POUR NOS FORCES DE L'ORDRE POUR OFFRIR À NOS COMPATRIOTES UNE PLUS GRANDE SÉCURITÉ ?**

**Il est indispensable de recentrer les forces de police et de gendarmerie sur leur cœur de métier, à savoir l'ordre public, l'investigation, la lutte contre la criminalité, le renseignement.**

Recentrer les policiers et les gendarmes sur leur cœur de métier pose la question des tâches périphériques aujourd'hui affectées aux services de police et aux unités de gendarmerie : protection des sites sensibles, accompagnement des prévenus devant le juge, participation au transport et à la garde de détenus malades, rédaction de procédures toujours plus complexes ou de procurations électorales, contrôles routiers sur autoroute...

Il faut bien sûr simplifier la charge administrative et procédurale (procès-verbal unique, dématérialisation de procédures...), mais aussi mieux impliquer les partenaires des services de sécurité dans une logique de coproduction de sécurité.

**Dans l'esprit de la loi de 2007, le rôle du maire et des polices municipales doit être très fortement accru.**

Si la sécurité est un pouvoir régalien de l'État, c'est un pouvoir qu'il a entendu, dès la grande loi communale de 1884, partager avec les maires. Pour assurer efficacement la tranquillité des Français, l'État ne peut pas, l'État ne doit pas agir seul.

Selon le ministère de l'Intérieur, 4 349 communes employaient en 2012 un total de 19 479 policiers municipaux. La grande majorité des communes ayant une police municipale ne comptent que quelques policiers municipaux ou gardes champêtres (3 619 communes ont une police municipale avec au plus cinq agents) et seulement 13 communes françaises possèdent une police municipale dépassant les 100 agents (par exemple Nice, Marseille, Lyon, Strasbourg). Il n'existe plus que quatre villes de plus de 50 000 habitants sans police municipale (Brest, Le Mans, Saint-Nazaire et Arles).

Les policiers municipaux, pourtant, ne sont pas des fonctionnaires territoriaux comme les autres. Ils sont, comme l'avait rappelé le président Nicolas Sarkozy, « *l'un des trois piliers qui protègent les fondements de notre République* ».

Nous proposons **d'étendre leurs compétences tant administratives que judiciaires**. Il paraît nécessaire de leur donner accès à des fichiers de police comme le fichier des personnes recherchées (FPR), d'étendre leurs compétences judiciaires sous le contrôle du procureur (vérification et contrôle d'identité, audition libre pour traiter l'infraction). C'est une étape indispensable.

En vertu de la loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance, le maire « anime » cette politique sur le territoire de sa commune et « coordonne » sa mise en œuvre, sous réserve toutefois des compétences du préfet, de l'autorité judiciaire et des autres collectivités publiques.

Dans l'esprit des conseils pour les droits et devoirs des familles (CDDF) institués par la loi de prévention de la délinquance de 2007, il serait possible de recourir au rappel à l'ordre pour des faits d'incivisme « *susceptibles de troubler l'ordre et la tranquillité publics* » à la condition que ces actes n'aient pas fait l'objet d'un dépôt de plainte de la part de la (des) victime(s). Le « classique » rappel à l'ordre du maire se transformerait ainsi en **injonction à l'égard de auteurs de troubles, avec interdiction de paraître dans certains lieux, dans l'esprit des interdictions de stade** (mesures administratives limitées dans le temps) prise par **arrêté municipal**. Ce serait une mesure préventive à la disposition du maire pour éloigner temporairement les auteurs de troubles des lieux de rassemblement connus des forces de police et de gendarmerie.

Enfin, si la police municipale a démontré qu'elle pouvait se sacrifier au service de la France, au même titre que les autres forces de l'ordre, **elle doit pouvoir aussi porter les armes** non seulement pour se défendre, mais aussi pour défendre nos concitoyens.

Jusqu'à présent, la police municipale ne peut être armée qu'à la demande du maire et avec accord du préfet. Nous proposons que demain, à l'inverse, **les polices municipales dans les communes de plus de 10 000 habitants soient armées de droit**, sauf opposition des conseils municipaux, dès lors que les fonctionnaires auront suivi les formations nécessaires.

## **La sécurité privée doit trouver une place renforcée dans la coproduction de sécurité.**

La sécurité privée réunit des métiers différents, encore trop méconnus. Des domaines, comme la sûreté aéroportuaire ou le transport de fonds, donnent d'ores et déjà lieu à une formation de bonne qualité. Il faut poursuivre dans cette voie, à l'image de la création du Conseil national des activités privées de sécurité (Cnaps) que nous avons souhaité au 1<sup>er</sup> janvier 2012, encadrant davantage ce secteur et apporter des garanties déontologiques supplémentaires.

Le niveau de mobilisation des forces nationales de sécurité, dans un contexte de menaces terroristes, impose un nouveau partenariat de confiance avec les agents de sécurité privée. La délégation de missions, notamment sur voie publique, doit être envisagée, à l'exemple de nombreuses missions de gardes statiques, ou en appui à des missions de transfèrement, qui doivent elles-mêmes être strictement limitées en raison des progrès de la visioconférence.

Les concessionnaires de transports, comme les autoroutes, doivent être davantage impliqués dans la politique de sécurité routière et être en capacité de réaliser des **relevés automatisés de vitesse** de façon à utiliser les **pelotons autoroutiers** à d'autres missions davantage liées à la délinquance. **Cela implique de renforcer parallèlement les obligations des établissements recevant du public, notamment dans le contrôle des accès, prévention et gestion des incidents.**

Par ailleurs, il faudra accorder de nouvelles compétences de vérification et de contrôle d'identité et des possibles palpations, notamment dans le cadre des **polices régionales des transports** que Les Républicains mettront en œuvre dans les régions et renforcer les effectifs de sécurité de la RATP et de la SNCF.

En conséquence, les possibilités d'armement de la sécurité privée doivent être développées (sécurité rapprochée par exemple), y compris sur la voie publique. La **création d'une circonstance aggravante en cas de violence subie** doit être instaurée au même titre que les personnes chargées de mission de service public.

## 2 QUELLES ORGANISATIONS DES FORCES DE SÉCURITÉ ET AVEC QUELS MOYENS POUR LES RENDRE PLUS EFFICACES DANS LA LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE ?

Le débat public sur la lutte contre la délinquance ne doit plus se focaliser sur la seule question du montant de la dépense, mais également sur celle de son efficacité.

**Une meilleure coordination des forces de police et de gendarmerie pour une plus grande efficacité et visibilité.**

À chaque évolution de la criminalité et de la délinquance, les services de police et les unités de gendarmerie ont dû s'adapter, remettre en question des habitudes et bâtir de nouvelles stratégies, en s'appuyant notamment sur des outils opérationnels toujours plus novateurs. De la même manière, ils doivent tenir compte en permanence du remodelage de la géographie des bassins de criminalité, des réseaux de transports, de la sociologie des groupes délinquants et de leurs capacités d'adaptation.

Nous l'avons fait avec les polices d'agglomération à Paris, à Lyon et à Marseille et la couverture des territoires ruraux, en maintenant l'ancrage de la gendarmerie dans la population. Ces réformes ont permis d'optimiser les structures en supprimant les doublons, en économisant sur les fonctions d'état-major et surtout en offrant une profondeur d'action, bien plus grande que les frontières administratives antérieures.

**Une cartographie de la sécurité intérieure** devra donc être définie, qui permettra de couvrir l'ensemble du territoire en fonction des problèmes à traiter. **Elle entraînera une nouvelle répartition plus opérationnelle des forces de sécurité intérieure.**

**Une fois les missions de chacun mieux établies, il faut réarmer pénalement, moralement et juridiquement nos policiers et gendarmes face à une délinquance en hausse.** Compte tenu de l'évolution de notre société et de l'usage croissant des armes à feu, pourquoi notre législation sur la **légitime défense** n'évoluerait-elle pas dans un sens plus protecteur des victimes potentielles que sont les policiers et les gendarmes face à un danger imminent.



## **Face aux évolutions de la délinquance, il est impératif d'engager une nouvelle étape dans la modernisation et équipement des forces.**

Dans cette lutte acharnée que nous avons décidé d'engager contre les trafiquants et les délinquants, il faut se donner les moyens, notamment en engageant une réflexion sur les corps et les métiers pour mieux valoriser les parcours professionnels, notamment dans les services d'enquête.

**C'est la raison pour laquelle les effectifs opérationnels de police et de gendarmerie ne seront pas concernés par l'effort global de réduction de l'emploi public.**

À ce titre, il faut rétablir quelques vérités sur ce que nous avons fait entre 2007 et 2012.

Il a fallu d'abord plusieurs années de créations d'emplois garantis par la loi d'orientation pour la sécurité intérieure pour compenser la diminution du potentiel horaire consécutive à la réduction de temps de travail moyen en 2002 (8000 emplois).

Parallèlement, alors que nous avons fait participer, de 2007 à 2012, les effectifs de police et de gendarmerie à l'effort de maîtrise de la dépense publique, **la présence des forces de police sur la voie publique a augmenté et la délinquance a reculé.**

Cette augmentation des policiers et des gendarmes sur la voie publique a résulté de plusieurs réformes dont l'adaptation des horaires et les modalités d'emploi des forces mobiles et le redéploiement des effectifs selon les bassins de délinquance. La réforme des patrouilleurs en 2011 a également permis d'accroître la présence sur la voie publique (+ 25 % de patrouilles) à effectif constant. Pour la seule année 2011, l'optimisation opérationnelle (heures supplémentaires et emploi des réservistes) a permis d'augmenter de l'équivalent de 4000 personnes le total opérationnel des forces de sécurité.

Au fond, une politique de sécurité qui ne se reposerait que sur les effectifs sans regarder les missions attribuées aux forces de l'ordre, son organisation et son indispensable modernisation, en oubliant surtout l'effectivité de la chaîne pénale, serait particulièrement inefficace !

Il nous faudra **revenir sur une meilleure organisation du temps de travail**, mouvement qui sera valable d'ailleurs pour toute la fonction publique, et

réintroduire les heures supplémentaires qui permettent de dégager un potentiel opérationnel immédiat.

La recherche de proximité accrue et de renforcement de la présence sur la voie publique doit désormais se faire plus sélective : en privilégiant les horaires et les lieux les moins sûrs ; en choisissant des quartiers prioritaires d'intervention dans une stratégie coordonnée avec d'autres services publics ; en assumant le caractère temporaire et redéployable de certains dispositifs fidélisés ; en privilégiant chaque fois que possible des patrouilles en binôme pour en augmenter le nombre cumulé ; en dynamisant l'occupation du terrain par l'usage de la géolocalisation et de la vidéoprotection ; en s'appuyant sur une cartographie moderne des flux criminels.

Enfin, par rapport aux forces de sécurité de pays comparables, **nos forces de sécurité intérieure restent en retrait dans la réalisation du « saut technologique »** rendu possible par les révolutions techniques en cours. Qu'il s'agisse de la numérisation de l'espace à travers les capacités de géolocalisation et de transmission de données, de la capacité à renvoyer en temps réel des images pour donner au décideur un temps d'avance sur les médias ou encore de la prise en compte des possibilités offertes par le « big data », les capacités déployées sont encore balbutiantes.

En numérisant **la conduite de l'activité opérationnelle**, il s'agit, à l'image de ce que font aujourd'hui les armées, de donner à chaque unité sur le terrain et aux structures de commandement la capacité à visualiser en temps réel les dispositifs déployés et de pouvoir transmettre massivement des données sur le terrain : à titre d'exemple, une patrouille de gendarmes engagée sur une recherche de malfaiteur devrait pouvoir visualiser la position des autres patrouilles, la dernière position connue de la personne recherchée et les images retransmises par la vidéoprotection en place dans le secteur ou captée par un hélicoptère ou un drone.

La police et la gendarmerie doivent pouvoir compter sur les derniers outils informatiques de lutte contre le crime. À Los Angeles, le logiciel **PredPol** se concentre uniquement sur le cambriolage, le vol et l'atteinte aux véhicules, correspondant à plus de la moitié des 104 000 crimes enregistrés dans la ville. Par exemple, en vingt et un mois, trois divisions du LAPD ont pu, grâce à PredPol, prédire avec deux fois plus de précision les actes de criminalité. Un algorithme est utilisé afin de permettre à la police **d'adopter une politique prédictive des actes de criminalité**. En utilisant des années de rapports de

criminalité, cet algorithme **identifie les zones disposant d'une probabilité de criminalité élevée**. L'algorithme de prédiction réagit constamment au changement de la criminalité dans ces villes.

C'est un levier majeur d'amélioration de la performance dans la lutte contre la délinquance : dans un cadre juridique toujours plus contraint, seule une vraie supériorité technologique sur les délinquants permettra de retrouver des marges de manœuvre et d'efficacité.

Et nous disposons en France d'une base industrielle importante dans ce domaine, souvent duale avec la défense, qui est en demande de perspectives lui permettant de mieux s'organiser pour répondre à nos attentes et gagner par là en compétitivité. Le Programme européen de recherche en matière de sécurité (Pers), largement axé sur la gestion de crise, pourrait accompagner davantage la recherche en ce sens.

## **Un ministère de la sécurité intérieure rassemblant les douanes et l'administration pénitentiaire.**

**La situation a changé.** La courbe des crimes et des délits est repartie à la hausse et la menace terroriste n'a jamais été aussi élevée. Nous devons en tenir compte non seulement dans l'allocation des moyens que nous mettrons en œuvre pour notre sécurité, mais aussi dans **l'organisation de l'appareil de l'État**.

Depuis le Livre blanc de la défense de 2008, tous les spécialistes s'accordent à reconnaître qu'il existe un besoin de coordination fort entre toutes les composantes qui participent à la sécurité du territoire.

Dans la même logique que le rattachement de la gendarmerie, venant de la défense, au ministère de l'Intérieur en 2009 pour améliorer la gouvernance de la sécurité en France, **il faut donner au ministère chargé de la sécurité une profondeur d'action**.

**L'administration pénitentiaire** (36 000 agents, agents de surveillance et services de probation) pourrait ainsi être rattachée au ministère de l'Intérieur et les **douanes** placées **pour emploi** (hors mission de perception de taxes) auprès du ministre de l'Intérieur.

**Les douanes**, placées pour emploi auprès du ministre de la Sécurité intérieure, seront **un vecteur de lutte contre l'immigration clandestine aux**

**côtés de la PAF et de maîtrise de nos frontières**, dont on voit que les enjeux sont majeurs.

De même, **l'administration pénitentiaire doit être considérée comme l'une des forces de la sécurité intérieure**. C'est elle qui a **pour mission de détenir**, dans les meilleures conditions de sécurité possible (extractions, transfèvements, gardes à l'hôpital), les individus prévenus ou condamnés, tout au long de l'instruction de leur affaire ou de l'exécution de leur peine.

C'est elle qui a la **charge d'individus susceptibles de commettre de nouveaux délits ou de nouveaux crimes, à l'issue de leur peine ou, à droit constant, à la faveur d'un aménagement** de cette peine. Il faut savoir que plus de 172007 personnes condamnées sont suivies **à l'extérieur de la prison, en milieu ouvert**, par à peine 4538 personnels des services pénitentiaires d'insertion et de probation. Et, face à la radicalisation en prison, l'insertion de l'administration pénitentiaire dans le ministère de la Sécurité intérieure est une évidence.

**Le temps est donc venu de disposer d'un véritable ministère de la Sécurité intérieure**, s'appuyant sur une chaîne pénale profondément refondée.

### **3 METTRE FIN AU DÉSARMEMENT PÉNAL POUR MIEUX SANCTIONNER LES DÉLINQUANTS ET PROTÉGER LA SOCIÉTÉ DE LA RÉCIDIVE**

La refondation de l'autorité de l'État passe avant tout par l'autorité de la loi ! Tout converge dans la politique pénale actuelle pour altérer, dévitaliser, voire annihiler le sens de la peine et de la sanction. C'est l'idéologie du désarmement pénal que nous dénonçons depuis trois ans.

#### **Protéger le pays du terrorisme.**

Nous devons donc être intraitables avec le terrorisme, c'est l'urgence. Cela signifie adapter davantage notre stratégie de sécurité nationale aux nouveaux enjeux de la menace.

De ce point de vue, toutes les leçons de ces attentats n'ont pas été tirées. Les Français doivent savoir que nous avons des individus qui sont sur le sol français et qui représentent une menace majeure. Malgré des alertes lancées dès 2012 sur les risques que présentent ces individus isolés radicalisés, nous n'avons pas été entendus après les tueries de Toulouse. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le nombre de Français engagés dans une filière djihadiste est passé de 600 à plus de 1800. C'est plus du triple en une année !

Parmi ces gens, certains sont allés faire le djihad et sont revenus en France : leur place est en prison. C'est possible depuis la loi de 2012 (proposé après Merah, sans que la gauche vote le texte en avril 2012). Les consignes de fermeté doivent être renouvelées dans l'application de la loi.

Il y a ceux qui partiront ou qui sont déjà partis : ils ne doivent pas pouvoir revenir.

S'ils sont français, ils seront incarcérés et poursuivis par la justice française dès qu'ils poseront un pied sur le territoire national. S'ils sont étrangers ou binationaux, tout le monde comprend que nous ne devons pas laisser ces terroristes revenir en France, ni dans la zone Schengen.

Nous l'avions proposé à l'automne 2014, lors de l'examen sur la loi de lutte contre le terrorisme, sans succès auprès du gouvernement. Ce n'est pas une question juridique, mais de bon sens. On parle du principe de précaution, mais il faut l'appliquer d'abord à la sécurité des Français. La France n'a pas à accueillir sur son sol des personnes qui sont parties se former à la guerre contre elle.

Enfin, il y a ceux qui sont dans la mouvance radicale, mais ne sont pas partis et ne partiront peut-être pas. Ils représentent une menace. Il est évident qu'ils consultent les sites Internet fondamentalistes. Cette consultation doit devenir un délit et, dans le cadre d'une procédure d'urgence judiciaire – comparution immédiate –, faire l'objet d'une condamnation et donc d'une incarcération. C'est ce que nous proposons depuis l'affaire Merah. Là non plus, nous n'avons aucune réponse du gouvernement.

La sur-occupation des prisons facilite le prosélytisme et multiplie les risques de contagion islamiste. L'isolement d'un certain nombre de détenus radicalisés ne règle pas entièrement la question de la lutte contre la radicalisation, car certains individus continueront à se fondre dans la population carcérale.

C'est la raison pour laquelle il est impératif que notre pays se dote enfin d'un dispositif efficace de renseignement en milieu carcéral et prenne toute sa place dans la communauté du renseignement.

Enfin, pour les terroristes sortant de prison, nous avons proposé dès janvier qu'ils puissent faire l'objet d'une mesure de sûreté, comme pour les prédateurs sexuels depuis la loi du 25 février 2008, et les placer dans des centres de déradicalisation, dès lors que leur dangerosité est établie.

### **Exécuter les peines pour prévenir et protéger la société de la récidive.**

Il nous faut combattre l'idée répandue chez ceux qui refusent toute sanction selon laquelle la prison serait l'école du crime. La réalité est tout autre, ce n'est pas la prison qui crée la récidive, mais bien la récidive qui crée la prison.

De cette erreur d'analyse découle la volonté de lutter contre la croissance de la population carcérale, considérant naïvement que la prison créerait plus de crimes qu'elle en empêcherait.

Mme Taubira a introduit la « contrainte pénale ». Avec cette procédure, les délinquants encourant des peines courtes allant de six mois à cinq ans ne risqueraient plus d'être emprisonnés ! Or, en la matière, il faut en finir avec des contrevérités assénées par cette majorité, la fameuse fable du « tout-carcéral » qui aurait gagné la France.

Combattons cette idée fausse, véhiculée par les socialistes, selon laquelle on incarcérerait trop en France, toutes les comparaisons statistiques européennes prouvent le contraire !

Le problème n'est pas la surpopulation carcérale mais bien la délinquance. De 2007 à 2012, près de 7000 places de détention supplémentaires ont été créées, ce qui représente une augmentation de 10 % de notre capacité d'accueil. Mais nous restons encore sous la moyenne européenne. D'après les derniers chiffres disponibles du Conseil de l'Europe, la France, au 1<sup>er</sup> septembre 2013, comptait 57435 places de prison, contre 77243 en Allemagne, 77895 en Espagne et 97260 au Royaume-Uni.

À la différence de la gauche, nous pensons que c'est au parc pénitentiaire de s'adapter à notre politique pénale, et non l'inverse.

C'est pour cette raison que nous avons prévu la construction de nouvelles places de prison dans la loi du 27 mars 2012 de programmation relative à l'exécution des peines, sur laquelle les socialistes sont revenus pour des raisons purement idéologiques.

**Il faut construire plus de 20000 places de prison pour atteindre 80000 places** et mettre fin cette forme d'hypocrisie qui consiste à légitimer des aménagements de peine systématiques ou à laisser les condamnés à de courtes peines en liberté pour compenser la faiblesse de nos capacités carcérales. C'est un effort budgétaire important (plus de 3 milliards d'euros) en investissement, mais il s'impose à nous.

Les victimes et les Français en général n'admettent plus qu'une peine de prison prononcée publiquement au nom du peuple français se transforme généralement en aménagement de peine. Ils ne peuvent comprendre que la peine soit systématiquement déconstruite par l'aménagement de la peine, par l'inexécution de la peine (100 000 peines par an), par la réduction automatique de la peine.

Cela génère un profond et dangereux sentiment de défiance envers notre justice. Dès lors qu'un délinquant fait l'objet d'une condamnation, il est donc impératif qu'elle se traduise dans les faits.

Aujourd'hui, le code de procédure pénale fait de l'aménagement de la peine le principe et non l'exception. Nous proposons d'en renverser la logique et de réserver cette possibilité pour les seules peines de prison fermes moins de six mois par le juge d'application des peines.

Nous proposons également :

- **de supprimer toutes les réductions automatiques** de peine en prison en réintroduisant une distinction entre le primo-délinquant et le récidiviste (mesure abrogée par Christiane Taubira) ;
- de revenir sur les autres mesures de Christiane Taubira en restaurant le mécanisme de révocation automatique du sursis en cas d'infraction ;
- **d'interdire la possible libération conditionnelle dès l'exécution de la moitié de la peine...** Pas d'examen de libération conditionnelle avant l'exécution d'au moins les deux tiers de la peine !

Il faudra donc réintroduire les peines planchers, qui n'étaient qu'un principe de précaution appliqué aux victimes et pourtant – encore –, abrogées par Christiane Taubira.

Quelle est la réalité de la délinquance ? Les prévenus qui comparaissent devant la juridiction pénale ont **déjà fait l'objet de plusieurs mises en garde préalables à leur comparution, voire de plusieurs gardes à vue**. Ils sont multirécidivants et inscrits dans des parcours délinquants, certes de plus ou moins grande gravité, mais en tout cas durablement.

L'enquête de 2013 réalisée par l'ONDRP l'atteste. Sur un échantillon de 1508 personnes mises en cause pour 11784 infractions de types « crimes et délits non routiers » ayant eu lieu entre 2009 et 2010, à Paris ou en petite couronne : **54 % ont été mises en cause pour cinq ou six infractions principales**, soit 37 % des 11784 infractions socle de l'échantillon ; 18 % ont été mises en cause pour 10 infractions principales, soit 35 % du socle de l'échantillon ; 32 % des personnes avaient au plus 15 ans à la date des faits, dont 53,3 % mises en cause pour sept infractions principales ou plus et 21,4 % pour 10 infractions principales ou plus.

Pour faire face à cette délinquance des multirécidivistes, la loi du 10 août 2007 sur les peines planchers a réintroduit des peines minimales en cas de récidive tout en prévoyant des conditions pour déroger à cette règle.

Pourtant, les peines planchers n'étaient applicables qu'aux délinquants ou criminels en état de récidive légale, c'est-à-dire à ceux qui ont commis un délit ou un crime identique. Ainsi, le coupable d'une agression sexuelle (délit) qui se rend ensuite coupable d'un viol (crime) n'est pas légalement un récidiviste mais un réitérant.

**Nous proposons des peines planchers renouvelées pour les réitérants**, en prévoyant une **interdiction du territoire national pour toute personne de nationalité étrangère condamnée** pour un crime ou délit intentionnel à une peine supérieure ou égale à cinq ans d'emprisonnement.

### **Réinvestir les territoires pour mettre fin aux zones de non-droit.**

Réinvestir les territoires, cela signifie mettre fin à ces zones de non-droit, de démanteler ces trafics qui pourrissent la vie d'un quartier.



Il faut éloigner des quartiers, les délinquants trafiquants de drogue qui sortent de prison. **Nous proposons de rendre la peine complémentaire d'interdiction de séjour, qui existe dans notre code pénal, automatique** (sauf motivation contraire de la formation de jugement) là où le délinquant sortant de prison a commis son méfait, pour le trafic de drogue en particulier.

Il faut parallèlement frapper les délinquants au portefeuille (saisie des avoirs criminels, non-justification de ressources en inversant la charge de la preuve pour le trafic de drogue, d'êtres humains et d'armes). Des efforts ont été faits sous le précédent quinquennat ; il faut en amplifier les moyens et les modalités. Nous comptons notamment sur un rapprochement significatif avec les douanes pour monétiser davantage les petites infractions.

Il faut que les effectifs de l'anticriminalité soient renforcés, en particulier pour assurer une présence continue, notamment nocturne, dans les quartiers et territoires où la délinquance est très forte. Nous souhaitons l'installation de postes permanents de vigie policière la nuit dans les quartiers les plus difficiles.

Ce retour de la République doit également s'observer dans la lutte contre les campements sauvages qui se multiplient.

Nous le constatons, le droit ne protège plus efficacement le premier magistrat d'une commune, toujours en première ligne en cas d'occupations illicites. L'ubuesque de la situation, c'est qu'elles se produisent même là où des aires d'accueil existent, mais où les gens du voyage ne veulent pas stationner.

**Les procédures administratives d'expulsion d'occupation illicite de terrain, avec consignation des biens, doivent être développées et accélérées.** La décision préfectorale d'expulsion doit pouvoir s'appliquer et ne faire l'objet d'aucun recours à caractère suspensif. L'obligation pour le préfet de mobiliser les moyens de police nécessaires dans les vingt-quatre heures à compter de la notification de l'arrêté d'expulsion qui ordonne une évacuation immédiate et l'assistance de la force publique pourrait être introduite.

**Faire de la lutte contre l'immigration clandestine une priorité d'action des pouvoirs publics.**

- Dans l'esprit de notre précédente journée « immigration », la durée de la **rétenion administrative** (quarante-cinq jours aujourd'hui) doit être adaptée aux besoins des services de police et de gendarmerie.

- Le rapprochement des douanes dans un grand ministère de l'Intérieur, pour une **meilleure maîtrise des frontières** prend tout son sens.

**La justice des mineurs doit être refondée autour d'un code pénal spécifique, en marquant la césure entre la justice civile d'assistance éducative et la justice pénale des mineurs (sans remettre en question l'âge de majorité pénale, aujourd'hui à 18 ans).**

- Il faut aller vers la création d'un **tribunal de la famille** qui regrouperait à la fois les compétences actuelles du juge des affaires familiales (divorce, droit de visite et d'hébergement, pension alimentaire...), les compétences actuelles du juge civil (adoption, reconnaissance de paternité, identité de l'enfant...) et celles du juge des enfants dans sa partie éducative et prestations sociales.

- À côté, un **tribunal pénal pour mineurs** pourrait être créé, pour juger des crimes et délits commis par les mineurs, compétent y compris pour les comparutions immédiates applicables aux mineurs de plus de 16 ans.

- Depuis 2002, deux mesures de l'exécution des peines en ce qui concerne les mineurs ont été créées : les établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM) et les centres éducatifs fermés (CEF). Ce mouvement a été stoppé en 2012, en dépit des promesses de François Hollande de les doubler en les passant d'une quarantaine à 80. **Il faut y revenir, car un mineur délinquant ne saurait durablement être incarcéré avec des prisonniers majeurs.**

Sans autorité, il n'y a plus de République. La République est aussi un régime d'autorité, fondé sur le respect du droit et de la justice.

La République n'a jamais craint d'affirmer l'autorité de l'État et c'est parce qu'elle a tourné le dos au laxisme, à l'anarchie, qu'elle a pu fonder ce qui est aujourd'hui le socle de notre pacte social.

Cet affaiblissement de l'autorité qui se ressent dans tous les domaines met gravement en danger l'unité de la nation.

Parce que nous avons la responsabilité de l'alternance, nous devons redonner confiance aux Français dans les institutions de la République, dans la justice, dans la police et la gendarmerie.

Ce que nous voulons, c'est la République partout et pour tous, une République qui protège, une République qui n'oublie pas les victimes. ■

## RÉSULTATS DES QUESTIONS POSÉES AUX ADHÉRENTS

44118 personnes ont participé

- 1 Doit-on libérer les policiers et gendarmes des contraintes administratives qui pèsent sur eux, afin qu'ils puissent se recentrer sur leur métier (ordre public, investigation, renseignement) dans la lutte contre la délinquance ?



*Ne se prononce pas*

- 2 Faut-il étendre les compétences des policiers municipaux (accès à certains fichiers de police et contrôle d'identité) pour en faire de véritables partenaires de sécurité aux côtés des policiers et des gendarmes ?



*Ne se prononce pas*

- 3 L'armement des polices municipales dans une ville de plus de 10000 habitants doit-il être de droit, sauf opposition du conseil municipal ?



*Ne se prononce pas*

- 4 A l'exemple des interdits de stade, faut-il permettre au maire d'interdire temporairement à des individus auteurs de trouble de paraître dans certains lieux pour des motifs de prévention à la tranquillité publique ?



*Ne se prononce pas*

- 5 Etes-vous favorable à une nouvelle législation sur la présomption de légitime défense des policiers et gendarmes dans l'usage de leur arme, afin de sécuriser leurs interventions ?



*Ne se prononce pas*

- 6 Soutenez-vous la construction de plus de 20000 places de prison supplémentaires pour adapter notre système carcéral à la réalité de la délinquance ?



*Ne se prononce pas*

- 7 Faut-il mettre fin à l'aménagement systématique des courtes peines de prison, ainsi qu'à tous les mécanismes de réduction automatique de peine pour redonner tout son sens à la sanction ?



*Ne se prononce pas*

- 8 Les peines-plancher, abrogées en 2014 par le gouvernement, doivent-elles être remises en place pour les récidivistes et les réitérants ?



*Ne se prononce pas*

- 9 L'administration pénitentiaire et les Douanes doivent-elles être rattachées au ministère de l'Intérieur pour améliorer le pilotage des forces de sécurité y compris en prison ?



*Ne se prononce pas*

- 10 Faut-il élargir le champ de la rétention de sûreté aux terroristes sortant de prison pour permettre la surveillance et l'isolement dans des centres de déradicalisation à l'issue de leur peine, en fonction de leur dangerosité ?



*Ne se prononce pas*

- 11 Devant la multiplication des campements illégaux, faut-il donner davantage de pouvoir à l'Etat pour les faire évacuer en urgence et rétablir l'ordre républicain ?



*Ne se prononce pas*

- 12 Faut-il refondre la justice des mineurs autour d'un code pénal spécifique en marquant une véritable césure entre la justice de la famille et des enfants et la justice pénale des mineurs pour redonner tout son sens à la sanction ?



*Ne se prononce pas*



# AGRICULTURE ET RURALITÉ



**MERCREDI 3 FÉVRIER 2016**

À l'horizon 2030, la croissance démographique mondiale s'accompagnera de **nouveaux besoins alimentaires**. La population de la planète dépassera en effet les 9 milliards d'individus. L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ainsi que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) estiment que d'ici à quinze ans **les besoins mondiaux en céréales grimperont de 50 %**<sup>1</sup>.

Par ailleurs, l'évolution du niveau de vie dans les pays en développement entraîne des bouleversements dans les habitudes de consommation partout dans le monde.

**Nos filières agricoles et agroalimentaires doivent ainsi être mieux protégées** et être en position de profiter des opportunités qu'offrent ces évolutions. Une demande accrue en viande et en produits laitiers constitue **de véritables opportunités pour notre savoir-faire** national dans le domaine de la génétique animale et des produits agroalimentaires transformés.

Malheureusement, face à ces mutations, les agriculteurs français sont confrontés depuis plusieurs mois aux conséquences d'une **double crise**.

**Cette crise est à la fois conjoncturelle et structurelle**. L'agriculture française traverse une crise majeure dont le gouvernement n'a pas mesuré la portée. Son inertie et l'inefficacité des réponses apportées, fondées sur des aides d'urgence de court terme, attestent la légèreté dont a fait preuve le gouvernement jusqu'ici.

**La chute des prix dans certains secteurs de l'agriculture française cet été a profondément fragilisé l'activité de nombreux agriculteurs**. Le prix de vente des produits ne suffit souvent plus à couvrir les frais engendrés par leur production. L'élevage bovin et porcin ainsi que la production laitière, comme la production céréalière, ont ainsi été les plus durement touchés par cette chute des prix. Nos 200000 éleveurs et les milliers de salariés de l'agroalimentaire affectés par les fermetures de sites d'abattage et de transformation de viande en ont subi les conséquences. Le revenu de nos éleveurs devrait être divisé par deux en un an, et plus de la moitié d'entre eux gagneront moins d'un Smic par mois.

---

1. Pour faire face à la demande en produits d'origine animale, la production agricole devra augmenter de 200 millions de tonnes pour permettre de subvenir aux besoins mondiaux, estimés à 470 millions de tonnes par la FAO pour 2050.



**Les Républicains n'ont eu de cesse de demander au gouvernement d'agir vite et d'anticiper cette crise dont tous les observateurs prédisaient l'ampleur.**

D'autre part, les répercussions de **l'embargo russe** sont majeures pour l'agriculture française. Ainsi, en 2014, les mesures de rétorsion de la part de Moscou ont provoqué une diminution de 23 % des exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires, qui tombent à 586 millions d'euros, contre 760 millions en 2013, soit une perte directe de 174 millions d'euros pour l'exportation française. De plus, selon la Fédération nationale porcine, la perte économique pour les éleveurs serait de près de 0,20 € par kilogramme de carcasse, soit plus de 800 millions d'euros depuis février 2014.

De façon structurelle, la politique antientreprise menée depuis plus de trois ans, et caractérisée notamment par une hausse des charges pesant sur les agriculteurs, **a affaibli la compétitivité des exploitations agricoles**, des coopératives et des industries agroalimentaires françaises, laissant ce secteur démuni face à l'impact sans précédent de la crise agricole. À l'image de l'abandon en 2012 de la TVA compétitivité, le compte pénibilité est un exemple supplémentaire de mesures desservant nos agriculteurs et nos coopératives agricoles dans la compétition internationale.

Le détricotage des mesures d'organisation des filières agroalimentaires, orchestré depuis plus de trois ans, va dans la direction exactement opposée de ce dont a besoin notre agriculture pour s'organiser et favoriser une plus équitable répartition des marges. L'abandon des primes pour l'engraissement (bovin) et des accords de filière que nous avons mis en place en 2011 a été une erreur. **Il faut cesser de pénaliser ainsi notre agriculture.**

En conclusion, entre 2011 et 2015, la France est passée de la troisième à la **cinquième place** des exportateurs agroalimentaires mondiaux, au profit de l'Allemagne et du Brésil. Ce déclassement est le résultat d'une perte de parts de marché à l'international de notre industrie agroalimentaire.

**Notre ambition est de permettre à la première industrie française en nombre d'emplois, l'industrie agroalimentaire, de remonter sur le podium au rang de troisième exportateur agroalimentaire mondial avant 2020.**

Les agriculteurs ont exprimé leur très vive souffrance en se mobilisant fortement partout en France. Il est du devoir des Républicains d'entendre la détresse du monde agricole et d'y répondre en proposant **un projet ambitieux**

**et fort pour l'agriculture française**, à laquelle nous voulons réaffirmer notre profond attachement et notre croyance dans son avenir.

## **1 REFAIRE DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE LA PREMIÈRE PUISSANCE EUROPÉENNE**

**En affichant une ambition puissante pour son agriculture, la France pose un acte de souveraineté.**

Entre 2000 et 2014, la part de l'agriculture française dans les exportations mondiales est passée de 7 à 4,7 %. **Il s'agit d'un recul inquiétant d'un tiers de la part de nos exportations agricoles.** En comparaison, sur la même période, les exportations agricoles allemandes ont crû de 6,6 % par an. L'Autriche et l'Espagne, quant à elles, ont conservé leurs parts de marché.

Par ailleurs, les projections de l'Insee prévoient qu'en 2030 la France comptera 67 millions d'habitants. En 2050, la population sera de presque 70 millions de personnes. Si ces tendances se confirment, les besoins alimentaires vont être modifiés.

Les Républicains en ont parfaitement pris conscience et proposent de définir **une politique ambitieuse pour l'agriculture**, pilier **stratégique** de notre économie.

La souveraineté alimentaire, au même titre que les souverainetés diplomatique, militaire, énergétique et budgétaire, est un élément essentiel de notre liberté. Les États-Unis, la Chine ou l'Inde défendent cette souveraineté alimentaire, qui leur garantit un « pouvoir vert ». **L'agriculture doit donc prendre toute la place qui est la sienne dans le rétablissement d'une France ambitieuse**, capable de faire entendre sa voix sur la scène internationale.

Nous affirmons que l'agriculture est d'abord une activité économique. En effet, le secteur agroalimentaire représente aujourd'hui 15 % de la population active. Les agriculteurs sont avant tout des **chefs d'entreprise agricole**. Ils sont également les premiers à garantir la préservation et l'entretien de **nos terroirs**. C'est pour cela que **le concept d'agroécologie**

**édicte par le gouvernement constitue une voie sans issue** qui risque de pénaliser lourdement les agriculteurs de demain. L'agriculture doit constituer un enjeu écologique sans que cela conduise pour autant à la rédaction de normes pénalisantes pour les exploitations.

Par conséquent, le modèle que nous souhaitons défendre pour notre agriculture est celui de **l'entreprise agricole performante et compétitive, riche de sa diversité.**

Pour assurer les besoins alimentaires à venir de la France et parce qu'il constitue **un important enjeu de souveraineté** pour notre pays, Les Républicains s'engagent à rendre à ce **pilier stratégique** que constitue le tissu agricole national toute la place qu'il mérite, en refaisant de **notre agriculture la première en Europe.**

**Ces constats impliquent que nous proposons des réformes ambitieuses pour rendre aux exploitations agricoles des marges de compétitivité. Notre projet s'appuie avant tout sur les besoins réels des agriculteurs français.**

**Le gouvernement a mis à mal la compétitivité de l'économie française. Alors que l'agriculture traverse depuis l'été une crise profonde, elle en ressent les conséquences négatives lorsqu'elle cherche à exporter.**

**Le coût élevé du travail** en France par rapport aux partenaires de l'Union européenne accentue le phénomène de ralentissement des exportations. À l'embargo russe sur les produits agricoles européens, par lequel les agriculteurs français sont les premiers affectés, s'ajoute **la complexité de la réglementation du travail.**

Avec **une main-d'œuvre moins chère de 50 % dans les fruits et légumes et de 20 % dans les autres filières comme la viande, l'agriculture allemande est davantage compétitive que la nôtre.** C'est un sujet majeur de préoccupation, alors même que ce gouvernement a abandonné la TVA compétitivité en 2012.

En outre, en s'étant attaqué à l'organisation en filière de l'agriculture dans le secteur de la viande, **le gouvernement a désorganisé notre économie agricole.** Cela a causé un nouveau retard de compétitivité face à des filières animales allemandes bien structurées et organisées pour l'export. Alors que, à la sortie de l'élevage de porcs, un agriculteur français est plus productif que son voisin allemand, les initiatives hasardeuses du gouvernement ont

conduit à créer artificiellement des retards de compétitivité. Dix pour cent des exploitations d'élevage sont au bord du dépôt de bilan. Conjuguée à la crise de l'été 2015, la politique gouvernementale menace **entre 30 000 et 40 000 exploitations et 80 000 emplois** !

Face à son échec, le ministre socialiste de l'Agriculture en est réduit à appeler les petites exploitations à se moderniser pour atteindre une taille critique leur permettant d'exporter, c'est l'« agroécologie ».

**Il est indispensable de renforcer la contractualisation autour de filières pour inciter à une répartition des marges plus équitable et plus transparente entre producteur, transformateur et distributeur : le producteur doit retrouver sa place.**

La contractualisation permet aux agriculteurs de disposer de visibilité dans leur activité et pour leurs revenus. C'est la raison pour laquelle **l'organisation par filières doit être encouragée**, en prenant pour exemple des filières bien structurées, à l'image de la filière ovine, celle des céréales, des oléagineux, de la betterave à sucre. Certaines filières, telles que la viande bovine, la viande de porc ou les fruits et légumes, méritent une meilleure organisation. En cela, la PAC donne la possibilité aux filières de **se structurer en interprofessions**, organisations de producteurs ou associations d'organisations de producteurs. **Dans le secteur des fruits et légumes, l'ensemble des distributeurs français en 2010 ont été réunis à l'Élysée**, avec à la clé un accord sur l'encadrement des marges.

Les filières d'élevage connaissent aussi depuis quelques mois **de très graves difficultés économiques qui ne font que s'accroître** et qui mettent en péril l'avenir même de la production agricole et d'un pan entier de notre industrie agroalimentaire. En réalité, **ces difficultés conjoncturelles masquent une faiblesse structurelle des filières d'élevage** : face à une concurrence féroce qui provient autant sinon plus des autres États membres de l'Union européenne que des pays tiers, l'agriculture française doit s'adapter et **gagner en compétitivité**. Afin de mieux protéger les filières d'élevage, il est fondamental d'engager une relation contractuelle entre les fournisseurs d'alimentation animale, les producteurs, les transformateurs et la grande distribution. C'est toute la filière de l'élevage qui doit **inventer une stratégie gagnante** pour faire face à la volatilité des marchés et pour retrouver une solidité largement perdue.

**Nous proposons d'améliorer la transparence sur le partage de la valeur ajoutée tout au long de la chaîne d'approvisionnement et de transformation**

**alimentaire.** Les conflits de répartition des marges mettent en difficulté de nombreuses filières agroalimentaires et rendent plus compliquée la coopération entre producteurs, transformateurs et distributeurs. Il convient que les différents acteurs puissent définir des stratégies communes, **quitte à faire évoluer le cadre du droit de la concurrence au niveau européen.**

**Nous voulons ainsi améliorer le dispositif concernant la contractualisation,** en proposant que les clauses de détermination des prix puissent prendre en compte les coûts de production des agriculteurs et fassent référence à des **indices publics** de prix ou aux travaux de l'Observatoire des prix et des marges. Il s'agit ainsi d'inciter à une contractualisation dont la dimension tarifaire reste connectée aux marchés.

Ces contrats pourront comprendre les éléments nécessaires à la définition du produit, les critères de qualité, les modalités de prélèvement d'échantillons de contrôle, les conditions et le rythme de livraison, les modalités de fixation et de révision du prix, des clauses de rediscussion dudit prix en cas de modification des conditions économiques (évolutions au-delà d'un certain seuil des prix de marché, évolution des charges et coûts de production...) ou encore les conditions de paiement. Ils pourront inclure **des outils de gestion des risques** afin de mieux protéger les producteurs contre la volatilité des prix des marchés mondiaux.

**Nous proposons également d'instaurer des rendez-vous pluriannuels de l'ensemble des acteurs des filières agricoles, destiné à définir des stratégies communes.** Il s'agit d'éviter les guerres des prix, destructrices pour les filières agricoles. Il s'agit de s'orienter vers des mécanismes de formation plus concertés et partagés des prix, plutôt que de s'enfermer dans une formation conflictuelle de ceux-ci. Dans le cadre européen, les règlements devront, à cette fin, être adaptés pour les rendre compatibles avec les politiques anticoncurrentielles.

**Il pourrait par exemple s'agir de contrats types pouvant servir de référence pour les contrats individuels,** lesquels ne peuvent être que de droit privé. Les filières seraient incitées à mettre à disposition de tels contrats.

---

2. Ces derniers n'auraient plus alors qu'à fixer la valeur des curseurs laissés « ouverts » dans les contrats types, notamment à l'égard des prix dans le respect de la liberté d'entreprendre.

## Les profondes mutations qui se sont opérées dans les entreprises agricoles appellent une évidente refonte de la fiscalité agricole.

L'agriculture n'est pas épargnée par le poids de la fiscalité et le matraquage fiscal du gouvernement. Comme toutes les entreprises de France, les exploitations agricoles doivent faire face à des cotisations sociales et des charges importantes.

La révision du code du travail, que Les Républicains appellent de leurs vœux, entraînera naturellement une libération des exploitants agricoles du carcan administratif mais également fiscal dans lequel l'État les a progressivement enfermés. Toutefois, **il conviendra d'aller plus loin.**

Les mécanismes fiscaux existants ont ainsi été pour beaucoup d'entre eux créés à des époques de moindre volatilité des prix. **Ils laissent aujourd'hui les agriculteurs souvent démunis** face à des situations contraires.

La clarté de la norme fiscale, et donc sa lisibilité par les chefs d'entreprise, doit constituer une priorité pour toute réforme de la fiscalité agricole. C'est pour cette raison que Les Républicains prendront leurs responsabilités en proposant **une refonte du régime de la déduction pour aléa (DPA)** pour que ces mécanismes puissent être davantage utilisés par les agriculteurs faisant face à des risques qui impactent leur activité.

Cette modernisation de la DPA poursuivra également **un objectif de débureaucratization** des mécanismes, afin d'en faciliter le recours par les agriculteurs. En effet, la déduction pour aléa ne reflète plus les besoins des agriculteurs et contient **de trop nombreuses rigidités administratives** : complexité d'appréhension du dispositif, modalités d'utilisation restrictive de l'épargne accumulée au titre de la DPA, difficulté de gestion du dispositif de réintégration dans le temps, etc.

Afin de redonner de l'oxygène aux exploitants agricoles, Les Républicains privilégieront **le lissage fiscal, éventuellement le report d'emprunt et de charges sociales** sur plusieurs années pour en faire un puissant outil de stabilisation des revenus agricoles.

Le lissage s'inspirera entre autres du dispositif fiscal existant pour les auteurs et les créateurs qui permet **d'étaler sur plusieurs années les revenus au moment de la déclaration d'imposition afin de pallier les variations importantes de revenus.**

## La diminution des normes qui entravent et l'arrêt de la surtransposition sont des leviers indispensables pour redonner de la compétitivité aux exploitations agricoles face à leurs concurrents européens.

Parce que les exploitations agricoles sont avant tout des entreprises individuelles avec à leur tête des chefs d'entreprise innovants et dynamiques, elles souffrent, comme le reste des acteurs économiques français, de l'excès de réglementation.

Les Républicains l'ont compris et ont déposé une proposition de loi en juillet 2015 à l'Assemblée nationale en ce sens, qui appelait à **un moratoire sur la surtransposition** des textes européens. Nous voulons poursuivre et mettre en œuvre cette démarche dès 2017.

### Les Républicains prennent deux engagements forts, applicables dès leur arrivée aux responsabilités.

- 1. Un moratoire sur la surtransposition de textes européens** sera décrété afin de cesser d'étouffer inutilement les exploitants agricoles sous des contraintes administratives superflues.
- 2. Nous l'associerons à une démarche de déconstruction de certaines normes nationales devenues obsolètes et inefficaces** (contrôle des structures, compte pénibilité...), pour rendre aux exploitants agricoles, aux coopératives et aux entreprises agroalimentaires la légitime liberté de se développer et d'investir dans nos territoires.

Les normes sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), les zonages environnementaux, ceux notamment compris dans le projet de loi pour la biodiversité, les équipements de protection individuelle retenue d'eau, la directive « nitrates », le compte pénibilité ou les certificats d'économie de produits phytosanitaires ne sont que quelques exemples de ces prescriptions trop nombreuses auxquelles nous devons nous attaquer pour les refondre. Il faudra certainement réduire le nombre de zonages environnementaux et homogénéiser les contraintes associées pour une meilleure lisibilité, compréhension et application des règles.

**Il faut soumettre toute élaboration de norme à une justification scientifique réelle et fondée**, réévaluée dans le temps. Or, aujourd'hui, le bien-fondé de la norme UE des 50 mg/l est remis en cause par la communauté scientifique européenne et internationale, sans tenir compte des réalités et spécificités

du terrain. **Les organisations syndicales agricoles ont fait des propositions responsables en ce sens.**

En outre, il est devenu urgent, en plus de s'attaquer à la surtransposition, de résoudre le problème du « **travail en silo** » des ministères et des administrations qui pour un même territoire multiplient les dispositions réglementaires et législatives, au risque de conduire à des incohérences.

**La prise en compte des particularités locales doit donc être une priorité.** Nous ne pouvons plus imaginer que les réglementations agricoles ou environnementales soient parfaitement identiques pour des territoires aussi variés, sans tenir compte des handicaps géographiques ou de la topographie.

**Le principe nouveau qui doit conduire à toute action de réglementation doit être celui du « aucune norme nouvelle sans la consultation préalable des agriculteurs ».**

C'est la raison qui incite **Les Républicains à proposer que le ministère de l'Agriculture devienne pilote des politiques environnementales qui concernent les exploitants agricoles**, en lieu et place du ministère de l'Écologie.

Parce que nous faisons confiance aux agriculteurs, nous voulons passer d'un modèle reposant sur le principe de précaution à un modèle reposant sur un **principe de responsabilité**. Cela nous conduira à changer notre lecture et notre pratique de la Charte de l'environnement adossée à notre Constitution. **La recherche et l'innovation sont des moteurs de croissance**, et il ne pourra y avoir de grande invention agricole demain si nous continuons à nous enfermer dans la défiance et la suspicion.

**Le stockage de l'eau constitue un enjeu de compétitivité, mais également de biodiversité et d'aménagement du territoire.** La ressource hydrique est un atout essentiel pour la France grâce à son climat tempéré tout à fait exceptionnel.

**Nous proposons de tirer parti de cet atout majeur pour impulser une politique volontariste de stockage de l'eau.** Nous proposons que le ministère de l'Agriculture soit le ministère leader dans la mise en place futur du schéma de stockage de l'eau, en accélérant les procédures, en les déconcentrant au niveau des préfets, de façon à organiser une concertation efficace avec la profession agricole.



À ce titre, comme pour l'instruction des permis de construire qu'il nous faut accélérer et pour lesquels nous avons fait des propositions fortes lors de notre journée de travail sur le logement, **il nous faut lutter contre les recours abusifs**, en restreignant l'usage de ces derniers au moment du dépôt du dossier, en précisant la notion d'intérêt à agir, en alourdissant les sanctions en cas d'abus (caution) et en mettant effectivement, à l'image du code pénal, les frais irrépétibles à la charge de celui qui est condamné.

**Il conviendra également de revoir le pilotage national et local de la « police de l'eau ». Nous proposons un rapprochement de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) avec les directions départementales des territoires** sous l'autorité des préfets qui sont responsables de la mise en œuvre des politiques publiques locales d'aménagement et de développement durable des territoires.

**La confiance que nous témoignons à l'avenir de cette filière se traduit aussi par le soutien déterminé à l'installation des jeunes agriculteurs et une volonté d'engagement national plus forte pour les achats de proximité.**

Un quart des exploitations en 2010 pourraient être transmises en 2017 avec le départ à la retraite de 120 000 exploitants agricoles. Cela correspond à 6,8 millions d'hectares de surface agricole.

L'installation des jeunes agriculteurs constitue donc un enjeu important pour la préservation et le développement de notre agriculture dans les prochaines décennies. **Il faut donc soutenir l'installation des jeunes agriculteurs dans le cadre du pilotage du deuxième pilier de la PAC par les conseils régionaux, responsables de la mise en œuvre des mesures de développement rural de celui-ci.**

Les conseils régionaux nouvellement dirigés par Les Républicains prendront des initiatives fortes en ce sens. Les régions, autorités de gestion du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), prendront aussi **des mesures pour orienter les crédits de la PAC vers les investissements physiques** (transformation des produits agricoles, infrastructures, amélioration de la performance et de la durabilité des exploitations), vers le développement des exploitations agricoles et des entreprises comme **l'aide au démarrage des jeunes agriculteurs ou vers les paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles** ou à d'autres contraintes spécifiques. Cette action vaut aussi pour l'outre-mer.

**En nous appuyant sur les dispositifs déjà existants, telle la dotation d'installation pour les jeunes agriculteurs (DJA)** qui permet une majoration pour les zones présentant un handicap naturel (montagnes, etc.), nous pouvons également stimuler l'outre-mer. En effet, avec **47 640 emplois à temps plein sur 40 500 exploitations, les DOM disposent d'une agriculture constituant un pilier important de l'économie locale**. Le caractère insulaire des DOM crée des coûts importants pour l'acheminement des productions vers la métropole. Réfléchir à l'extension des aides à l'installation **en reconnaissant le caractère difficile de l'agriculture des départements d'outre-mer**, c'est aussi soutenir les agriculteurs.

**Il faut enfin encourager les circuits courts**, qui rapprochent le producteur du consommateur. Nous proposons notamment le développement de ce mode d'approvisionnement des restaurations publiques collectives. Il faut introduire dans le code des marchés publics la possibilité d'inscrire une clause « acteurs de proximité », enjeu particulièrement majeur pour l'outre-mer.

L'esprit est celui d'un **Small Business Act pour l'agriculture**. Le critère du prix et du mieux-disant tarifaire ne doit plus être le facteur unique d'attribution des marchés publics français.

**Être à la hauteur du besoin d'investissement des exploitations agricoles et encourager l'innovation pour une agriculture moderne bénéficiant pleinement des progrès techniques et d'une formation de qualité.**

Pour faire face au besoin en investissement des infrastructures agricoles, notamment des bâtiments, il sera impératif dès 2017 de mettre en place les mécanismes qui permettront aux agriculteurs de dégager les marges financières nécessaires à la modernisation de leurs installations. Les crédits du **plan Juncker en faveur de l'investissement** peuvent être utilement déployés vers l'agriculture et le développement des infrastructures agricoles, plutôt que d'être non consommés.

Comme l'ont proposé les sénateurs Les Républicains, **il convient de créer un dispositif permettant de reporter les échéances d'un prêt pour les agriculteurs, en cas de conditions exceptionnelles de crise et dans une limite n'excédant pas 20 % de la durée du prêt restant à recouvrer**. À la volatilité des prix doit correspondre une plus grande souplesse face à l'endettement des agriculteurs.

Il nous faut **soutenir puissamment l'innovation dans l'agriculture de précision, pour produire plus tout en préservant mieux l'environnement** (génomique végétale et animale, bioéconomie, agriculture de précision) et poursuivre l'effort entrepris par notre famille politique en 2008 via le crédit impôt recherche, les fonds alloués aux investissements d'avenir et le soutien aux pôles de compétitivité. La France doit retrouver son rôle prééminent en Europe pour développer de **nouvelles technologies agricoles et agro-alimentaires** qui garantissent une meilleure préservation de nos sols, de la ressource en eau, de la préservation de la biodiversité.

À cette fin, les lycées agricoles doivent **devenir les pionniers de l'enseignement numérique afin de faciliter le saut technologique** dans la formation, avec le soutien des conseils régionaux. Cela se traduira par **des formations continues plus poussées pour former des managers agricoles de haut niveau** davantage préparés à la gestion d'exploitations devenues de vraies entreprises insérées dans les marchés européens et mondiaux. Ce sont aujourd'hui les meilleurs passeports pour l'emploi.

## **2 CONSTRUIRE UNE AGRICULTURE COMPÉTITIVE NE PEUT S'ENVISAGER SANS UNE STRATÉGIE EUROPÉENNE AU SEIN DE LAQUELLE IL EST ABSOLUMENT NÉCESSAIRE QUE LA FRANCE RETROUVE TOUTE SA PLACE**

**2017 doit marquer le retour de la France à Bruxelles.**

**Il est essentiel de renforcer la présence française à Bruxelles** alors qu'il n'y a actuellement aucun Français dans le cabinet du commissaire européen à l'Agriculture. Seule une **stratégie d'influence** sera à même d'accroître le poids de la France dans la définition de la PAC et de ses orientations. Dans cette perspective, le rôle du ministre de l'Agriculture et son engagement sur les questions agricoles au niveau européen sont fondamentaux.

## Préparer la réforme de la PAC dès 2017, pour évoluer vers un modèle protégeant davantage des risques climatiques et de la volatilité des marchés.

**La préparation de la réforme de la PAC, qui s'achève en 2020, doit être engagée dès 2017.** Les agriculteurs français ne peuvent pas attendre 2020 pour simplifier leur quotidien, pour leur redonner des perspectives de développement et de croissance.

Le budget européen de la PAC sera de 373,5 milliards d'euros pour les sept prochaines années (2014-2020). Cela correspond à un recul de 47,5 milliards d'euros par rapport à la période précédente 2007-2013 (421 milliards d'euros). Le budget français de la PAC sera donc de 9,1 milliards d'euros par an sur 2014-2020 (contre 9,3 milliards en 2007-2013).

La réforme de la PAC mise en œuvre par l'actuel gouvernement a occasionné une baisse moyenne des soutiens de la PAC de 3 % par exploitation en 2015. Nous ne pouvons accepter que cette évolution se poursuive.

La PAC doit être maintenue avec les moyens financiers existants, **il faut cesser de réduire les fonds dédiés à l'agriculture.**

La PAC doit répondre aux évolutions économiques actuelles et être adaptée à la mondialisation. En cela, **il faut évoluer vers des mécanismes qui sécurisent davantage les producteurs, en les assurant davantage contre les aléas climatiques et la volatilité des marchés.**

Les Républicains porteront cette ambition avec leurs partenaires européens. Dans cette perspective, il sera essentiel de préparer parallèlement un accord sur les bases de la prochaine réforme de la PAC avec les responsables politiques des États membres de l'Union européenne et membres du Parti populaire européen (PPE).

Les agriculteurs devront être impliqués le plus en amont possible dans la préparation de la prochaine réforme de la PAC, en faisant remonter leur expérience de travail vers le niveau européen. L'implication des agriculteurs est indispensable pour proposer une réforme de la PAC qui corresponde à leurs attentes et à leurs besoins.

## Les Républicains seront très vigilants au respect de son agriculture dans le cadre des négociations commerciales entre l'Union européenne et nos partenaires.

**Nous souhaitons préserver l'agriculture française et sa diversité dans les négociations commerciales avec nos partenaires économiques.** Nous sommes favorables à ces négociations avec les États-Unis ou les pays d'Asie du Sud-Est, mais nous appelons, depuis le début des négociations, à une vigilance particulière à l'égard du volet agricole.

Dans le cadre de cet accord, il est essentiel de **préserver le respect des normes en matière de sécurité alimentaire et de santé humaine et animale** qui constitue pour l'agriculture européenne un principe fondamental des négociations. Nous avons inscrit dans le mandat de négociation des dispositions telles que l'exclusion des produits les plus sensibles pour notre agriculture ainsi qu'une reconnaissance totale de la part de nos partenaires des produits sous signe de qualité pour mettre fin aux usurpations de notre identité gastronomique.

**Si, à l'issue des négociations entre l'Union européenne et les États-Unis, ou les pays d'Asie du Sud-Est, les partenariats commerciaux devaient constituer une opportunité pour l'économie européenne, et notamment pour l'agriculture française,** alors Les Républicains soutiendraient sa signature et sa ratification.

En revanche, parce que nous ne souhaitons pas faire de la libre concurrence un dogme, **nous veillerons avant tout à ce que les intérêts agricoles français soient protégés.** Nous n'hésiterons donc pas à nous opposer à tout accord qui remettrait en cause la souveraineté alimentaire de l'Union européenne et qui menacerait directement nos intérêts agricoles. **À l'échelle internationale, en 2008 dans le cadre des négociations à l'OMC, nous avons évité un accord qui aurait sacrifié l'élevage français.**

Un levier d'action pour protéger notre agriculture est d'associer davantage **le Conseil européen au contenu de la négociation de la Commission européenne.** Cela permettrait d'identifier clairement la personne en charge des discussions sur les partenariats commerciaux tout en donnant aux États un plus grand pouvoir d'intervention, afin de préserver les intérêts des économies européennes.

**Au sein du G20, la France s'était battue en 2011 pour obtenir une régulation des marchés des matières agricoles, et le renforcement de la gouvernance alimentaire mondiale a permis de mieux coordonner les pays en situation de crise alimentaire. Cet effort n'a pas été poursuivi depuis.**

Représentant 85 % du commerce mondial, les deux tiers de la population mondiale et plus de 90 % du produit mondial brut, le G20 est en effet un formidable centre d'impulsion.

À l'heure où l'hypervolatilité des cours et la financiarisation accrue des marchés menacent plus que jamais la sécurité alimentaire mondiale, la stratégie française auprès de l'Union européenne se doit de poursuivre un objectif de plus grande transparence de la formation des prix. Face à la spéculation sur les marchés des matières premières, la régulation peut constituer un outil pour réduire la volatilité des revenus des agriculteurs.

La création de stock d'intervention est une solution supplémentaire que Les Républicains porteront dans les négociations internationales. Nous souhaitons dès 2017 relancer les travaux conduits par le G20 pour renforcer la régulation des marchés des matières premières agricoles.

### **3 PARCE QUE L'HISTOIRE DES TERRITOIRES RURAUX EST INTIMEMENT LIÉE À CELLE DE LA FRANCE, ILS DOIVENT BÉNÉFICIER D'UN « PLAN MARSHALL » DE LA RURALITÉ**

Il est grand temps que l'État assume sa part de responsabilité dans la réinvention d'une véritable politique d'aménagement du territoire. **Quatre-vingts pour cent du territoire est constitué par l'espace rural**, c'est-à-dire par des territoires où la population est plus réduite que dans l'espace urbain ou périurbain.

Ces territoires attirent les Français, qui sont ainsi plus de **21 millions à y vivre**. L'espace rural séduit de nombreux Français qui y cherchent un cadre et une qualité de vie plus agréables.

**Le moment est venu de contrecarrer ce sentiment d'abandon par un vaste plan de revitalisation rurale, articulé autour de thématiques fortes : la santé, le développement économique, l'aménagement numérique, les services publics, l'habitat.**

Alors que 70 % des moyens alloués dans le cadre des contrats de plan État-régions financent des projets en zone urbaine, il est important d'apporter une attention toute particulière à la situation de nos territoires ruraux, auxquels nous sommes profondément attachés.

**Il faut viser un objectif de parité** afin que les moyens alloués à la ville correspondent à ceux accordés à la ruralité.

**Revitaliser les territoires ruraux face au sentiment d'abandon des habitants.**

**À l'image du plan de rénovation urbaine, des contrats de revitalisation pourraient être proposés permettant d'obtenir un fort effet de levier financier de l'État**, pour répondre aux attentes des populations rurales. C'est l'introduction d'un **principe de parité : à 1 € investi en ville doit correspondre 1 € investi dans nos campagnes.**

Calquée sur la politique de rénovation urbaine définie par la loi du 1<sup>er</sup> août 2003, **la concentration des moyens financiers de la puissance publique sera mise en œuvre sur des objectifs ciblés et prioritaires**, pendant une période limitée de cinq ans, en mutualisant les moyens de l'État, de la région, des départements qui la composent et des villes. Ces contrats de revitalisation pourraient couvrir l'ensemble des grands enjeux de la ruralité à l'image de la santé, de l'enseignement, des services publics, du développement numérique, du logement et du développement du commerce, ainsi que des entreprises.

**La rénovation de l'habitat** contribuera à donner la preuve aux habitants des zones rurales que l'État ne se désengage pas ; au contraire, qu'il réinvestit l'ensemble du territoire. Les délais de recours contre les permis de construire doivent être raccourcis afin d'éviter que des constructions ne se retrouvent à l'arrêt pendant plusieurs années contre l'intérêt général.

Les crédits de l'Agence nationale de l'habitat seront redéployés vers les propriétaires occupants les plus modestes vivant dans **des « passoires énergétiques »**. En leur permettant d'adapter leur logement aux nouvelles exigences de qualité environnementale, nous leur permettrons de **réaliser des**

**économies d'énergie. C'est du pouvoir d'achat retrouvé pour ces ménages, des emplois non délocalisables et une valorisation du patrimoine national.**

**Une des premières préoccupations des familles rurales réside dans l'offre de soins et de santé.** La France n'a jamais compté autant de médecins, 281 087 inscrits au tableau de l'ordre en 2014. Pour autant, certaines zones font face à un manque de médecins inquiétant. Le problème est dans la **mauvaise répartition territoriale des médecins** et non dans leur nombre. **Les maisons de santé pluridisciplinaires, qui assurent un maillage territorial de l'offre de soins** et qui correspondent aux aspirations des médecins libéraux, sont un levier de revitalisation des territoires ruraux dont Les Républicains continueront de soutenir le développement.

Nous avons porté **la loi Hôpital, patients, santé, territoires (HPST) en 2009 permettant une nouvelle organisation des soins** sur le territoire, **la création de maisons de santé** et l'octroi de **bourses pour les étudiants en médecine** dans le cadre d'un contrat d'engagement. L'orientation donnée par la loi HPST doit être préservée.

Nous souhaitons ainsi amplifier **l'engagement de service public, dans un cadre régional, offrant une allocation mensuelle aux étudiants en médecine et aux internes** qui font le choix d'exercer dans les zones sous-dotées, sous réserve de pratiquer les forfaits conventionnels.

Les médecins généralistes sont un élément important du maillage territorial français. Aussi, afin de **faciliter leur installation et leur activité dans les territoires ruraux**, il est nécessaire de **réduire la charge administrative** qui pèse sur eux. Les Républicains souhaitent simplifier la pratique de la médecine libérale en permettant aux professionnels de la médecine générale de **se concentrer davantage sur la pratique des soins**. Cela passe par une certaine déconstruction de la bureaucratie et de ses lourdeurs administratives, véritable frein à l'activité des médecins libéraux.

En outre, pour renforcer l'attractivité des territoires ruraux, **des mécanismes de meilleure rémunération doivent être pensés**. Ainsi, un médecin libéral s'installant dans une zone rurale sous-dotée doit pouvoir être davantage rémunéré par l'assurance maladie qu'un médecin s'installant dans une zone dense en professionnels de santé. Une modulation du forfait des médecins en fonction de la zone d'installation est une des pistes qu'il nous faudra étudier pour lutter contre les déserts médicaux.



Nous considérons que le **conventionnement entre région et faculté de médecine**, avec des **bourses dédiées**, est plus intéressant que des mesures coercitives. Les mesures incitatives, à l'image des bourses, des aides au logement, du remboursement des transports ou encore de l'exonération fiscale, pour que les jeunes médecins s'installent en milieu rural doivent être poursuivies. Un stage en zone rurale pourrait également être mis en place dès la deuxième année d'études, en facilitant l'accueil des étudiants pour les maîtres de stage, à savoir les médecins généralistes installés.

Il faut naturellement encourager les médecins à s'orienter vers les territoires qui en ont besoin, et rendre aux zones rurales leur capacité d'attraction pour les professions libérales.

Nous souhaitons également **un plus fort développement de la télémédecine et des maisons de santé**. C'est l'avenir de la médecine moderne. Pour renforcer l'efficacité de celles-ci, il nous faudra aller vers un maillage plus cohérent avec les hôpitaux. Les délégations d'actes aux pharmaciens et paramédicaux, jusqu'à certaines prescriptions, peuvent constituer une réponse pour améliorer l'offre de soins dans certains secteurs ruraux. En territoire rural, un pharmacien et une infirmière libérale devraient pouvoir prescrire certaines classes de produits et d'examens. Les Républicains souhaitent que puisse être expérimentée cette proposition.

De la même manière que la médecine constitue un maillon important du maillage territorial, il **est important de mettre en place un grand projet d'accroissement de l'offre de brevets de technicien supérieur (BTS), de formations en alternance et de licences professionnelles pour permettre le développement rural**. La meilleure prise en compte des besoins des bassins de vie se traduira également par une mise en valeur dans les lycées professionnels de formations spécifiques qui soient liées aux particularités de l'économie des territoires. Ces offres de formations doivent être adaptées aux activités économiques des territoires ruraux.

**Ce « plan Marshall » de la ruralité reposera sur la réalité des bassins de vie dans la définition des besoins concrets des territoires ruraux.**

Régions, départements, métropoles, communautés de communes ou villes..., la France dispose de nombreux échelons administratifs. Nous devons aussi mener la réflexion sur **l'échelle la plus adaptée à la ruralité**.

En 2012, l'Insee avait identifié **1 666 bassins de vie, 1 287 d'entre eux sont des bassins de vie dits ruraux**. Parler de bassins de vie, c'est donc parler d'abord des territoires ruraux de France.

Face au désengagement du gouvernement des territoires ruraux, vécu au quotidien par de nombreux concitoyens, nous proposons le développement de véritables « **paniers de services publics** ». Il s'agit de rassembler dans un même endroit des offres modernes et numériques de services publics. Les **relais services publics (RSP), lancés en 2006**, constituent des structures dont nous devons poursuivre le développement. La création d'un **guichet unique** est la traduction politique de notre volonté de garantir l'accès pour tous aux services de l'État. L'État doit favoriser les partenariats privés pour assurer un bon maillage territorial de ses services. L'objectif est un enjeu de proximité à moins de trente minutes du domicile.

En outre, nous proposons des **regroupements de classes** au niveau de l'intercommunalité afin de continuer d'assurer un service public éducatif de qualité qui réponde aux attentes des parents. Le **renforcement de l'échelon intercommunal** dans l'organisation du regroupement de services publics pour assurer une prestation optimisée doit contribuer à assurer à tous l'**accès à des services de qualité**. Faire le choix de s'installer dans les zones rurales ne doit plus signifier un renoncement à l'**accès à une école de proximité** pour leurs enfants.

Cette solution permettra de **réduire les coûts d'utilisation des bâtiments** en les partageant entre les différentes administrations présentes, tout en garantissant aux citoyens un accès facile et rapide aux principaux services publics.

Nous voulons également que soit posée la question de la participation des métropoles au financement de la rénovation des espaces ruraux qui les entourent. L'objectif est de rétablir **un équilibre entre aires urbaines à forte concentration d'emplois, d'infrastructures et de services et les zones rurales**.

La **nouvelle carte cantonale** décidée par l'actuel gouvernement, sans concertation, ne correspond pas aux réalités des territoires et n'est pas adaptée à la carte de l'intercommunalité.

Il faut **retrouver des cantons qui permettent aux élus, notamment le conseiller territorial, ancré dans les réalités départementales et régionales, de s'inscrire pleinement dans le territoire qu'ils représentent**.

## Les zones rurales ont besoin d'un soutien accru pour moderniser et continuer de déployer leurs infrastructures.

Les infrastructures sont des leviers qui favorisent le **développement économique des territoires**. Il s'agit donc d'un enjeu majeur pour maintenir l'attractivité des zones rurales.

Le développement du numérique constitue un défi pour l'équilibre de notre territoire. Le programme « Zones blanches » mobile lancé en 2003 s'inscrivait pleinement dans cette volonté de résorption des zones non couvertes en milieu rural. La généralisation du très haut débit sur l'ensemble du territoire doit être au cœur d'une ambition numérique pour notre pays. **Les obligations des opérateurs en matière de couverture des territoires par le très haut débit pourraient être renforcées.**

**Malgré les réalisations sur le très haut débit permises par le Grand Emprunt, il faut penser un plan national pour le numérique** qui permette aux territoires ruraux d'accéder à un réseau performant, suivant ainsi le rythme de son développement dans les territoires urbains. **Le déploiement du réseau téléphonique mobile de qualité** sur l'ensemble du territoire fera l'objet de la plus grande attention des Républicains.

Au final, les objectifs gouvernementaux de couverture de l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici à 2022 paraissent déconnectés de toute faisabilité. Le déploiement du très haut débit par la fibre optique constitue un important défi puisqu'il implique des investissements lourds à consentir sur le long terme : **de 20 à 30 milliards d'euros** seront nécessaires pour couvrir l'ensemble de la population à l'horizon de vingt ans. Pour accélérer la couverture du territoire, **nous proposons de libérer les crédits du Grand Emprunt** destinés au déploiement du très haut débit encore non affectés.

Le développement du **télétravail et des télécentres** doit permettre de s'adapter aux nouveaux enjeux du numérique. Ce mode d'organisation des entreprises est appelé à s'étendre dans les années à venir. C'est la raison pour laquelle nous devons assurer une bonne couverture numérique territoriale afin de permettre à nos chefs d'entreprise de gagner encore en productivité et donc en compétitivité dans la ruralité.

**En outre, le maintien des réseaux ferrés modernes est un enjeu également décisif pour l'avenir de nos territoires ruraux. Il faut préserver une vaste**

**couverture ferroviaire du territoire.** Le réseau de trains express régionaux (TER), dont certaines lignes sont menacées, doit trouver un nouveau souffle pour conserver son étendue tout en renforçant son attractivité. Nous souhaitons défendre l'accessibilité des zones rurales, au besoin par **des dessertes complémentaires aux TER**, avec des offres de bus à haut niveau de service.

La mobilité est un enjeu essentiel lorsqu'on habite dans les territoires ruraux. En effet, la dispersion de l'habitat rend difficile la mise en place d'une offre de transports collectifs. Il faut poursuivre l'équipement routier sur l'ensemble du territoire afin de favoriser le désenclavement des zones rurales. La mobilité a été une des priorités du gouvernement de Nicolas Sarkozy qui avait instauré une convention tripartite pluriannuelle signée en 2009 entre l'État, l'Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Unedic) et Pôle emploi. Celle-là a mis en place un schéma d'implantation territorial selon un principe : 80 % des demandeurs d'emploi doivent pouvoir accéder en moins de trente minutes par des moyens de transport usuels à une unité polyvalente.

### **Agir fortement pour la vitalité économique de nos territoires.**

Les Républicains veulent organiser une **vraie réforme du dispositif des zones de revitalisation rurale (ZRR) afin de mieux protéger les territoires ruraux.** Il y a urgence devant la **volonté du gouvernement de casser ce dispositif.** Ainsi, durant le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2016, le gouvernement a tenté de supprimer l'exonération de cotisations patronales dont bénéficient les entreprises qui s'installent en ZRR. Alors que nos territoires ruraux souffrent et qu'ils ont un besoin vital de ce dispositif pour se développer, la méconnaissance du gouvernement des difficultés de nos zones rurales et des attentes réelles des entreprises est criante. **Le zonage du dispositif ZRR doit être révisé pour plus d'équité.**

**Les pôles d'excellence rurale, créés en 2005,** sont à ce titre des outils pour dynamiser les territoires ruraux, notamment les ZRR, qui soutiennent des projets de développement ambitieux. L'emploi et l'innovation en seraient stimulés.

Les Républicains considèrent ce Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (Fisac) comme un outil efficace à la main du maire

rural. Pourtant, le gouvernement socialiste a divisé ce montant par deux : de 40,9 millions en 2012 à 19,3 millions d'euros en autorisation d'engagement ! En concertation avec les artisans et les commerçants, Les Républicains engageront de nouvelles politiques pour soutenir l'activité de proximité.

En outre, la France reste cette année encore la première destination touristique mondiale. **Les zones rurales ont toute leur place dans le développement de l'activité touristique.** Ainsi, pour permettre à ces territoires de profiter également de cette activité, nous proposons d'assouplir la réglementation sur le travail dominical pour les entreprises de moins de 11 salariés dans les communes touristiques et d'introduire le principe d'adaptabilité dans l'économie du tourisme en zone rurale.

### Inscrire un principe d'adaptabilité en exergue du code général des collectivités territoriales.

Le principe qui doit guider l'action publique en faveur des zones rurales est celui d'**un moratoire pour toutes les normes concernant la ruralité** et inclure des dispositifs d'**adaptabilité de chaque norme aux réalités des territoires, en redonnant au préfet un pouvoir d'adaptation et d'interprétation dans l'application de la norme.**

En effet, les normes ne sont pas toujours en adéquation avec les spécificités et la densité des territoires ruraux, donnant parfois lieu à des situations absurdes, comme nous le constatons dans l'hôtellerie.

**Le principe d'adaptabilité des normes repose sur la confiance que nous accordons aux territoires.** Cette évolution de notre modèle normatif permettra aux collectivités de trouver des mesures adaptées afin que le nécessaire respect de la loi n'aboutisse plus à des situations absurdes.

L'idée consisterait à créer un cadre législatif nouveau qui introduirait un principe juridique conduisant à pouvoir traiter de manière différenciée des situations qui sont différentes. Sans remettre en cause le principe d'égalité qui préside partout en France, ce nouveau principe donnerait une certaine latitude pour appliquer des normes sur les territoires en fonction des contingences locales.

Ce principe d'adaptabilité des normes est dans l'esprit des propositions déjà formulées par Les Républicains en matière de logement.

**La réduction brutale des dotations de l'État aux collectivités locales ainsi que l'alignement de la taxation du gazole sur celle de l'essence traduisent une politique antiruralité du gouvernement.**

L'alignement brutal par le gouvernement, sans concertation, de **la fiscalité du gazole au 1<sup>er</sup> janvier 2016 sur celle de l'essence va alourdir les dépenses de nombreux ménages** qui ont fait le choix de ne pas vivre en zone urbaine et qui quotidiennement sont obligés d'utiliser leurs voitures pour se rendre sur leur lieu de travail. Alors qu'ils permettent de dynamiser les terroirs français, **nos compatriotes se voient imposer une sanction** qui va considérablement faire baisser leur pouvoir d'achat.

Parallèlement à cet alourdissement de la fiscalité des ménages, entre 2007 et 2012, l'investissement des collectivités territoriales a connu une augmentation de 3,6 % ; ce qui traduit l'effort de sanctuarisation des capacités financières des collectivités. À l'inverse, **depuis 2012, l'investissement des collectivités territoriales a reculé de 11,3 %, soit en moyenne - 3,8 % annuellement.**

Avec un budget de 815,7 millions d'euros en 2015, **la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), entrée en vigueur en 2011, devra être réabondée** pour soutenir les plus petites de nos collectivités territoriales.

En effet, parce qu'elle est destinée aux intercommunalités de moins de 50 000 habitants, **la DETR est un outil de dynamisation des zones rurales.** Elle constitue un levier puissant des petites intercommunalités pour **financer des projets de développement** des infrastructures. Dans le cadre du déploiement du numérique ou d'incitation à l'installation d'entreprises dans les zones artisanales et commerciales, elle permettra de revitaliser les territoires et d'en accroître l'attractivité. **Elle constitue également un outil pertinent pour la sauvegarde et l'entretien du patrimoine communal, la protection de ses paysages, de son bâti et de son histoire.**

**La sécurité dans les territoires ruraux.**

**Alors que le nombre de cambriolages de résidences principales a progressé de 7 % entre 2012 et 2014, la sécurité, y compris dans les zones rurales, doit constituer une priorité** pour tout gouvernement.

C'est la raison pour laquelle **les effectifs opérationnels de gendarmerie seront sanctuarisés** et ne seront donc pas concernés par l'effort global de

réduction de l'emploi public et nous veillerons à **la réalisation d'un « saut technologique » pour améliorer les moyens à disposition de la gendarmerie** dans l'accomplissement de ses missions. Cette sanctuarisation des effectifs de la gendarmerie pourrait s'accompagner d'un « **engagement » pour la gendarmerie en zone rurale**, sur la base du service civique d'au moins six mois, à l'exemple de ce qui est déjà possible dans un service départemental d'incendie et de secours (Sdis).

De plus, pour faire face aux dégradations des terrains communaux, **les procédures administratives d'expulsion d'occupation illicite de terrain**, avec consignation des biens, doivent être développées et accélérées. La décision préfectorale d'expulsion doit pouvoir s'appliquer et ne faire l'objet d'aucun recours à caractère suspensif. **L'obligation pour le préfet de mobiliser les moyens de police nécessaires dans les vingt-quatre heures** à compter de la notification de l'arrêté d'expulsion qui ordonne une évacuation immédiate et l'assistance de la force publique pourrait être introduite. **Les députés Les Républicains avaient déjà déposé une proposition de loi le 25 mars 2015 allant dans ce sens.**

Puisque nous considérons que les polices municipales assurent également une mission de sécurité publique, nous souhaitons accroître sa capacité d'action. Nous suggérons donc de travailler parallèlement à **la mutualisation des moyens des polices municipales au niveau de l'intercommunalité** (police intercommunale) pour alléger les budgets communaux tout en améliorant la sécurité des biens et des personnes au niveau local.

Enfin, avec 193800 hommes et femmes engagés, les pompiers volontaires constituent **des cellules de renforcement du lien social** dans les communes rurales. Ils s'engagent au quotidien, en parallèle de leur activité professionnelle ou de leurs études, pour servir et protéger leurs concitoyens, souvent au péril de leur propre vie. C'est pour cette raison que Les Républicains sont attachés à la promotion du volontariat dans notre système de sécurité civile. ■

## RÉSULTATS DES QUESTIONS POSÉES AUX ADHÉRENTS

22929 personnes ont participé

- 1 Le principe de précaution dans la Constitution doit-il être remplacé par un principe de responsabilité tourné vers la recherche et l'innovation ?



*Ne se prononce pas*

- 2 Pour vous, le principe de « pas de norme nouvelle sans consultation préalable des agriculteurs » constitue-t-il une démarche positive dans l'élaboration des lois et règlements concernant le monde agricole ?



*Ne se prononce pas*

- 3 Estimez-vous nécessaire d'accompagner le moratoire sur la surtransposition des normes européennes d'une démarche de déconstruction des normes obsolètes ou inefficaces en agriculture ?



*Ne se prononce pas*

- 4 Voulez-vous que notre famille politique s'engage à sanctuariser le budget agricole au niveau européen lors de sa prochaine renégociation ?



*Ne se prononce pas*

- 5 Jugez-vous le partenariat transatlantique ainsi que les autres projets d'accords commerciaux comme des opportunités pour l'agriculture française, à condition que soient respectées de façon réciproque les principales normes de qualité des produits ?



*Ne se prononce pas*

- 6 A votre avis, un « Plan Marshall » pour la ruralité permettrait-il de redynamiser les territoires ruraux pour leur rendre leur attractivité ?



*Ne se prononce pas*



- 7 Jugez-vous nécessaire la création d'un principe d'adaptabilité de normes aux besoins spécifiques des territoires ruraux ?



*Ne se prononce pas*

- 8 Le conseiller territorial, siégeant à la fois au conseil départemental et régional, élu de proximité dans un canton ancré dans un bassin de vie, doit-il être rétabli pour que soient mieux défendus les intérêts en matière de santé, de numérique et d'infrastructure des territoires ruraux ?



*Ne se prononce pas*

- 9 Les relais de service public et la création d'un guichet unique pour les services de l'Etat en zone rurale permettent-ils d'assurer un égal accès à des services modernes et numériques de l'Etat ?



*Ne se prononce pas*

- 10 Consentiriez-vous à payer au juste prix les produits issus de l'agriculture française, à condition d'un prix rémunérateur pour les producteurs ?



*Ne se prononce pas*



# FONCTION PUBLIQUE ET RÉFORME DE L'ÉTAT : POUR UNE ACTION PUBLIQUE RENOUVELÉE



**MERCREDI 9 MARS 2016**

**La France, qui s'est bâtie autour de son État, a une tradition de services publics de qualité** qui jouent un rôle décisif dans la cohésion et l'unité de la nation. Les Français y sont légitimement attachés. Qu'ils relèvent du statut ou du contrat, **tous les agents publics ont en commun les mêmes valeurs : celles de la République et du service public.**

**La qualité de l'action publique a été longtemps un des atouts compétitifs** de notre pays, référence longtemps enviée pour de nombreux pays dans le monde. **Elle est aujourd'hui frappée de divers maux.** Cette tendance doit s'inverser.

C'est parce que la réforme de l'État, le rétablissement de son autorité et donc de son efficacité, est **un des chantiers nécessaires pour le redressement de la France** que Les Républicains veulent renouveler l'action publique en considérant et en respectant les fonctionnaires. Pour rendre notre système plus efficace et plus équitable, nous devons **réformer en profondeur d'abord la fonction publique, mais aussi l'administration** dans ses structures et sa relation avec les usagers.

Les valeurs attendues des Français vis-à-vis de leur service public sont fortes et exigeantes. Elles concernent la légalité, l'efficacité, la continuité, mais aussi la probité, la neutralité et l'exemplarité. **À chaque crise ou événement qui vient frapper le pays, nos compatriotes savent pouvoir compter sur l'engagement, le dévouement et le sens du service des fonctionnaires et agents publics.** Les valeurs traditionnelles d'égalité, de continuité ou encore d'adaptabilité sont profondément enracinées dans la culture des agents publics. Elles doivent être revalorisées en tant que telles. Mais il s'agit aujourd'hui de leur donner une force nouvelle en les dégageant de leur interprétation purement juridique et en leur conférant une portée concrète dans l'action publique et les règles de gestion de la fonction publique. Le *statu quo* n'est plus une option.

En effet, la France se distingue de ses voisins par la place de l'emploi public dans l'économie nationale : pour 1 000 habitants, il y a 90 agents publics en France, contre seulement 50 en Allemagne ! Les administrations publiques françaises emploient ainsi près de 5,4 millions de personnes<sup>1</sup> (hors emplois aidés), dont 76 % relèvent du statut de la fonction publique et 24 % sont sous contrat. Ainsi, la masse salariale des agents publics correspond à 13 % du PIB, pour un total des dépenses publiques correspondant à 57 % du PIB. Au

1. L'effectif total se répartit ainsi : 2,4 millions au sein de l'État et de ses établissements publics ; 1,9 million au sein des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ; un peu plus de 1,1 million au sein des établissements hospitaliers.

final, la France est l'un des pays de l'OCDE où la part des employés publics dans le total des personnes employées est la plus forte.

Or, une bonne partie de la croissance des effectifs résulte de l'empilement des structures et des niveaux d'administrations nationales et locales, conséquence de l'absence de vrais choix, notamment à la suite d'une décentralisation non maîtrisée et de la préférence des gouvernements socialistes pour l'impôt plutôt que pour les réformes. Elle résulte aussi de la complication et du volume croissant des textes dont souffrent autant les agents qui ont à les faire appliquer que les citoyens et les entreprises auxquels ils s'appliquent. Cela explique, en partie, l'image brouillée de l'administration. Les relations entre l'administration et les usagers devront évoluer, car elles sont encore trop marquées par la défiance.

**Face à un impératif de rétablissement de nos comptes publics**, de réduction de notre endettement, et face à des innovations technologiques majeures, **les Français attendent une transformation en profondeur de la gestion des services publics, que ce soit dans leur organisation ou leurs méthodes, pour réaliser les indispensables économies dont notre pays a besoin.**

Nous voulons créer la fonction publique du XXI<sup>e</sup> SIÈCLE pour et avec les agents de la fonction publique, tournée vers les usagers. Cette fonction publique répondra à **l'exigence d'équité** entre les citoyens du privé et ceux du public, que ce soit sur le temps de travail, un système de retraites équivalentes et des règles de gestion semblables à celles du privé.

**Cette transformation passera par une amélioration significative de l'efficacité de la fonction publique** qui profitera à la fois aux usagers mais aussi aux agents de l'administration publique qui bénéficieront d'un meilleur cadre de travail, d'un véritable parcours de carrière et de nouvelles opportunités d'évolution professionnelle et de promotion interne. **Il nous faut répondre à la paupérisation progressive des fonctionnaires, résultat du choix socialiste** de privilégier les recrutements au détriment de toute réforme courageuse et ambitieuse. Il faut réaffirmer le besoin de mettre en place une rémunération liée à **la performance et au mérite, en engageant l'État dans la révolution numérique.**

En 2017, la France sera placée dans une situation d'urgence : il faudra agir. Nous n'aurons pas le temps d'attendre, et l'essentiel des réformes les plus lourdes devra être engagé le plus rapidement possible au cours de la première année. La fonction publique et la réforme de l'État en feront partie.

# 1 UNE FONCTION PUBLIQUE REMANIÉE ET PERFORMANTE POUR DES FONCTIONNAIRES RESPONSABLES ET MIEUX CONSIDÉRÉS

**Faire participer les services publics et les effectifs des administrations à l'indispensable effort de productivité.**

Avec un actif sur cinq engagé dans la fonction publique et 13 % du PIB consacré aux rémunérations des agents publics (contre seulement 8 % du PIB en Allemagne), l'État employeur ne peut s'exonérer de rechercher une amélioration significative de sa productivité. **C'est le choix qui a été fait de 2007 à 2012<sup>2</sup>, permettant une économie cumulée de 4,2 milliards d'euros**, d'après la Cour des comptes. **C'est le choix de tous nos voisins européens.** Les Républicains l'assument.

■ Face aux ruptures technologiques et aux enjeux de performance, **il est impératif d'engager une politique de réduction des effectifs au sein des administrations publiques et du coût global de fonctionnement, tout en améliorant la qualité du service rendu.**

Nous avons un bilan à défendre. **La règle du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite a entraîné une baisse d'environ 7 % des effectifs de l'État** (150 000 départs) entre 2008 et 2012, avec des taux de non-remplacement très différenciés selon les ministères<sup>3</sup>, contrairement aux discours caricaturaux tenus par le Parti socialiste. Mais ce n'est plus la voie privilégiée par la majorité socialiste. Le principe initialement annoncé par le Parti socialiste de « stabilité globale » a été largement dévoyé puisque désormais presque tous les ministères recrutent. En 2016, le gouvernement va créer plus de 8 000 emplois publics.

Au cours du prochain quinquennat, d'après la Cour des comptes, il y aura pourtant environ 110 000 départs à la retraite par an dans les trois fonctions publiques. Il est nécessaire, eu égard à la situation des finances publiques de la France et du poids de la fiscalité dans notre pays, de **mettre en place**

2. « Déjà mise en œuvre par le passé avec le non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux, la baisse des effectifs a permis de dégager une économie cumulée de 4,2 milliards d'euros entre 2008 et 2012 », « La masse salariale de l'État », rapport de la Cour des comptes, juillet 2015.

3. 89 % à la Défense, 2 % au ministère de l'Enseignement supérieur.

**une diminution significative des effectifs des administrations publiques** au sein de l'État, à l'exception des forces de sécurité, **en l'élargissant aux collectivités territoriales** où les effectifs ont le plus augmenté.

**La politique de non-remplacement d'au moins un départ à la retraite sur deux doit être reprise. Sur le quinquennat, cet objectif de baisse sera de 300 000** sur ce périmètre. Les baisses d'effectifs seront ciblées en fonction des besoins et des gains potentiels de productivité. La possibilité de départ volontaire de la fonction publique, sous conditions, devra être étudiée.

- **Il nous faudra vraisemblablement procéder à la modification de la Constitution pour que soit imposée, par la loi, aux exécutifs territoriaux la politique de non-remplacement d'au moins un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.**

Un objectif national d'emploi public local pourrait être voté annuellement par le Parlement pour être décliné ensuite localement. Toutes les collectivités publiques doivent prendre leur part dans cet effort national, et pourront, en contrepartie, organiser, avec davantage de souplesse, le temps de travail de leurs agents.

## **Restaurer l'équité entre les travailleurs publics et les travailleurs privés.**

Le système actuel n'est pas un système équitable. L'existence de différences entre les agents des administrations publiques et ceux du secteur privé (notamment en matière de prestations sociales ou de retraites) se heurte au principe républicain d'égalité. Il est nécessaire d'y mettre fin pour une meilleure cohésion nationale.

- **Augmenter le temps de travail pour une meilleure compétitivité, à l'image du secteur privé.**

L'objectif de cette réforme est de rapprocher le temps de travail des fonctionnaires français avec celui des autres pays de l'OCDE.

**Les règles qui organisent le temps de travail dans la fonction publique (accords Aubry et Jospin) doivent être remises à plat. C'est la première étape, de façon à remettre les services publics véritablement à 35 heures hebdomadaires.**

**C'est un effort indispensable pour accompagner la nécessaire réduction de l'emploi public, et donc de la dépense publique, dans notre pays.**

Aujourd'hui, un exécutif territorial consacre une part importante de son budget à la masse salariale. Or, les dotations des collectivités sont soumises à une forte contrainte budgétaire depuis quelques années. Il est urgent de leur rendre des marges de manœuvre. L'État ne peut plus décider unilatéralement de la rémunération de plus de 5 millions de fonctionnaires en imposant les conséquences aux collectivités territoriales. **La liberté doit donc être rendue à tous les exécutifs territoriaux<sup>4</sup>, maires et présidents, de discuter avec leur personnel de l'allongement de la durée de travail** dans leurs administrations et de la liberté d'accorder des heures supplémentaires. Il ne doit y avoir qu'une contrepartie pour le temps de travail : chaque heure travaillée doit être rémunérée.

Comme pour le secteur privé où le choix sera laissé au chef d'entreprise, avec cette réforme, **soit l'accord fixera un temps de travail hebdomadaire supérieur à 35 heures, soit elle restera aux 35 heures.** La liberté et la confiance seront à la base de tout. Et si l'administration locale décide de passer aux 38 heures, alors les agents de la fonction publique de cette administration seront payés 38 heures, car chaque heure travaillée doit être rémunérée.

Concernant l'État, **les fonctionnaires verront leurs temps de travail, au-delà de la remise à plat des 35 heures, augmenter à 37 heures hebdomadaires, payées 37 heures.**

Sur la base du **volontariat** des agents, dans les services de l'État, le temps de travail hebdomadaire pourra être porté à 39 heures, payées 39 heures, en y apportant de la souplesse dans l'organisation du service. Plus spécifiquement pour les enseignants du secondaire, il paraît absolument nécessaire d'augmenter de 25 % le temps de présence des enseignants dans les lycées et les collèges, dans l'intérêt des élèves.

---

4. Publié en septembre 2015, le rapport de la Cour des comptes consacré à la maîtrise de la masse salariale de l'État évalue qu'une alternative à l'économie dégagée par le non-remplacement d'un fonctionnaire sur quatre (soit des économies annuelles de 420 millions d'euros environ pour l'État) pourrait être obtenue en supprimant deux jours de congés : « une augmentation du temps de travail de 1 %, ce qui correspond approximativement à la suppression de deux jours de congés par an, conduirait théoriquement à une économie de recrutement de 200 agents. Pour l'ensemble de la fonction publique, l'économie en emplois peut être estimée à 27 000, soit une économie de 700 millions d'euros ».



## ■ Faire converger les règles de retraite du public et du privé.

Il faudra non seulement **continuer à retarder l'âge du départ**, avec une première étape à 63 ans dès 2020, puis une seconde à 64 ans en 2025, **mais aussi organiser la convergence des règles de calcul entre régimes publics et régimes privés**. La retraite des fonctionnaires devra donc être calculée sur les vingt-cinq meilleures années de leur carrière, comme c'est le cas pour tous les salariés. En contrepartie, leurs primes devront être intégrées.

C'est une condition nécessaire pour l'acceptation des réformes futures ainsi que pour l'équilibre de notre système de retraite. Cette refondation s'appliquera non seulement aux nouveaux entrants dans la fonction publique, mais aussi aux fonctionnaires actuellement en poste, en organisant, par la discussion, une transition par paliers.

Dans le même mouvement, **les régimes spéciaux de retraite des entreprises publiques seront supprimés, pour basculer vers le régime général de retraite**.

## ■ Adopter des règles de gestion similaires au privé en rétablissant notamment le principe du jour de carence.

Après la décision irresponsable des socialistes d'abroger l'introduction en 2011 d'un jour de carence en cas d'absence d'un fonctionnaire, le nombre d'arrêts par agent de la fonction publique a augmenté de 12,5 %<sup>5</sup> par rapport à 2013.

Il s'agit donc d'instaurer **deux jours de carence dans la fonction publique** et de mener parallèlement une politique de lutte contre l'absentéisme dans les services publics.

Plus largement, **les règles de gestion du public doivent se rapprocher de celles du privé. Les jours de congé entre le secteur public et le secteur privé seront alignés**. Dans son rapport publié en juillet 2015, la Cour des comptes constate que « *les agents qui travaillent dans le secteur public bénéficient de 38 jours de congé par an en moyenne, contre 31 pour le secteur privé. Au sein du secteur public, la FPE devance les FPT (36) et FPH (35) avec 41 jours de congés et de RTT* ». Le statut général remanié devait inclure cet impératif d'équité.

5. C'est la conclusion de l'étude de l'assureur Sofaxis à propos des absences des fonctionnaires dans les collectivités territoriales. Dans les régions, les conseils généraux ou les mairies, elles se sont élevées à 54 arrêts-maladie pour 100 employés en 2014. Elles n'étaient que de 48 un an plus tôt.

De même, comme le propose la Cour des comptes<sup>6</sup>, il faut **mettre un terme à la surrémunération du temps partiel** à 80 % et 90 %.

**Le dialogue social interne à la fonction publique doit être également revu**, à l'aune des évolutions du secteur privé, notamment dans la simplification des organismes paritaires et consultatifs (rapprochement du comité technique avec le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail à l'échelle locale), autour du principe électif. Il faut rompre avec une forme de cogestion avec les organisations syndicales des services administratifs et de la carrière des agents, contraire aux valeurs mêmes du service de l'État.

### **Remanier le statut des fonctionnaires pour tenir compte des évolutions du monde du travail.**

Après plus de soixante-dix années d'existence, le statut général de la fonction publique s'est **rigidifié et s'est transformé en obstacle à la gestion performante de nos administrations**.

Le constat a été fait, à maintes reprises, d'une assez mauvaise gestion de la fonction publique et d'une trop grande complexité du statut. La première a une **dimension trop juridique et trop impersonnelle**, au détriment tant de la qualité des parcours professionnels des agents que des services rendus aux citoyens et aux entreprises.

Sur le second, le statut, nous portons la même ambition que sur la réforme du code du travail, qui s'est lui-même rigidifié au gré de l'inflation législative et de la jurisprudence des tribunaux, et a grossi de manière exponentielle ces dernières années jusqu'à en devenir incompréhensible pour l'ensemble des Français. Ainsi d'un statut qui devait, à l'origine, protéger les fonctionnaires des aléas de l'arbitraire, on se retrouve avec un carcan inefficace, frein au changement. **Il est temps de redonner de la souplesse et d'alléger ce statut** dans sa gestion.

La modernisation et la simplification du statut devront être accompagnées de la redéfinition de son périmètre. À côté d'un statut général profondément remanié doit **s'ouvrir très largement le recours au contrat pour les agents publics**.

6. « La mise en extinction du dispositif de surrémunération du temps partiel à 80 % et à 90 %, en limitant le bénéfice aux autorisations de temps partiel en cours », « La masse salariale de l'État », rapport de la Cour des Comptes, juillet 2015.

Ainsi, il y aura deux voies d'accès pour travailler au sein de la fonction publique.

- Soit le statut remanié pour les métiers dits de souveraineté ou de prérogatives de puissances publiques.
- Soit un contrat d'agent de la fonction publique pour les autres métiers de l'administration.
- **La refondation de la fonction publique doit s'ouvrir au recrutement par contrat, à côté d'un statut remanié.**

Pour les **titulaires**, qui seront sous statut remanié, alors qu'ils n'exercent pas de prérogatives de puissance publique, il sera mis en place **un droit d'option**. Ce droit d'option devra être réalisé conjointement entre l'administration et l'agent. Ce droit d'option amènera une rémunération supplémentaire qui sera définie en fonction de la conjoncture économique.

Tous les **nouveaux entrants**, selon les métiers qu'ils exercent, seront soit sous statut remanié, soit sous contrat.

Une convention d'affectation, renouvelable au cas par cas, permettra de donner de la mobilité aux agents au sein de la fonction publique. Naturellement, ce nouveau contrat, qui pourra être de droit privé, comportera des sujétions particulières propres au service public, comme le principe de neutralité et le devoir de réserve.

Dans le même esprit, les contrats **d'intérim** dans la fonction publique doivent être rétablis.

Enfin, pour les tâches non régaliennes, plutôt que de recourir à des contractuels, la réflexion doit se poursuivre sur **l'externalisation de missions administratives** à destination du secteur privé après appel d'offres, dès lors que le coût et le rendement proposés seraient plus intéressants.

- **La nouvelle organisation statutaire de la fonction publique doit dépasser les frontières des corps au profit de la logique de métier.**

Il faut valoriser les capacités managériales, dans les formations, les recrutements et les carrières, quitte à bousculer les logiques de corps des fonctionnaires et des agents publics. Deux priorités s'imposent alors : favoriser toutes les mobilités entre corps et statuts, adapter les profils aux missions.

Pour Les Républicains, **il faut mettre en place une « fonction publique de métiers »**. Ainsi, l'agent sera recruté pour exercer une famille de métiers demandant un certain type et un certain niveau de qualification, mais il sera amené à les exercer dans plusieurs administrations. Cette rénovation va ouvrir la voie à **une véritable gestion personnalisée des ressources humaines des administrations publiques**.

Dans leur grande majorité, les corps ne correspondent plus à un critère opérationnel permettant aux employeurs publics de gérer efficacement et équitablement leurs agents. Un travail considérable de fusion et d'ouverture des corps a été conduit sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy. Il est nécessaire de **poursuivre le mouvement de fusion pour passer de 300 corps et statuts d'emplois à une cinquantaine de cadres statutaires interministériels, permettant une plus grande mobilité entre les fonctions publiques**.

En plus de ces mesures – toujours pour une plus grande mobilité –, **un marché de l'emploi public devra être organisé**. Les opérateurs publics, comme le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), doivent pouvoir être mis en concurrence, de façon à offrir un service de meilleure qualité. Le système actuel ne répond pas aux attentes.

Il aura deux objectifs principaux : fluidifier la mobilité des agents au sein des collectivités et de l'État, mais aussi de coopérer avec Pôle emploi pour permettre une mobilité entre les agents du secteur privé et du secteur public. Concernant la cotisation chômage, ce sera à la collectivité publique de mettre en place un dispositif équivalent à celui du secteur privé.

■ **La mise en place d'une vraie politique de recrutement professionnel au sein des administrations publiques est une nécessité.**

Le recrutement dans la fonction publique est essentiellement conçu comme un processus logistique et juridique et non comme la première étape de la gestion des ressources humaines. **L'État sélectionne encore trop souvent ses agents au lieu de les recruter**. Les critères de recrutement retenus par les épreuves demeurent, pour l'essentiel, académiques et ont insuffisamment évolué, notamment dans la promotion interne. La voie des concours<sup>7</sup> restera

7. L'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 stipule : « Tous les citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents. »

la voie principale d'accès pour la fonction publique, mais elle devra intégrer une indispensable dimension managériale.

L'idée serait de recentrer les procédures de recrutement de l'État autour de quelques grands concours, organisés selon des campagnes de recrutement beaucoup plus lisibles pour les candidats et les employeurs eux-mêmes. **L'affectation se ferait par rapprochement avec les besoins des ministères employeurs et sur des bassins locaux d'emploi, sur le modèle de la fonction publique territoriale.** Les processus de recrutement seraient définis en fonction des différents métiers et non plus par corps.

En parallèle, la promotion interne doit également reposer davantage sur les acquis professionnels que sur de seuls critères scolaires.

### ■ **Un système de rémunération des fonctionnaires tourné vers le mérite et la performance.**

La rémunération est un élément d'attractivité, elle ne doit plus être taboue. C'est un vrai outil pour permettre une meilleure gestion des agents, lié aux métiers de chacun et au degré de difficulté du poste.

Malheureusement, aujourd'hui, il n'est pas possible d'utiliser la rémunération comme outil de gestion des ressources humaines. Le régime actuel des rémunérations des agents titulaires de la fonction publique correspond à une accumulation de couches (traitement indiciaire, bonification indiciaire, indemnités de toutes natures...) devenue sans cohérence<sup>8</sup>.

**La rémunération des fonctionnaires doit donner une plus large part à la réalité des fonctions exercées et à la manière de servir ainsi qu'aux résultats obtenus.** Tournons le dos à la paupérisation progressive organisée aujourd'hui.

**Nous voulons des fonctionnaires mieux considérés.** Il faut remplacer ce mille-feuille par un régime de rémunération simplifié autour de trois volets. Le premier serait lié au grade de l'agent. Le deuxième volet serait fonctionnel, c'est-à-dire lié au métier de l'agent. Enfin, le troisième volet répondrait à la performance de l'agent, à l'issue de l'évaluation objective de l'agent.

---

8. Le gouvernement actuel a gelé la prime de fonction et de résultat (PFR), instaurée en 2008, pour intégrer dans la rémunération des objectifs à remplir ainsi que la manière de servir, au profit d'un régime indemnitaire (2014) tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (Rifseep) qui marginalisent la performance individuelle.

**L'avancement d'échelon indiciaire** doit être corrélé à l'évaluation et à la manière de servir<sup>9</sup>. **Il ne devrait plus être automatique en raison de l'ancienneté.** C'est une proposition de bon sens, soutenue par la Cour des comptes.

■ **Dans le statut remanié, toute forme d'impunité sera combattue.**

**Aujourd'hui, les règles du statut ne sont pas suffisamment opérantes.** Tous les gestionnaires publics savent combien il est difficile de se séparer d'un agent et de le radier des cadres, alors même que son manque d'engagement professionnel est caractérisé. **Les Français n'acceptent plus ce principe de l'emploi sans contrepartie, cette forme d'impunité, même en cas de faute ou d'inaptitude professionnelle.**

Le départ de la fonction publique doit être effectif et réel lors d'une sanction disciplinaire pour faute lourde ou déontologique, d'une insuffisance professionnelle caractérisée et reconnue, d'une suppression de poste à la suite d'une réorganisation de service en cas de refus de reclassement. Après trois refus consécutifs d'offre de reclassement, l'agent sera, dans ce cas, placé d'office en disponibilité. Si, au bout d'un an, il n'a pas retrouvé un emploi, il sera alors radié de la fonction publique.

---

9. « Les règles d'avancement, encore largement automatiques, pourraient être amendées en limitant les taux de "promus-promouvables" et les réductions d'ancienneté, en réservant le bénéfice de l'avancement à l'ancienneté minimale aux agents qui obtiennent les meilleurs résultats, en contingentant plus souvent l'accès aux grades terminaux, et en supprimant les "coups de chapeau" qui permettent à certains agents de partir en retraite sur la base de rémunérations majorées grâce à une promotion accordée six mois avant le départ en retraite sans que cette promotion soit justifiée par leurs états de service », « La masse salariale de l'État », rapport de la Cour des comptes, juillet 2015.

## 2

# RENDRE L'ACTION PUBLIQUE EFFICACE EN RÉFORMANT L'ADMINISTRATION

## Resserrer et regrouper les services étatiques.

Le principe d'adaptabilité du service public doit être fortement réaffirmé. C'est un levier d'efficacité et d'économies majeur.

- **Un vaste mouvement de fusion de directions centrales et locales doit être conduit.**

**La réforme de l'administration centrale n'est pas achevée.** Il doit correspondre à une architecture de gouvernement resserré, autour de la culture du résultat.

**Il est indispensable que les responsables d'administration partagent et adhèrent au projet du gouvernement de transformation de l'administration.** Les principaux directeurs d'administration centrale seront recrutés et nommés sur cette feuille de route.

Il faut poursuivre les mouvements de rapprochement entre directions, à l'exemple de la création de la Direction générale des finances publiques en 2008, ou de l'intégration de la gendarmerie au ministère de l'Intérieur en 2009. La création d'un ministère de la Sécurité, rassemblant les douanes et l'administration pénitentiaire, participera de cet objectif et conduira à une mutualisation de certains moyens.

La transformation de la Direction interministérielle pour la modernisation de l'action publique (Dimap) en une Direction générale de la performance publique (DGPP) paraît nécessaire. **Il s'agit de donner un vrai pouvoir à l'ancienne Direction générale de la modernisation de l'État (DGME) qui a été désossée avec l'arrivée du gouvernement de François Hollande.** Pour que cette nouvelle direction soit efficace, elle devra être pilotée au plus haut niveau de l'État, avec un fonctionnement collégial entre l'Élysée, Matignon et Bercy. Les membres de cette direction seront recrutés sur des critères spécifiques, ils devront être dans une démarche d'amélioration de la performance et seront soumis à des critères d'évaluation précis.

**Au plan local, le regroupement des services** engagés par la réorganisation de l'administration territoriale de l'État (Réate) sous le quinquennat précédent

**doit être continué**, car il a permis de réaliser d'importantes économies de gestion en mutualisant notamment l'immobilier, les fonctions soutiens. Les actuelles directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) et directions départementales de la protection des populations (DDPP) doivent se rapprocher **autour du préfet, qui bénéficiera d'une plus grande déconcentration de compétences**, d'un pouvoir renforcé d'interprétation et d'adaptation de la norme locale. Le réseau des sous-préfectures en zone urbaine devra poursuivre sa modernisation pour tenir compte des évolutions des intercommunalités et des périmètres nouvellement définis.

Comme le suggère la Cour des comptes<sup>10</sup>, il est nécessaire de **supprimer les doublons de compétences au sein même de l'État**. À l'exemple de ce qui a été conduit au sein de la gendarmerie nationale, en faisant du commandant de région le commandant du groupement départemental du chef-lieu, il faut engager le rapprochement des directions régionales et départementales dans les départements.

#### ■ Les divers démembrements de l'État doivent être réinterrogés.

« La maîtrise des effectifs de l'État ne peut se concevoir sans y associer les opérateurs »<sup>11</sup>. Les antennes régionales ou départementales d'agences nationales, notamment celles liées au ministère de l'Environnement, doivent être placées pour emploi auprès des préfets. Il conviendra également de revoir le pilotage national et local de la « police de l'eau ». Nous proposons un rapprochement de l'Onema avec les directions départementales des territoires sous l'autorité des préfets qui sont responsables de la mise en œuvre des politiques publiques locales d'aménagement et de développement durable des territoires. C'est un axe de mise en commun des ressources.

Un même mouvement doit être engagé à l'égard des diverses autorités administratives indépendantes<sup>12</sup>, dans un souci de lisibilité de l'action publique et d'un plus grand contrôle démocratique par le Parlement.

10. « L'organisation territoriale de l'État », rapport public thématique de la Cour des comptes, juillet 2013.

11. Ibidem.

12. Rapport sénatorial d'octobre 2015 sur le bilan et le contrôle de la création, de l'organisation, de l'activité et de la gestion des autorités administratives indépendantes.



## **Pour un changement d'éthique et de culture administrative.**

- **Des règles doivent s'appliquer lorsque des agents de la fonction publique occupent des mandats électifs nationaux.**

Si un fonctionnaire est élu pour un mandat parlementaire ou à la tête d'un important exécutif local (commune de plus de 50 000 habitants, conseil départemental, conseil régional), il devra choisir entre la démission de la fonction publique ou de son mandat.

- **Cette transformation de l'administration se fera avec et pour l'ensemble des agents de la fonction publique.**

En termes de management, l'équipe constituée par la quinzaine de secrétaires généraux des différents ministères sera chargée, en relation avec les préfets de région, de conduire la transformation au sein de l'État. Ils seront formés à cette fin.

**Une université de la « transformation publique » sera mise en place à travers la création d'un campus virtuel.** Un certain nombre de Mooc seront mis à disposition pour toucher un maximum de cadres de la fonction publique. L'objectif serait de pouvoir former près de 2 000 cadres en deux ans. Chacun de ces cadres aura, une fois formé, pour mission d'expliquer cette démarche au sein de son service.

## **Rompre la charge normative qui pèse sur les collectivités publiques.**

La gestion publique et les administrés sont étouffés par une énorme accumulation de réglementations et par l'instabilité des règles. L'absence de réforme des administrations centrales conduit à une profusion réglementaire et normative. **La non-rétroactivité des normes, c'est-à-dire l'impératif de sécurité juridique, est insuffisamment intégrée à la pratique administrative française.**

Pour redonner aux citoyens comme aux agents publics les marges de manœuvre et les capacités d'initiative sans lesquelles il n'y a pas d'activité efficace, il est indispensable de **desserrer l'étau réglementaire.**

Le Conseil d'État a recommandé une réforme majeure consistant à limiter le « droit dur » à la formulation des objectifs et des exigences essentielles des politiques, en renvoyant la définition de leurs voies d'exécution à du « droit souple » sans force obligatoire. Ce droit souple pourra prendre la forme de référentiels de méthodes, destinés à aider les agents à être efficaces, ou être élaboré par les acteurs eux-mêmes et régulièrement révisé, à l'instar des référentiels du monde des entreprises, ou encore résulter de la jurisprudence ou du contrat.

**Dans cette optique de simplification, une politique de sunset clause pourra être expérimentée.** Chaque fois en effet qu'une nouvelle réglementation (ou une norme) est adoptée, le gouvernement y appliquerait une date d'expiration, à l'image d'une date limite de consommation sur les produits alimentaires. Au moment de l'expiration, la norme, ou la réglementation, serait abrogée automatiquement.

Au Royaume-Uni, le gouvernement de David Cameron a mis en place un autre système : **pour chaque réglementation nouvellement votée, on en supprime une ancienne.** C'est un principe de bonne administration qu'il faut mettre en œuvre.

En outre, **il est devenu urgent, en plus de s'attaquer à la surtransposition,** de résoudre le problème du « travail en silo » des ministères et des administrations qui pour un même territoire multiplient les dispositions réglementaires et législatives, au risque de conduire à des incohérences. La prise en compte des particularités locales doit donc être une priorité. **Nous ne pouvons plus imaginer que les réglementations agricoles ou environnementales** soient parfaitement identiques pour des territoires aussi variés, sans tenir compte des handicaps géographiques ou de la topographie.

Enfin, il faut amener le gouvernement à prendre dans un délai court qui suit la promulgation d'un projet de loi l'ensemble des décrets et textes d'application. L'absence de textes crée de l'insécurité juridique et participe à l'inflation normative.

Il faut, aussi, permettre **une transparence et une comparaison des données et des résultats publics entre eux.** Le développement de l'open data doit être poursuivi ; il sera un levier extraordinaire d'évaluation des politiques publiques par les usagers eux-mêmes, d'amélioration de la qualité des services publics et de confiance. C'est cette politique d'évaluation renforcée

et continue des politiques publiques qui fonctionne, en y associant le Parlement et la Cour des comptes.

## **Mettre le numérique au service de l'utilisateur et de la réforme des services.**

La France, en matière de relations dématérialisées entre les usagers et l'administration, est encore loin des pays les plus connectés comme l'Islande<sup>13</sup>, bien que des progrès notables aient été réalisés dans ce domaine. Comme le note la Cour des comptes, « les services publics numériques ne semblent pas jouer un rôle moteur dans la modernisation de l'État et de sa relation avec les usagers »<sup>14</sup>.

**Les outils numériques offrent pourtant l'occasion de progrès importants dans les services publics.** Le simple alignement du taux de télédéclaration de l'impôt sur le revenu sur la moyenne de l'OCDE pourrait procurer une économie d'environ 1000 emplois supplémentaires au sein des services fiscaux français<sup>15</sup>.

**La soutenabilité des réformes et de la baisse de l'emploi public est donc bien corrélée avec un vaste développement du numérique au sein de l'État.**

**La dématérialisation des procédures est un outil indispensable pour regrouper les structures existantes**<sup>16</sup>. Or, comme le dit pudiquement la Cour des comptes, « les arbitrages en faveur du court terme ont pour conséquence de maintenir un nombre élevé d'agents affectés à l'accueil ou à la saisie manuelle de données, alors que les systèmes d'information auraient pu être développés pour automatiser ces tâches ». La dématérialisation des procédures standardisées conduit, d'une part, à des gains d'efficacité considérables, qui permettraient de redéployer les agents vers des tâches à plus haute valeur ajoutée. L'investissement dans les outils numériques crée, d'autre part, les conditions d'interventions beaucoup plus ciblées et personnalisées. Pour ces deux raisons, le numérique a pour les services publics un **caractère transformationnel**.

13. 61 %, contre 86 %, d'après l'OCDE (2015) et France Stratégie (2014).

14. « Relations aux usagers et modernisation de l'État, vers une généralisation des services publics numériques », rapport de la Cour des comptes, février 2016.

15. « Coûts de gestion des prélèvements obligatoires », IGF-Igas, 2014.

16. « La douane comptait 109 bureaux en 2013, et le projet stratégique "Douane 2018" ne définit pas d'objectif cible de réduction. Les bureaux des douanes sont actuellement polyvalents (traitement de l'ensemble des taxes et des tâches d'assiette, de gestion et de contrôle), alors que certains ne comptent que de 5 à 7 agents. » Source ?

- **Il faut faire progressivement du numérique le mode d'accès de droit commun aux démarches administratives.**

**Le mot d'ordre doit être la simplicité pour l'utilisateur.** C'est à l'administration d'intérioriser la complexité et les méandres administratifs et non à l'administré de s'y adapter.

Le gouvernement britannique a ainsi mis en place dès 2012 un portail unique « gov.uk » qui a vocation à constituer à terme **le point d'entrée unique de l'ensemble des services en ligne** proposés aux citoyens et aux entreprises par les administrations publiques, les agences étatiques et les structures parapubliques. Comme le recommande la Cour des comptes, la France doit faire de même avec le portail service-public.fr

Ainsi, l'identification électronique des usagers doit impérativement être simplifiée. **L'authentification directe par une pièce d'identité électronique** est un des systèmes les plus développés, qui permet à l'utilisateur de s'identifier sur un service en ligne et de prouver qu'il est bien la bonne personne par la présentation de sa pièce d'identité électronique munie d'une puce électronique. Comme le suggère la Cour des comptes, la relance du projet de la carte nationale d'identité électronique (projet amorcé en 2011) doit être engagée.

Le manque de coordination entre les systèmes d'information des administrations conduit encore aujourd'hui à juxtaposer ou à superposer des procédures, contraignant les usagers à fournir plusieurs fois les mêmes données. **Le programme « Dites-le nous une fois » en est une réponse.** Cela suppose cependant de lever les obstacles juridiques et financiers aux échanges de données entre administrations, et notamment de régler la question de la facturation des échanges interadministrations.

- **La transition numérique dans la sphère publique ne doit pas être gérée comme un processus administratif classique.**

Pour atteindre ces objectifs, la diffusion des technologies et des usages numériques dans la sphère publique **doit être menée de pair avec une évolution de sa gestion des ressources humaines<sup>17</sup>**, de ses pratiques managériales

17. « La DGFIP a fait depuis 2012 le choix de continuer à recruter à un niveau important des agents de catégorie C. La répartition des recrutements par catégories ne correspond plus à l'évolution possible des missions, mais à une gestion administrative qui n'a pas tiré les conséquences de l'automatisation du traitement des données et des procédures, en laissant subsister des tâches d'exécution qui pourraient être majoritairement automatisées », « Relations aux usagers et modernisation de l'État », rapport de la Cour des comptes, février 2016.

et de ses modes de circulation de l'information. Les acteurs doivent être formés pour maîtriser les usages les plus emblématiques du numérique, parmi lesquels les réseaux sociaux, les usages mobiles et les applications collaboratives.

La Grande-Bretagne a mis en place la digital strategy en 2012, visant à impliquer les cadres dans la réorganisation de l'administration autour des services numériques et de la montée en compétence des services. Ainsi le gouvernement britannique a mis en œuvre un programme de formation de « managers numériques ». Ces objectifs sont entièrement publics et l'objet d'une campagne de communication.

■ **Il importe de promouvoir, dans tous les services publics, une stratégie dynamique de développement des outils numériques.**

Le taux d'utilisation par les usagers des offres de service public reste relativement modeste : il se situe en France aux alentours de 50 %, bien loin de celui de pays comme le Danemark ou l'Islande où il dépasse les 80 %. La numérisation n'efface pas le besoin de dialogue entre les usagers et les services publics, car les besoins sont de plus en plus composites et individualisés. À l'instar de l'évolution qu'ont connue les banques, la numérisation doit s'articuler à des **guichets multiservices** dans lesquels opèrent des agents spécialisés dans l'analyse des besoins individuels et l'orientation des usagers.

**Changer le logiciel de l'administration : passer du contrôle au conseil.**

Il nous faut changer d'état d'esprit. L'administration publique doit changer son mode de fonctionnement et sa culture : privilégier la confiance plutôt que la méfiance, le conseil sur la sanction automatique. **Plutôt qu'une administration qui empêche et qui bride, nous voulons une administration qui accompagne et qui guide.**

Les normes ne sont pas toujours adaptées aux spécificités et à la densité des territoires ruraux, donnant parfois lieu à des situations absurdes, comme nous le constatons dans l'hôtellerie. **Le principe d'adaptabilité des normes repose sur la confiance que nous accordons aux territoires.** Cette évolution de notre modèle normatif permettra aux collectivités de trouver des mesures adaptées afin que le nécessaire respect de la loi n'aboutisse plus à des situations absurdes. L'idée consisterait à créer un cadre législatif nouveau

qui introduirait un principe juridique conduisant à pouvoir traiter de manière différenciée des situations qui sont différentes. **Sans remettre en cause le principe d'égalité qui préside partout en France, ce nouveau principe donnerait une certaine latitude pour appliquer des normes sur les territoires en fonction des contingences locales.** Ce principe d'adaptabilité des normes est dans l'esprit des propositions déjà formulées par Les Républicains en matière de logement.

Nous avons déjà formulé des propositions concernant **l'administration du travail**. Il convient de réformer profondément les modes d'intervention de l'inspection du travail, en la concentrant sur l'ordre public, comme la protection de la santé au travail, le travail des enfants, le travail dissimulé, puisque le reste deviendrait largement le domaine de la négociation collective. Par ailleurs, **l'administration pourrait remplir largement un rôle de tiers garant** (conseils et garanties des accords) ou facilitateur, comme en matière de rupture conventionnelle ou de PSE et qui pourrait le faire dans d'autres domaines (clauses contractuelles, médiation). Enfin, **l'administration doit être capable de répondre avec une réponse opposable** dès lors qu'elle dispose du pouvoir de prendre une décision administrative, c'est-à-dire, sous forme de rescrit social.

Concernant **l'administration fiscale**, les contrôles fiscaux « sur place » dans les entreprises, qui sont extrêmement perturbants, ne pourraient être engagés qu'à la condition expresse qu'il y ait des éléments précis de suspicion de fraude. Compte tenu des progrès technologiques (comptabilités dématérialisées, échanges d'informations dématérialisées et automatiques avec les administrations étrangères), ces contrôles peuvent parfaitement être réalisés depuis le bureau. Par ailleurs, sauf cas avérés d'illégalités fiscales, **les contrôles ne doivent porter que sur l'année précédant la vérification en cours et non plus sur les trois derniers exercices.**

**Un exemple en matière agricole : la clarté de la norme fiscale, et donc sa lisibilité par les chefs d'entreprise, doit constituer une priorité pour toute réforme de la fiscalité agricole.** C'est pour cette raison que Les Républicains prendront leurs responsabilités en proposant une refonte du régime de la déduction pour aléa (DPA), pour que ces mécanismes puissent être davantage utilisés par les agriculteurs faisant face à des aléas qui impactent leur activité. **Cette modernisation de la DPA poursuivra également un objectif de débureaucratization des mécanismes** afin d'en faciliter le recours par les agriculteurs. En effet, la déduction pour aléa contient de trop nombreuses

rigidités administratives : complexité d'appréhension du dispositif, modalités d'utilisation restrictive de l'épargne accumulée au titre de la DPA, difficulté de gestion du dispositif de réintégration dans le temps, etc.

**La stabilité fiscale est un objectif à poursuivre.** Une loi pluriannuelle des finances publiques fixerait le cadre fiscal général sur le quinquennat (impôts faisant l'objet de projets de réformes) ; aucune autre disposition fiscale ne serait proposée durant le quinquennat dans les textes financiers (PLF, PLFSS), sauf circonstances exceptionnelles ou assouplissement des règles en vigueur. Il n'est, par exemple, pas acceptable que les règles du crédit d'impôt recherche continuent de varier année après année. ■

## RÉSULTATS DES QUESTIONS POSÉES AUX ADHÉRENTS

28688 personnes ont participé

- 1 Accepteriez-vous de modifier notre Constitution pour étendre le principe du non-renouvellement d'un départ à la retraite sur deux aux collectivités locales (mairies, intercommunalités, départements, régions) ?



*Ne se prononce pas*

- 2 Êtes-vous favorable à ce que les fonctionnaires soient recrutés sur la base d'un contrat, à côté d'un statut remanié pour les emplois de prérogatives de puissance publique ou régaliens ?



*Ne se prononce pas*

- 3 Jugez-vous que la mise en place d'une rémunération au mérite et à la performance pour les fonctionnaires améliorerait la qualité du service public ?



*Ne se prononce pas*

- 4 Estimez-vous qu'il faille permettre la renégociation par les exécutifs locaux des accords Jospin pour augmenter le temps de travail dans les collectivités locales ?



*Ne se prononce pas*

- 5 Souhaitez-vous que le temps de travail des fonctionnaires de l'Etat soit augmenté à 37 heures, à la condition de les payer pour les deux heures supplémentaires ?



*Ne se prononce pas*

- 6 Que pensez-vous de la proposition d'introduire deux jours de carence, en cas d'absence dans la fonction publique, au nom de l'équité entre salariés du privé et les fonctionnaires ?



*Ne se prononce pas*



7 Êtes-vous favorable à l'alignement des règles de calcul de la retraite pour les salariés du privé et du public ?



*Ne se prononce pas*

8 Êtes-vous favorable à la suppression des régimes spéciaux de retraite des entreprises publiques ?



*Ne se prononce pas*

9 De même, êtes-vous favorable à l'alignement des jours de congés entre les salariés du secteur public et ceux du privé au nom de l'équité ?



*Ne se prononce pas*



# DÉPENSE PUBLIQUE ET FISCALITÉ



MERCREDI 30 MARS 2016

**L'économie française fait face à plusieurs difficultés** : un recul de la compétitivité, une progression de la dette publique, un excès des prélèvements obligatoires, un arrêt des moteurs de la croissance et une montée du chômage qui menacent les équilibres financiers et sociaux.

Ainsi en 2015, **la dette de la France était équivalente à 95,7 % du PIB**. Selon toute vraisemblance, ce taux d'endettement ne devrait pas décroître, les prévisions de déficit public n'étant guère encourageantes. En effet, en 2015, le solde budgétaire français était de - 3,5 %, contre - 2,2 % en moyenne pour la zone euro. **La France reste donc très loin de ses partenaires européens**. Ce constat nous appelle à prendre conscience de la fragilité budgétaire de la France.

La réduction du déficit **n'est pas un exercice comptable**. À terme, **c'est la souveraineté nationale qui est compromise**, et avec elle le niveau de vie de l'ensemble des Français. La France, si elle ne tient pas ses engagements budgétaires, pourrait bien finir par **perdre la maîtrise de son destin** et se voir imposer des politiques qu'elle n'aurait pas choisies elle-même.

De plus, le chômage de masse pèse sur les dépenses de l'État. Et les promesses socialistes de réduction sensible et durable du nombre de demandeurs d'emploi sonnent davantage comme des incantations que comme des objectifs crédibles, tant leur échec est frappant.

Face à ce constat, **le gouvernement a déjà promis près de 10 milliards d'euros de dépenses nouvelles, non financées**. La « garantie jeune universelle », dont le coût sera d'au moins 1 milliard d'euros en 2016-2017, la formation de 500 000 chômeurs ou le dégel du point d'indice, qui grèvera de plusieurs milliards d'euros les comptes publics sans réforme de l'administration, sont **autant de cadeaux clientélistes, une illustration du laxisme budgétaire de ce quinquennat. Nous y mettrons fin**.

Mais, au-delà de la dépense publique qui dérive, se pose aussi la question de **la fiscalité toujours croissante que les socialistes imposent aux Français et aux entreprises**. **Depuis 2012, ce ne sont pas moins de 50 milliards d'euros d'impôts supplémentaires**. Cette réalité a des conséquences graves pour l'économie française.

Selon la Commission européenne, **la France n'est plus, depuis 2014, la cinquième puissance économique mondiale**. Elle a perdu son rang au profit

du Royaume-Uni, qui a su mener les réformes nécessaires au soutien de son économie.

La situation économique, après les quatre années de ce quinquennat, est si grave que ce n'est pas de réformes qu'il faut parler, mais **d'une véritable refondation du modèle social et économique**. Nous sommes au bout d'une politique qui a conduit à avoir plus de 1 million de chômeurs supplémentaires depuis 2012 ; à voir tant de jeunes et de talents, quel que soit leur âge, partir ; à voir des grands groupes quitter la France ; des pans entiers de notre tissu industriel menacés par une compétitivité trop faible ; notre agriculture sacrifiée dans la compétition mondiale.

L'ambition que nous portons est **d'alléger le poids de la dépense publique dans le PIB tout en améliorant son efficacité globale et de réduire fortement le fardeau de l'impôt pour les entreprises et les ménages**. C'est à cette seule condition que nous pourrions engager la reprise de la croissance qui entraînera des créations d'emplois et une réduction durable du chômage.

C'est la raison pour laquelle Les Républicains proposeront **un puissant contre-choc fiscal**, qui sera voté dès l'été 2017, avec la restitution d'au moins 25 milliards d'euros aux entreprises et aux ménages, puis qui créera durablement les conditions de l'attractivité et de la compétitivité pour notre pays, tout au long du quinquennat.

Notre volonté est de **refaire de la France une grande puissance économique** en Europe et dans le monde. **Ces économies** se veulent justes : les fruits du travail des entreprises et des ménages leur seront rendus, dès l'alternance de 2017.

# 1 REDRESSER EN CINQ ANS NOS FINANCES PUBLIQUES POUR RETROUVER NOTRE SOUVERAINETÉ ET METTRE FIN AU MATRAQUAGE FISCAL

Selon les comptes de la nation, en 2014, la **dépense publique représentait l'équivalent de 57,5 % du produit intérieur brut**, en constante augmentation depuis 2012. Cette tendance traduit bien l'absence complète de volonté politique des socialistes de mieux maîtriser l'évolution des dépenses publiques. Pourtant, il est impératif de se souvenir que **chaque euro public dépensé correspond en réalité à un euro d'impôt**.

Or, **cette dépense n'est aujourd'hui plus soutenable**, en raison du poids de la dette et donc de la fiscalité. Ce sont ainsi les générations futures qui devront s'acquitter du remboursement des emprunts que l'État contracte pour assurer les dépenses courantes. Les Républicains sont attachés au **principe d'équité intergénérationnelle**. La qualité de vie des générations actuelles ne peut se faire au détriment de l'avenir de nos enfants.

C'est pourquoi, dès 2017, et durant les cinq années de présidence, nous avons pour objectif de **rapprocher la part de la dépense publique française de la moyenne de celles des autres États membres de la zone euro, autour de 50 % du PIB**. Il s'agit de réaliser un effort important, de près de **100 milliards d'euros d'économies sur le quinquennat**, jusqu'à ce que la France soit à un niveau de dépenses publiques proche de celui de ses partenaires européens, à qualité de service public comparable.

Nous voulons dire que **les baisses de dépenses publiques ne sont pas les ennemies de la croissance**. Au contraire, moins de dépenses publiques dans un cadre d'intervention rénové, ce sont en réalité **moins d'impôts et donc plus d'investissements privés et plus d'activité pour plus de croissance**.

Si Les Républicains prennent cet engagement, ce n'est pas pour satisfaire quelques critères comptables européens, mais bien pour **garantir à la France la maîtrise de sa souveraineté**.

Enfin, la réalisation de cet objectif constitue également pour nous le moyen de rendre à la France **des marges de manœuvre pour financer d'autres politiques publiques**. Alors que nous vivons dans un contexte international

et sécuritaire de plus en plus dangereux, et alors que le chômage atteint un niveau endémique, notre mouvement estime que la sécurité des **Français et la lutte contre le fléau du chômage doivent concentrer les principaux efforts**. Réduire certaines dépenses permettra donc de renforcer l'efficacité d'autres.

**L'action publique doit gagner en compétitivité en augmentant la productivité globale de nos services publics, grâce en particulier à un effort significatif de réduction des effectifs publics (23 milliards d'euros).**

La France se distingue effectivement de ses partenaires européens en matière d'emploi public. Face à ce constat, Les Républicains **ont d'ores et déjà pris l'engagement de réduire d'au moins 300 000 le nombre de fonctionnaires en cinq ans**.

Nous sommes convaincus que la qualité ne dépend pas du seul nombre d'agents et qu'il est possible de maintenir un haut degré de compétence et de service, tout en maîtrisant davantage la masse salariale de la fonction publique d'État et territoriale.

■ **Réduire de 300 000 le nombre d'agents des fonctions publiques d'État et territoriale (7 milliards d'euros d'économies)**

**Cette politique du non-remplacement d'au moins un fonctionnaire sur deux partant à la retraite sera accompagnée d'une augmentation symétrique du temps de travail.**

Il nous faut répondre à la paupérisation progressive des fonctionnaires, résultat du choix socialiste de **privilégier les recrutements au détriment de toute réforme courageuse et ambitieuse**. Nous voulons des fonctionnaires mieux considérés.

**Les règles qui organisent le temps de travail dans la fonction publique (accords Aubry et Jospin) doivent être remises à plat**. C'est la première étape, de façon à remettre les services publics véritablement à 35 heures hebdomadaires.

Le temps de travail sera porté de 35 heures à 37 heures, payées 37 au sein de la fonction publique d'État, financé par un effort renouvelé de maîtrise de la masse salariale en mettant fin à la revalorisation du point d'indice sans

contrepartie. Dans les collectivités territoriales, les exécutifs locaux pourront, sur la base du volontariat, également engager des discussions autour de l'allongement de la durée de travail des agents. **Cette même liberté sera donnée aux hôpitaux publics.**

**Cet effort sur le temps de travail est indispensable pour accompagner la réduction des effectifs** de la fonction publique d'État et territoriale, et donc de la dépense publique dans notre pays.

- **Porter de 35 à 37 heures payées 37 le temps de travail dans la fonction publique d'État financés par la non-revalorisation du point d'indice et la remise à plat des mesures catégorielles récemment annoncées (- 12,7 milliards d'économies sur le quinquennat) et permettre aux exécutifs territoriaux et aux hôpitaux publics d'engager des discussions pour allonger le temps de travail des agents publics**

Il faut réaffirmer le besoin de mettre en place une rémunération liée à la performance et au mérite, en engageant l'État dans la révolution numérique.

- **L'avancement d'échelon indiciaire doit être corrélé à l'évaluation et à la manière de servir fondée sur le mérite et la performance. Il ne devrait plus être automatique en raison de l'ancienneté. C'est une proposition de bon sens, soutenue par la Cour des comptes (- 950 millions d'euros).**

Comme nous nous y étions engagés lors de notre précédente journée de travail sur la fonction publique, il faut adopter des règles de gestion similaires au privé, en rétablissant notamment le principe du jour de carence.

- **Dans un souci d'équité par rapport au régime privé, la fonction publique sera soumise à deux jours de carence en cas d'arrêt maladie (- 450 millions d'euros).**
- **De même, comme le propose la Cour des comptes, il faut mettre un terme à la surrémunération du temps partiel à 80 et 90 % (- 1,5 milliard d'euros).**
- **Dans le même esprit, le traitement des fonctionnaires dans les départements d'outre-mer doit être progressivement aligné sur celui de la métropole (- 400 millions d'euros).**



## **Une productivité renforcée des structures publiques dans leur organisation et la conduite des politiques (25 milliards d'euros d'économies).**

François Hollande a dilapidé les résultats engrangés de 2007 à 2012<sup>1</sup>. Il faut relancer la revue des politiques publiques d'intervention à l'efficacité faible, dès le début de la mandature, à l'image de la formation professionnelle (**au moins 1 milliard d'euros**), des contrats aidés et garanties jeunes (3 milliards d'euros), la politique du logement (**2 milliards d'euros**).

Parallèlement, **Les Républicains s'engagent à clarifier les compétences entre les régions et les départements**. La réforme de l'organisation territoriale de la République en 2015 (loi Notre) a profondément modifié le paysage institutionnel français, souvent au détriment de l'efficacité. Plus que jamais, l'expression de mille-feuille territorial demeure une réalité.

La loi de programmation des finances publiques 2014-2019 a engagé un effort de réduction des concours de l'État au financement des collectivités territoriales de 1,5 milliard d'euros en 2014 et 10,75 milliards d'euros cumulés pour la période 2015-2019. Cet effort est peu pertinent car non ciblé, obéissant à une pure logique de rabot. Les premières constatations réalisées en 2015 montrent qu'il est principalement imputé sur les dépenses d'investissement des collectivités, et non pas sur les dépenses de fonctionnement qui sont celles sur lesquelles la dérive a été la plus importante et les marges d'économies sont les plus fortes. L'investissement local joue donc le rôle de variable d'ajustement, alors qu'il devrait être préservé.

Les perspectives financières de plusieurs collectivités départementales sont fortement dégradées, et devraient l'être encore plus à court terme en raison de la dynamique de la dépense du RSA. Les « pansements » mis en place (comme le déplafonnement temporaire des droits de mutation à titre obligatoire) ne sont pas à la hauteur.

Le bilan des transferts de compétences vers les collectivités territoriales est à mener, en particulier celui des dépenses de solidarité nationales pour lesquelles aucune marge de manœuvre locale n'existe. **La rebudgétisation du RSA est à envisager**. Elle n'aurait aucun impact sur le solde des comptes

1. Douze milliards d'économies de 2007 à 2012 rapport « Bilan RGPP », IGF, IGA et Igas, décembre 2012.

publics, mais permettrait de supprimer des coûts de gestion inutiles (portage financier du RSA par les conseils départementaux) tout en apurant la situation des départements.

Les Républicains définiront clairement les compétences régionales et départementales et assortiront cette loi de la réintroduction du conseiller territorial, élu de proximité et conscient des enjeux de terrain. Nous ne nous interdirons pas d'engager des discussions autour du rapprochement volontaire de certains départements aux nouvelles réalités démographiques et économiques.

■ **Clarifier les compétences régionales et départementales, en favorisant le rapprochement de certains départements pour accroître la cohérence territoriale et réaliser des économies d'échelle (2 milliards d'euros d'économies).**

■ **Nous engagerons dès l'été 2017 une revue des normes obsolètes ou inadaptées qui s'imposent aux collectivités. Le principe d'adaptabilité des normes (de construction, du logement, administratives), en direction de la ruralité, doit être rappelé, en renforçant la déconcentration des procédures publiques. C'est aussi une mesure d'économie.**

Parce que nous engagerons avec les collectivités locales un dialogue pluriannuel dès le début de quinquennat et que nous leur offrirons de nouvelles modalités de gestion, plus souples, **les collectivités locales participeront à hauteur de 5 milliards d'euros sur les cinq prochaines années.**

De même, il conviendra dans cette clarification territoriale de mettre en place les mécanismes permettant **une mutualisation des moyens** (notamment en matière d'achats publics ou de mise en place d'indicateurs de qualité pour permettre la réduction de la masse salariale), **et plus globalement dans la réforme des administrations.**

Il est possible d'obtenir sur la masse de la dépense publique **au moins 8 milliards d'euros d'économies**<sup>2</sup>, à périmètre constant de politique publique, sur le pilotage des investissements et l'optimisation des achats publics de toutes les collectivités publiques.

---

2. D'après une étude du cabinet McKinsey.

- **Faciliter la mutualisation des moyens entre collectivités publiques, notamment sur les commandes et achats publics, et la sélection des investissements (8 milliards d'euros)**

En sus de la mutualisation des moyens, principalement des collectivités territoriales, pour que l'action de l'État soit cohérente et efficace, une grande revue des agences et démembrements de l'administration sera engagée. Il est urgent de **resserrer et de regrouper les services publics pour davantage de cohérence**. Trop d'administrations exercent encore des missions semblables. Pour cela, **nous fusionnerons celles qui disposent de compétences équivalentes pour mettre un terme aux doublons**. Cette dynamique s'accompagnera d'une poursuite de la réorganisation de l'État dans les territoires.

**Les autorités administratives indépendantes, les corps d'inspection ou les institutions comme le Conseil économique, social et environnemental (- 100 millions d'euros) feront également l'objet de fusions**. Nous devons simplifier, clarifier l'action de l'État.

- **Regrouper les démembrements de l'État et les agences dans les territoires ainsi que les administrations centrales et les autorités administratives indépendantes pour réduire les doublons et clarifier l'action publique en la renforçant (1,5 milliard d'euros).**
- **Les dépenses de l'État en fonctionnement seront stabilisées en valeur (2,5 milliards d'euros).**

**La protection sociale doit être refondue pour une juste solidarité (plus de 51 milliards d'euros).**

Compte tenu des masses en jeu, la moitié de l'effort au minimum devra porter sur la protection sociale (retraites notamment), qui représente plus de la moitié des dépenses publiques.

Les Républicains réaffirment ainsi leur attachement à des prestations sociales qui répondent à **un objectif de solidarité nationale et d'équité**.

La réduction des dépenses sociales doit donc s'inscrire dans **une démarche d'optimisation des dépenses et d'accroissement de l'efficacité des crédits alloués**. Il s'agit de dépenser moins, mais de mieux cibler les priorités.

Nous nous fixons un objectif national de dépenses d'assurance maladie à 1,75 % par an sur le quinquennat. Il s'agit de rendre le système plus juste et de lui restituer le principe de solidarité originel.

■ **Maîtrise du taux annuel de progression de l'ONDAM à + 1,75 % annuellement (- 22 milliards d'euros par rapport au tendanciel sur cinq ans).**

Les dépenses publiques liées au versement des pensions de retraite représentaient en France **14,7 % du PIB sur la période 2009-2013**, contre une moyenne de 12,4 % du PIB pour le reste de la zone euro.

C'est la raison pour laquelle Les Républicains proposent **un accroissement progressif de l'âge de départ à la retraite à 63 ans, dès 2020, puis à 64 ans à partir de 2025.**

- Le passage de 62 à 63 ans, à raison de six mois par an, entre 2018 et 2020,
- puis le passage de 63 à 64 ans, à raison de trois mois par an, entre 2021 et 2024,
- cela implique de recentrer le dispositif de carrière longue avant 18 ans, dès 2018,
- et une accélération de la durée de cotisation nécessaire.

**Il s'agit d'économies de plus de 13 milliards d'euros**, une fois le dispositif monté en charge fin 2022 et **de près de 19 milliards à terme (2025).**

Par ailleurs, **la fin de ces régimes spéciaux** sera organisée tout comme **l'alignement du système de retraite de la fonction publique sur le système de retraite du privé.** Il s'agira à l'avenir de calculer le montant des pensions de retraite pour les agents de la fonction publique en tenant compte des vingt-cinq meilleures années et en incluant les primes.

■ **Porter à 63 ans en 2020 l'âge légal de départ à la retraite, puis à 64 ans en 2025. Supprimer les régimes spéciaux tout en alignant le mode de calcul des pensions de retraite du public sur celui du privé (vingt-cinq meilleures années, primes comprises) (- 13 milliards d'euros sur le quinquennat et - 19 milliards d'euros à terme d'économies).**

■ **Abroger le compte pénibilité (- 600 millions d'euros d'économies à horizon 2020 d'après COE-Rexecode).**

De plus, avec **5,5 millions de demandeurs d'emploi**, la France a atteint un niveau de chômage qui compromet toujours davantage notre modèle social. Et, selon l'Unedic, **leur nombre ne devrait pas significativement décroître**

**en 2016.** Les logiques qui ont jusqu'ici guidé les politiques d'indemnisation du chômage ne peuvent plus rester identiques.

Il en va également de la soutenabilité financière du régime de l'assurance chômage. Nous voulons que **le montant de l'indemnisation soit réduit de 20 % après douze mois, puis à nouveau de 20 % après dix-huit mois.** D'autres pays l'ont déjà introduit : l'Italie (un taux de remplacement initial à 75 %, puis 60 % après six mois, puis 45 % après un an) ou la Suède (de 80 à 70 % après deux cents jours).

- **Cela passera par une reprise en main temporaire par l'État de la gestion de l'assurance chômage, le temps de rétablir les équilibres.**
- **Instaurer la dégressivité des allocations chômage : réduction de 20 % après douze mois, puis à nouveau 20 % après dix-huit mois (plus de 1 milliard d'euros).**
- **Maintien de la filière senior en adaptant les règles d'entrée aux nouvelles bornes d'âge de départ à la retraite (300 millions d'euros).**
- **La révision du coefficient de conversion, contrepartie des souplesses induites par les droits rechargeables dans la capacité à constituer des droits, pourrait être proposée : sans diminuer jusqu'à l'exemple allemand (2 jours cotisés = 1 jour indemnisé), un coefficient de 0,8 au lieu de 1 (1 jour cotisé = 0,8 jour indemnisé) pour revenir à la situation antérieure (1,9 milliard d'euros d'économies).**
- **Réforme du régime des intermittents dans le régime général (300 millions d'euros).**

Concernant l'assurance maladie, dont le déficit est proche de 7 milliards d'euros, Les Républicains veulent abaisser le taux de remboursement de 76 à 73 % avant la prise en charge par les complémentaires santé. Il s'agit de fournir un effort aujourd'hui pour assurer la viabilité de nos dispositifs de remboursement demain. Il en va de l'équité intergénérationnelle. Il s'agit en réalité de réaliser 6 milliards d'euros d'économies.

- **Abaisser de 76 à 73 % le taux de remboursement des médicaments, avant la prise en charge par les complémentaires santé, pour assurer la viabilité de notre système de protection sociale (- 6 milliards d'euros).**

- **Supprimer la généralisation du tiers payant (300 millions d'euros).**
- **Revoir l'organisation des branches de sécurité sociale – baisse des coûts de gestion de 10 % entre 2018 et 2022 (– 2 milliards d'euros).**

Enfin, à l'image de ce que nous avons fait pour les universités, il nous faut accroître l'autonomie des hôpitaux. Cette évolution dans la gouvernance permettrait un effort sans précédent de regroupement de ces établissements dans leur direction.

Concernant la solidarité nationale, il faut adapter notre système aux enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle, pour le rendre plus incitatif au travail, plus agile, plus simple et plus compréhensible par les Français.

L'aide unique que nous proposons regroupera des prestations aujourd'hui payées par l'État (RSA, prime d'activité, allocations personnalisées au logement, prime de Noël et allocation de rentrée scolaire). **Cette aide unique sera payée par l'État.** Elle serait également ouverte à toutes les personnes au chômage, **sauf bien sûr celles qui ont l'allocation adulte handicapé.** Pour ceux qui sont au chômage, son versement serait suspendu au bout de six mois en cas de refus d'un travail ou d'une formation. Et ses bénéficiaires seraient redevables à la collectivité d'heures d'activité dédommagées.

- **Instaurer une aide sociale unique (économie : 2,8 milliards d'euros).**
- **Supprimer l'aide médicale d'État pour la limiter aux soins urgents et vitaux (500 millions d'euros).**

## 2 LA FRANCE, FIGURE D'EXCEPTION EN EUROPE POUR LE NIVEAU DE L'IMPÔT, DOIT S'INSCRIRE À NOUVEAU DANS UNE CONVERGENCE FISCALE EUROPÉENNE

Le consentement à l'impôt est une pierre angulaire de l'engagement civique.

Aujourd'hui, il fait défaut. Plusieurs facteurs y participent : incompréhension, défiance, complexité des lois, manque de lisibilité, instabilité, incohérence de la politique fiscale, relations non apaisées entre l'administration fiscale et les entreprises, sans parler des investisseurs étrangers.

Le quinquennat de François Hollande aura été marqué non seulement par un matraquage fiscal, mais aussi par une multitude de modifications fiscales dans tous les domaines : le logement, la compétitivité des entreprises, le travail, l'énergie, le patrimoine, etc.

La frénésie fiscale du gouvernement a créé une instabilité particulièrement nocive pour l'investissement et la confiance. Cette complexité étouffe aussi les artisans, les commerçants et les agriculteurs, et plus généralement toutes les forces vives de notre pays.

### **Mettre fin à la surtaxation de l'économie française, qui pénalise les entreprises, c'est l'objectif de l'alternance en 2017.**

Le taux de prélèvements obligatoires en France est parmi **les plus élevés au monde avec 44,5 % du PIB en 2015**. Seul le Danemark présente un taux de prélèvements supérieur. Les prélèvements obligatoires se sont même accrus ces quatre dernières années en France **avec 103 nouveaux impôts au total**, créés ou augmentés entre 2012 et 2015. Cette hausse massive représente **un surcoût de 50 milliards d'euros depuis 2012**.

**La France est également la championne des prélèvements sociaux en Europe**. Les cotisations sociales en France représentent **16,9 % du PIB** alors que **la moyenne européenne tourne autour de 12,3 %**<sup>3</sup>.

3. Selon le rapport Taxation Trend In The European Union, publié par Eurostat en septembre 2015. En bas de l'échelle se trouvent le Danemark avec seulement 0,81 % du PIB, la Suède (4,50 %) ou encore le Royaume-Uni (7,15 %).

Du côté de la fiscalité des entreprises, les chiffres ne sont guère plus avantageux pour le système fiscal français. Le taux moyen d'impôt sur les sociétés des pays de l'OCDE est de 25,3 % en 2014. **La France compte, avec la Belgique, en Europe, parmi les taux les plus élevés.** À l'inverse, l'Irlande affiche, et de loin, la fiscalité la plus faible, avec 12,5 %, devant les pays d'Europe de l'Est, autour de 19 %. Quant à la Grande-Bretagne, elle vient d'annoncer un futur taux à 17 %.

Enfin, **la France est le seul pays européen qui cumule deux impôts progressifs sur le patrimoine**, l'un sur la valeur de ce patrimoine (ISF), l'autre sur les revenus qu'il génère (IR). Les prélèvements qui pèsent sur le rendement final du capital représentent ainsi **4,7 points de PIB, contre seulement 2,9 en Allemagne.** Et cette fiscalité d'exception n'est pas sans impact. D'après les chiffres du ministère de l'Économie, **les expatriations pour motif fiscal ont bondi de 40 % en 2013** pour les hauts revenus.

La France a maintenant atteint un niveau de saturation fiscale inégalée. Les particuliers comme les entreprises demandent deux choses : que les impôts baissent et que les gouvernements cessent d'inventer des mesures fiscales à chaque loi de finances.

**La bonne fiscalité sera celle qui permettra à nos entreprises de gagner des parts de marché, de réaliser des profits et de créer des emplois, en nous rapprochant de la moyenne fiscale européenne.** C'est l'enjeu de l'alternance en 2017.

### Réaffirmer et respecter trois grands principes pour l'impôt.

Alors que les réformes fiscales se succèdent et épuisent à la fois les Français, les entreprises et les investisseurs, Les Républicains aspirent à une fiscalité reposant sur trois grands principes.

- **Stabilité** : les changements doivent être peu nombreux, structurants, simples et concentrés en début de quinquennat, afin de garantir une stabilité des règles sur la durée. Dans ce contexte, nous privilégierons avant tout les baisses de taux aux mesures d'assiette. La stabilité de l'impôt est essentielle à l'avenir, pour ne pas répéter des erreurs déjà commises, comme celle de la taxe à 75 % sur les salaires supérieurs à 1 million d'euros, voulue par François Hollande en 2012.



■ **Prévisibilité** : les réformes doivent être annoncées à l'avance **grâce à une loi de finances pluriannuelle**. La création et la modification des prélèvements fiscaux obligatoires doivent être réservées aux lois de finances (PLF et PLFSS) Il faut éviter l'insécurité juridique fiscale et limiter la rétroactivité. Toute nouvelle réforme fiscale doit être proscrite sauf si elle est favorable aux ménages et aux entreprises, ou qu'elle relève d'une situation d'urgence économique comme la crise que nous avons traversée en 2008.

■ **Neutralité** : l'impôt ne doit pas chercher à orienter administrativement les choix des acteurs économiques. L'État devra rechercher prioritairement tous les outils en sa possession (réglementaires ou autres), plutôt que le levier fiscal pour inciter et orienter le choix de ses citoyens.

### Refonder les relations entre les contribuables et l'administration fiscale autour du principe de confiance.

S'intéresser aux contribuables, c'est leur accorder un minimum de respect, respect des situations acquises et des espérances légitimes.

L'administration publique doit changer son mode de fonctionnement et sa culture en privilégiant la confiance plutôt que la méfiance, le conseil plutôt que la sanction automatique. **Plutôt qu'une administration qui empêche et qui bride, nous voulons une administration qui accompagne et qui guide.**

Cela passe notamment par une modernisation des règles de contrôle afin que l'administration concentre son action sur les seuls fraudeurs.

■ **Les contrôles fiscaux « sur place »** dans les entreprises, qui sont extrêmement perturbants, ne pourraient être engagés **qu'à la condition expresse qu'il y ait des éléments précis de suspicion de fraude**. Compte tenu des progrès technologiques (comptabilités dématérialisées, échanges d'informations dématérialisées et automatiques avec les administrations étrangères), les contrôles habituels pourraient, en effet, parfaitement, en adaptant le cadre juridique, être réalisés depuis les bureaux de l'administration.

■ Par ailleurs, sauf cas avérés d'irrégularités fiscales, **les contrôles ne devront porter que sur la dernière déclaration déposée et non plus sur les trois dernières années**. Ainsi, une entreprise dans laquelle il n'y a aucun problème ne devrait pas avoir à subir un contrôle portant sur 3 années.

■ Enfin, il faut veiller à **informer les contribuables des raisons du contrôle**. Or, quelle que soit la raison du contrôle, rien ne s'oppose à ce que le contribuable puisse en être informé, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Cette information prendrait la forme d'une mention pour information sur un acte de procédure.

Ainsi, avec ces trois mesures, les entreprises qui respectent la réglementation pourraient se concentrer sur la bonne marche de leurs affaires, plutôt que de craindre un contrôle fiscal.

**Dès l'été 2017, un contre-choc fiscal de plus de 25 milliards d'euros pour enrayer la spirale infernale du chômage et redonner de l'oxygène à notre économie.**

Alors que François Hollande avait fait la promesse aux Français d'inverser la courbe du chômage, les mauvais chiffres continuent leur ascension. Notre pays fait face à une nouvelle hausse spectaculaire en février 2016, de 38 900 nouveaux demandeurs d'emploi en catégorie A, **soit la plus forte augmentation depuis septembre 2013**. Sur un an, la hausse atteint les 2,4 %.

La priorité des Républicains est d'enrayer cette spirale, à travers son programme économique qui viendra libérer l'économie nationale et l'outil de production.

**Pour cela, nous allons engager une réforme fiscale en deux temps. Nous voterons dès juillet 2017, un contre-choc fiscal** pour s'inscrire dans une démarche pluriannuelle de baisse des taxes et des impôts. Il sera suivi immédiatement après d'un second volet de mesures visant à rétablir l'attractivité et la compétitivité de notre pays.

**Nous ne renouerons pas avec les créations de richesses en entretenant le mythe de l'opposition entre le capital et le travail.** Les socialistes ont fait campagne sur la diabolisation du profit, du dividende, du capital, bref de tout ce qui fonde le cœur de la prise de risque et de la création d'entreprise. **La France doit cesser d'être le pays de la pénalisation fiscale.** Nous devons travailler au rapprochement franco-allemand en matière de fiscalité du travail et du patrimoine. Le principe doit être la convergence, en mettant fin aux impôts ou aux règles de taxation qui n'existent nulle part ailleurs si ce n'est en France.

Notre priorité est **d'abaisser la fiscalité qui pèse de manière excessive sur nos entreprises**, pénalisant l'investissement et les embauches. Il y a urgence à

encourager l'initiative et l'investissement, et à ramener les impôts et charges à un niveau plus proche de celui nos concurrents européens. Nous devons également **alléger la fiscalité des ménages** pour donner plus de pouvoir aux classes moyennes, durement pénalisées ces quatre dernières années.

Les Républicains engageront ainsi à la fois une importante baisse des impôts, mais aussi une réforme à part entière de la fiscalité, reposant sur des principes forts sur lesquels nous nous appuierons.

## Baisser durablement les charges pesant sur le travail, au service de l'emploi.

■ **Une baisse de charges indispensable pour les entreprises pour relancer les embauches.**

**Le chômage de masse concerne en France, en priorité, les travailleurs peu qualifiés.** Leur accès au marché du travail est entravé par le **coût global du travail au niveau du Smic**. La priorité est donc de réduire le coût des bas salaires.

Aujourd'hui, le dispositif « zéro cotisation Urssaf » s'applique pour les salariés payés au Smic. Cette mesure exonère les entreprises de la quasi-totalité des charges destinées à la Sécurité sociale, qui représentent environ 30 % d'un salaire brut. Cependant, les charges destinées à l'Urssaf ne sont pas les seules sur un bulletin de salaire et **les entreprises continuent de payer les autres**<sup>4</sup>. En tout, **les entreprises continuent de payer l'équivalent d'environ 15 % d'un Smic brut. Il faut donc aller plus loin.**

Nous souhaitons instaurer pour y remédier, **un dispositif « zéro charge » sur le Smic**, diminuant progressivement pour s'annuler à 1,6 Smic.

Il permettrait de créer plusieurs dizaines de milliers d'emplois en France (étude Cahuc-Montaigne), pour un allègement complémentaire de charges de 7 à 8 milliards d'euros pour les entreprises.

■ **« Zéro charge » sur les bas salaires (de 7 à 8 milliards d'euros).**

Donner de la liberté aux entreprises pour augmenter le temps de travail et sortir de la logique des 35 heures, reste notre priorité. Nous souhaitons à ce

4. C'est ainsi le cas de l'assurance chômage, du financement des retraites complémentaires, des régimes de prévoyance et de frais de santé, de la formation professionnelle ou encore le versement transport.

titre baisser les charges patronales au-delà de la 35<sup>e</sup> heure (non majorées) avec pour objectif d'inciter les entreprises à augmenter progressivement leur temps de travail, par accord d'entreprise ou par référendum à l'initiative du chef d'entreprise.

- **Un nouveau barème pour les cotisations patronales entre 35 et 39 heures, soit une charge en moins pour les entreprises (5 milliards d'euros).**

L'emploi à domicile est un véritable gisement d'emplois de proximité, notamment pour les moins qualifiés. Pourtant, ce secteur d'activité a été mis à mal par le gouvernement socialiste. **Le nombre d'heures de travail déclarées par les particuliers employeurs a poursuivi sa baisse au premier trimestre 2015<sup>5</sup>**, sous l'effet de la politique socialiste. Ce recul, pour le 12<sup>e</sup> trimestre consécutif, a atteint 1,4 %, le rythme le plus élevé depuis fin 2013, et 3,9 % sur un an. Aussi, nous souhaitons réduire les charges sur les salaires des employés à domicile **pour relancer l'emploi.**

- **Soutenir les ménages employeurs en réduisant les charges sur les salaires des employés à domicile (environ 1 milliard d'euros).**

Enfin, la baisse du coût du travail passe aussi par la transformation du **CICE en allègement durable de charges, ce qui représente 17 milliards d'euros restitués aux entreprises.** Le CICE est un outil hybride et d'une extrême lourdeur pour les entreprises, contrairement à un véritable allègement de charges.

- **Transformer le CICE en baisse de charges durable, soit 17 milliards d'euros pour les entreprises (coût nul pour les finances publiques).**

Pour ne pas reprendre d'une main ce qui est donné d'une autre, le taux de l'IS devra baisser, compte tenu de l'augmentation mécanique de l'assiette imposable liée à la baisse des charges. Afin que le gain lié à la baisse des charges ne soit pas consommé par l'impôt, **une première baisse du taux de l'IS doit être envisagée.**

- **Baisser le taux de l'IS de 33,33 à 30 % (coût nul car compensé par la hausse de l'assiette d'impôt sur les bénéficiaires liée à la baisse des charges).**

5. Le nombre de particuliers employeurs a diminué de 0,8 % sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2015, pour revenir à 1,943 million, et de 1,9 % sur un an. L'horaire moyen déclaré par employeur a baissé pour sa part de 0,6 % sur le trimestre et de 2,1 % sur un an.

## Baisser la fiscalité pour rendre aux ménages le fruit de leur travail.

Loin des vibrants discours sur la finance ennemie, **François Hollande a concentré en réalité ses hausses d'impôts sur les classes moyennes et sur le travail.** Au premier rang des victimes se trouvent les familles qui ont subi la destruction du quotient familial et les salariés qui ont **souffert de la fin de la défiscalisation des heures supplémentaires**, qui bénéficiait à plus de 9 millions personnes.

Il est aujourd'hui nécessaire de baisser de 10 % chaque taux du barème de l'impôt sur le revenu pour restituer 7 milliards d'euros aux Français qui travaillent. Cela correspond à près d'**un mois d'impôt en moins à payer chaque année.**

Enfin concernant spécifiquement le mode de prélèvement, **Les Républicains s'opposent au projet actuellement conduit d'un prélèvement à la source**, qui constitue une charge administrative supplémentaire pour l'entreprise. Nous ne considérons pas qu'il relève de l'entreprise de prendre en charge la collecte de l'impôt sur le revenu. À l'heure où il faut au contraire alléger les charges pour retrouver la compétitivité, il serait insensé de lester nos entreprises d'un nouveau boulet. Ce travail incombe à l'administration fiscale, qui a aujourd'hui les moyens techniques de **mettre en place un prélèvement simultané** pour répondre à la problématique de l'année de décalage entre les revenus et leurs prélèvements.

- **Baisser de 10 % l'impôt sur le revenu entraînant la restitution de 7 milliards d'euros aux Français. C'est près d'un mois d'impôt en moins chaque année.**

Afin d'endiguer l'évasion des capitaux hors de nos frontières dans une zone euro où la liberté des capitaux est la règle et mettre fin à l'isolement français en la matière, **Les Républicains réaffirment leur volonté de supprimer l'ISF.** Avec l'Espagne, la France est le seul État dans l'Union européenne qui **cumule deux impôts progressifs sur le patrimoine.**

La taxation des revenus du patrimoine a augmenté de 70 % en vingt ans, ce qui freine l'investissement et fait de la France un repoussoir fiscal. C'est le seul moyen de conjurer la fuite des capitaux dont notre économie a un impérieux besoin pour développer sa croissance et continuer d'investir dans l'avenir.

- **Supprimer l'ISF (4,5 milliards d'euros).**

### Faciliter les successions/donations et la transmission d'entreprise familiale.

Particularité du tissu économique français, 83 % de nos entreprises sont des entreprises familiales<sup>6</sup>. Cependant, parmi celles-ci, notre pays manque singulièrement des plus grandes d'entre elles : la catégorie des entreprises de taille intermédiaire (ETI), qui comprennent entre 250 et 5 000 salariés. En effet, on n'en dénombre que 4 600, contre 12 000 en Allemagne et 10 500 en Angleterre.

Pour expliquer cette situation, il faut s'intéresser à la problématique de la transmission d'entreprises, aujourd'hui encore trop rigide et compliquée. **La transmission est une phase critique pour la pérennité et la poursuite du développement de l'ETI. Le taux de transmission en France est faible (14 %, contre 51 % en Allemagne et 70 % en Italie).** Les « pactes Dutreil » sont encore trop complexes et plus contraignants que chez la plupart de nos voisins européens.

Concernant les donations, **rétablir à 160 000 € par part (100 000 € actuellement) le montant de l'abattement pour les donations/successions.**

**Alléger les droits de succession et de donation et faciliter les transmissions d'entreprise (1,4 milliard d'euros).**

**Poursuivre la réforme de notre fiscalité, en réduisant l'imposition des revenus de l'épargne pour rétablir l'attractivité de notre pays.**

À la suite du premier allègement massif de la fiscalité des entreprises et des ménages dès l'été 2017, Les Républicains continueront à redresser durablement l'économie française. Pour cela, nous devons dans un second temps **voter d'autres mesures bénéfiques à l'investissement et à l'emploi**, passant par un allègement de la fiscalité du capital et par la poursuite de baisses de charges, pour rendre la France plus compétitive.

### Intensifier l'effort pour que les entreprises gagnent en compétitivité.

**■ Suppression ou rapprochement des taxes à faible rendement et une diminution indispensable des normes.**

6. « Vive le long terme ! Les entreprises familiales au service de la croissance et de l'emploi », rapport de l'Asmep-ETI et l'Institut Montaigne, septembre 2013.

Outre le poids de la fiscalité, les entreprises françaises vivent quotidiennement l'omniprésence de normes de l'administration dans leur quotidien. **Ce mille-feuille législatif et réglementaire complexifie le quotidien des entreprises** au point de nuire grandement à leur développement économique.

Une grande entreprise française de télécommunications paie ainsi 64 taxes différentes, alors que son concurrent allemand n'en est redevable que de 17, et ses homologues britanniques, de 5.

- **Instituer un moratoire sur la création des taxes et simplifier la fiscalité pour qu'en fin de quinquennat aucune entreprise ne soit redevable de plus d'une vingtaine de taxes différentes.**

- **Poursuite de la baisse du taux de l'IS pour gagner en compétitivité.**

La moyenne européenne du taux de l'IS est de 25 %. Nous devons nous fixer un objectif de baisse sur le quinquennat.

- **Baisser le taux de l'IS de 30 % (il aura été baissé en 2017) à moins de 28 %.**
- **Coût : 3 milliards d'euros.**

**Taxer lourdement le capital, c'est réduire le financement des entreprises et de l'économie. Il est urgent d'alléger sa taxation.**

- **Mettre fin à la barémisation des revenus financiers.**

La fiscalité française de l'épargne (dividendes, intérêts, patrimoine immobilier, assurance vie) est l'une des moins compétitives, sauf pour le régime de l'assurance vie.

En Allemagne, la fiscalité de l'épargne est particulièrement simple – un prélèvement libératoire de 26 % sur tous les revenus financiers – et assez compétitive. C'est exactement le contraire de la France où chaque produit d'épargne a un régime fiscal qui lui est propre...

Depuis 2013, les revenus de placements financiers (dividendes d'action, intérêts d'obligation...) ne sont plus soumis à un prélèvement forfaitaire, sur option depuis 2013, mais dorénavant au barème progressif de l'impôt sur le revenu. **Le capital est pourtant la base de l'investissement dans nos**

**entreprises**, et un moteur pour la croissance et l'emploi. Les Républicains souhaitent mettre fin à la « barémisation » des revenus de placements financiers, jusque-là taxés à taux fixe.

■ **Il faudra baisser la pression fiscale sur les revenus du patrimoine en réduisant le taux des prélèvements sociaux à 10 % et en créant un prélèvement forfaitaire libérateur (PFL) sur les revenus financiers au taux de 22 % (10 milliards d'euros).**

■ **Revoir le barème de taxation des plus-values immobilières.**

Aujourd'hui, les plus-values immobilières sont imposées au taux de 34,5 % (19 % pour l'IR et 15,5 % pour les prélèvements sociaux). Des abattements s'appliquent en fonction de la durée de détention de sorte qu'il y a une exonération totale au bout de trente ans. Ce régime est complexe, car il existe un barème pour l'IR qui conduit à une exonération au bout de vingt-deux ans et un barème pour les prélèvements sociaux qui conduit à une exonération au bout de trente ans.

■ **Réduire à quinze ans le délai de détention pour une exonération totale (1,5 milliard d'euros).**

### **La fiscalité des Français résidant à l'étranger doit s'harmoniser avec le système européen.**

Depuis août 2012, les revenus du patrimoine (revenus fonciers, dividendes, plus-values...) perçus par des personnes qui ne vivent pas en France sont soumis aux prélèvements sociaux (CSG-CRDS). Il n'est pas normal de faire supporter par des personnes qui résident dans d'autres États membres et qui ne sont pas affiliées au régime de sécurité sociale français des prélèvements qui directement ou indirectement, comme c'est le cas maintenant, vont participer au financement de la Sécurité sociale, dont ils ne bénéficient pas. La France devra respecter les décisions des tribunaux européens. Il convient de revenir à la situation *ante*.

■ **Revenir sur la décision du gouvernement de soumettre à la CSG-CRDS les revenus du patrimoine des non-résidents fiscaux (coût : 300 millions d'euros).**



## Hypothèses de cadrage macroéconomique.<sup>7</sup>

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Déficits publics (en % du PIB)	-3,50 %	-3,50 %	- 2,20 %	- 1,70 %	-0,70 %	0,20 %
Dette publique	98,10 %	99,10 %	100,50 %	98,90 %	96,20 %	92,70 %
Croissance du PIB (en volume)	1,50 %	1,50 %	1,50 %	1,50 %	1,50 %	1,50 %
Inflation	1,00 %	1,00 %	1,40 %	1,70 %	1,70 %	1,70 %

7. Ces prévisions valent – toutes choses égales par ailleurs –, se fondant sur des hypothèses de croissance réalistes, voire conservatrices, et ne préjugent pas de la situation réelle de nos finances publiques que nous aurons à rétablir dès 2017, ni de la trajectoire budgétaire transmise à la Commission européenne en 2014.

# RÉSULTATS DES QUESTIONS POSÉES AUX ADHÉRENTS

21 689 personnes ont participé

- 1 Estimez-vous nécessaire de voter près de 100 milliards d'euros d'économies sur la dépense publique, dès l'été 2017, afin de rétablir les comptes publics et baisser simultanément la fiscalité des ménages et des entreprises ?



*Ne se prononce pas*

- 2 Pour rétablir l'équilibre de l'assurance chômage, êtes-vous favorable au retour de la dégressivité des allocations chômage à partir de 12 mois pour inciter à la reprise d'un emploi ?



*Ne se prononce pas*

- 3 Comprenez-vous qu'il soit proposé d'abaisser le taux de remboursement de 76 % à 73 % avant prise en charge par les complémentaires santé pour lutter contre le déficit de l'assurance maladie ?



*Ne se prononce pas*

- 4 Dans le cadre d'une convergence fiscale européenne, doit-on mettre un terme à la surfiscalisation de l'économie française en proposant un contrechoc fiscal de 25 milliards d'euros, dès l'été 2017 ?



*Ne se prononce pas*

- 5 L'impôt de Solidarité sur la Fortune, exception fiscale en Europe, doit-il être supprimé pour faire revenir les investisseurs partis à l'étranger ?



*Ne se prononce pas*

- 6 Après 5 ans de matraquage fiscal, 2017 doit-elle être l'occasion de redonner aux ménages le fruit de leur travail en diminuant de 10 % l'impôt sur le revenu ?



*Ne se prononce pas*





# ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



**MERCREDI 6 AVRIL 2016**

La République a construit l'école. L'école, elle, a instruit les enfants de la République. C'est ce lien indissoluble entre la République et l'école qui explique l'attachement passionnel des Français à la question de l'enseignement. La plus formidable réussite de notre République, c'est d'avoir fait de l'école un lieu où se transmet le savoir, où l'on intériorise la règle sociale et où, bien évidemment, chacun, quel qu'il soit, apprend à devenir un citoyen, c'est-à-dire un individu suffisamment libre, éclairé et responsable pour participer à la vie démocratique.

Malheureusement, le constat que nous pouvons dresser en 2016 est celui d'un échec en matière éducative. Sans cap, sans politique et sans vision, l'Éducation nationale a erré pendant quatre ans, de ministre en ministre (trois ministres se sont succédé en moins de quatre ans) et de réforme en réforme (rythmes scolaires, réformes du collège et des programmes...).

La seule politique constante de ce gouvernement, depuis quatre ans, a été l'emprise idéologique sur ce ministère. Affichant un acharnement à détruire les dispositifs mis en place par l'ancienne majorité (fin des internats d'excellence, loi contre l'absentéisme scolaire, suppression des classes bilingues ou encore bourses au mérite, et pléthore de nouvelles mesures dogmatiques), ce gouvernement a déconstruit les politiques qui fonctionnaient.

La seule réponse apportée par ce gouvernement à la crise de la transmission et de l'autorité fut la création budgétaire de 60 000 postes, sans considération du coût. Même la Cour des comptes a reconnu l'inefficacité de cette proposition en affirmant que « *l'Éducation nationale ne souffre pas d'un manque de moyens ou d'un nombre trop faible d'enseignants, mais d'une utilisation défailante des moyens existants* »<sup>1</sup>. Cette réponse par les moyens à la lancinante question de l'échec et du décrochage scolaire est une erreur. Les chiffres sont là pour le prouver : 100 000 jeunes sortent chaque année sans diplôme de leur scolarité<sup>2</sup> et pas moins de un élève sur cinq sort du collège sans maîtriser les fondamentaux.

Ce bilan catastrophique nous confère une grande responsabilité. Nous devons répondre aux attentes des parents et aux aspirations des enseignants qui veulent, tout simplement, instruire les étudiants, lycéens, collégiens ou enfants dont ils ont la charge.

1. « Gérer les enseignants autrement », rapport de la Cour des comptes, 22 mai 2013.

2. Ibidem.

Pour redresser la situation, l'action des Républicains s'appuie sur des principes forts.

Tout d'abord, **il faut en finir avec le temps de la résignation devant le déclin de l'école française**. Non, ce n'est pas inéluctable, nous pouvons et devons agir, et non, la solution n'est pas uniquement une question de moyens. Il suffit de constater que la France consacre des moyens plus que substantiels par rapport aux autres pays de l'OCDE, pour des résultats qui ne sont pas à la hauteur. Il est temps de mettre en place une meilleure répartition de ces moyens et de nouvelles méthodes de gouvernance.

**Nous devons également revoir la méthode de travail du ministère de l'Éducation nationale, qui est aujourd'hui épuisé** par une réforme tous les deux ans, en moyenne, depuis 1958. Seule une méthode renouvelée nous permettra de sortir des approches habituelles qui sont obsolètes. Il faut que nous priorisions nos choix et que nous menions des expérimentations innovantes destinées à faire bouger les lignes d'un système rigide et très centralisé. Nous devons insister sur le rôle clé de l'établissement scolaire, qui appelle à plus d'autonomie, mais aussi sur le rôle central du professeur qui doit être mieux formé, plus présent et mieux rémunéré. Le tout autour d'une gouvernance de proximité et de responsabilité, pour revivifier un système trop centralisé.

À l'inverse de ce gouvernement qui n'a eu de cesse de dresser les Français les uns contre les autres avec des batailles idéologiques, **nous voulons éviter de retomber dans les querelles stériles** : pour ou contre le collègue unique, pour ou contre la lecture syllabique, pour ou contre l'école privée. Nous ne pouvons espérer résoudre les difficultés que connaît notre système scolaire en nous enfermant dans des batailles idéologiques. Il faut redonner à la transmission des savoirs et à la maîtrise des savoirs essentiels la place qu'elles ont progressivement perdue.

**L'école transmet un héritage commun**. Notre pays est traversé aujourd'hui par de fortes divisions, et il est plus que jamais nécessaire de rappeler ce qui nous est commun plutôt que de survaloriser trop systématiquement la diversité dont nul ne conteste la réalité. L'enseignement de ce que l'on appelle du beau nom d'humanités joue de ce point de vue un rôle majeur. La langue est le premier de ces héritages et il est bon de rappeler l'article 2 de notre Constitution « La langue de la République est le français. » Son orthographe, sa grammaire, ses subtilités et ses grands auteurs doivent avoir une place

privilegiée dans notre école. Bien connaître l'histoire de son pays, sans en ignorer les pages tragiques mais sans en taire les pages glorieuses, dans une démarche chronologique, est un puissant moyen de bâtir une communauté de destin.

**L'école est pour chaque parent la promesse d'un avenir meilleur pour ses enfants.** Nous affirmons que notre conception de l'école n'est pas différente de celle que nous nous faisons de la société tout entière, qu'elle est cohérente avec l'ensemble du projet des Républicains. La société à laquelle nous aspirons n'est pas une société sans histoire, sans travail, sans effort, sans distinction. Notre école non plus. Notre vision de l'école est fondée sur les mêmes principes : la liberté, l'initiative, la responsabilité, la valeur du travail, le respect de l'autorité. En affirmant la primauté des maîtres et des enseignants, du savoir, et l'importance de la transmission, elle emprunte les mêmes voies. Elle porte les mêmes espérances : l'élévation personnelle par le mérite, l'égalité des droits et des chances, l'accomplissement par le talent. L'école que nous voulons n'est pas une école sans note dont la raison d'être est de « lutter contre l'ennui ». Notre école est celle qui conduit chacun au plus haut de ses capacités.

**Il est nécessaire de restaurer un climat paisible dans les établissements et d'encourager l'implication des familles,** en les restaurant dans leur rôle de premiers éducateurs. Car la solidité de certains liens, comme la famille ou la nation, ou de certaines institutions, comme l'État ou l'école, est le garant de la stabilité sociale et du progrès individuel ou collectif. Nous pensons que l'excellence doit être une chance donnée à tous.

L'école de la République n'appartient ni aux pédagogues, ni aux sociologues, ni aux idéologues dont la réforme du collège marque l'aberrant triomphe, elle est un bien commun qu'il convient aujourd'hui de rendre à la nation.

**La réussite des élèves est notre priorité absolue.** Pour cela, nous voulons replacer l'enseignant et le savoir au centre du système éducatif, recentrer l'école dans ses missions fondamentales et moderniser l'offre scolaire sans fascination pour un passé paré de toutes les vertus, mais sans céder à la tentation d'un réformisme permanent.



# **1 LA PRIORITÉ, C'EST DE RENDRE À L'ÉCOLE SA MISSION PREMIÈRE DE TRANSMISSION DES SAVOIRS**

L'école qui assure la promotion de tous et qui rend libre, c'est celle qui assure la transmission des savoirs. Ce n'est pas l'élève qui est au centre de l'école, c'est le maître parce que c'est lui qui assure la transmission des savoirs et des disciplines.

**Le maître et le savoir doivent être au centre du système éducatif, un gage de réussite des élèves.**

Remettons l'école à l'endroit pour en faire un lieu où chacun est à sa juste place : les élèves apprennent, les maîtres enseignent, les parents s'impliquent et les chefs d'établissement dirigent. C'est le professeur qui, par des connaissances sûres qu'il a appris à bien transmettre avec fermeté et bienveillance, est au centre du système et ce, pour le bien de l'élève. En prenant appui sur les maîtres, nous souhaitons mettre fin à la complexité actuelle, à l'appropriation par les experts et les spécialistes et aux égarements sans fin d'un système. Simplifier, alléger, recentrer sur l'essentiel, et donner un sens à chaque niveau de scolarisation, voilà nos priorités. Le ministère de l'Éducation nationale doit délivrer aux enseignants des missions claires et précises.

Comme le souligne le philosophe Philippe Nemo : « *Si l'on veut faire œuvre utile en matière d'éducation, il faut commencer par le commencement, c'est-à-dire la formation des professeurs.* » La formation des enseignants, particulièrement en primaire, est fondamentale, qu'elle soit initiale ou continue. Les IUFM ne fonctionnaient pas, les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espe) guère mieux. La liste des dysfonctionnements est longue, que ce soient les problèmes de recrutement des formateurs, des enseignements déconnectés avec les réalités de terrain, mais aussi la qualité très inégale du recrutement des élèves professeurs.

**Il faut donc renouer avec une formation initiale exigeante et efficace des enseignants.**

**Pour de meilleurs résultats des élèves, il est temps de mettre en place une formation des enseignants plus efficace, et en lien avec la réalité du terrain.** C'est précisément l'objet d'initiatives privées telles que l'École professorale

de Paris qui propose de former des enseignants avec l'ambition affichée de l'excellence. Pour Les Républicains, la formation des enseignants doit s'appuyer sur plusieurs piliers essentiels.

- Confier à l'université la formation académique et disciplinaire des futurs maîtres.
- Définir « un cahier des charges précis pour le métier d'enseignant », comme le préconise Marcel Gauchet. Il faut que les enseignants aient des fiches de poste claires sur ce qui est attendu d'eux et de l'établissement.
- Mettre en place des seuils incompressibles de savoirs exigibles des élèves professeurs, car, aujourd'hui, trop de candidats ne maîtrisent pas eux-mêmes les fondamentaux qu'ils sont censés enseigner.
- Créer des certifications complémentaires d'« apprentissage de la lecture » ou d'« apprentissage des mathématiques ».
- Consacrer plus de la moitié de la formation initiale des nouveaux professeurs à l'apprentissage pratique du métier, dans les établissements, sous la conduite de professeurs expérimentés.
- Développer une diversification des parcours : par exemple, seulement 20 % des professeurs des écoles ont suivi un cursus scientifique lors de leurs études.

### **Pour les élèves, la priorité doit être donnée à l'instruction à l'école primaire.**

**Aucun élève ne doit pouvoir quitter l'école primaire pour entrer en sixième sans savoir lire, écrire, compter et calculer.**

À l'école, il faut rescolariser l'école primaire. À l'entrée en 6<sup>e</sup>, un élève doit « savoir lire » et non « maîtriser des compétences langagières ». L'école primaire est avant tout le lieu de l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, de la grammaire, de l'orthographe, et du calcul. Les élèves doivent être évalués en français et en mathématiques, et les résultats transmis aux parents puis publiés. Il est par exemple très préoccupant de constater un net recul en mathématiques chez les bons élèves et les plus faibles.

**C'est pourquoi un effort particulier doit être fait pour l'apprentissage de la lecture.** Aucun enfant ne peut quitter le CP s'il ne sait pas lire. Les causes de l'échec sont connues et imputables à la réduction constante des heures consacrées à l'apprentissage systématique de la langue, à la généralisation de méthodes nocives et à l'absence de prise en charge pédagogique précoce de la difficulté scolaire, (c'est-à-dire dès le début du CP, au profit d'une approche médicale). Pourtant, des mesures simples et à effets rapides peuvent être prises.

Les Républicains formulent ainsi plusieurs propositions pour améliorer l'apprentissage de la lecture.

- **Tous les parents qui le demandent ont le droit à la mise en place gratuite d'études surveillées pour que leurs enfants rentrent chez eux les « devoirs faits ».**
- **Les horaires consacrés à l'apprentissage du français doivent être accrus : 2 heures de plus par semaine.**
- **Les professeurs doivent être formés aux méthodes qui marchent :** sortir des querelles idéologiques et privilégier par exemple pour l'apprentissage de la lecture les méthodes éprouvées, fondées sur l'apprentissage systématique du code alphabétique ou syllabique<sup>3</sup>. Les avancées récentes de la science (neurosciences cognitives) démontrent de façon désormais incontestable que les méthodes dites traditionnelles (pédagogie explicite, groupe d'élèves homogène) donnent les meilleurs résultats. Les méthodes structurées, explicites et répétitives avec des mesures régulières des progrès dans le temps associées à un dépistage précoce sont les plus à même de vaincre les difficultés des élèves. Pour être un bon lecteur, il faut décoder et comprendre.
- **Établir des programmes clairs et accessibles** (ils existent, ce sont les programmes de 2008 dont chaque famille avait reçu un exemplaire).
- **Création d'une classe de CP+ pour les élèves les plus en difficulté.** Chaque enfant doit impérativement acquérir les bases sans lesquelles il ne peut poursuivre sa scolarité sans accumuler les difficultés et les retards. Les

---

3. Mise en relation des propriétés phonétiques de l'alphabet avec les lettres, en faisant opérer à l'élève l'association d'une lettre ou d'un groupe de lettres (graphème) à un son (phonème).

enseignants repéreront dès les premiers mois de CP les élèves éprouvant des difficultés. **Ces derniers feront l'objet d'un suivi renforcé résolulement orienté vers l'acquisition des fondamentaux de la lecture et dispensé par leurs professeurs dans le cadre de l'école.** Ils bénéficieront d'un parcours différencié : aide personnalisée, heures d'apprentissage renforcé, devoirs réguliers, contrat d'études, et, le cas échéant, période obligatoire de remise à niveau y compris pendant les congés. **Un enfant en grande difficulté en fin de CP ne pourra être admis en CE1, car ce serait pour lui l'échec assuré.**

### **Un collège avec des parcours divers et dans lequel sera abrogée l'actuelle réforme pour le bien des élèves et des professeurs.**

Au collège, il faut là aussi sortir des débats sans fin sur le collège unique ou pas. **Le collège doit évidemment avoir un socle commun ; mais chaque établissement doit pouvoir offrir des filières diversifiées, avec des classes bilangues, des sections européennes ou encore des options de langues anciennes.** Il faut rendre attractifs tous les collèges non en les stigmatisant par des labels qui font fuir les parents, mais en y développant des formations différenciées et motivantes.

Dans cette dynamique, la réforme du collège devra être abrogée. Car comment imaginer que les enseignements pratiques interdisciplinaires puissent être conservés ? Ce n'est pas sérieux, et les professeurs n'en veulent pas. Écoutons-les.

### **Un lycée qui doit être simplifié et modernisé.**

**Dans les filières générales, le nombre d'options offertes au lycée peut être réduit sans nuire à la qualité de l'enseignement.** Par exemple, 58 langues sont possibles au baccalauréat. Vingt d'entre elles ont été choisies par moins de 50 candidats. Le baccalauréat pourrait être ramené à un nombre plus limité d'épreuves optionnelles.

Si l'on veut augmenter le nombre de jeunes en apprentissage, **c'est dans l'enseignement secondaire professionnel** que se trouve à court terme l'essentiel du vivier de jeunes.

Alors qu'aujourd'hui apprentissage et voie scolaire coexistent, **nous proposons de faire progressivement de l'apprentissage la voie de droit commun pour l'obtention d'un bac professionnel** (l'apprentissage étant déjà très

développé en CAP, c'est à ce niveau que c'est le plus pertinent, sachant qu'à terme les autres diplômes pourraient être concernés).

**Au niveau de l'orientation, il faut bien davantage valoriser les formations en alternance** : en rendant obligatoire la participation de tous les collégiens à au moins une session de découverte de l'apprentissage, en généralisant l'information sur l'apprentissage dans le cadre des ministages de découverte professionnelle, et en intégrant l'apprentissage dans les procédures d'orientation à la fin de la 3<sup>e</sup>. Il faut également diversifier les parcours dans **les collèges à partir de la 4<sup>e</sup>, en développant une filière de préapprentissage** : enseignements généraux adaptés, découverte des métiers...

**Il faut accroître le temps de présence des professeurs dans les établissements et améliorer la condition matérielle et morale des enseignants.**

Les professeurs sont demandeurs d'une plus grande considération morale. Protection juridique, soutien de l'institution, restauration de l'autorité des maîtres et du savoir, reconnaissance des initiatives et des mérites, perspectives d'évolution et de reconversion, comptent tout autant que les questions strictement salariales. Ces dernières sont pourtant essentielles, car nul ne peut contester que la condition enseignante s'est notoirement paupérisée.

**Simultanément, le besoin d'une éducation plus personnalisée est aujourd'hui évident.** Elle est souhaitée par les parents et par les enseignants. Elle est le corollaire de l'affirmation d'une école fondée sur la transmission des savoirs et sur la confiance faite aux maîtres. **Le temps de présence des enseignants dans les établissements doit donc être accru** pour répondre aux nouveaux besoins d'enseignement et d'encadrement. Cet effort doit comporter des contreparties en termes de rémunération. **Le temps de présence des enseignants sera augmenté de 25 %** (pourcentage incluant globalement les cours, mais aussi l'aide aux devoirs et les études surveillées) **en contrepartie d'une rémunération accrue.**

Quant à la formation continue, le rapport de la Cour des comptes de février 2015 atteste une prise en compte « quasiment inexistante » de la formation continue dans le parcours des carrières, d'un « scepticisme très majoritaire » sur l'aide réelle que ces formations apportent aux enseignants et ce, pour plus de 1 milliard d'euros. **Il est donc urgent de réformer la formation continue** afin qu'elle soit « mieux adaptée aux besoins des enseignants ».

## 2 AFFIRMER NOS VALEURS : L'AUTORITÉ, L'EXCELLENCE, LE MÉRITE, LA LAÏCITÉ

Dans la conception française, l'école est le creuset dans lequel se forge l'identité nationale. Elle est un lieu neutre qui garantit la sécurité de chaque enfant et qui ne tolère ni communautarisme ni idéologie.

**L'école est un lieu où l'État exerce son autorité.**

Dans notre société actuelle, la demande d'autorité est forte. À l'école, cette autorité, c'est d'abord celle du ministre. La responsabilité de la conduite de l'école doit revenir dans les mains du ministre, et dans celles des personnes qui, à ses côtés, incarnent l'autorité de l'État, les recteurs, les inspecteurs, les chefs d'établissement, et bien sûr les professeurs, car l'État est le seul garant de l'égalité des chances pour tous les Français.

**Il est essentiel d'abord que le ministère soit gouverné et non plus cogéré.**

La cogestion, c'est le choix de l'immobilisme et du pire des conservatismes : celui qui abaisse encore le plus faible. Le ministère de l'Éducation nationale doit être aux côtés des professeurs et non au service des syndicats.

Il n'est pas nécessaire d'engager une énième grande loi, quelques ajustements législatifs suffiront. Dans le périmètre de l'Éducation nationale, la plupart des réformes peuvent en effet se faire à droit constant simplement par l'exercice par le ministre de ses prérogatives.

Il est important de rappeler que c'est le ministre qui arrête les programmes. Préparés par l'Inspection générale, ils pourront être utilement transmis pour avis à l'Institut de France.

**La laïcité à l'épreuve de l'école.**

L'école est le refuge de la laïcité par excellence. C'est l'endroit où les élèves doivent pouvoir saisir l'importance de la laïcité au quotidien sans qu'elle soit conçue comme l'ennemie des religions. La question de la laïcité

revient régulièrement dans l'actualité, à travers les voiles à l'université par exemple. Certes, les étudiants sont des adultes, des citoyens majeurs, et nous n'avons pas à contrarier leur liberté d'expression, mais il y a des règles à respecter à l'intérieur des salles de classe qui doivent être sanctuarisées. **La philosophie de la loi de 2004 sera étendue aux lieux d'enseignement supérieur public.**

**L'école doit pratiquer la tolérance zéro à l'égard des pratiques communautaires** et des manifestations de refus de l'autorité et des règles communes : **le port de signes religieux doit être interdit dans les sorties scolaires pour les accompagnants** ; toutes les attitudes témoignant du refus des règles communes doivent être combattues et sanctionnées – exigence de menus confessionnels, refus de certains enseignements (y compris éducation physique, piscine), refus de se conformer au règlement intérieur...

Il faut dire clairement aux parents d'origine étrangère qu'ils doivent eux aussi apprendre le français et le parler à la maison, il en va de la réussite et de l'insertion de leurs enfants. Les Républicains proposent l'extinction **des dispositifs Elco (enseignement des langues des communautés d'origine)** dont la disparition est préconisée dans le rapport sénatorial Groperrin.

**L'autorité doit s'exercer dans les établissements : faire de l'école un lieu d'apprentissage des règles de vie commune.**

L'école est le lieu de l'apprentissage des règles de la vie commune : travail, respect, discipline, effort, politesse, camaraderie, solidarité, mérite, récompense, et toutes les exigences de la vie sociale. Or, depuis quelques années, le climat scolaire s'est lourdement dégradé, ce qui entrave objectivement la scolarité de nombreux élèves.

Pour **restaurer un climat scolaire paisible, le rétablissement de l'autorité doit être une priorité.** En raison de la défaillance ou de la disparition d'autres institutions intégratives comme la famille ou le service militaire, l'école a un rôle essentiel à jouer dans le domaine de l'apprentissage des règles de conduite et des codes qui font la vie sociale. Les établissements doivent réfléchir, en fonction des spécificités locales, à :

- assurer la sécurité dans et aux abords des établissements,
- disposer d'un conseiller sécurité dans chaque rectorat,
- lutter contre le harcèlement physique ou par les réseaux sociaux,

- laisser aux établissements les plus problématiques un droit d'initiative pour pacifier le climat quand il est particulièrement dégradé,
- valoriser la carrière de ceux qui sont nommés dans des zones difficiles pour encourager les volontaires et les meilleurs à y exercer.

**Une autre proposition des Républicains est de recourir à des rites collectifs** à travers des symboles de l'acceptation de règles communes. Chaque établissement, par son règlement intérieur, pourra décider de leur application. Par exemple : se lever à l'entrée du professeur, apprendre la Marseillaise, recourir à un code vestimentaire commun qui développe le sentiment de fierté et d'appartenance à l'établissement ou encore limiter l'usage du portable. Loin d'être uniquement anecdotiques, ces rites sont des marqueurs forts pour l'identité de chaque établissement et des repères pour les élèves.

L'autorité n'existe pas sans sanction. **Il faut revoir l'échelle des sanctions et ne pas les réduire aux seules sanctions disciplinaires.** Aujourd'hui, le chef d'établissement a le choix entre trop (l'exclusion... pour des élèves chroniquement absents) ou trop peu (la simple admonestation). Au-delà des sanctions disciplinaires, il faut instituer de nouvelles formes de punition prévues par le règlement intérieur pour les premiers refus d'autorité : travaux d'intérêt général, exclusion des salles de cours, heures de « colles », obligation de stage de rattrapage, de suivi d'études surveillées. Il faut accélérer et simplifier leur prise de décision.

Les faits susceptibles de relever d'une incrimination pénale (vol, violence, intimidation, trafic, harcèlement) doivent être systématiquement signalés au procureur de la République. La coopération « écoles, police, justice » doit être encouragée.

Les parents ont une responsabilité. **Nous rétablirons la suspension des allocations familiales** pour les familles dont les enfants insultent les professeurs, insultent la République, récusent la laïcité ou la Shoah, ne vont pas à l'école, empêchent, de manière récurrente, les autres de travailler.

Pour les élèves les plus perturbateurs, **il faudra remettre en place la réorientation vers les ERS (établissements de réinsertion scolaire) comme nous l'avons instaurée en 2010**, initiative interrompue par l'actuel gouvernement. Il en sera créé un par académie.



## Il faut simultanément honorer et récompenser le mérite.

Nous devons rétablir la portion de bourses au mérite pour les bacheliers « mention très bien », supprimée par la gauche.

**Nous valoriserons le mérite scolaire en créant aussi des bourses d'excellence sur le seul critère du mérite.** Il faut donc prévoir un contingent de bourses complémentaires sur la base des principes suivants :

- des bourses accordées uniquement sur un critère de mérite et non simplement en complément d'une bourse sur critères sociaux ;
- des bourses attribuées de manière très déconcentrée au niveau du rectorat par l'allocation d'un contingent, mais la décision serait prise au niveau de l'établissement ;
- des bourses attribuées tout au long de la scolarité sous réserve donc du mérite renouvelé – le cas échéant avec des contreparties dans le cas particulier de bourses au mérite qui seraient attribuées dans le supérieur à des candidats au professorat.

Nous reprendrons **le programme des internats d'excellence, pour les élèves boursiers méritants.**

## Il faut offrir une nouvelle chance à ceux qui ont décroché.

À l'image de ce qui existe avec succès outre-mer<sup>4</sup>, **il faut généraliser un service militaire adapté pour les décrocheurs**, obligatoire pour ceux qui ne sont ni diplômés, ni qualifiés, ni embauchés, **dont le déploiement sera progressif sur le prochain quinquennat.**

4. Le service militaire adapté (SMA) est un dispositif militaire d'insertion socioprofessionnelle français, créé en 1961, destiné aux jeunes les plus éloignés de l'emploi au sein de l'outre-mer français.

### 3 AMÉLIORER LA PERFORMANCE DU SYSTÈME ÉDUCATIF : LES FRANÇAIS ONT LE DROIT À UN SERVICE PUBLIC EFFICACE

Le système éducatif actuel hypercentralisé est à la fois inefficace et coûteux. Il démoralise les professeurs, bride leurs initiatives. Les **Français ont le droit à un service public efficace.**

La décentralisation pure et simple conduirait l'État à renoncer à ses responsabilités et au caractère « national » de l'éducation auquel les parents comme les professeurs restent légitimement très attachés. **Mais il faut introduire beaucoup de souplesse, de subsidiarité, pour être plus efficace, et aussi pour réaliser des économies indispensables.**

La prise de décision doit être plus proche des réalités, et se faire au niveau de l'académie et de l'établissement.

#### Déconcentrer l'organisation du système éducatif.

La région académique doit être le centre de gravité des décisions en matière éducative, en réservant à l'État ce qui lui revient : la définition du socle des savoirs, des programmes nationaux, la collation des grades et diplômes nationaux et la gestion des corps nationaux de fonctionnaires.

**Il faudra accorder aux recteurs de larges pouvoirs déconcentrés pour rapprocher la prise de décision des réalités,** tout en adaptant la carte académique aux nouvelles régions administratives.

#### Accorder l'autonomie aux établissements.

À l'école, l'autonomie n'a pas le même sens qu'à l'université. Ce n'est pas davantage l'autogestion. L'État demeure maître des programmes, des diplômes, des résultats attendus, de la gestion des corps de fonctionnaires.

L'autonomie est avant tout une plus grande liberté de gestion et d'organisation qui ne remet en cause ni la transmission des savoirs, ni la place accordée aux disciplines, ni le caractère national de l'éducation. L'autonomie implique

la responsabilité. Elle se conçoit dans le cadre de la déconcentration sous le contrôle du recteur, donc du ministre.

Son organisation dans le temps scolaire est laissée à l'appréciation de l'établissement en fonction de ses projets, des difficultés rencontrées par les élèves. De même il doit être possible de laisser les établissements constituer des classes et des groupes de niveau, d'organiser le repérage précoce des difficultés et les moyens d'y remédier : études surveillées obligatoires, contrat d'étude comportant des obligations renforcées pour certains élèves trop « justes », stages obligatoires de remise à niveau conditionnant le passage dans l'année supérieure.

Au niveau du primaire, les directeurs d'école doivent avoir l'autorité nécessaire pour piloter leur établissement, ou les futurs établissements du premier degré (Epep ou école fondamentale). Cette mesure, simple à mettre en œuvre, vise à raffermir l'autorité du directeur d'école et correspond à une attente des parents d'élèves et de la plupart des maires.

### **Réforme des rythmes scolaires : donner également de la souplesse pour faire des choix conformes aux réalités locales.**

La question des rythmes scolaires a montré que l'on ne pouvait plus imposer des réformes centralisées et uniformes.

Cette réforme a fait et continue de faire peser un poids très lourd sur les collectivités locales chargées de sa mise en place, lesquelles assument aujourd'hui seules sa responsabilité sur le plan financier, alors même que la plupart d'entre elles font aujourd'hui face à d'autres enjeux plus importants encore.

Si le bien-fondé de cette réforme rencontrait ses effets ! Mais, là aussi, le bilan est contesté puisque les parents se plaignent de voir leurs enfants encore plus fatigués qu'avant !

Et que dire des enseignants dont les journées sont allongées parfois de quarante-cinq minutes pour coordonner le dispositif avec les animateurs. Que dire de cette réforme voulue par la gauche incitant les enseignants à travailler plus sans être payés plus.

Les situations sont trop diverses pour être enfermées dans un modèle unique. Pourquoi vouloir imposer une organisation identique à Paris et dans une

commune rurale ? **Il faut au contraire laisser l'initiative du choix localement aux principaux acteurs concernés, à savoir les écoles, les parents et les élus.**

La décision est prise sur proposition du conseil d'école transmise à l'inspecteur de l'Éducation nationale après avis de la commune et consultation du département, et du conseil départemental de l'Éducation nationale. Loin du centralisme improductif, la liberté des choix et la diversité des organisations doivent prévaloir. Cette liberté vaut également pour ceux qui souhaitent maintenir l'organisation qu'ils ont mise en place.

### **Un pays qui doit donner une liberté aux parents dans le choix de l'éducation.**

Chacun fait le constat aujourd'hui d'une offre éducative privée hors contrat qui se développe en même temps qu'un enseignement privé qui connaît un succès grandissant. Ainsi, un collégien sur cinq change d'établissement au cours de sa scolarité, principalement pour passer du public vers le privé, en raison, notamment, de l'insatisfaction des familles.

En 2016, il est temps de prendre **en compte le secteur éducatif indépendant**. Un certain pluralisme éducatif est utile et certaines expériences particulièrement intéressantes méritent aujourd'hui d'être reconnues. Il faut pouvoir faire une place à des initiatives privées qui apportent une utile contribution au service public de l'éducation. Le Cours Alexandre-Dumas créé à l'initiative de la Fondation Espérance banlieues est un exemple particulièrement intéressant. Cette structure libre ne bénéficie aujourd'hui d'aucune aide publique alors qu'elle remplit un rôle très important sur des territoires socialement fragiles et auprès d'élèves en totale rupture avec le système scolaire. Avec des méthodes originales, une règle résumée par « libre des moyens, comptable des résultats », cette expérience qui vise à se développer mérite une grande attention et un soutien public.

À l'inverse, il faut combattre avec la plus grande détermination les écoles qui n'offrent pas toutes les garanties en matière de promotion des valeurs républicaines, mission pourtant obligatoire pour toutes les écoles sous ou hors contrat.

## **4 RELEVER LE DÉFI DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (ESR), POUR UN ACTE II DE L'AUTONOMIE**

Le mouvement de profonde transformation de l'ESR engagé entre 2007 et 2012 demandait à être poursuivi et approfondi. Il a été, pour l'essentiel, interrompu, et même, à certains égards, remis en cause – au moment même où, à l'étranger, les événements s'accéléraient.

Ce qui se joue aujourd'hui, c'est – selon une formule spontanément employée par de nombreux hauts responsables universitaires – le maintien de la France en « première division » universitaire. Non seulement notre pays attire peu de bons étudiants étrangers, peu de bons chercheurs étrangers, mais encore – phénomène inédit – les jeunes Français sont de plus en plus nombreux (notamment dans les milieux les plus favorisés) à ne plus envisager leur avenir « postbac » en France.

Les Républicains souhaitent que l'on fasse pleinement confiance aux universitaires et que l'on **pass**e à l'**acte II** de l'autonomie des universités. Cette nouvelle phase comporte deux volets essentiels.

### **Les universités autonomes ont le droit de déterminer les conditions d'accès aux formations qu'elles délivrent.**

Il faut en finir avec l'hypocrisie et la sélection par l'échec. Aujourd'hui, il faut le dire : l'orientation est un échec. Ainsi, à l'université, seulement 21 % des bacheliers technologiques et 18 % des bacheliers professionnels passent en 2<sup>e</sup> année, contre 59 % des bacheliers généraux. Seulement 7,1 % des bacheliers technologiques et 2,2 % des bacheliers professionnels obtiennent leur licence en trois ans et quatre ans après le baccalauréat. Et 65 % de l'ensemble des étudiants inscrits en licence après le baccalauréat n'ont pas obtenu leur licence : c'est le cas en particulier de 90 % des bacheliers technologiques (dont 46 % seulement sont toujours en formation). **Les taux d'accès au bac et la massification ont pour effet de renvoyer la sélection au postbac.** Pour partie cette sélection est déjà une réalité. La question de la non-sélection postbac ne se pose donc que pour l'entrée à l'université, car partout ailleurs les filières sélectives sont la règle.

- **Permettre de conditionner l'inscription dans certaines filières à la « validation de prérequis ».**

- **Sélectionner au sein de l'université.**

Il doit aussi être possible de permettre aux universités d'instituer des filières sélectives en leur sein. Certaines comme Paris-II en droit le font déjà avec « l'école » puis le « collègue » de droit qui offrent un cursus renforcé à des étudiants de haut niveau. Par ailleurs, les universités doivent pouvoir sélectionner à l'entrée du master 2.

**Les universités autonomes doivent pouvoir déterminer dans la limite d'un plafond le montant des droits d'inscription.**

L'Inspection générale des finances (IGF) et l'Inspection générale de l'Éducation nationale (Igen) viennent de publier un rapport sur la situation financière des universités entre 2011 et 2013. Il souligne la très forte dépendance des établissements aux subventions de l'État, 11 milliards en 2013, soit 91,3 % des ressources totales. Alors que elles se sont déjà vu imposer 100 millions d'euros d'économies en 2015, les universités doivent trouver d'autres sources de financement. Le rapport souligne que l'augmentation des droits d'inscription reste « l'un des principaux leviers d'augmentation des ressources propres » des universités.

Les Républicains souhaitent ainsi qu'il soit autorisé une éventuelle augmentation des droits de scolarité jusqu'à 1000 €, décidée par les universités elles-mêmes (contre 184 € aujourd'hui en licence et 256 € en master).

D'autres mesures doivent permettre aux universités d'exercer plus encore leur autonomie.

- **Revoir, sur la base du volontariat, la gouvernance des universités.**

Cela pourrait se concrétiser avec, d'une part, un conseil d'administration plus resserré qu'il ne l'est actuellement, incorporant plus de « personnalités qualifiées » (y compris étrangères) qui participeront désormais au vote conduisant à l'élection du président de l'université, et, d'autre part, un parlement ou sénat universitaire qui serait notamment consulté en matière de politique scientifique de l'université.

- **Liberté de gestion des bâtiments, des crédits.**
- **Liberté de recrutement de professeurs.**
- **En finir, vraiment, avec la tutelle du ministère sur les universités.**

Fusionner les procédures d'allocation des moyens et de définition des objectifs des universités dans un cadre contractuel unique (les universités doivent avoir la maîtrise complète de la gestion d'une dotation globale allouée par le ministère sur la base d'objectifs partagés).

Modifier les dispositions qui conduisent à réduire nettement en deçà de 1607 heures par an la durée réelle du temps de travail des personnels non enseignants.

Aller plus loin dans le transfert de responsabilités en matière de gestion des ressources humaines (comme le préconise le rapport de la Cour des comptes).

## **Réorganiser l'offre française d'enseignement supérieur autour de trois blocs distincts.**

Quand on parle d'orientation, on ne pense pas en général « information » ou « sélection ».

Mais l'orientation, c'est avant tout un problème d'architecture de l'offre d'enseignement.

Ainsi que le suggère notamment l'Institut Montaigne, nous proposons de nous inspirer de l'organisation de l'enseignement supérieur public californien et d'encourager la restructuration de l'offre d'enseignement supérieur autour de trois grands blocs :

- les « collègues » professionnels, proposant des formations bac + 3, directement connectées au marché de l'emploi (DUT, BTS, licence pro) : c'est ce dont notre pays manque le plus cruellement ;
- les universités de proximité ;
- les grandes universités de recherche à rayonnement mondial.

En complément de mesures structurantes qui précèdent, nous faisons six propositions.

- **Créer un « open data de l'enseignement supérieur »** qui permettra à l'ensemble des futurs bacheliers d'exercer leur choix dans les mêmes

conditions, pour mettre fin au « délit d'initiés ». Chacun pourra comparer les indices de satisfaction des étudiants selon les universités et les filières, estimer ses chances de réussite en fonction de son propre parcours, explorer les perspectives d'insertion professionnelle (modèle de l'Unistats britannique).

■ **Soumettre chaque parcours de formation à une évaluation indépendante** : taux d'insertion professionnelle de leurs étudiants, en particulier.

■ **Assumer une université d'excellence**. Depuis 2012, le ministère de l'Enseignement supérieur a renoué avec un égalitarisme d'un autre âge. En n'hésitant pas à ponctionner les universités les plus performantes pour renflouer les caisses des plus mauvais élèves ou en sous-dotant des universités au motif qu'elles auraient par ailleurs bénéficié des investissements d'avenir, etc. Il faut rompre avec ces pratiques en renouant avec la méritocratie. Nous voulons donner plus aux meilleurs : aux centres de recherches les mieux classés internationalement, aux formations qui font le mieux réussir les étudiants...

■ **Créer de 5 à 10 champions universitaires de rang mondial**, en privilégiant une logique de concentration des moyens et en allouant les moyens en fonction de la performance, avec trois critères : l'excellence académique, l'insertion professionnelle des étudiants et la bonne gestion.

■ **Améliorer l'évaluation de notre appareil de recherche**.

Pour qu'elle joue son rôle, l'évaluation sera claire et ses résultats seront lisibles. Elle doit permettre de distinguer si une unité de recherche est excellente au niveau régional, national ou international, et si son excellence ne concerne qu'une toute petite minorité de chercheurs ou une part importante de son effectif. Ces résultats doivent être publics, sans quoi ils ne pourront jouer aucun rôle dans les débats internes, souvent plus politiques que scientifiques.

L'évaluation individuelle des chercheurs peut orienter de manière déterminante leur activité. Il est donc essentiel qu'elle se fonde autant que possible sur la qualité des travaux effectués et les résultats obtenus, plutôt que sur des indicateurs quantitatifs tels que le nombre de publications ou de citations.



## ■ Créer dans chaque université des incubateurs de campus.

Chaque université devra mettre en place des incubateurs qui accueilleront des porteurs de projets entrepreneuriaux innovants depuis la phase de qualification et de preuve de concept, jusqu'à la mise sur le marché de leur produit. Ainsi, il y aura dans chaque université un espace dédié à l'accompagnement de projets d'étudiants. En fonction des campus, ces incubateurs seront généralistes ou avec des spécialités propres. ■

# RÉSULTATS DES QUESTIONS POSÉES AUX ADHÉRENTS

27005 personnes ont participé

- 1 Êtes-vous favorable à l'abrogation de l'actuelle réforme du collège voulue par le gouvernement ?



*Ne se prononce pas*

- 2 Êtes-vous favorable à l'autonomie des établissements scolaires, impliquant ainsi un vrai rôle du chef d'établissement en termes d'animation et de recrutement des équipes dirigeantes ?



*Ne se prononce pas*

- 3 Êtes-vous favorable, avec la réévaluation de la rémunération des enseignants en contrepartie, d'une augmentation d'un temps de présence au sein des établissements pour la réussite des élèves ?



*Ne se prononce pas*

- 4 Êtes-vous pour l'application du principe de laïcité sur les bancs de l'enseignement supérieur public ainsi que pour les accompagnants scolaires ?



*Ne se prononce pas*

- 5 Jugez-vous nécessaire de mettre fin à la réforme des rythmes scolaires sauf opposition des acteurs locaux dont le maire ?



*Ne se prononce pas*

- 6 Êtes-vous favorable à la suppression des dispositifs d'enseignement des langues des communautés d'origine pour permettre une meilleure intégration de tous les élèves ?



*Ne se prononce pas*

- 7 Êtes-vous favorable à la création de classe de « CP + » pour permettre un suivi renforcé des élèves en difficulté concernant la lecture ?



*Ne se prononce pas*

- 8 Êtes-vous favorable à la suspension des allocations familiales pour les familles en cas d'absentéisme et de refus des règles de l'établissement ?



*Ne se prononce pas*

- 9 À l'image de ce qui existe en outre-mer, êtes-vous d'accord avec la généralisation d'un service militaire adapté pour les décrocheurs âgés de plus de 18 ans dans le but de les réinsérer ?



*Ne se prononce pas*

- 10 Êtes-vous favorable à un acte II de l'autonomie des universités pour refondre la gouvernance, améliorer la sélection des étudiants et donner plus de responsabilité de gestion aux universités ?



*Ne se prononce pas*



# L'ENVIRONNEMENT, L'ÉNERGIE ET LA MER



**MARDI 3 MAI 2016**

Alors que les socialistes se réunissaient une énième fois pour la conférence environnementale, aucune décision politique ambitieuse n'a émergé pour notre avenir énergétique et environnemental. La vision de l'environnement promue par le gouvernement contraint la France à l'attentisme et à la simple observation.

Notre pays est aujourd'hui confronté à un climat de défiance croissante envers le progrès et la science. **Le principe de précaution s'est transformé au fil du temps en principe d'inaction.** Tout est fait pour pousser les chercheurs à renoncer à expérimenter, à innover, et donc à prendre des risques mesurés dans l'intérêt général. Pourtant, nous ne pouvons pas refuser de manière idéologique les progrès que nous apportent la recherche et l'innovation. N'oublions pas le chemin parcouru pour arriver au niveau de vie dont nous bénéficions dans notre pays. Environnement et santé sont les deux jambes d'un même corps.

La protection de l'environnement n'est pas l'apanage de la gauche. **Pour préserver notre planète, nous préférons le pragmatisme à l'idéologie.** Il est temps de reconnaître la place et le rôle de l'homme, cocréateur de biodiversité, pourvoyeur de services environnementaux et aménageur responsable de son environnement. Une religion écologiste est bien différente d'une science de l'environnement, fondement d'une politique de protection de la nature, mais tenant compte des besoins de notre société. La conviction profonde que nous portons, chez Les Républicains, est que **nous pouvons concilier écologie et économie, pour réconcilier l'homme et son environnement.**

La loi socialiste de transition énergétique est la concrétisation d'années d'alliances et de compromis électoralistes entre les socialistes et leurs alliés d'Europe Écologie-Les Verts, au détriment de l'intérêt national. En votant le plafonnement irréaliste à 50 % de la part du nucléaire dans la production d'électricité en France, **le gouvernement socialiste a sacrifié une partie de la souveraineté énergétique française.** Alors que le bon sens commun, jusqu'à présent, permettait le consensus autour de la préservation de la filière nucléaire, François Hollande a décidé d'en faire une bataille politique.

Pourtant, nous devons au parc actuel **d'être à 75 % indépendants énergiquement actuellement.** Et c'est bien grâce au nucléaire que nous pouvons revendiquer fièrement être **l'un des pays qui émettent le moins de gaz à effet de serre en Europe.** Alors oui, nous pouvons fermer les centrales par idéologie et ambition électoraliste. Nous pouvons effectivement renoncer à une énergie non carbonée, à une électricité peu chère, une filière technologique

d'excellence et à cet immense atout compétitif. Mais pourquoi vouloir sacrifier à tout prix nos atouts stratégiques ?

Par ailleurs, l'adaptation au changement climatique doit nous conduire à **l'utilisation croissante d'une énergie décarbonée et la mise en œuvre d'une croissance plus verte**. Il est primordial de soutenir la recherche et le développement des nouvelles technologies vertes. Nous croyons en l'homme et en sa capacité d'innover. La nature elle-même est inspirante. L'économie circulaire sera la clé du changement.

**La réduction des émissions de CO<sub>2</sub> sera au cœur de notre projet d'alternance pour l'environnement et l'énergie**. Pour cela, nous demandons que la taxe carbone soit appliquée aux frontières de l'Europe et que son prix à la tonne soit relevé. **Cette politique favoriserait les choix énergétiques réalisés par la France jusque-là**. Nous ne pouvons pas, en effet, nous contenter d'imposer une contrainte financière à la seule production énergétique française et voir les autres pays continuer à polluer à cause de l'exploitation des énergies fossiles. Nous appelons tous les pays européens à la responsabilité. Et, pour continuer de réduire encore nos émissions de gaz à effet de serre dans la production énergétique française, nous nous fixerons **un objectif de « zéro charbon » d'ici à cinq ans**.

Nous croyons en outre à une action communautaire visant à doter l'Union européenne d'un grand marché de l'énergie. Pour cela, il nous faudra poursuivre une meilleure interconnexion des réseaux d'acheminement de l'électricité et de l'énergie entre les États.

Notre ambition pour le secteur maritime n'est pas moindre. Historiquement, **la France, dotée de quatre grandes façades sur la mer, a toujours été une grande nation maritime**. Pourtant, elle a perdu de son éclat. Il est aujourd'hui temps d'accroître profondément la compétitivité du transport maritime et d'imposer notre souveraineté sur l'ensemble de nos territoires ultramarins. Notre priorité sera de **doter la France de grands ports**, capables de rivaliser avec nos voisins. À l'image de la réforme portuaire lancée en 2008 par Nicolas Sarkozy, Les Républicains continueront la modernisation des ports avec un acte II qui leur donnera l'autonomie réelle et la souplesse suffisante pour développer leur activité et accroître les échanges.

Alors qu'aujourd'hui la France possède **le deuxième domaine maritime mondial**, nous avons la responsabilité de le protéger, puisque préserver nos ressources,

c'est avant tout préserver nos richesses, en faisant vivre l'activité de pêche responsable. La biodiversité et les énergies marines sont autant d'atouts, en particulier pour l'outre-mer, qui, étudiés et exploités de manière responsable, seront pour nous un formidable levier de compétitivité et de croissance verte.

## **1** NOTRE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE TRADUIT LA VISION DU MONDE QUE NOUS PORTONS

Les Républicains refusent de faire de la protection de l'environnement et de l'adaptation au changement climatique l'objet de politiques dogmatiques. Le dogmatisme des propositions des écologistes sous-tend un modèle social que nous, Les Républicains, réprouvons. Nous ne croyons pas dans le concept de décroissance mais lui préférons **la recherche et l'innovation tout en préservant notre environnement.**

### **Le principe de responsabilité pour réconcilier environnement et progrès.**

Le principe de précaution est une norme constitutionnelle qui a été détournée de son objectif. Il s'est transformé en un gigantesque parapluie que l'on ouvre de façon inappropriée à la moindre interrogation. Nous ne pensons pas que protection de l'environnement et progrès technologique et humain soient des notions à opposer. Au contraire, nous sommes persuadés que l'une et l'autre sont indissociables. Les Républicains se sont déjà exprimés en faveur de **la substitution du principe de responsabilité au principe de précaution.**

La différence entre le principe de responsabilité et le principe de précaution est simple : au nom de la précaution, on s'abstient généralement de faire. Au nom de la responsabilité, on étudie d'abord et on prend ensuite les décisions qui s'imposent.

C'est donc un signal fort de confiance que nous adresserons à l'ensemble des acteurs de l'environnement. Agriculteurs, marins-pêcheurs, chasseurs doivent bénéficier de notre soutien parce qu'ils constituent les premiers acteurs de la préservation de l'environnement et de la protection de la biodiversité. Parce qu'ils n'ont aucun intérêt à la destruction de la terre, des



mers et des forêts, nous souhaitons pleinement les associer aux politiques environnementales.

C'est pourquoi, Les Républicains affirment que **la loi doit fixer le cadre général** de l'exercice des activités, sans contraindre inutilement les acteurs économiques et environnementaux. Les politiques écologiques ne doivent pas systématiquement empêcher de faire, mais, au contraire, doivent permettre de faire davantage pour protéger notre environnement. Il est impératif d'alléger les normes environnementales en intégrant **le rapport entre le coût économique de celles-là par rapport à l'efficacité des mesures** compensatoires prescrites. L'utilité réelle des propositions doit faire l'objet d'une plus grande attention avant leur inscription dans la loi. **Les études d'impact constituent un bon outil de l'évaluation préalable** des projets de normes.

Enfin, **la surtransposition des normes européennes** a contribué à alourdir les démarches administratives et à nuire à la compétitivité de ceux qui sont pourtant au service de la protection de la planète. Les Républicains s'engagent à consulter préalablement les acteurs concernés par les nouvelles normes pour que, dans le cadre du principe de responsabilité, ils soient pleinement intégrés à l'élaboration des dispositifs normatifs. Il est nécessaire de **renforcer notre capacité scientifique et le financement de la recherche** pour développer des filières de précision permettant de produire davantage tout en protégeant mieux l'environnement. **Les biotechnologies vertes** sont, à ce titre, porteuses d'améliorations. Ne laissons pas les croyances prendre le pas sur les connaissances.

## PROPOSITIONS

- **Remplacer le principe de précaution par le principe de responsabilité, qui laisse le soin à la norme de fixer le cadre général de l'action des acteurs économiques, scientifiques et environnementaux.**
- **Cesser la surtransposition des normes européennes et associer à l'élaboration des normes les acteurs concernés en les consultant préalablement.**

**Le changement climatique appelle une réponse mondiale pour s'y adapter.**

En juillet 2015, selon l'ONU, la population mondiale est estimée à **7,35 milliards d'individus**. Or, d'ici à 2100, selon les projections de l'Organisation des Nations

Unies, la Terre sera peuplée de 11,2 milliards de personnes. Cette progression galopante de la démographie mondiale n'est pas sans conséquences sur notre environnement. **L'épuisement des ressources naturelles non renouvelables, la raréfaction de l'eau douce, la pollution due à l'accroissement de l'activité productive** sont autant de suites à cette évolution haussière.

Au même titre que les COP annuelles, **le sujet de la croissance démographique – de sa maîtrise – doit être un sujet majeur** pour nous adapter au changement climatique.

Les océans, les forêts et l'agriculture constituent des opportunités de puits de carbone. C'est pourquoi nous voulons lancer un grand programme national de développement des puits de carbone que sont la biomasse forestière sur pied et le bois d'œuvre. **La captation du CO<sub>2</sub> constitue une opportunité d'atténuation des effets occasionnés par les émissions de gaz à effet de serre.**

La raréfaction des ressources naturelles, telle l'eau, et la désertification galopante sont autant de signes qui nous conduisent à être pleinement conscients de **l'urgence d'une réponse globale, impliquant tous les acteurs, et mondiale** en réunissant tous les pays autour de la lutte contre les dérèglements environnementaux. À moyen terme, il s'agit également de mettre en œuvre les politiques qui permettront de nourrir l'ensemble de la population de la Terre.

### PROPOSITIONS

- **La France doit porter l'ambition de proposer chaque année une conférence comparable à celle sur le climat. La création d'une institution internationale qui porterait l'organisation de cette conférence et qui mesurerait les évolutions démographiques, continent par continent, serait particulièrement adaptée.**
- **Ouvrir le fonds vert international aux financements privés.**
- **Mobiliser une importante part des forces nationales (recherches, atouts naturels, secteurs d'activité, industries...) sur l'adaptation aux changements climatiques.**
- **Recenser l'ensemble des sites d'observation des effets du changement climatique afin de réfléchir à la mise en place de paramètres communs et à la bonne représentativité des milieux naturels.**

## **La France s'engagera en faveur de la protection du Grand Nord.**

En 2008, pour la première fois, **les passages du Nord-Ouest et du Nord-Est, au large du Canada et de la Russie, ont été simultanément libres de glace** : un bouleversement climatique qui signifie que les cargos porte-conteneurs vont mettre quinze jours de moins qu'actuellement pour boucler leur voyage, et ainsi économiser autant les hommes que le carburant.

**Utiliser cette voie à des fins commerciales semble possible à l'horizon de 2020**, au moins pour quelques trafics particuliers. Il faudra alors protéger ces régions du globe particulièrement fragiles (pollutions difficiles à endiguer, biodiversité fragilisée...).

### **PROPOSITIONS**

- **Œuvrer pour une interdiction de l'exploitation des ressources minières, pétrolières et gazières en Arctique.**
- **Interdire le transport de certaines matières dangereuses dans les zones glacées, où une catastrophe écologique serait difficilement traitable.**
- **Renforcer l'effort scientifique français sur l'Arctique dans un cadre de coopération internationale et en confortant le Chantier arctique.**

## **Des « villes intelligentes » pour un meilleur cadre de vie.**

En France, 80 % de la population se concentre dans les villes. Elles sont donc le lieu où se réalisent de nombreuses interactions entre les individus. C'est la raison pour laquelle elles doivent faire l'objet de propositions fortes. Le projet des Républicains met la qualité de vie de nos concitoyens au centre des politiques environnementales, y compris dans les villes.

Trop longtemps, les politiques d'urbanisme ont consisté à construire massivement des immeubles. Au contraire, **nous croyons que l'architecture est un puissant outil d'amélioration de la qualité de vie et de préservation de notre environnement**. Des normes trop nombreuses contraignent l'évolution architecturale de nos villes. Nous veillerons à **ne pas surlégiférer afin de favoriser l'innovation des constructions dans nos villes**.

**La propreté de nos villes**, autre élément de notre qualité de vie urbaine, fera l'objet d'une attention accrue. Les actes de dégradation et d'incivilité (détritus sur la voie publique, graffitis, etc.) sont de nature à détériorer le cadre de vie. Ainsi, le pouvoir de sanction du maire doit pouvoir faire l'objet de renforcements.

Enfin, **l'efficacité énergétique des bâtiments** doit permettre à la France d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés en matière de contrôle de sa consommation énergétique. Le Grenelle de l'environnement de 2007 a fixé comme but à atteindre une diminution de 38 % de la consommation des bâtiments à l'horizon 2020, dans le cadre du paquet énergie-climat de l'Union européenne. **La rénovation thermique** des logements construits avant 1975 (plus de 15 millions de logements) **constitue une priorité**, puisqu'ils consomment deux à trois fois plus qu'un logement neuf.

**Le chauffage et la climatisation des bâtiments doivent être une cible prioritaire de la politique de transition énergétique.** Le potentiel de progrès environnemental y est très important, c'est le premier potentiel accessible pratiquement, économiquement, rapidement.

Les études sur le potentiel de développement des réseaux de chaleur et de froid alimentés par des énergies renouvelables et de récupération locale concluent à la possibilité de triplement de leur poids en France d'ici à 2030. Le potentiel de création d'emplois est important : plutôt que de fantasmes sur des « emplois verts » mal définis, il s'agit là de produire localement notre énergie de chauffage, de façon performante et moderne. Il ne s'agit pas d'une « vision » mais d'un objectif accessible.

### L'économie circulaire au service de la croissance verte.

À l'inverse de la décroissance, nous sommes pour une croissance réfléchie : plus raisonnable et plus économe. L'économie circulaire ne se contente pas de recycler, elle régénère. Elle s'inspire des écosystèmes pour produire sans détruire, pour métamorphoser nos déchets et reproduire de la matière sans puiser dans nos réserves.

C'est ainsi que le recyclage tiendra une place de plus en plus importante dans notre économie. Certains déchets, par exemple, ont en effet une véritable valeur ajoutée et contiennent des métaux stratégiques/critiques.

Les politiques de gestion des déchets se transforment progressivement en politiques de gestion des ressources. Au niveau local, l'économie circulaire est un moyen de redynamiser des territoires en perte de vitesse par la création d'emplois locaux qu'elle induit.

Les caractéristiques du papier en font un candidat idéal pour servir de pilote à la mise en œuvre de l'économie circulaire. Les papiers constituent le premier gisement de déchets valorisables : ils représentent 15 % du poids des poubelles municipales et la moitié des tonnages qui transitent par un centre de tri. **L'économie circulaire offre à l'industrie papetière une formidable opportunité de relance et de repositionnement.**

## PROPOSITIONS

- **Maximiser les déchets ressources et en faire un axe stratégique majeur de l'économie circulaire française.**
- **Accompagner les entreprises et les collectivités dans la transition écologique via le développement de l'économie circulaire et l'innovation.**
- **Créer un cours du papier recyclé afin de développer ce marché.**

## Des politiques de transport pragmatiques pour améliorer les modes de circulation.

Les Républicains veulent considérer le sujet de l'environnement dans son sens large. Pour autant, nous n'oublions pas les autres sujets de préoccupation des Français face à la préservation de l'environnement, au premier rang desquels figurent les transports. Ils représentaient en effet **27,6 % des émissions totales de gaz à effet de serre en 2013**. La qualité de l'air est un sujet central qui trop souvent est caricaturé.

L'Inrix, spécialisée dans l'analyse du transport routier, a ainsi démontré les coûts de la congestion des villes et que les embouteillages ont un coût annuel de 17 milliards d'euros. Face à ce constat, Les Républicains estiment nécessaire de **mobiliser les ressources technologiques** dont nous disposons pour fluidifier le trafic. À ce titre, les outils numériques constituent une opportunité importante pour proposer des solutions destinées à **mieux gérer la circulation urbaine en temps réel**. La montée en puissance de **véhicules de plus en plus connectés** constitue un atout indéniable à cette fin.

De plus, face à la multiplication des véhicules électriques et hybrides, nous voulons doter les villes des infrastructures favorisant le développement de ces modes de transport. Les installations de bornes de rechargement pour véhicules fonctionnant à l'électricité doivent ainsi être encouragées. Nous souhaitons voir des parkings publics et privés davantage dotés de bornes électriques. Leur déploiement pourra être considéré comme un investissement d'avenir.

À la différence des socialistes dont la seule proposition a été de complexifier la circulation dans les zones urbaines aux fins de dissuader les conducteurs de prendre leur voiture, nous voulons améliorer les conditions de circulation pour réduire l'impact carbone des embouteillages sur l'environnement. Cette démarche sera toutefois associée à **des politiques ambitieuses en faveur des transports en commun**. Au niveau européen, **l'affichage des émissions de gaz à effet de serre des véhicules neufs** constitue un objectif pour Les Républicains.

### PROPOSITIONS

- **Mettre les technologies numériques au service d'une meilleure gestion du trafic (analyse des pics de circulation, fluidification du trafic à l'aide d'informations sur la circulation, gestion des feux tricolores, etc.).**
- **Ne pas surlégiférer en matière d'architecture pour ne pas contraindre le développement architectural des villes.**
- **Accroître le pouvoir des maires pour leur permettre de faire face aux actes de dégradation et d'incivilités urbaines.**
- **Faire usage des nouvelles technologies pour une meilleure gestion en temps réel du trafic (véhicules connectés...) sur le modèle des *smart grids*.**
- **Poursuivre le développement des réseaux de transport en commun en encourageant les intercommunalités à privilégier les transports propres (GNL, électriques, etc.).**
- **Instaurer, au niveau européen, une obligation d'affichage des polluants (en plus des émissions de CO<sub>2</sub>) pour les véhicules neufs.**
- **Développer l'implantation des bornes de chargement pour véhicules électriques et l'accès aux carburants non polluants.**

- **Maintenir les incitations à la rénovation thermique des logements anciens (objectif précédent de 400 000 logements par an pour une consommation par unité inférieure à 150 kWh/m<sup>2</sup>/an).**

- **Améliorer l'efficacité du réseau de distribution (actuellement, 5 % de perte).**

## **La protection de la biodiversité, de la forêt et de l'eau, des enjeux de sauvegarde de la ruralité.**

La France est riche de ses paysages, de sa géographie et de sa biodiversité. Ces éléments sont des atouts essentiels auxquels Les Républicains entendent dire leur attachement et sauvegarder. Avec 16 millions d'hectares, la France dispose de **la 4<sup>e</sup> surface forestière d'Europe** et elle est le 5<sup>e</sup> producteur continental de bois rond. Pourtant, notre pays continue d'avoir une approche trop « patrimoniale » de la gestion de ces hectares forestiers, sans en exploiter **tout le potentiel pour la valorisation et la préservation de l'environnement.**

En outre, la France continue d'avoir une balance commerciale de **la filière du bois en déficit de 5,7 milliards d'euros en 2015**. Ce sont 15 milliards d'euros qui sont dépensés annuellement pour importer du bois originaire de Chine, d'Allemagne ou d'Italie, alors même que, depuis 1850, **la surface du massif forestier a augmenté de plus de 50 %**. Au rythme actuel, les forêts françaises s'étendent de l'équivalent d'un département toutes les décennies.

Les Républicains veulent revoir l'organisation de la filière bois-forêt, source de plus de 400 000 emplois en France, pour **renforcer les relations contractuelles durables** et responsables au sein de cette filière.

En outre, la Banque publique d'investissement (BPI) doit se doter d'**un fonds d'investissement destiné à soutenir les scieries françaises** et l'ensemble des acteurs de la filière bois. Ce soutien aux entreprises innovantes et créatrices d'emplois s'accompagnera d'une stabilité de la fiscalité pour continuer de renforcer la compétitivité des sociétés installées en France. À ce titre, **les entreprises de la filière du bois bénéficieront des allègements de charges** que nous avons prévus dans le cadre du **contre-choc fiscal dès l'été 2017**. L'utilisation du bois représente un atout en matière de construction – une habitation en bois permet de capturer l'équivalent des émissions de gaz à effet de serre d'une voiture pendant plusieurs années – et en matière de production énergétique qu'il nous faut saisir.

De plus, **la réforme de l'Office national des forêts**, organisme en charge de la gestion des forêts publiques, doit permettre de s'inscrire dans les objectifs fixés par la réforme de l'État que nous appelons de nos vœux et pour laquelle Les Républicains ont pris des engagements. Avec plus de 10 000 agents, a souligné **le difficile pilotage par l'État**. Nous voulons **faire du contrat État-ONF un outil pour donner à l'office un cadre stratégique** afin de mieux valoriser l'atout forestier.

Autres grands acteurs de la préservation de l'environnement, les agriculteurs seront parmi les premiers concernés par nos politiques environnementales. **L'agriculture d'il y a vingt ans n'est plus d'actualité**. Au-delà des contrôles très stricts qui se multiplient sur les exploitations, les traitements sont de plus en plus précis, les tracteurs sont équipés de capteurs pour ne traiter que les zones qui en ont besoin. **La technologie est venue au service de l'écologie**. Du bien-être animal à l'autonomie énergétique des bâtiments, en passant par les biotechnologies vertes ou la préservation de la qualité des eaux, la profession a à cœur de faire évoluer ses pratiques.

Pourtant, trop longtemps ils ont été considérés comme des adversaires. Les politiques de création des normes environnementales se sont ainsi souvent faites à leur détriment et gênent à présent leur activité, alors même que chez nos voisins européens elles sont moins contraignantes. Nous avons un discours lucide sur les difficultés qui se posent à eux et nous avons pris des engagements forts sur la surtransposition et la consultation préalable avant l'édiction de nouvelles lois.

De plus, alors que la France compte 180 méthaniseurs agricoles en 2015, l'Allemagne dispose de 8 000 installations. Face à ce constat, **le gouvernement a revu à la baisse ses ambitions**, en passant d'un objectif de 70 nouveaux méthaniseurs par an à un objectif de 40 par an. D'ici à 2020, la France devrait alors compter seulement 1 000 installations. C'est trop peu au regard des ambitions que nous voulons défendre. **La méthanisation en milieu agricole** est une source de production d'énergie (biocarburant, gaz de ville, électricité) pauvre en carbone. Il s'agit d'augmenter **l'indépendance énergétique des installations agricoles**. D'ailleurs, les résidus de la méthanisation (digestat) sont utilisables pour l'épandage agricole.

D'ailleurs, conscients des enjeux environnementaux liés à l'exploitation agricole, Les Républicains réaffirment leur engagement de **faire du ministère de l'Agriculture le ministère en charge de piloter le stockage de l'eau**. La qualité



de l'eau constitue une priorité pour Les Républicains et c'est pourquoi nous serons très vigilants sur ce point. La création d'**un guichet unique** pour les agriculteurs permettra de mieux clarifier le paysage institutionnel et de sortir du brouillard administratif qui complique fortement l'exploitation agricole et ne permet pas une gestion harmonieuse des politiques environnementales et agricoles.

Enfin, nous voulons réaffirmer notre soutien aux traditions cynégétiques de notre pays. Les chasseurs sont des acteurs reconnus de la protection de la biodiversité et de son évolution. **Toute décision liée à la chasse se fera sur la base d'expertises scientifiques préalables.** C'est dans cet esprit que doivent être révisés certains textes européens en la matière.

## PROPOSITIONS

- **Rémunérer les services écosystémiques rendus par les agriculteurs.**
- **Doter la BPI d'un fonds d'investissement chargé d'accompagner le financement des scieries et entreprises de la filière bois pour les rendre plus compétitives par rapport à leurs concurrents européens et mondiaux.**
- **Poursuivre la réforme de l'État en modernisant l'ONF au travers des contrats état-ONF pour améliorer le pilotage financier et stratégique de l'organisme (tout en indexant la masse salariale sur la réduction des effectifs des années précédentes).**
- **Mobiliser les domaines agricoles, forestiers et maritimes autour d'un plan national de recherche publique de séquestration du carbone. Il faut faire évoluer le cadre réglementaire autour des eaux usées.**
- **Imposer l'usage des eaux usées dans les espaces verts et espaces de type golfs.**
- **Accompagner les agriculteurs dans l'installation de méthaniseurs agricoles pour produire des biogaz et faciliter l'épandage de digestat d'origine naturelle.**
- **Faire du ministère de l'Agriculture le ministère pilote du stockage de l'eau et réformer l'Onema dans ce sens, conformément aux engagements pris lors de la journée « agriculture et ruralité ».**
- **Réaffirmer l'attachement aux traditions cynégétiques françaises comme outil de valorisation de notre terroir et comme élément de la stabilité de la biodiversité.**

## 2

## LA FRANCE DOIT MAINTENIR SA SOUVERAINETÉ ÉNERGÉTIQUE

**Sortir l'énergie de l'idéologie pour une production d'électricité conforme à notre intérêt national.**

Par idéologie, et en contradiction avec le moindre pragmatisme, **le gouvernement a sacrifié une partie de la souveraineté énergétique** française. Il s'agit d'une faute particulièrement grave, au moment où de nombreux pays s'interrogent sur le meilleur moyen de disposer d'une électricité à bas coût et produite nationalement.

Une réalité qui dérange est que **nos besoins en énergie grandissent avec le développement de nos économies**. Pour preuve, entre 1997 et 2012, la consommation de pétrole est passée de 72 à 90 millions de barils par jour. Et ça ne s'arrête pas là ! Les prévisions pour 2050 flambent. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) estime que nous aurons besoin – d'autant plus si les pays en voie de développement multiplient leur consommation – de près de 30 gtep (gigatonne équivalent pétrole) par an. Presque trois fois plus que dans les années 2000.

Or, l'objectif démagogique du gouvernement de ramener à 50 % de la production d'électricité la part du nucléaire en France conduirait à fermer de 20 à 25 réacteurs d'ici à dix ans. Ce sont autant d'emplois qui sont menacés de disparition, et **une part de notre souveraineté énergétique serait compromise durablement**.

**La France dispose pourtant de nombreux atouts** qui lui permettent de produire une électricité peu chère. Le nucléaire constitue un élément essentiel de cette politique énergétique qui a permis de développer une filière industrielle d'excellence qui compte plus de **2500 entreprises et 220 000 emplois**.

Par ailleurs, **le nucléaire est une énergie non émettrice de CO<sub>2</sub>**, contrairement au gaz et surtout au charbon. La France émet ainsi sept fois moins de CO<sub>2</sub> pour sa production d'électricité que l'Allemagne, malgré les investissements importants de ce pays dans les énergies renouvelables. **Si le parc nucléaire français était totalement substitué par un mix de gaz et de charbon, les émissions de CO<sub>2</sub> françaises seraient augmentées de 50 % par rapport à nos émissions actuelles totales.**

C'est cette filière que nous voulons préserver en sortant la définition de notre politique énergétique de toute idéologie et en lui préférant le pragmatisme.

Ainsi, **la durée de vie des centrales nucléaires ne doit pas dépendre de choix ou d'arrangements politiques**, mais se fonder sur le critère de la sûreté des installations et les besoins de la production énergétique française. Parce que la loi ne prévoit pas explicitement de plafond à la durée d'exploitation des réacteurs, **nous voulons réaffirmer que c'est à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) de décider du maintien en activité de notre parc nucléaire, sur des considérations essentiellement techniques.**

À ce titre, l'exemple de la fermeture programmée de Fessenheim et l'exigence faite à EDF de présenter une liste de réacteurs à fermer d'ici à 2018 sont des preuves de plus, s'il en fallait, du dogmatisme socialiste en la matière. La fermeture de Fessenheim est **une erreur historique !**

En comparaison, aux États-Unis, la durée de vie initiale des réacteurs était de quarante ans. Toutefois, **face aux progrès techniques réalisés, il a été décidé de porter à soixante ans la durée de vie de l'ensemble du parc nucléaire américain**, et une étude pour un allongement à quatre-vingts ans est en cours. Les centrales françaises étant conçues sur la même technologie que les centrales américaines, tout en étant plus récentes et plus homogènes, il n'y a aucune raison qu'elles ferment plus tôt et ne puissent pas atteindre au moins 60 ans. Soit les centrales sont dangereuses, et dans ce cas pourquoi fermer les réacteurs de Fessenheim et pas les autres ? Soit ce n'est pas dangereux, et dans ce cas pourquoi fermer Fessenheim ? Fermer des centrales coûterait **trois fois plus cher que de les maintenir en état et de les moderniser.**

Autre grand élément de notre souveraineté énergétique, **la production d'hydroélectricité fait de la France le deuxième pays européen producteur** de ce type d'électricité, juste derrière la Finlande.

Au total, la production hydroélectrique française correspond à **12-14 % de la production finale d'électricité**. Une fois construits, les barrages ne présentent qu'un faible coût d'entretien, ce qui rend cette électricité très compétitive. Énergie renouvelable, non émettrice de carbone, elle contribue à **assurer la souveraineté nationale grâce à la continuité de l'approvisionnement** qu'elle permet. En disposant d'un parc hydraulique varié (usines « au fil de l'eau », usines de type « éclusées », usines de « lac »),

la production peut être facilement et **rapidement adaptée aux besoins de la consommation** nationale et ne présente pas de risque d'irrégularité de la production.

Cependant, la Cour des comptes pointait **le manque à gagner de 520 millions d'euros dû au non-renouvellement de certaines concessions** d'installations hydroélectriques. Les Républicains engageront **le renouvellement des concessions** tout en mettant en place un cahier des charges exigeant impliquant des investissements de modernisation des concessions.

L'électricité d'origine nucléaire et l'hydroélectricité présentent enfin l'avantage de permettre **la production d'une énergie peu chère**<sup>1</sup>, comparativement aux autres sources d'alimentation.

Face à ce constat, Les Républicains appellent au pragmatisme. La France est riche en ressources énergétiques renouvelables. Avec la première forêt d'Europe occidentale et un fort potentiel hydraulique, éolien et géothermique, elle est en 2011, selon le ministère du Développement durable et de l'Énergie, **le deuxième producteur et consommateur d'énergies renouvelables en Europe, derrière l'Allemagne**. Notre production primaire d'énergies renouvelables (électriques et thermiques) s'élève à 16 % de la production énergétique nationale. Toutes ces énergies alternatives sont indispensables. Pourtant, elles ne pourront malheureusement pas, à l'heure actuelle de nos connaissances, être autres que « complémentaires ».

**Si l'objectif est de développer les énergies renouvelables**, il ne peut se réaliser au détriment du portefeuille des Français. Ne gâchons pas nos atouts pour quelques arrangements électoralistes.

Nous proposons ainsi de **passer progressivement d'un système de subventions à la vente de l'électricité renouvelable à un soutien au développement des technologies d'énergies renouvelables**, dans un souci de respect de notre engagement **de plus de 20 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique d'ici à 2025**.

---

1. En effet, la production de 1 MWh d'électricité nucléaire revenait à 49,50 €, selon la Cour des comptes et la Commission de régulation de l'énergie, en 2013 et entre 15 et 20 € pour l'hydroélectricité. Ces chiffres sont à mettre en comparaison avec ceux de l'éolien terrestre (82 €/MWh), maritime (220 €/MWh) et le solaire (entre 229 et 370 €/MWh). À noter qu'un consommateur allemand paie son électricité 0,260 €/kWh, contre 0,14 €/kWh pour un consommateur français en moyenne, selon la Direction du Trésor.

Une fois développées et mises sur le marché, ces technologies doivent **être capables d'affronter seules la concurrence**. Il faut aider au développement des énergies renouvelables, mais **ne pas créer les conditions d'une économie artificielle**. À l'image de l'Espagne et de l'Italie, la France doit donc diminuer progressivement ses **subventions au rachat de l'électricité éolienne et photovoltaïque**.

En outre, Les Républicains continueront d'œuvrer dans le sens du déploiement des nouvelles technologies pour optimiser la production d'électricité en fonction de la consommation en temps réel. Les **smart grids sont l'avenir** et doivent nous permettre d'économiser l'énergie en lissant les pointes de consommation et en diminuant les capacités de production de pointe.

Enfin, **la contribution au service public de l'électricité alourdit le coût de l'électricité**, en faisant porter prioritairement sur le nucléaire (le nucléaire représente 78 % de la consommation finale d'électricité) le financement des énergies renouvelables. La logique devrait pourtant être de faire porter principalement aux énergies les plus carbonées le financement du renouvelable. **Cette contribution a été d'ailleurs plus que doublée depuis 2012**, passant de 9 à 22,50 €/MWh. Frénésie fiscale des socialistes !

Sur le principe, c'est avant tout une taxe carbone à instaurer au niveau européen qui doit financer les technologies bas carbone sur le principe pollueur/payeur, plutôt que la CSPE. **Les Républicains veulent éviter une augmentation de la fiscalité !**

Enfin, les réseaux de chaleur, les énergies de récupération thermique, l'isolation des logements et la mobilité électrique doivent être **plus clairement soutenus** pour véritablement réduire nos importations de combustibles fossiles et réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

En parallèle, dans un souci toujours accru de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans la production énergétique nationale, nous nous fixons un objectif de « **zéro charbon sous cinq ans** ».

## PROPOSITIONS

- **Affirmer un principe de pragmatisme de la gestion du parc nucléaire en rejetant l'approche idéologique de la loi de transition énergétique et en confiant à l'ASN la mission de fixer la durée de vie des réacteurs français.**

- Revenir sur l'objectif de 50 % de nucléaire en 2025 et le plafond de 63,2 GW de capacité nucléaire installée.
- En conséquence, maintenir en exploitation la centrale de Fessenheim tant que l'ASN en donne l'autorisation et utiliser les bénéfices pour financer la recherche, notamment sur le renouvelable.
- Poursuivre le déploiement des smart grids, notamment à l'aide du compteur Linky et des réseaux « intelligents ».
- Maintenir la part de l'hydroélectricité dans la production nationale d'électricité avec l'objectif de produire une électricité française non carbonée et assurant notre souveraineté.
- Renouveler les concessions d'installations hydroélectriques non renouvelées pour combler le manque à gagner de 520 millions d'euros, avec un cahier des charges impliquant des investissements de modernisation.
- Passer d'un système de subventions à la vente de l'électricité renouvelable à un soutien au développement des technologies d'énergies renouvelables.
- Mettre un terme à l'augmentation de la CSPE en transférant sur la taxe carbone le financement des énergies renouvelables permettant de réduire notre consommation de combustibles fossiles.
- Fixer l'objectif de « zéro charbon sous cinq ans » dans la production énergétique française.

### Insuffler une vision stratégique à EDF et à la filière nucléaire.

Pour cela, il convient de **donner à EDF une vision d'avenir** ambitieuse et réaliste. C'est le rôle de **l'État stratège** que nous comptons mettre en place. Avec une participation de 84,5 % au capital du premier fournisseur d'électricité français, l'État a la responsabilité de **fixer le cap des prochaines années** à cette grande entreprise publique pour en faire un leader mondial dans son domaine.

Alors que la Chine prévoit de construire de cinq à huit réacteurs nucléaires par an jusqu'en 2030, pour disposer au total de 110 centrales actives à cette

échéance, il est nécessaire de **valoriser les compétences françaises à l'export**. Les pays émergents représentent **des débouchés commerciaux importants** où la filière nucléaire française dispose d'atouts indéniables.

Toutefois, pour permettre à EDF de réussir son implantation à l'étranger, il paraît nécessaire de **parachever la restructuration de la filière nucléaire**. Ainsi, l'intégration d'Areva NP pour unifier « l'équipe de France du nucléaire » doit aller de pair avec une amélioration de sa compétitivité.

La restructuration d'EDF concerne aussi **la distribution de son capital**, où l'État devra conserver **une participation stratégique**.

Au-delà de la prolongation du parc nucléaire existant, **EDF doit développer de nouveaux projets nucléaires** pour maintenir ses compétences en la matière et faire baisser les coûts, en vue du renouvellement du parc nucléaire français le moment venu (après 2030). La France n'ayant pas besoin à court terme de nouveaux réacteurs nucléaires, les projets d'EDF au Royaume-Uni (en particulier les deux EPR de Hinkley Point) sont absolument stratégiques.

Enfin, en parallèle de ces nouveaux projets, **EDF doit poursuivre ses travaux d'optimisation sur l'EPR**, afin de réduire les coûts de ce réacteur, en vue d'une première mise en service en France à partir de 2030. Le quinquennat à venir sera l'occasion de soutenir EDF dans le développement du nucléaire de nouvelle génération et la gamme de centrales.

## PROPOSITIONS

- **Utiliser la demande des marchés des pays émergents pour maintenir le haut degré de qualification et de compétence de la filière nucléaire française.**
- **Se positionner sur les marchés étrangers en pleine croissance.**
- **Conclure la restructuration de la filière nucléaire avec l'intégration à EDF de la construction et l'exploitation des réacteurs nucléaires (Areva NP).**
- **Réaffirmer notre soutien en l'avenir de la filière nucléaire en apportant un soutien au développement de l'EPR (recherche, innovation,**

développement) français et étranger (Royaume-Uni, Norvège, etc.) pour faire entrer le nucléaire dans sa nouvelle génération et rester dans la course face aux concurrents étrangers.

■ Pérenniser le fonds pour la recherche innovante sur les déchets radioactifs en renforçant le soutien au programme d'investissements d'avenir.

### **Poursuivre la recherche sur les ressources.**

La filière nucléaire n'a pas été la seule victime du dogmatisme du gouvernement et de ses alliés écologistes. La France dispose d'incroyables richesses qui restent à ce jour inconnues.

Si la fracturation hydraulique représente un risque de contamination des sols et de la nappe phréatique, son interdiction doit être maintenue, dans l'esprit de la loi de 2011. Nous souhaitons **permettre la recherche sur ces alternatives non polluantes à la fracturation hydraulique** pour, le cas échéant, disposer de l'opportunité d'exploiter les possibles **100 milliards d'euros que rapporterait l'extraction** (rapport de 2012 commandé par le ministère de l'Industrie) puis l'éventuelle commercialisation des gaz de schiste français en trente ans tout **en créant 225 000 emplois sur la même période.**

Nous souhaitons développer les énergies propres, mais ce n'est pas contradictoire : **le gaz peut nous permettre une transition en douceur.** En effet, les turbines à gaz sont les parfaites alliées du renouvelable (solaire et éolienne) qui sont intermittentes (nuits, jours, mauvais temps). En prenant le relais en quelques minutes, contrairement au charbon ou au nucléaire, elles sont celles qui permettent un mix efficace. Et le fait de produire localement un gaz permet d'éviter son transport et donc l'émission inutile de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère.

Les Républicains soutiendront donc la recherche et l'innovation et s'assureront que les économies réalisées seront réinvesties dans le renouvelable.

### **PROPOSITION**

■ **Permettre les recherches sur des méthodes alternatives et non polluantes d'extraction des gaz de schiste.**



## **Vers une diplomatie énergétique européenne et la constitution d'un marché européen de l'énergie.**

Dans une économie de plus en plus mondialisée, nous croyons au bien-fondé d'une action communautaire visant à doter l'Union européenne d'**un grand marché de l'énergie**. C'est la raison pour laquelle, cette thématique doit être au cœur des débats entre les 28 États membres. L'ambition doit être de poursuivre **une meilleure interconnexion entre les réseaux** d'acheminement de l'électricité et de l'énergie entre les États.

En outre, les politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre doivent constituer un objectif européen partagé pour permettre une homogénéité des actions entreprises. **Ainsi, la révision du marché européen des émissions de gaz à effet de serre** doit conduire à une meilleure prise en considération des émissions réelles pour ne pas se retrouver dans des situations d'excédent de quotas. Il est également important de définir un prix plancher de ces quotas afin de donner de la visibilité aux acteurs économiques et d'orienter les décisions d'investissement vers les technologies les plus vertueuses. Parce que l'Allemagne est le principal pays émetteur de CO<sub>2</sub>, nous sommes conscients de l'importance d'engager une plus forte coopération avec le gouvernement allemand. La réduction du nombre de centrales à charbon en activité outre-Rhin est un objectif d'amélioration de la qualité de l'air pour l'ensemble de l'Union européenne.

En outre, la crise économique a provoqué une chute des émissions et une baisse de la demande de quotas d'émission. La conséquence est **un important excédent des quotas d'émission**. Il s'ensuit **une baisse du prix du carbone** (environ 5 € la tonne de CO<sub>2</sub>), alors que, pour se montrer réellement efficace, son prix devrait être d'environ 30 €/t. La France et l'Allemagne doivent redevenir un moteur pour les politiques européennes, y compris en matière de politique énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. C'est pourquoi nous voulons engager avec nos partenaires allemands un débat sur le volume des quotas d'émission de CO<sub>2</sub>. C'est en ayant une position commune que nous parviendrons à améliorer les politiques européennes.

**La France doit donc promouvoir l'instauration d'un prix plancher du carbone à l'échelle européenne.** Les Républicains font de cet objectif une priorité dans la lutte contre les émissions de CO<sub>2</sub>. Étant donné que de nombreux pays dépendent du charbon pour la production de leur énergie, et que par

conséquent les délais d'instauration d'un prix du carbone peuvent être importants, **la France devra peser dans les négociations européennes**, notamment auprès de l'Allemagne.

En outre, le relèvement du prix de la tonne de CO<sub>2</sub> émis permettrait à la production électrique française de **retrouver très fortement de sa compétitivité**<sup>2</sup>, grâce à un simple effet mécanique (augmentation du prix de la production pour les producteurs les plus carbonés).

Enfin, l'Union européenne, pour contrer le dumping environnemental de certains de ses partenaires commerciaux mondiaux (Asie, États-Unis...), pourrait se doter d'**une surtaxation aux frontières extérieures**. Il s'agit, à ce titre, d'**intégrer dans le tarif des biens importés l'impact environnemental** de la production dans les pays ne faisant pas d'effort dans la lutte contre le changement climatique.

## PROPOSITIONS

- **Poursuivre les politiques européennes de connexion des réseaux électriques et énergétiques aux fins d'optimisation de l'acheminement de l'énergie dans l'Union.**
- **Instaurer un prix plancher de 30 €/t de CO<sub>2</sub> émis et instaurer un plafond pour l'émission de quotas d'émission de CO<sub>2</sub> pour ne pas se retrouver en situation d'excédent de quotas (et donc de chute importante des prix du carbone).**
- **Œuvrer pour une surtaxation (au niveau de la taxe carbone européenne/ prix du carbone) aux frontières extérieures de l'UE pour contrebalancer les effets du dumping environnemental des partenaires extracommunautaires.**

---

2. En effet, la production électrique française compte parmi les moins carbonées de l'Union européenne, notamment grâce à l'importance de la production électrique d'origine nucléaire. Alors que la moyenne européenne de l'intensité carbone de la production d'électricité est à 350kgCO<sub>2</sub>/MWh, celle de la France n'est que de 69 kgCO<sub>2</sub>/MWh. Avec environ 90 % de notre électricité qui n'émet aucun CO<sub>2</sub>, la France dispose d'un atout indéniable de compétitivité.

## 3 LA FRANCE DOIT REDEVENIR UNE GRANDE NATION MARITIME ET PRÉSERVER SES RESSOURCES

La France a toujours été une grande nation maritime. Sa grande force est de posséder quatre façades maritimes exceptionnelles ainsi que l'outre-mer et **le plus long linéaire côtier d'Europe**. Aujourd'hui, ce sont plus de **300 000 personnes qui vivent directement du maritime**, sans compter les industries portuaires et le tourisme littoral. À lui seul, le secteur maritime génère **69 milliards d'euros de valeur de production**.

En tant que deuxième puissance maritime mondiale, avec 11 millions de kilomètres carrés d'océan sous sa juridiction, la France possède un atout de taille. La mer est un gisement de **richesses biologiques, minérales et énergétiques**, vecteur de dynamisme économique et d'envergure géopolitique internationale, que nous devons protéger. Nous pouvons aujourd'hui mettre notre pays au premier rang des préoccupations maritimes mondiales.

**La mer comme levier de compétitivité et de croissance verte.**

**Donner à la France une place de premier rang dans le commerce maritime international.**

Actuellement, la mer représente plus de 80 % du commerce mondial en volume. Au cours des quatre dernières décennies, **le chiffre total estimé des échanges maritimes a plus que triplé**. Symbole de cette suprématie, le conteneur est aujourd'hui le secteur le plus **dynamique et rentable** du commerce maritime international. Il est également **celui qui crée le plus d'emplois**.

**Pourtant, aujourd'hui, la France ne profite pas pleinement de cet essor et régresse d'année en année dans les échanges maritimes internationaux.** Dans les années 80, sa flotte de commerce se situait encore à la 4<sup>e</sup> position mondiale, mais a depuis été **reléguée à la 29<sup>e</sup> place**.

**Rendre le pavillon français plus attractif.**

Nous disposons pourtant d'une industrie de construction navale de grande qualité, unique par son **savoir-faire et sa capacité d'innovation**. Ce sont plus

de **40 000 personnes** qui travaillent dans ce secteur sur notre territoire. Cette situation dégradée s'explique premièrement par un **manque de financement spécifique et de fonds propre**, déploré par les armateurs et véritable frein à l'investissement pour la **constitution d'une nouvelle flotte**.

Au-delà de cette contrainte financière, les navires immatriculés au registre français, souffrent également **d'une législation plus contraignante que celle imposée par l'Union européenne**. De nombreux armateurs se détournent du pavillon français, jugé peu attractif économiquement.

En cinq ans, le nombre de navires de transport français sous pavillon français est de fait passé de près de 210 à moins de 180. À cette situation, les armateurs demandent à la fois une stabilité des conditions sociales et fiscales, comme c'est le cas chez nos voisins européens, et **l'application intégrale des mesures autorisées par l'Europe**, notamment relatives au choix de la nationalité de l'équipage.

### PROPOSITIONS

- **Création d'un fonds d'investissement pour la reconstitution d'une nouvelle flotte maritime française de commerce et pour des bateaux moins consommateurs en carburant.**
- **Fin de la surtransposition des règles européennes : aligner la réglementation française sur celle de l'Union européenne en matière de statut des équipages français (choix de la nationalité pour les officiers et alignement des salaires sur la moyenne européenne).**

### Promouvoir un transport maritime durable.

Tout en développant le fret maritime, nous devons veiller à promouvoir un transport durable et plus respectueux de l'environnement. Le transport maritime est en effet le moyen de transport le plus respectueux, émettant **cinq fois moins de CO<sub>2</sub> que le transport routier et 13 fois moins que le transport aérien**.

### PROPOSITIONS

- **Équiper tous les ports de moyens de recevoir les vidanges des cuves (eaux grises et eaux noires) des navires afin qu'elles ne finissent pas dans la nature.**

- Favoriser le développement des gaz naturels liquéfiés (GNL) pour les bateaux à moteur lents, d'une espérance de vie de plus de cinq ans.
- Aider à l'acquisition des filtres à particules sur les navires ayant une espérance de vie de moins de cinq ans.
- Développer les filières de formation aux métiers de la mer en y intégrant les problématiques du respect de l'environnement.

## **Dotons la France de grands ports européens, compétitifs et autonomes.**

La France est la **5<sup>e</sup> puissance portuaire européenne**, avec plus de 360 millions de tonnes de fret. À lui seul, le port de Marseille-Fos génère plus de 43500 emplois.

### **La réforme portuaire de 2008 a créé les conditions de redémarrage.**

Afin de relancer ce secteur créateur d'emplois, **Nicolas Sarkozy avait engagé une réforme portuaire ambitieuse** reposant sur des services de qualité et sur un renforcement des transports par fer, voie fluviale et cabotage maritime. Cette réforme **a induit la création des grands ports maritimes** qui bénéficient depuis d'une **nouvelle gouvernance**. Ils se sont **recentrés sur leurs missions régaliennes**, et l'outillage portuaire (grues, engins, portiques...) ainsi que leur exploitation ont été **transférés aux entreprises**. Cette réforme était inévitable tant **les pertes de parts de marché étaient colossales**. Depuis, la productivité des terminaux intégrés à Dunkerque **a augmenté de 40 % en cinq ans**.

### **Une nouvelle réforme portuaire s'impose pour faire évoluer leur statut et les mettre à armes égales avec leurs compétiteurs européens.**

Si Haropa, groupement des ports du Havre, de Rouen et de Paris, est le 4<sup>e</sup> ensemble portuaire européen, les ports français sont bien relégués parmi **les moins dynamiques d'Europe**. **Le tonnage du seul port de Rotterdam dépasse celui de nos sept grands ports maritimes réunis**.

Le statut et la gouvernance des ports français font en effet figure d'exception face à nos voisins européens et internationaux, bien plus souples et compétitifs. Nous devons aujourd'hui leur donner plus d'autonomie afin de faciliter l'organisation du travail, de la gouvernance à la manutention, pour

flexibiliser leur fonctionnement. **Cela passe par un basculement des ports vers un statut de droit privé, sous la forme de sociétés anonymes.**

Par ailleurs, nos ports ne sont pas suffisamment reliés aux zones économiques, appelées « hinterlands », les infrastructures sont manquantes ou vieillissantes. Alors que nos ports sont en mesure **d'accueillir davantage de marchandises, ils n'ont aujourd'hui pas les moyens de les faire suffisamment transiter vers les terres.**

Enfin, l'ensemble de la profession est unanime pour dire que **les réglementations, notamment environnementales ne sont pas adaptées au développement économique des grands ports maritimes.** Elles s'empilent continûment, entravant sérieusement l'émergence et le succès de projets de développement.

## PROPOSITIONS

■ **Réaliser l'acte II de la réforme portuaire de 2008 en favorisant la gouvernance des grands ports maritimes français en trois pôles selon leur marché respectif :**

- Manche/mer du Nord : Haropa, Boulogne et Dunkerque, regroupés au Havre.
- Atlantique : Nantes, Saint-Nazaire, La Rochelle et Bordeaux, regroupés à Nantes - Saint-Nazaire.

■ **Accroître l'autonomie des ports en les transformant en sociétés anonymes et en ouvrant leur capital. L'État reste l'actionnaire majoritaire. Aujourd'hui, les ports sont des établissements publics dont la gestion, si elle était autonome, leur permettrait d'accroître leur compétitivité.**

- Tous les nouveaux recrutements d'agents portuaires seront réalisés sous contrat de droit privé. Pour les agents déjà en place, à l'image de ce qui a été réalisé lors de la réforme de France Télécom, un droit d'option est proposé vers un contrat de droit privé.
- Ouvrir la composition des conseils de surveillance des grands ports maritimes à davantage de membres indépendants pour faciliter la prise de décision.

■ **Créer une tarification adaptée et incitative pour les transporteurs de fret (autoroutes, fer, fluvial) pour faciliter la circulation entre le port et**

**les centres économiques (hinterlands) pour accroître la compétitivité des ports grâce à un meilleur raccordement.**

■ **Redonner aux ports la maîtrise stratégique de leur domaine foncier, en adaptant l'application de la directive Natura 2000.**

## **Concilier pêche durable et compétitivité en soutenant l'innovation.**

En France, nous sommes loin du mythe des usines flottantes : 75 % de la pêche est artisanale. L'homme qui pêche est aussi le propriétaire de son bateau et plus des trois quarts des navires font moins de 12 m. Tout au contraire de l'image que l'on a parfois d'eux, les professionnels de la mer, sentinelles du grand bleu, travaillent bien souvent avec les scientifiques pour assurer la survie des espèces. Ils sont aux premières loges pour observer et comptabiliser l'évolution des stocks et en rendre compte aux experts.

Il se vend chaque année en France 800 000 t de produits issus de la mer. Pourtant, notre pays affiche **un déficit commercial croissant pour les produits de la pêche et de l'aquaculture**. L'impact des quotas européens a favorisé la **chute continue des bâtiments de la flotte de pêche**.

Actuellement, les quotas de pêche sont attribués par pays chaque année pour une zone donnée par la Commission européenne et concernent 35 espèces de poissons. **Cette négociation annuelle des quotas plonge dans l'incertitude** l'ensemble de la profession. Aucun autre secteur professionnel ne supporterait une telle remise en cause annuelle de son travail. Il est urgent de **trouver un équilibre harmonieux entre la préservation des ressources et les activités économiques**, sous peine d'asphyxier une partie de la profession.

## **PROPOSITIONS**

- **Remettre la tutelle de la pêche au ministère de l'Agriculture.**
- **Soutenir la pêche artisanale et la pêche de taille moyenne en valorisant le « pavillon France ».**
- **Œuvrer au niveau européen pour mettre fin au caractère annuel des négociations des quotas de pêche et proposer une négociation tous les**

deux à cinq ans, sauf si le stock connaît un effondrement ou une très importante augmentation.

■ Aider au renouvellement de la flotte pour permettre l'accès à des « navires du futur », moins consommateurs d'énergie.

■ Interdire l'accès à la pêche en eaux profondes à des bateaux supplémentaires et geler l'effort de pêche et le nombre de navires qui accèdent aux grands fonds au-delà de 600 m.

■ Prendre en compte le développement des nouveaux usages maritimes (parcs éoliens, extractions...) et la multiplication des aires marines protégées pouvant conduire les professionnels à modifier leurs pratiques au sein de certaines zones ou à reporter leurs efforts sur d'autres zones ou pêcheries.

■ Réintroduire des prescriptions de moyens au niveau régional plutôt qu'au niveau européen. Cela permettrait de laisser du champ à l'innovation, aux propositions des pêcheurs et à l'adaptation à des contextes économiques (coûts de l'énergie et marchés) et environnementaux (changement climatique, variation d'abondance et de localisation de la ressource) mouvants.

■ Développer et financer l'expérimentation à bord des navires de techniques de pêche sélectives et à impact limité sur l'environnement.

■ Lutter contre la pêche illicite en contrôlant mieux les bateaux qui vident leurs cargaisons sur nos îles d'outre-mer.

■ Donner les moyens aux organismes régionaux de pêche, responsables d'une partie de la haute mer, pour qu'ils puissent assurer convenablement leur mission de contrôle.

**Renforcer la souveraineté maritime de la France pour mieux protéger son territoire.**

### Renforcer la présence de l'État dans les ZEE.

La France détient le 2<sup>e</sup> espace maritime mondial, plus vaste que la superficie de la Chine. La création d'une zone économique exclusive (ZEE) lui a attribué



la juridiction sur près de 11 millions de kilomètres carrés d'espaces maritimes (plus de 96 % sont outre-mer). La France vient par ailleurs **d'étendre son domaine maritime de 579.00 km<sup>2</sup>** <sup>3</sup>.

Mais les **11 millions de kilomètres carrés** de ZEE françaises constituent un **terrain difficile à occuper en permanence**. Le développement des activités en mer et l'élargissement s'accompagnent d'une augmentation sensible des comportements illicites, mafieux ou terroristes (trafics de drogues, d'armes, d'êtres humains, piraterie et brigandage, pêche illicite, pollution).

## PROPOSITION

- **Un effort d'équipement devra être conduit sur nos moyens maritimes de surveillance pour que l'État assure cette mission régaliennne.**

**Une meilleure connaissance des fonds marins pour mieux les gérer et les protéger.**

**Moins de 5 % des fonds marins sont aujourd'hui cartographiés**, d'où un réel besoin d'accroître notre connaissance scientifique des océans, avec la double perspective d'une conservation de la biodiversité et une exploitation durable et respectueuse du milieu marin.

Le développement des technologies et de l'intérêt commercial pour les grands fonds avance. Pour que la France développe durablement ce que l'on appelle l'« économie bleue », il est impératif de maîtriser notre connaissance des grands fonds en amont de l'exploitation.

## PROPOSITIONS

- **Développer la connaissance des ressources du milieu et leur évolution en collaboration avec les pays de l'Union européenne, dans le cadre de la politique maritime intégrée de l'UE et des structures régionales dans les DROM-COM.**
- **Renforcer la recherche interdisciplinaire pour comprendre au mieux la complexité des grands fonds.**

---

3. Cette surface qui correspond quasiment à la taille de l'Hexagone pourrait attendre au « moins 1 million de kilomètres carrés », si toutes les demandes soumises par la France dans le cadre de la convention de l'ONU sur le droit de la mer sont validées.

- Développer les études de l'évolution du niveau de la mer au niveau local, y compris pour les côtes françaises (métropole et DROM-COM) intégrant l'ensemble des processus, y compris ceux qui influencent la morphologie des côtes.
- Imaginer à Paris une grande maison de la mer à l'image de la Cité des sciences.

### Développer les aires marines protégées (AMP) pour préserver nos richesses.

Les AMP sont au cœur de la politique maritime nationale et communautaire. Les outre-mer abritent en particulier une part importante de la biodiversité mondiale (récifs coralliens, mangroves...). En dix ans, les aires marines protégées se sont fortement développées en France, permettant au pays de dépasser les objectifs internationaux, mais se pose la question de la gestion de ces espaces. **Les AMP représentent aujourd'hui 16,5 % des eaux sous juridiction française**, contre moins de 0,01 % en 2005.

### PROPOSITIONS

- Mettre en place la réserve des terres Australes et Antarctiques françaises qui comprend une partie marine très importante.
- Renforcer l'effort scientifique français sur l'Arctique dans un cadre de coopération internationale.
- Impliquer pleinement le secteur de la pêche dans les AMP, de la création au suivi pratique et scientifique.
- Mieux exploiter notre biodiversité marine et développer les projets ayant recours à l'énergie thermique des mers en créant un pôle d'excellence dans un DROM sur la valorisation des ressources maritimes.

### Intensifier le recours aux énergies marines.

La France possède de nombreux atouts en matière de technologies houlo-motrices mais également en matière d'énergie thermique des mers qui constituent autant de vecteurs industriels que de moyens de répondre, notamment, aux besoins énergétiques des territoires d'outre-mer.

## PROPOSITIONS

- Soutenir le développement des turbines hydroliennes.
- Ne pas créer de nouvelles zones éoliennes marines sans consultation des acteurs de la mer locaux (pêcheurs, etc.). Nous devons appliquer aux éoliennes en mer les mêmes principes qu'aux éoliennes terrestres. ■

# RÉSULTATS DES QUESTIONS POSÉES AUX ADHÉRENTS

22385 personnes ont participé

- 1 Le principe de responsabilité doit-il remplacer le principe de précaution afin de renforcer le climat de confiance envers le progrès et la science ?



*Ne se prononce pas*

- 2 Faut-il associer les acteurs concernés à l'élaboration des normes environnementales et mettre un terme à toute surtransposition des textes européens ?



*Ne se prononce pas*

- 3 Les Grands Ports Maritimes français doivent-ils changer de statut pour accroître leur compétitivité et leur attractivité ?



*Ne se prononce pas*

- 4 Les économies réalisées grâce au nucléaire doivent-elles nous aider à financer en partie le développement des énergies renouvelables ?



*Ne se prononce pas*

- 5 Les Républicains doivent-ils mettre un terme à la réduction voulue par les socialistes à 50 % de la part du nucléaire dans le mix énergétique à l'horizon 2025 ?



*Ne se prononce pas*

- 6 L'énergie hydraulique représente-t-elle un atout que la France doit continuer d'exploiter pour la fiabilité de son approvisionnement électrique ?



*Ne se prononce pas*

**7** Face au dumping environnemental de certains partenaires commerciaux mondiaux, souhaitez-vous l'instauration d'une taxe carbone aux frontières de l'Union européenne ?



*Ne se prononce pas*

**8** Face à la fragilité de la zone emblématique du Grand Nord, la France doit-elle s'engager pour une interdiction internationale de l'exploitation des ressources minières, pétrolières et gazières en Arctique ?



*Ne se prononce pas*



# DÉFENSE



**MARDI 10 MAI 2016**

**La France et l'Europe se trouvent aujourd'hui confrontées à des menaces d'une intensité, d'une simultanéité et d'une diversité sans précédent depuis la fin de la guerre froide.** L'Europe a considéré qu'elle était définitivement à l'abri de toute menace stratégique. Elle en a tiré de rapides conséquences en réduisant son effort de défense. Mais ce « nouvel ordre mondial », typique des années 90, a été remplacé par un désordre international qui est la marque de ce début du **xxi<sup>e</sup>** siècle.

En premier lieu, il y a évidemment la **menace djihadiste**, étroitement liée au chaos du Moyen-Orient. **En un an, la France a connu deux actes terroristes d'une exceptionnelle gravité sur son territoire** : le 7 janvier 2015 à *Charlie Hebdo* puis à l'Hyper Cacher de la porte de Vincennes, ainsi que le 13 novembre 2015 au Bataclan. Aux portes de l'Europe, la situation est tout aussi dangereuse, avec la guerre en Syrie, la déstabilisation de la Libye ou la question ukrainienne.

**Cette situation internationale se traduit aujourd'hui par une croissance des budgets de défense dans de nombreux pays.** Le budget de la Chine, qui avoisine les 215 milliards de dollars en 2015, est en hausse de 9 % par rapport à 2014. De même, en Russie, ce budget a connu une augmentation de 21 % par rapport en 2014, atteignant 66,4 milliards de dollars. On peut noter que le budget de la défense de la Russie correspond au budget cumulé de la France et de la Grande-Bretagne. **Le budget allemand<sup>1</sup> de la défense dépasse en 2016 celui de la France, avec un niveau d'engagement nettement plus faible que celui que la France assume.**

**En 2016, la France est pourtant en « état d'urgence » sur son territoire et en « état de guerre » sur de nombreux théâtres d'opérations extérieures.**

En réponse aux attaques, le gouvernement a en effet décidé, dès janvier 2015, de déployer **10500 soldats sur le territoire** afin de sécuriser 830 points sensibles en France : lieux de culte, écoles... **Cette opération, appelée « Sentinelle », est un défi et une très lourde charge sur la durée pour l'armée.** D'une opération très courte en réponse à une urgence imminente, elle se voit prolonger pour devenir quasi permanente.

1. L'Allemagne consacre environ 34 milliards d'euros pour sa défense, hors pension (norme Otan V2).



En plus de ces opérations sur le sol national, la France compte actuellement **près de 11 000 soldats présents sur des théâtres d'opérations extérieures**<sup>2</sup>.

Or, contrairement à l'intervention en Libye de 2011, menée de concert avec nos alliés, ces opérations ne se font pas de vraies coalitions. **La France peine à fédérer ses partenaires pour intervenir sur ces théâtres d'opérations et apparaît de fait isolée.**

Le recours presque systématique de l'actuel gouvernement à l'intervention militaire pour régler les problèmes internationaux fait peser sur notre outil de défense des contraintes sur la durée, tant l'absence d'accompagnement politique empêche tout règlement durable de ces conflits.

Si ces opérations militaires ont été menées avec un grand professionnalisme et une efficacité reconnue par les forces françaises, faisant l'admiration de nos alliés, elles se font au prix de **fortes contraintes au niveau tant des troupes que du matériel.**

**La situation dans laquelle se trouve notre défense est particulièrement difficile, en quasi-état d'« embolie financière ». En l'absence de cap, nos forces armées finissent par s'épuiser face à la multiplication des réformes et des réajustements budgétaires permanents.**

**En dépit du contexte sécuritaire international menaçant, la loi de programmation militaire, revisitée en 2013 par Jean-Yves Le Drian et François Hollande, a diminué drastiquement les moyens affectés à notre outil de défense.** Entre 2015 et 2018, cette loi prévoyait une diminution de 24 000 personnels. Ce ne fut qu'après les dramatiques attentats de novembre 2015 que le gouvernement a été contraint de faire machine arrière, sans aller jusqu'à garantir les financements dédiés.

**La France doit tenir compte de cette nouvelle donne.** Le budget national de la défense, aujourd'hui de 32 milliards d'euros, soit 1,5 % du PIB (hors pensions), n'est plus adapté à l'éventail des défis que nos forces de défense et de sécurité doivent relever, sur le territoire national comme à l'extérieur de nos frontières, eu égard à nos responsabilités internationales et à notre place de membre

---

2. Outre l'opération « Barkhane » composée de 3 000 militaires au Sahel, l'armée déploie également des militaires prépositionnés en Afrique et au Moyen-Orient (3 000 militaires au Sénégal, à Djibouti, en Côte-d'Ivoire, aux Émirats arabes unis et au Gabon), une force intérimaire des Nations unies au Liban dite « Finul » (1 000 militaires) et de formation des forces de sécurité irakiennes face à Daech dite opération « Chammal » (500 militaires).

permanent du Conseil de sécurité de l'ONU. Si la France a passé avec la liberté du monde « un pacte multiséculaire », elle le doit d'abord à son armée.

Face aux menaces qui entourent notre pays, **nous nous engageons à porter une ambition forte pour notre défense et à renouer un pacte de confiance avec nos militaires.** L'armée française, c'est l'expression de la détermination constamment renouvelée de la France à défendre l'idée qu'elle se fait d'elle-même, de sa vocation dans le monde et d'une certaine idée de l'homme profondément ancrée en elle.

**Nous estimons que la défense nationale, avec son ministère régalié par excellence, doit être la priorité et la mission première de l'État.** L'engagement et l'excellence de nos soldats font la fierté de notre pays. L'armée française n'est pas séparée du reste de la nation française, car l'armée française fait corps avec la nation française, à l'image de la flamme du tombeau du Soldat inconnu qui brûle toujours, symboliquement, sous l'Arc de triomphe de l'Étoile.

La France doit impérativement augmenter son budget militaire pour assurer sa défense et sa sécurité. **Notre défense doit continuer à être la première d'Europe pour sauvegarder notre souveraineté,** en entraînant dans sa dynamique d'autres pays européens, en tirant vers l'excellence notre industrie nationale, en répondant aux menaces de plus en plus fortes sur le territoire national et en défendant nos valeurs et nos intérêts dans le monde. **Ce n'est plus une question de choix, c'est une nécessité.**

## 1 LES ARMÉES FRANÇAISES N'ONT PAS REÇU DU POUVOIR ACTUEL LES MOYENS DE LEURS MISSIONS

**2014-2019, une loi de programmation militaire inconséquente.**

Jamais notre défense nationale n'a fait l'objet d'un traitement aussi erratique qu'au cours du quinquennat de François Hollande, avec l'adoption depuis 2012 de deux lois de programmation militaire (LPM). Les reculs successifs ont eu pour conséquence de maintenir au final les effectifs des forces armées au niveau prévu par la LPM 2009-2014, sans les financements.

Le Livre blanc de 2008 et la LPM 2009-2014 avaient une cible de **276 000 hommes environ**. La **LPM 2014-2019 révisée maintient le volume à 268 000 hommes**. Ce format de nos forces armées est comparable à ceux de nos voisins européens alors même que leur activité opérationnelle est moindre et qu'ils n'ont pas à assumer la dissuasion nucléaire.

L'engagement et le **déploiement concomitant de nos armées sur un nombre jamais atteint de théâtres d'opérations extérieures**, comme sur le territoire national avec l'opération « Sentinelle », conduisent en effet à suremployer nos armées.

**Le dispositif « Sentinelle »** mobilise un potentiel humain considérable : **en l'état actuel, le maintien de plus de 10 000 hommes revient à rendre 70 % de l'armée de terre inutilisable en opération extérieure (Opex) début 2017** en raison de l'impréparation opérationnelle.

**En effet, ce niveau de mobilisation, exceptionnel depuis la professionnalisation des armées en 1997, pèse sur le temps d'entraînement des soldats**, passé à soixante-trois jours, alors que l'objectif national est de quatre-vingt-dix jours de préparation opérationnelle. Dans plusieurs secteurs, nos personnels n'atteignent pas les normes minimales d'entraînement fixées par le référentiel Otan.

Cette opération s'est transformée en une posture permanente, alors qu'elle n'était pas inscrite dans le contrat opérationnel initial. Il convient de rappeler que **l'ensemble des armées n'ont pas à exercer, dans la durée, des missions de sécurité publique, qui sont du ressort des forces de police et de gendarmerie**.

**Ce dispositif devrait être revu en repensant les missions** (garde statique, lieux à protéger en liaison avec les forces de police et de gendarmerie, règles d'engagement) **ainsi que les conditions matérielles** (véhicules adaptés pour la mobilité nécessaire, moyens de communication permettant l'interface avec la gendarmerie et les services de police, dispositifs de positionnement géographique, armements adaptés, etc.) et la doctrine d'emploi des forces.

Compte tenu des problèmes d'organisation et de fonctionnement auxquels les forces armées sont confrontées du fait des conditions de mise en œuvre de l'actuelle LPM 2014-2019 et du suremploi auxquels elles sont soumises, nous conduirons une **« revue stratégique » dès 2017, pour stopper la**

## **déflation des effectifs et avoir une véritable réflexion de fond sur la condition militaire.**

Or, la protection du territoire contre la menace terroriste soulève un problème de moyens humains, notamment dans le cadre de l'opération « Sentinelle », que les armées ne peuvent aujourd'hui que partiellement pallier. C'est pourquoi **nous voulons développer la réserve et ses moyens.**

La réserve opérationnelle compte aujourd'hui 27 000 hommes, donc 15 000 dans les rangs de l'armée de terre. Le ministre de la Défense a précisé qu'il souhaitait déployer 1 000 réservistes par jour, prioritairement en « Sentinelle », à l'horizon 2018. Comme souvent avec ce gouvernement spécialisé dans les annonces, cette proposition est irréaliste !

On peut faire un parallèle avec les annonces des 500 000 formations annoncées par François Hollande. Ainsi, malgré l'objectif d'une montée en puissance à 40 000 réservistes opérationnels par le gouvernement, on peut considérer qu'un tel déploiement semble ardu. La question n'est d'ailleurs pas tant sur le nombre de réservistes que de s'accorder, d'abord, sur les missions à leur confier.

**Nous demandons une augmentation du budget pour cette « réserve nationale » et la création d'un statut propre pour les réservistes, avec des missions clairement identifiées.** Nous demandons là encore que soit bâtie une doctrine d'emploi cohérente pour la réserve opérationnelle qui est, de par sa nature, étroitement imbriquée avec les forces d'active.

**Enfin, la question du retour des combattants** et de la prise en charge des blessés, qui souffrent pour la plupart de troubles posttraumatiques, doit faire l'objet de toute notre attention.

## **La vétusté des matériels et des infrastructures a atteint un niveau critique.**

**L'usure des matériels est excessive** et leurs conditions d'utilisation et de maintenance entravent leur disponibilité. **Au total, la France consomme son capital militaire qui, au rythme actuel, sera menacé d'extinction à l'horizon 2020.** Nos forces armées, consommant plus vite leurs équipements qu'elles ne peuvent les régénérer, sont engagées dans une véritable spirale d'« attrition » de leurs moyens.

Utilisant encore des équipements vétustes (des avions ravitailleurs ayant 45 ans, des véhicules avant blindés (AMX 10RC) de 40 ans...), **l'armée française renouvelle encore trop lentement son matériel militaire, faute de moyens.** En l'état actuel, un nombre substantiel de besoins capacitaires n'est pas couvert (hélicoptères pour forces spéciales, matériels roulants terrestres, embarcations pour forces spéciales, munitions, blindés, etc.).

Devant cette usure accélérée des matériels, **nous devons engager une réflexion sur l'indisponibilité des équipements, sur la professionnalisation de leur entretien et envisager un meilleur partenariat avec les fournisseurs. Les Républicains s'engagent à ce que l'entretien programmé des matériels bénéficie de l'abondement nécessaire dans le cadre des nouveaux moyens financiers qui seront alloués à la défense dans la future LPM 2018-2022.**

**Par ailleurs, les infrastructures et les conditions d'hébergement des militaires ne sont pas à la hauteur, loin s'en faut, des standards de confort** que nos hommes sont en droit d'attendre. Cette situation est d'autant plus vraie à Paris et dans la région parisienne où les militaires rencontrent de sérieux problèmes de logement.

**Nous mettrons en œuvre un plan de réhabilitation des infrastructures** dédiées aux personnels de nos forces armées. S'agissant du logement des personnels militaires, **Les Républicains souhaitent mobiliser une part des crédits affectés à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru).**

2

## UN EFFORT DE DÉFENSE À LA HAUTEUR DES AMBITIONS DE NOTRE PAYS

**Une « revue stratégique » en 2017 pour mettre fin aux impasses actuelles.**

**Nous devons procéder à un état des lieux objectif et sans concession de notre outil de défense et des paramètres budgétaires.** Pour ce faire, nous procéderons dès 2017 à une « **revue stratégique** », qui se traduira par un audit précis humain, un investissement dans des besoins capacitaires non pourvus (porte-avions, frégates, drones...). Pour assurer la protection des Français, il faut que leur outil de défense soit le plus opérationnel, le plus efficace possible.

Nous voulons inscrire la future LPM dans le cadre d'un **budget sincère** entre la programmation militaire et le cadre financier de l'État, au travers de la mise en place d'un **pacte de confiance entre la nation et les forces armées**.

La future LPM devra notamment s'atteler à répondre aux impasses actuelles concernant l'équipement de nos forces armées, le sous-entraînement des personnels et la médiocrité du cadre de vie des personnels.

Il s'agira d'évaluer avec précision les modalités entourant les commandes de matériels neufs, l'impact des contrats d'exportation sur le fonctionnement des armées, ainsi que les engagements opérationnels de nos forces armées, leurs conséquences et leurs implications.

**Pour cette raison, Les Républicains proposent de mettre en place une loi de programmation militaire sur une durée de cinq ans, correspondant à la durée du quinquennat.** Cette LPM pourra se décomposer en deux temps : une LPM dite « courte » sur la durée du quinquennat et une LPM dite « longue », avec une perspective à plus long terme, de dix ans.

**Nous souhaitons pour cette raison avancer la phase de programmation militaire de 2018 à 2022, au lieu de 2020 à 2025, afin de redonner du sens et de la clarté à cette programmation dans le cadre de la loi pluriannuelle sur les finances publiques qui sera adoptée lors de l'alternance.** Nous travaillerons ainsi à l'élaboration de cette nouvelle LPM 2018-2022, tout en tenant compte de la fin de trajectoire de la LPM 2014-2019 actualisée.

### **Adapter les missions de l'armée aux nouveaux enjeux.**

**Les Républicains veulent définir une vraie stratégie dans laquelle les Opex ne seront pas la réponse unique et solitaire de la France à toutes les crises internationales, ni le vecteur d'un engagement indéfini de notre pays pour des missions de police internationale.**

Les armées françaises engagées sur les théâtres extérieurs doivent répondre à des missions militaires, sur décision du président de la République, en fonction de nos seuls intérêts nationaux et de nos alliances. **Leur engagement ne peut être indéfini** dans le temps et se transformer progressivement en opération de police.

D'autre part, Les Républicains souhaitent faire la lumière sur le véritable coût de ces Opex, systématiquement sous-évaluées depuis 2013 (450 millions d'euros en loi de finances initiale – LFI – en 2014, contre 630 millions en LFI en 2012), le reste des surcoûts étant assuré en fin d'année par le biais d'un financement interministériel. Or, en 2013, le coût total des Opex s'est établi à 1,25 milliard d'euros. **Les Républicains veilleront à ce que le financement des Opex soit sincère et pris en compte de manière interministérielle, pour ne pas peser sur les ressources financières de la défense.**

**Parce que ces interventions profitent à la sécurité de tous les Européens, il faut privilégier les actions concertées avec nos alliés et nos partenaires. Cela nous permettra d'obtenir une participation opérationnelle et financière plus forte de l'Union européenne aux Opex.**

**Nous estimons enfin que nos armées ont pour mission première de protéger notre territoire national.** Elles doivent être engagées dans un cadre adapté à leurs spécificités, n'étant pas des forces de substitution de la police ou de la gendarmerie nationale, ni des forces de sécurité publique.

La question complexe de l'articulation entre forces armées et forces de sécurité intérieure doit néanmoins recevoir une réponse claire et cohérente. À ce jour, aucune doctrine d'emploi sérieuse n'a été élaborée à l'usage des forces armées dans la perspective de leur engagement dans cette mission de sécurisation du territoire.

**Une dissuasion nucléaire crédible, un choix assumé pour notre sécurité collective.**

Par rapport à ses partenaires européens, **la France est la seule à disposer d'une dissuasion nucléaire autonome et crédible, avec les contraintes qui s'y attachent.** Cette dernière est un **fondement de notre sécurité collective et légitime notre place au Conseil de sécurité de l'ONU.** Elle est dimensionnée à sa stricte suffisance pour conserver sa crédibilité. Elle est au fondement de notre indépendance nationale.

**Nous voulons affirmer le rôle primordial de la dissuasion nucléaire, garant de « l'assurance vie de la nation », et notre engagement en faveur de la non-prolifération.**

**De plus, la dissuasion nucléaire est un vecteur de l'excellence technologique**, car les compétences mises en place pour la dissuasion sont utilisées très largement pour les programmes conventionnels. Le haut niveau d'exigence que la dissuasion implique tire les capacités conventionnelles vers le haut avec un niveau d'entraînement en adéquation.

**Pour Les Républicains, il n'est pas concevable de séparer la dissuasion nucléaire entre composantes, encore moins d'y mettre fin pour des raisons budgétaires ou idéologiques.** À la disposition du chef de l'État, chef des armées, elles font partie d'un tout, d'une stratégie d'ensemble en l'état de la technologie. En effet, les composantes océanique et aéroportée participent aux deux types de planification et ne peuvent être opposées. D'un côté, la composante océanique est l'assurance de la réponse de tout temps et d'où que vienne la menace, quelle que soit l'attaque portée contre nos intérêts vitaux. De l'autre côté, la composante aérienne, au-delà de sa participation à la planification opérationnelle, en est la démonstration politique.

**L'exigence de souveraineté** dans le domaine de la dissuasion nucléaire commande que la France dispose de sa **totale autonomie** en matière de production industrielle sur l'arme nucléaire et les moyens nécessaires à sa mise en œuvre. Elle est non seulement l'assurance vie de la France, mais elle garantit également le rayonnement du pays et la protection des Français.

**Les Républicains exigent donc que l'ensemble des composantes de la dissuasion nucléaire soit pérennisé pour assurer une stratégie globale**, ce qui rendra nécessaire sa modernisation à partir de 2021, à hauteur d'environ 2 milliards d'euros annuels supplémentaires.

**Un budget soutenable à la hauteur des engagements du contrat opérationnel des armées.**

**Les socialistes ont tenté de faire croire qu'ils consacraient aux armées des moyens suffisants** avec la LPM 2014-2019, puis la LPM 2014-2019 dite « réactualisée ».

**Il n'en est rien.** De nombreuses dépenses ne sont pas financées ou le sont par des recettes exceptionnelles hypothétiques et d'autres ne sont même pas comptabilisées.



Ainsi, alors que le budget de la défense avoisine les 32 milliards d'euros en 2016, il est prévu de l'augmenter de près de 3 milliards (1 milliard supplémentaire en 2017 et 2018, 2 en 2019) pour atteindre 34 milliards d'euros en 2019, **c'est-à-dire après l'élection de 2017 !**

**C'est la raison, d'ailleurs, pour laquelle nous ne voulons plus de LPM « à cheval » sur deux quinquennats.**

Cet effort de 3 milliards, **aujourd'hui non financé**, doit couvrir le « plan protection » décidé après les attentats, c'est-à-dire la non-déflation de 17000 personnels et ses conséquences, le maintien en condition opérationnelle et l'acquisition de matériels nouveaux.

De surcroît, l'effort de défense de la LPM actualisée en 2015 (y compris pensions) continue sa décline : de plus de 1,8 % en 2014, nous chuterons à 1,7 % en 2019.

**On voit donc que la LPM actualisée en 2015 n'empêche pas que notre effort de défense continue à diminuer.**

**Par ailleurs, ce budget est loin de couvrir les besoins réels reconnus par l'actuelle LPM.** Bon nombre de dépenses ont été prises « en bourrage », c'est-à-dire sans financement affecté. On ne sait, par exemple, où l'on trouvera les **2 milliards d'euros** supplémentaires qui devront être injectés chaque année à partir de 2021 pour moderniser notre arsenal nucléaire.

Enfin, au jour le jour, la situation financière du ministère est très fragile avec un **report de charges** (factures non payées) **autour de 3,8 milliards d'euros** (dont 2,8 milliards pour les équipements), **et qui augmente chaque année** (près de 6 milliards tendanciuellement en 2019).

**Les Républicains s'engagent à mettre fin à cette politique mensongère et à consacrer aux armées un budget ambitieux et sincère**, reflétant à la fois l'effort de la nation pour sa défense et le financement transparent de choix clairs et assumés.

**Nous traduirons cet engagement par une augmentation cumulée<sup>3</sup> du budget de la défense de près de 32 milliards sur la durée du quinquennat**

---

3. Par rapport à l'actuelle LPM à 32 milliards d'euros annuels.

**en programmation et en gestion.** Cela se traduira par un budget annuel d'environ 35 milliards d'euros en 2018 et de 41 milliards d'euros en 2022<sup>4</sup>.

Rompant avec cette logique, **Les Républicains s'engagent à maintenir un effort constant à hauteur de 1,85 % du PIB pour la période 2018-2022**, contre 1,5 % sous le quinquennat de François Hollande.

Nous garantirons que la France soit en état de maintenir son rang sur la scène internationale parce que la défense est le garant de notre souveraineté nationale.

**Cette trajectoire nous permettra d'atteindre 2 % du PIB à l'horizon 2025<sup>5</sup>**, ce qui correspond à l'un des engagements de notre pays auprès de l'Alliance atlantique<sup>6</sup>.

## **3 UNE FRANCE, PIONNIÈRE EN MATIÈRE DE DÉFENSE, DANS UNE EUROPE PLUS CONTRIBUTIVE SUR LE PLAN FINANCIER**

**La France, pilier européen de la défense intégré à l'Otan.**

**Les Républicains estiment que la France doit prendre sa place dans les alliances auxquelles elle appartient, notamment au sein de l'Otan.** Notre pays doit conserver son rang de 5<sup>e</sup> puissance militaire mondiale et de 1<sup>re</sup> puissance militaire de l'Union européenne.

**La France doit pouvoir continuer à tenir son rang.** À l'image du traité de *Lancaster House* avec nos partenaires britanniques en 2011, nous avons su nouer des relations bilatérales de grande coopération, sur l'équipement en particulier.

4. En euros constants, il faut revenir à 1990 (39 milliards d'euros) pour retrouver un budget de la défense à ce niveau.

5. 45 milliards d'euros (hors pensions).

6. Ces chiffres sont ceux de la norme Otan V2, qui exclut le coût des pensions militaires et fait apparaître la réalité des dépenses consacrées à l'outil militaire et à sa mise en œuvre.

Notre mouvement pense que le retour dans l'Otan, décidé en 2009, se justifie pleinement : dans le contexte créé par le retour de la Russie sur la scène internationale, la réintégration de la France dans le commandement intégré de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord a tout son sens. Cela n'empêche pas de porter un discours de réforme de l'Alliance atlantique et de mutualisation intelligente, à l'exemple du projet de bouclier antimissile.

**Nous tenons à rappeler notre engagement en faveur de l'Otan et nous souhaitons que la France joue un rôle majeur pour organiser la contribution des pays européens à l'Otan en un pilier européen de l'Alliance atlantique,** disposant de la double appartenance Otan-UE, et permettant à la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l'Europe de jouir d'une réelle autonomie.

Fort de sa spécificité, **la France doit jouer un rôle majeur dans la restauration des relations et d'un dialogue avec la Russie,** dont il faut encourager la réintégration dans la communauté euratlantique en renforçant le conseil Otan-Russie.

**Une Europe de la défense qui passe par des coopérations bilatérales renforcées et une contribution financière plus forte de l'UE aux Opex.**

**Le sommet de l'Union sur la défense en juin 2015 a été une nouvelle occasion manquée,** car il n'a pas répondu aux questions liées à la défense de manière globale. Les tentatives de la France pour associer les États de l'UE à ses interventions en Afrique n'ont pas connu les résultats escomptés, l'Union européenne ne s'étant que faiblement impliquée au Mali ainsi qu'en République centrafricaine.

**Force est de constater que l'Europe de la défense n'existe pas. La France se heurte à de nombreux freins,** l'Allemagne pour des motifs d'ordre institutionnel et politique, le Royaume-Uni en ce qu'une Europe de la défense pourrait remettre en cause le monopole de l'Otan. La France doit user de son influence liée à son rang pour insuffler une démarche coordonnée en matière de défense, en se mettant en situation de leader politique.

**Nous, Républicains, souhaitons que la France assure un rôle de premier ordre en Europe, en recentrant l'Europe de la défense sur des coopérations bilatérales renforcées efficaces,** à géométrie variable avec nos alliés en fonction des enjeux. Le seul mot d'ordre qui vaille est l'efficacité.

**Pour les Opex en partenariat avec l'Union européenne, nous demandons que l'Union européenne prenne sa part financière.** Pour ce faire, nous pouvons prendre appui sur le **mécanisme de financement communautaire Athena**. Celui-ci vise à assurer la couverture par l'UE des coûts communs aux États membres pour les opérations militaires de la PSDC. Il s'agit là d'une clause d'exception à la règle communautaire de non-financement des opérations militaires.

**Nous souhaitons dynamiser ce mécanisme afin qu'il intervienne de façon beaucoup plus importante au profit des États qui engagent leurs moyens militaires au titre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l'Europe.**

Le traité européen de Lisbonne prévoit la mise en place **d'une coopération structurée permanente, laquelle vise à créer une force de réaction rapide sur la base de groupements tactiques européens créés en 2007 et jamais utilisés.** Cette dernière ne serait pas source de dépenses supplémentaires. Il existe parallèlement une possibilité de financement des actions préparatoires aux missions décidées par l'UE dans la phase de lancement des missions PSDC.

**Enfin, l'Agence européenne de défense peine aujourd'hui à remplir ses missions.** Il faut en prendre acte. Nous demandons qu'elle devienne un outil comparable aux agences de l'Otan et qu'elle soit un support efficace pour la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE), qu'il faut accompagner dans la compétition mondiale.

**Nous proposons, parallèlement, que la France, en lien avec l'Union pour la Méditerranée (UPM), dont la relance est indispensable, soit à l'initiative d'une force régionale euroméditerranéenne,** à même de répondre aux enjeux de sécurité propres à la Méditerranée, déployée en soutien aux États en transition démocratique de la rive sud.

## 4

# L'INDUSTRIE MILITAIRE FRANÇAISE, EXCELLENCE ET EXPORT

**Consolider nos industries de défense à l'export, renforcer la cyberdéfense et la recherche.**

**Les Républicains pensent que nous devons soutenir les filières industrielles innovantes du secteur.**

Dans le domaine de la cyberdéfense, nous voulons renforcer les moyens dévolus à la cyberdéfense, dans le cadre de la prochaine LPM. **Enjeu et priorité pour notre souveraineté nationale**, nous pensons que la **cyberdéfense représente, en partie, le futur de notre défense dans un monde de plus en plus connecté.**

Nous devons accentuer la défense et la protection de nos systèmes d'information et de communication dans le cyberspace, puisque aujourd'hui chaque opération militaire contient une composante « cyberdéfense ».

Dans la continuité, nous demandons d'**amplifier l'effort** dans le domaine de la **recherche** en portant l'enveloppe actuellement de 700 millions d'euros à 1 milliard d'euros.

**La France occupe aujourd'hui une position singulière en Europe, compte tenu de son industrie de défense, étant placée au rang de 3<sup>e</sup> exportateur mondial, avec de beaux succès à l'export** (sous-marins au Brésil ou en Australie, Rafale, etc.).

L'exigence de souveraineté commande que la France dispose de sa totale autonomie en matière de production industrielle dans le domaine des forces nucléaires mais aussi des forces conventionnelles.

**L'excellence et le caractère complet de l'industrie française de défense, qui constituent pour Les Républicains une industrie de souveraineté, sont précieux pour notre pays.** Cette industrie, de l'aéronautique au terrestre en passant par le naval, l'espace, les missiles, les drones ou encore la dissuasion, est non seulement créatrice d'emplois (environ 165 000 personnes, dont 20 000 hautement qualifiées) et de richesse, mais elle est également une garantie d'indépendance. Elles irriguent, *via* la sous-traitance, la totalité du

territoire national. Il est indispensable de préserver cet atout par les réformes économiques que l'actuelle majorité a refusé de faire.

**C'est la raison pour laquelle l'État doit accompagner l'action de conquête de marchés par les industriels.** Nous proposons pour cela de favoriser la coopération dans la démonstration des matériels entre les entreprises et les armées, en appuyant notamment les PME.

L'industrie française de la défense reste cependant encore très dépendante de la puissance publique, dont les achats représentent deux tiers du chiffre d'affaires de 15 milliards d'euros.

**Certes, la présence de l'État au capital des entreprises industrielles de défense<sup>7</sup> se justifie, car elle garantit la protection d'activités stratégiques pour la défense française.**

Certaines sont publiques à l'instar de DCNS (constructions navales), SNPE (matériels énergétiques), Nexter-Giat Industries (armements terrestres). D'autres sont des groupes privés tels que Safran (fournisseur de moteurs et de trains d'atterrissage pour la composante aéroportée de la force de dissuasion, propulsion de missiles), Thales (électronique militaire), Airbus Group (ex-Eads, missiles balistiques de la force de dissuasion, hélicoptères, avions militaires) ou Dassault.

**L'État actionnaire pourra redéfinir sa place dans certains groupes de défense pour renforcer la compétitivité de notre industrie.** Nous pensons en effet qu'il convient de **mettre en cohérence la position de l'État, qui se trouve aujourd'hui premier actionnaire de groupes dont il est le principal client.** La réflexion qui sera conduite sur les participations de l'État dans les entreprises nous permettra de purger la dette socialiste des reports de charges pour nos armées.

## **Poursuivre une Europe industrielle de l'armement.**

Les tentatives de regroupement de l'industrie européenne comptent quelques succès incontestables si l'on considère l'exemple d'Eads, aujourd'hui devenu Airbus Group, en passe de dépasser Boeing. Il faut en la matière beaucoup de pragmatisme et le souci constant de l'efficacité sur les effets d'annonce.

7. Pour rappel, les participations de l'Etat s'élèvent à hauteur de 100 % chez Nexter, 62 % chez DCNS, 49 % chez Dassault, 26 % chez Thales et 11 % chez Airbus Group.

**Aussi demandons-nous la poursuite des échanges sur l'Europe de l'armement au travers de la mise en place d'un « G3 de l'armement », avec nos amis allemands et britanniques, pour améliorer l'efficacité et les échanges des industries de défense française et européenne.**

Ce G3 aurait vocation à faire des propositions concrètes à l'ensemble de l'Union européenne en matière de défense.

**Nous estimons, à cet égard, que le programme de drones est un vrai enjeu européen<sup>8</sup>. Les Républicains proposent de favoriser une filière européenne et de soutenir le projet de drone Male européen.**

## **5 LA PLACE DES ARMÉES DANS LA NATION, ÉLÉMENT INDISPENSABLE POUR LA COHÉSION NATIONALE**

**L'armée, creuset de notre pacte républicain.**

**Une formation à la défense pour tous les jeunes Français :  
une JDC repensée.**

**Nous voulons renforcer l'esprit de défense, en réaffirmant le lien entre l'armée et la nation, une absolue nécessité face à la radicalisation de certains esprits.**

À la suite des attentats de janvier 2015, nous avons pu ressentir ce malaise au sein du peuple français, une fraction de la jeunesse ne s'associant pas à la réprobation générale à l'égard des actes terroristes et de leurs auteurs. Cette prise de distance entre une partie de la jeunesse et les valeurs de la République repose notamment sur des carences de l'éducation parentale et de l'instruction publique.

---

8. La France a choisi d'acheter sur étagère les systèmes américains Reaper, au moins une douzaine devant être acquis d'ici à 2019. Par ailleurs, le remplacement des drones tactiques Sperwer par 14 Patroller fabriqués par Sagem a été avalisé par le ministère de la Défense début avril 2016.

La compétence reconnue à la défense pour la formation et l'encadrement des jeunes, l'apprentissage de la citoyenneté et le rapport aux valeurs de la République nous oblige à repenser son rôle dans notre société.

**Nous demandons la mise en place d'une journée pour la défense (JPD)** dont l'objet serait uniquement un enseignement « défense », le rôle de l'armée dans la défense de nos valeurs, et non plus d'autres missions qui sont du ressort de l'Éducation nationale.

### **Un service militaire adapté (SMA) obligatoire pour les décrocheurs de l'Éducation nationale.**

**Nous demandons la mise en place d'un SMA obligatoire financé par redéploiement des crédits du service civique généralisé, sans peser sur les ressources du ministère de la Défense qui n'aura donc pas à le financer.**

**Il s'agit d'un dispositif existant<sup>9</sup> qui a d'ores et déjà fait ses preuves en outre-mer pour les jeunes de 18 à 26 ans d'une durée d'un an.** Les candidats prioritaires sont pour 66 % d'entre eux des jeunes sans diplôme, démunis et/ou en situation d'illettrisme, présentant un important risque de désocialisation. Les volontaires du SMA sont indemnisés à hauteur de 340,50 € mensuels, nourris et logés.

**Dans le dispositif que nous mettrons en place, le jeune décrocheur sera obligé d'intégrer ce SMA, sauf s'il a un emploi ou une formation qualifiante.** Nous estimons que les jeunes en décrochage qui refuseraient d'être incorporés au SMA perdraient le droit à l'allocation sociale unique (allocation familiale parentale, aide au logement).

**Le coût estimatif de cette réforme pour les 100 000 décrocheurs estimés par la Cour des comptes est d'environ 600 millions d'euros,** obtenu en partant du principe que moins des deux tiers des décrocheurs scolaires feront le choix du SMA. **Le dispositif montera en puissance sur le quinquennat.**

À titre de comparaison, selon la Cour des comptes, pour la prise en charge de 100 000 jeunes, le service civique coûte actuellement 750 millions d'euros<sup>10</sup>.

9. Le service militaire adapté a été créé en 1961 et a accueilli 5764 jeunes en outre-mer en 2015. Cette même année, le taux d'insertion des jeunes à l'issue du SMA était de 76,3 %.

10. En 2016, lors des vœux à la jeunesse, François Hollande a souhaité l'extension du service civique à 350 000 jeunes par an. Le coût potentiel de cette extension est donc de 2,63 milliards d'euros. François Hollande avait promis une augmentation du budget du service civique pour atteindre 1 milliard d'euros d'ici à 2018.



## Doubler le nombre d'écoles de défense.

Le ministère de la Défense dispose aujourd'hui **de sept lycées militaires** destinés aux enfants de militaires et d'agents du ministère de la Défense ainsi qu'aux enfants boursiers. Ils constituent une aide à la condition militaire et au recrutement de nos armées.

Ces derniers **enregistrent d'excellents résultats scolaires**, l'enseignement étant dispensé par du personnel de l'Éducation nationale avec un encadrement militaire. De nombreux jeunes veulent s'engager par amour de la patrie et la défense de notre drapeau. Il est indispensable de valoriser cet engagement. **Les Républicains demandent l'ouverture des écoles de défense à un public plus large. Nous demandons la mise en place d'un établissement d'enseignement militaire par région, faisant passer leur nombre de six à 13.**

**En parallèle du SMA obligatoire, notre mouvement souhaite également le renforcement du dispositif des établissements pour l'insertion dans l'emploi (Epides),** dispositif lancé avec succès en 2005 visant à offrir une « 2<sup>e</sup> chance » aux jeunes en difficulté, âgés de 18 à 25 ans, repérés lors de leur passage aux JDC ou par les missions locales.

## **L'armée, lien indispensable avec le monde des anciens combattants.**

Nous rappelons notre attachement à l'existence d'un **secrétariat d'État aux Anciens Combattants et d'un Onac-VG renforcé incluant les harkis et les rapatriés dans une gouvernance partagée**, pour faire vivre le monde des anciens combattants et le devoir de mémoire.

La reconnaissance de la nation envers les combattants est un devoir sacré. La généralisation du **Bleuet de France**, l'occasion d'un 11 novembre rénové, en est la traduction concrète. Nous proposons que cet insigne soit désormais porté symboliquement dans toutes les administrations, en signe de solidarité avec les anciens combattants. ■

# RÉSULTATS DES QUESTIONS POSÉES AUX ADHÉRENTS

18562 personnes ont participé

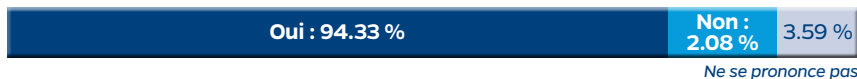
- 1 Face à l'évolution des menaces et à la surexploitation de nos armées, êtes-vous favorable à l'augmentation du budget de la Défense à hauteur de 1,85 % du PIB pour 2018-2022, contre 1,5 % actuellement ?



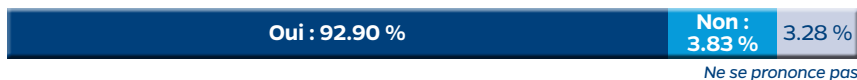
- 2 Considérez-vous indispensable l'organisation d'une revue stratégique des hommes et des matériels, dès l'été 2017, pour stopper la déflation des effectifs et mettre fin aux impasses actuelles sur l'équipement de nos militaires ?



- 3 Êtes-vous favorable à la mise en place d'une Loi de Programmation Militaire (LPM) sur 5 ans, correspondant à la durée d'un quinquennat, pour renforcer la sincérité budgétaire ?



- 4 Êtes-vous favorable au développement de la réserve nationale pour répondre aux défis sécuritaires sur le sol national, en complément des forces de police et de gendarmerie ?



- 5 Pensez-vous nécessaire d'exiger de l'Union Européenne une participation financière pour les Opérations Extérieures ?



- 6 Pensez-vous que la France doit continuer de disposer d'une dissuasion nucléaire autonome, instrument de son indépendance nationale ?



- 7 Souhaitez-vous l'instauration d'un service militaire adapté obligatoire d'un an pour les 100 000 décrocheurs de l'éducation nationale âgés de 18 à 26 ans ?



*Ne se prononce pas*

- 8 Pour faire vivre le lien entre la nation et les anciens combattants, souhaitez-vous le renforcement de l'office national des anciens combattants où les rapatriés et les harkis y auraient toute leur place ?



*Ne se prononce pas*



# EUROPE



**MERCREDI 18 MAI 2016**

La construction européenne, c'est-à-dire la réconciliation des Européens au sortir de deux guerres mondiales puis leur union toujours plus étroite est une réalisation exceptionnelle. Dans le respect des identités de chacune, dans la fidélité à leurs racines, notamment chrétiennes, les nations d'Europe ont bâti une construction unique fondée sur l'exercice en commun de la souveraineté chaque fois qu'il est plus efficace d'agir ensemble plutôt que de façon isolée. La France a vocation à jouer dans cette entreprise, dont elle est à l'origine en 1950, un rôle moteur.

Notre famille politique qui, dans toutes ses sensibilités, a constamment contribué à cette politique au cours des décennies écoulées, en étroite entente avec nos partenaires du Parti populaire européen (PPE), peut en être légitimement fière.

Notre conviction, c'est que la construction européenne n'est pas une idée du passé : au contraire, dans le monde du XXI<sup>e</sup> siècle, elle est plus que jamais d'actualité !

Pourtant, aujourd'hui, l'Europe va mal. Les Européens se détournent de l'Europe qui leur apparaît impuissante, incapable de faire face aux crises nouvelles, de leur assurer la sécurité et la prospérité, de défendre efficacement ses intérêts et ses valeurs dans le monde, tout en produisant trop de normes sur trop de sujets avec trop de détails.

C'est le cas de nos compatriotes. Si la majorité des Français reste attachée à l'idée d'Europe, elle ne veut pas de cette Europe-là.

L'Europe est confrontée à une accumulation de crises sans précédent. Le chômage reste beaucoup trop élevé et la croissance, beaucoup trop faible. La crise des migrants a sonné le glas d'un système de Schengen mal conçu et a montré de nombreuses divergences sur l'immigration. Les attentats sanglants commis au plein du cœur de notre continent témoignent de failles béantes dans notre sécurité. Pour la première fois, un État membre, le Royaume-Uni, pourrait décider de quitter l'Union...

Cependant, lorsque l'Europe est animée d'une volonté politique forte, elle peut se ressaisir. Nous l'avons démontré entre 2007 et 2012, avec les initiatives prises par la France et notre famille politique pour sortir l'Europe de l'impasse du traité constitutionnel, pour faire de la présidence française de l'Union européenne en 2008 une réussite exceptionnelle saluée par tous,

pour imposer l'Europe comme un acteur majeur sur la scène internationale, depuis son intervention décisive dans la guerre russo-géorgienne jusqu'à son action au G20 et enfin pour parvenir à surmonter, avec Angela Merkel, la crise de la zone euro en 2010-2012.

Depuis lors, cet élan est retombé. Le bilan européen de François Hollande est particulièrement faible, comme en témoignent le reniement initial sur la renégociation imprudemment promise sur le traité budgétaire de mars 2012, l'absence de toute initiative d'envergure depuis lors, la panne du moteur franco-allemand et l'inertie du pouvoir socialiste face aux crises auxquelles l'Europe est confrontée.

### **Il est urgent que notre pays reprenne l'initiative en Europe et retrouve son rôle de moteur de la construction européenne et fasse valoir ses intérêts.**

Entre l'inertie de François Hollande, qui conduit à l'impuissance, et la démagogie prônée par Marine Le Pen, qui conduirait à l'isolement et à l'échec, étant profondément contraire à notre génie historique, il y a la place pour une France qui assume sa place et son rôle en Europe. C'est conforme à notre intérêt comme à notre histoire.

Le choix n'est pas entre le repli sur le chauvinisme, l'obscurantisme, la xénophobie, d'une part, et le modèle de construction européenne des pères fondateurs et de la technocratie des années 70, d'autre part. L'avenir, c'est de dépasser cette opposition en inventant une autre conception de l'Europe qui touche le cœur des peuples européens et en fasse à nouveau une réalité d'aujourd'hui.

Car la France a plus que jamais intérêt à prendre le leadership d'une Europe forte, une Europe qui agit, une Europe qui protège pour faire face aux défis du <sup>xxi</sup> siècle.

Pour cela, une nouvelle étape de la construction européenne est nécessaire. Après celle de la fondation, lors du traité de Rome en 1957, après celle de la consolidation avec le traité de Maastricht en 1991, une nouvelle étape est désormais nécessaire, un quart de siècle après : c'est pourquoi nous pensons **qu'un nouveau traité, un traité de refondation, est indispensable.**

Il faut un nouveau traité pour créer un « Schengen 2 », qui garantisse une protection efficace des frontières de l'Europe et la dote d'une politique commune d'immigration et d'asile. Il faut un nouveau traité pour permettre

à la zone euro de se pourvoir d'un véritable gouvernement économique. Il faut un nouveau traité pour que l'Union européenne se concentre sur l'essentiel en renonçant à vouloir tout réglementer et redonne ainsi aux États membres les marges de manœuvre nécessaires.

Nous proposons que la France reprenne, dès le lendemain de l'alternance, l'initiative en Europe et propose à ses partenaires, et d'abord évidemment à son partenaire allemand, **la négociation d'un acte de refondation du niveau du traité.**

## **1** FACE À LA CRISE MIGRATOIRE, IL FAUT REFONDER L'ESPACE SCHENGEN ET CRÉER UN « SCHENGEN 2 »

**L'Europe ne peut plus rester passive et impuissante face à une crise migratoire sans précédent.**

En 2015, l'Europe a enregistré passivement **1,83 million de franchissements illégaux de ses frontières extérieures**<sup>1</sup>. C'est plus de six fois plus qu'en 2014, où l'on enregistrait 283500 personnes.

Dans la crise migratoire à laquelle notre continent se trouve donc confronté, l'Union européenne a malheureusement été l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire.

D'abord, **les Européens ont soigneusement évité d'agir tant qu'il en était encore temps**, malgré les mises en garde de la France en 2012. Alors que le système Schengen montrait, chaque jour un peu plus, d'inquiétants signes de faiblesse, les dirigeants européens ont refusé, par idéologie ou inertie, de prendre les mesures nécessaires.

De même, **les Européens sont restés totalement inertes face à la descente aux enfers que connaissait la Syrie**, alors même qu'il était évident qu'il fallait agir, ne serait-ce que pour cette raison que plus ce pays s'enfonçait dans la guerre civile, plus le risque migratoire augmentait. Dès l'été 2012,

---

1. Source : Frontex.



Nicolas Sarkozy avait pourtant publiquement attiré l'attention des autorités françaises sur ce qui se préparait, en vain.

Ensuite, **les Européens ont fait preuve d'une naïveté confondante**. Le summum a été atteint par les propositions de la Commission européenne sur la répartition des réfugiés entre les pays membres selon une méthode de quotas, proposition à la fois injustifiable moralement, absurde car impraticable et surtout dangereuse car créant un dangereux appel d'air.

Enfin, lorsque la crise migratoire a fini par éclater, **les Européens ont réagi en ordre totalement dispersé**, depuis l'Allemagne décidant unilatéralement d'ouvrir grandes ses portes, jusqu'à la Hongrie détournant les flux vers ses voisins, en passant par la France de M. Hollande, qui est restée totalement inerte, sans cap, sans politique, sans voix.

Quant à **l'accord conclu en mars avec la Turquie**, François Hollande a laissé la chancelière Merkel le négocier seule avec le Premier ministre turc, une première dans l'histoire de la 5<sup>e</sup> République pour un accord de cette importance ! Il prévoit le renvoi en Turquie des migrants irréguliers gagnant les îles grecques, l'Union s'engageant en contrepartie à verser un total de 6 milliards d'euros à la Turquie, à lever l'obligation de visa pour les ressortissants turcs d'ici à juin 2016 (sous réserve qu'un certain nombre de critères techniques soient remplis) et à relancer le processus d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne par l'ouverture de nouveaux chapitres de négociation.

**Les Républicains ne contestent pas la nécessité de coopérer avec la Turquie** pour faire face à la crise des migrants, ni d'aider la Turquie, qui accueille sur son territoire plus de 2,5 millions de réfugiés syriens. Mais est-on sûr que les sommes considérables qui sont en jeu n'auraient pas pu être mieux employées ? La levée de l'obligation de visa est encore plus contestable, surtout dans le contexte sécuritaire actuel : avec la Turquie, près de 80 millions de personnes pourraient ainsi se voir dispensées de visa pour venir en Europe dans les prochains mois. Quant à la relance des négociations d'adhésion, elle donne un très mauvais signal puisque **la Turquie n'a pas vocation à adhérer à l'Union européenne**.

Ce qui a manqué cruellement tout au long de cette crise, c'est un vrai dialogue franco-allemand. **L'inertie de François Hollande face à l'effondrement de Schengen, l'un des piliers de la construction européenne, est proprement ahurissante.**

**Aujourd'hui, la vérité, c'est que le système Schengen est mort.**

Pourtant, **Les Républicains restent attachés à la libre circulation des citoyens européens**, qui est un pilier essentiel de la construction européenne. **C'est précisément parce que nous y sommes attachés que nous proposons de mettre en place un « Schengen 2 ».**

**Il faut mettre en place un « Schengen 2 ».**

La libre circulation des Européens n'est possible que si le contrôle aux frontières de l'Europe existe vraiment. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, c'est pourquoi un « Schengen 2 » est indispensable.

Nicolas Sarkozy a été le premier à faire ce constat, dès 2012. Notre famille politique a longtemps été vilipendée pour cela par la gauche. Nous constatons qu'aujourd'hui la plupart se sont ralliés à cette idée. Encore faudra-t-il la mettre en œuvre rapidement et concrètement.

**Nous proposons la mise en place d'un « Schengen 2 ».**

« Schengen 2 » devra reposer sur des institutions fortes et sur une véritable gestion commune de l'immigration et de l'asile.

**Des institutions fortes sont à l'évidence indispensables.** Comme l'Euro-groupe réunit les ministres des Finances de la zone euro, **« Schengen 2 » devra être dirigé par la réunion des ministres de l'Intérieur des États qui en seront membres** : ils décideront et agiront ensemble, coordonneront leurs actions. Ce « groupe Schengen » sera doté d'un **président stable** et d'un **secrétariat général**. Il aura **autorité sur Frontex**.

**Les pays membres de « Schengen 2 » devront agir ensemble pour assurer la protection des frontières de l'Europe.** La protection des frontières est une fonction éminemment régaliennne : croire que cette fonction pourrait être transférée à des « gardes-frontières européens » est faux et illusoire. En revanche, cette protection doit être assurée ensemble, car elle intéresse chacun.

**Nous devons à cette fin renforcer les moyens d'action de l'agence Frontex** qu'on lui promet depuis des mois. Nous pensons que Frontex n'a évidemment pas vocation à remplacer les gardes-frontières nationaux mais qu'elle doit

devenir un état-major de coordination des actions (sur le modèle d'Europol) et doit se voir confier un rôle d'inspection et de contrôle pour s'assurer que chaque force nationale remplit effectivement son rôle. Frontex doit aussi faire le lien entre les États au sein de l'Union européenne en matière de lutte contre l'immigration clandestine.

**Pour participer à ce « Schengen 2 », il faudra adhérer préalablement à des règles communes en matière d'asile et d'immigration**, afin de mettre fin aux pratiques actuelles de « forum shopping » en matière d'asile et d'immigration. Il faudra avoir une **liste commune des pays sûrs** pour examiner rapidement les demandes d'asile et une action commune pour lutter contre la fraude. Il faudra également établir effectivement **un statut spécifique et temporaire de réfugié de guerre**.

**Face au risque de tourisme social, il faudra une harmonisation des aides sociales éligibles aux étrangers.**

Sur le modèle des initiatives prises par les gouvernements britannique et allemand, Les Républicains affirment la nécessité de mieux contrôler l'attribution d'aides sociales, au-delà des seuls demandeurs d'asile. Un étranger tout juste arrivé en France n'a pas à bénéficier de prestations sociales financées par l'impôt de personnes qui résident en France de longue date. Nous reprendrons **le contrôle de l'immigration**, notamment en supprimant l'aide médicale d'État au profit d'une seule aide médicale d'urgence, en instaurant **un délai de cinq ans de résidence avant de pouvoir bénéficier d'une prestation sociale non contributive** (aide au logement, allocation familiale) et en encadrant très strictement les critères du regroupement familial. Les Républicains considèrent qu'**avant de pouvoir bénéficier de la solidarité nationale chacun doit auparavant lui-même remplir ses obligations vis-à-vis de la communauté nationale**.

Nous devons enfin faire d'une coopération concrète dans la lutte contre l'immigration clandestine une priorité de la politique extérieure européenne. Au besoin, il faudra **conditionner l'aide européenne de voisinage à la réadmission des migrants expulsés vers les pays d'origine et à la participation effective à la lutte contre l'immigration clandestine**.

**Enfin, la participation à « Schengen 2 » impliquera pour chaque État des droits et des devoirs. Un État qui ne remplirait pas efficacement ses obligations et qui refuserait l'aide de ses partenaires doit pouvoir faire l'objet**

**d'une suspension.** La décision de suspension sera prise par les chefs d'État et de gouvernement des pays de Schengen réunis en sommet.

**La France devra prendre l'initiative d'un « Schengen 2 » dans les premiers jours de l'alternance. Mais, tant qu'il n'aura pas été mis en place, Les Républicains affirment que la France devra rétablir de vrais contrôles à nos frontières nationales pour garantir aux Français la sécurité qu'ils attendent.**

**Ces contrôles nationaux sont absolument indispensables** tant que le système européen n'aura pas réussi à augmenter enfin son niveau de protection des frontières extérieures, en militarisant et judiciarisant l'action contre les trafiquants et les passeurs, en se dotant de capacités technologiques et notamment de fichiers de police interconnectés, modernes et fiables, en organisant des retours groupés de clandestins vers leurs pays d'origine, et en installant de vrais centres de rétention dans les pays de transit avant toute traversée de la Méditerranée.

En attendant la mise en place effective de « Schengen 2 », **nous affirmons qu'une entente franco-allemande très étroite est indispensable pour faire face à l'urgence immédiate**, notamment en venant en aide à la Grèce, avec des équipes franco-allemandes envoyées dans ce pays pour aider les Grecs à enregistrer les migrants, relever les empreintes digitales, faire un premier tri des dossiers, etc.

### **Les Européens doivent se mobiliser face à la menace terroriste.**

Notre continent fait face à une menace terroriste sans précédent avec, en l'espace d'un an et demi, trois attentats terroristes majeurs sur les sols français et belge, faisant de très nombreux morts et blessés.

L'émotion qui grandit en Europe est à la mesure du sentiment d'impuissance face à des drames qui se succèdent sans que rien semble pouvoir enrayer cette violence. Nous avons le sentiment que les États européens sont condamnés à réagir sans anticiper, en avançant en ordre dispersé. Beaucoup de retard a été pris en la matière depuis deux ans.

Les Républicains estiment qu'une action multiforme doit être conduite en mobilisant à cette fin les différents niveaux européens en fonction de leur utilité respective.

Face à la crise migratoire, l'espace Schengen doit être mobilisé pour s'assurer que les migrants qui veulent entrer sur notre continent répondent à des conditions précises : une coopération fondée notamment sur l'enregistrement des demandeurs et le partage de l'information doit être assurée concrètement. Nos pays ont le droit d'être défendus.

L'Union européenne doit être beaucoup plus mobilisée pour faciliter la lutte contre le terrorisme, notamment en mettant en place un cadre juridique commun favorisant une lutte efficace contre les terroristes, en étant un facilitateur et non un censeur par l'adoption de normes et de législations qui ralentiraient l'action de l'État. À cet égard, l'adoption du PNR (*passenger name record*) par le Parlement européen, après des mois de blocage par la coalition des socialistes, des verts et du Front national, est un progrès que Les Républicains réclamaient depuis longtemps. Il va maintenant falloir que les Vingt-Huit transposent ce texte dans leur droit national, ce qui va prendre encore des mois, alors que l'on aurait pu aller beaucoup plus vite en passant par un texte directement applicable.

Il faut également relancer **une coopération bilatérale opérationnelle** avec les pays directement concernés, à commencer par la Belgique. L'efficacité en matière de lutte contre les réseaux terroristes passe aussi par une action au plus près du terrain, comme l'a bien montré la victoire remportée par l'Espagne et la France dans la lutte contre le terrorisme basque. Lors du précédent quinquennat, nous avons mis en place avec les Espagnols une coopération opérationnelle très concrète en organisant des échanges d'informations, des actions coordonnées, des équipes conjointes.

Nous souhaitons faire de même avec la Belgique. D'une manière générale, nous souhaitons réinvestir le bilatéral pour tout ce qui est opérationnel. Nous estimons en effet que la base opérationnelle de la lutte contre le terrorisme doit relever du niveau bilatéral entre les États membres, notamment dans le domaine du renseignement, comme en témoigne l'exemple de la réussite de la coopération franco-espagnole contre ETA.

Face aux terroristes, nous ne serons pas efficaces si nous continuons à agir isolément. Mais nous ne serons pas efficaces non plus si nous cherchons systématiquement une action à 28 ! C'est en mobilisant les différents niveaux d'action que nous serons le plus efficaces et que nous remporterons cette lutte.

## 2 LA ZONE EURO DOIT ALLER AU BOUT DE SON INTÉGRATION ÉCONOMIQUE POUR ASSURER NOTRE PROSPÉRITÉ COLLECTIVE

**La crise économique a révélé les faiblesses de l'Union économique et monétaire.**

La création de l'euro comme monnaie unique en 1999 et sa mise en circulation officielle en 2002 ont profondément transformé les politiques économiques et monétaires des 19 États membres de la zone euro. **Les conséquences de choix fondamental n'ont pas été tirées : alors que nous avons unifié la politique monétaire, confiée à la Banque centrale européenne, les politiques budgétaires, économiques, fiscales, sociales sont restées indépendantes, voire divergentes.**

**La crise financière de 2008, la plus grave depuis 1929, a souligné la fragilité de cette construction inachevée.** Si, grâce notamment aux initiatives prises par la France et l'Allemagne, les menaces qui pesaient sur la survie même de l'euro ont pu finalement être surmontées, les efforts pour renforcer l'intégration de la zone euro au cours des années 2010-2012 n'ont pas été poursuivis au cours des dernières années.

Il en résulte un retard de la zone euro par rapport à ses principaux concurrents : pendant que le Japon a un taux de chômage proche de 3 %, que les États-Unis connaissent eux aussi le quasi-plein-emploi, la zone euro continue d'avoir un chômage supérieur à 10 %. De même, la croissance n'a-t-elle été que de 1,5 % dans la zone euro, contre 3 % en moyenne dans le monde.

**Les divergences continuent d'être trop importantes entre les performances économiques des États de la zone euro,** malgré les réformes très courageuses engagées au cours des dernières années par l'Espagne, l'Italie, le Portugal, l'Irlande, contrairement à la France de M. Hollande.

À cela, il convient d'ajouter **les importants différentiels de croissance** qui existent au sein de la zone euro. Si la moyenne de croissance a été de 1,5 % pour l'ensemble de cet espace monétaire (la France obtenant une performance inférieure à la moyenne avec 1,1 %, contre 1,7 % pour l'Allemagne en 2015, tendance malheureusement répétée depuis 2012), la Grèce a connu une récession de 0,2 % tandis que l'Espagne voyait son PIB croître de 3,2 % en 2015.

**Une coordination des politiques économiques est donc plus que jamais nécessaire.**

**La zone euro doit aller au bout de son intégration économique en se dotant d'un véritable gouvernement économique s'appuyant sur un Fonds monétaire européen et un Trésor européen.**

La zone euro doit **aller beaucoup plus loin dans son intégration économique.**

Pour cela, il faut lui donner un véritable gouvernement économique capable d'assurer la coordination non seulement des politiques budgétaires, mais aussi des politiques économiques, y compris les politiques fiscales. Le traité de mars 2012 négocié par Nicolas Sarkozy et Angela Merkel – que François Hollande avait promis de renégocier et qu'il a ratifié à l'été 2012 sans en changer la moindre virgule – avait posé les bases de ce gouvernement économique, notamment en instituant le sommet de la zone euro. Rien n'a été fait depuis !

Les Républicains considèrent qu'il est urgent de **doter le gouvernement économique de la zone euro des instruments nécessaires :**

- **un président stable et à plein temps des sommets de la zone euro ;**
- **un secrétariat général capable d'agir comme un directeur du Trésor européen ;**
- **un Fonds monétaire européen**, qui succéderait à l'actuel Mécanisme européen de stabilité et qui assurerait l'indépendance de la zone euro à l'égard du FMI : il n'est pas acceptable, eu égard notamment au poids des États-Unis, que le FMI soit chargé d'assurer la gestion interne de la zone euro !

Ce gouvernement économique de la zone euro devra reposer sur l'entente étroite de la France et de l'Allemagne, qui représentent à elles deux 50 % du PIB de la zone euro.

Ce gouvernement économique permettra de coordonner effectivement les politiques économiques des États de la zone euro afin d'exploiter enfin pleinement notre potentiel de croissance et investir dans l'avenir.

Les Républicains souhaitent **la relance de l'effort de convergence fiscale au moins entre les États de la zone euro : il est absurde de continuer à avoir des politiques fiscales divergentes, voire concurrentes, au sein de**

**l'union monétaire ! Cette** convergence devra se faire par étapes : c'est pourquoi nous proposons la mise en place d'un « serpent fiscal » sur le modèle du serpent monétaire dans les années 70-80, afin de faire converger les politiques fiscales. Ne nous trompons pas d'objectif : le but, ce n'est pas l'harmonisation fiscale, c'est la baisse des impôts.

La France et l'Allemagne devraient donner l'exemple en allant de l'avant et en mettant en place **un cadre unifié pour l'impôt sur les sociétés** : cela offrirait à nos entreprises, au cœur de l'Europe, un élément d'unité et de stabilité indispensable. En 2011, Nicolas Sarkozy en avait arrêté le principe, avec Angela Merkel, et un travail technique franco-allemand avait été réalisé. Les Républicains regrettent que cela ait été purement et simplement abandonné en 2012. C'est pourquoi, dès 2017, nous engagerons sans attendre la reprise des travaux avec nos partenaires allemands.

### **3 L'UNION EUROPÉENNE DOIT SE CONCENTRER SUR L'ESSENTIEL ET REDONNER À SES ÉTATS MEMBRES LES MARGES DE MANŒUVRE NÉCESSAIRES**

**L'Union européenne est allée beaucoup trop loin dans la réglementation.**

Les Français, qu'ils soient entrepreneurs, salariés, artisans, agriculteurs, professions libérales ou simples citoyens, ne comprennent plus le fonctionnement de l'Union européenne. **Ils ont le sentiment que « Bruxelles » est devenu une machine à produire des normes** toujours plus précises, complexes, tatillonnes, incompréhensibles. La production normative s'est emballée depuis les années 90, au point de conduire à un ras-le-bol qui menace la construction européenne elle-même. Les efforts entrepris pour assurer la protection du principe de subsidiarité ont été insuffisants. **Nous sommes allés beaucoup trop loin dans la délégation du pouvoir normatif au niveau européen**, comme le montre notamment la multiplication des actes délégués et des actes d'exécution.



Par ailleurs, **les politiques européennes sont conduites trop souvent de manière trop administrative** et ne permettent pas d'apporter aux Européens le soutien et la protection qu'ils sont en droit d'attendre.

**Face à un cadre européen trop rigide, la tentation d'une Europe à la carte, multipliant les exceptions et les exemptions, tend à se développer.**

La menace du Brexit a été utilisée par les Britanniques pour renforcer les dérogations accordées au Royaume-Uni. Les négociations entre le Royaume-Uni, ses partenaires européens et la Commission européenne ont été l'occasion pour le gouvernement de David Cameron de pousser plus avant encore l'idée d'une Europe à la carte, où chacun serait en droit de ne garder que les avancées communautaires les plus arrangeantes au regard de la situation de chaque État membre. **Nous souhaitons le maintien du Royaume-Uni dans l'Union européenne**, car nous sommes profondément convaincus qu'un Brexit serait nuisible aux intérêts britanniques comme aux intérêts européens, mais c'est évidemment aux électeurs britanniques et à eux seuls qu'il revient de décider.

**Sur le fond, les Britanniques ont raison de dire que l'Union européenne doit se réformer. Les Républicains le pensent aussi.** Nous regrettons que François Hollande n'ait pas profité du débat ouvert par David Cameron pour faire des propositions de réforme de l'Union européenne. Pour la première fois, une négociation majeure sur l'avenir de l'Europe a été conduite sans que la France prenne la moindre initiative de fond. Une fois de plus, il a laissé Angela Merkel mener les négociations avec David Cameron et conclure un compromis qui est certainement le meilleur du point de vue des intérêts britanniques, mais qui laisse de côté les questions légitimes que la France aurait dû poser à cette occasion.

**Nous ne voulons pas d'une Union européenne à la carte**, car cela contribue à affaiblir la construction d'un espace de coprosperité et d'idéaux partagés.

**La réponse passe par une Union européenne recentrée sur l'essentiel et redonnant à ses États membres les libertés nécessaires.**

## L'Union européenne doit se concentrer sur l'essentiel.

Les Républicains considèrent que l'Union à 28 doit se recentrer sur l'essentiel :

- **assurer le fonctionnement efficace et harmonieux du marché unique**, qui est le premier du monde et qui constitue pour nos entreprises comme pour nos consommateurs un avantage exceptionnel ;
- **mener quelques grandes politiques européennes** capables de mobiliser les énergies et les potentiels autour de quelques grandes priorités.

### 1. L'Union européenne doit d'abord cesser de multiplier les normes.

Le bon fonctionnement du marché unique et la mise en place de politiques européennes ambitieuses nécessitent évidemment que l'Union européenne puisse fixer à chaque fois un cadre juridique commun afin d'assurer une concurrence loyale et d'éviter le dumping. Pour cela, des normes européennes sont évidemment nécessaires : elles doivent être proposées par la Commission, votées par le Parlement européen et par le Conseil des ministres des États membres, et **doivent se contenter de fixer des principes communs**. C'est l'équivalent au niveau européen de nos lois.

En revanche, **la prolifération au niveau européen de normes techniques, qui relèveraient chez nous des arrêtés et des décrets, n'est plus acceptable**. C'est pourtant ce qui se passe à travers le recours toujours plus développé à ce que l'on appelle dans le jargon bruxellois les « actes d'exécution » et les « actes délégués ». Ces textes techniques, qui représentent aujourd'hui la grande majorité des normes européennes, sont préparés et adoptés directement par la seule Commission, sans l'accord ni du Parlement européen, ni des États membres, ni des parlements nationaux.

**Le principe doit être que la compétence réglementaire appartient aux États membres ; la compétence européenne ne peut être qu'exceptionnelle.**

Pour cela, **nous réclamons :**

- **qu'il soit mis fin à la possibilité pour la Commission d'adopter des actes délégués sans l'accord exprès du Parlement européen et du Conseil ;**

■ **que les parlements nationaux soient saisis des projets d'actes délégués ainsi que des projets d'actes d'exécution lorsqu'ils présentent un caractère normatif** : ils devront pouvoir s'opposer à leur adoption en cas d'atteinte au principe de subsidiarité, comme ils peuvent le faire pour les projets d'actes législatif.

## 2. L'Union européenne doit mener quelques grandes politiques afin de mobiliser les énergies autour de quelques grandes priorités.

**C'est évidemment le cas dans le domaine agricole, où la politique agricole commune est indispensable**, pour favoriser une agriculture européenne forte et dynamique. Les Républicains sont plus que jamais attachés à une PAC ambitieuse, capable de répondre efficacement aux nouveaux défis comme aux attentes des agriculteurs et des consommateurs européens. **La préparation de la réforme de la PAC, qui s'achève en 2020, doit être engagée dès 2017, pour repenser les mécanismes d'intervention et de protection face aux aléas des marchés.** La PAC doit être maintenue avec les moyens financiers existants. Nous prendrons garde ainsi à protéger les intérêts agricoles français, comme nous nous y sommes engagés, y compris en veillant à ce que les produits importés en Europe soient soumis aux mêmes exigences phytosanitaires que celles qui sont imposées aux producteurs européens. De façon générale, nous devons mettre fin aux surtranspositions des normes européennes, en particulier sur l'environnement.

La concurrence appelle également évidemment une politique européenne. Mais Les Républicains considèrent que **la politique européenne de la concurrence doit être profondément repensée pour sortir du dogmatisme** qui l'a trop longtemps caractérisée. À l'image du *Small Business Act américain*, l'Europe doit pouvoir affirmer qu'elle privilégie les entreprises et les emplois en Europe. Cette politique doit être complétée par **une véritable politique industrielle européenne** qui conforte la vocation industrielle de notre continent. L'Union européenne se doit, en tant que première puissance économique mondiale, de disposer d'**une stratégie industrielle de soutien à ses filières d'excellence**. Sur le modèle de ce qui a été fait en faveur de géants européens de l'aéronautique (Airbus), **nous souhaitons un soutien fort à l'émergence d'entreprises de taille mondiale capables de rivaliser avec leurs concurrentes** américaines, chinoises, japonaises, etc.

**Les Vingt-Huit doivent également développer une politique commune ambitieuse dans le domaine de la recherche**, pour mobiliser les énergies

et les moyens sur quelques priorités communes telles que l'exploration de l'espace ou la lutte contre les grandes maladies (Alzheimer, cancer). Ils doivent également mettre en place une **politique maritime ambitieuse**, à la hauteur des nombreuses façades maritimes dont dispose l'Europe. À ce titre, un dialogue européen devra être conduit pour aider au renouvellement de la flotte des marins-pêcheurs et pour donner davantage de lisibilité dans les négociations sur les quotas annuels.

L'Union européenne doit **continuer à favoriser la libre circulation des citoyens européens**, notamment des étudiants, grâce au programme Erasmus qui doit être encore élargi, des jeunes chercheurs (programme Marie Curie) et des apprentis (programme Leonardo). La libre circulation des travailleurs ne doit pas favoriser le dumping social : c'est pourquoi nous réaffirmons que la directive de 1996 sur les travailleurs détachés doit faire l'objet d'une remise à plat afin de poser les bases d'une concurrence loyale qui ne contribue pas à un affaiblissement des modèles sociaux. Nous n'avons pas construit l'Europe pour voir des pans entiers de notre économie locale menacés par une forme de dumping, inacceptable pour les citoyens.

Il est temps également que l'Europe se dote d'**une véritable politique commune dans le domaine de l'énergie**. Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique et afin de tenir nos engagements européens de réduction des émissions de gaz à effet de serre, Les Républicains appellent à un marché européen du carbone, pour ne pas avoir recours aux énergies les plus polluantes à base d'énergies fossiles comme le charbon. Nous souhaitons à ce titre une meilleure régulation des quotas d'émission de gaz à effet de serre pour éviter l'écueil d'un excédent de ces quotas qui fait chuter le prix de la pollution. **Avec une électricité particulièrement décarbonée, la France a toute sa place à prendre** dans ces négociations. Un **prix plancher du carbone** est le préalable à toute politique européenne de l'énergie ! De la même manière, nous réaffirmons notre demande que soit envisagée la mise en place **d'une taxe carbone aux frontières de l'Europe à l'horizon 2020**, comme le principe en avait été retenu par l'accord conclu sous la présidence française en décembre 2008.

Dans les politiques communes européennes qu'il est nécessaire de mener, Les Républicains insistent également sur **l'importance du numérique**, afin de permettre à nos pays de dégager des marges de croissance supplémentaires, de créer des acteurs numériques à vocation continentale et mondiale, et de défendre notre identité et notre patrimoine culturels européens.

À cet égard, nous réaffirmons notre **attachement au respect du droit d'auteur**, pierre angulaire de toute création intellectuelle et culturelle vivante. Les nécessaires adaptations du droit d'auteur à l'ère numérique et à l'échelle européenne ne doivent en rien affaiblir ce droit, qui assure aux auteurs une juste rémunération, permet un financement pérenne des activités culturelles et de la création, promeut une identité culturelle européenne caractérisée par sa diversité. L'attachement au droit d'auteur doit également conduire l'Union européenne à intensifier son action pour lutter contre le piratage, véritable fléau qui pille nos créateurs, nos artistes, nos chercheurs.

**La politique commerciale est un domaine essentiel de l'action de l'Union européenne.** Dans un contexte de concurrence internationale accrue, la politique commerciale européenne doit être plus affirmée et exiger le respect du principe de réciprocité afin de défendre efficacement nos entreprises et nos emplois.

**Les Républicains considèrent que les négociations commerciales ne peuvent être conduites par le seul commissaire au Commerce :** c'est au Conseil européen qu'il doit revenir de fixer le cap de ces négociations et c'est au Conseil européen que la Commission doit rendre compte de l'avancement des négociations. Si la Commission européenne dispose des moyens humains et matériels pour mener les discussions dans leur approche technique, Les Républicains considèrent que l'appréciation politique relève du Conseil européen qui doit fixer la feuille de route de la négociation. Il s'agit d'un impératif démocratique !

**S'agissant du TTIP,** Les Républicains dénoncent l'inertie du gouvernement français actuel qui, de son aveu même, n'est pas entendu ! Cette situation expose particulièrement notre agriculture : **nous disons solennellement que nous n'accepterons pas que les agriculteurs français servent de monnaie d'échange** aux exigences européennes en matière d'ouverture des marchés publics américains.

**S'agissant des demandes chinoises pour accéder au statut d'économie de marché à l'OMC,** Les Républicains demandent que l'Union européenne se montre ferme afin que le principe d'une concurrence juste et loyale soit respecté, sans quoi des pans entiers de nos économies seraient exposés au détriment des travailleurs européens.

### 3. Enfin, des refondations institutionnelles supplémentaires seront nécessaires :

- l'autorité du président de la Commission européenne sur le collège des commissaires et ses services doit être renforcée : il doit notamment pouvoir imposer l'adoption d'une proposition lorsque son principe a été retenu par le Conseil européen ;
- la confusion qui permet aujourd'hui à la Commission d'exercer à la fois des compétences exécutives, législatives (par l'adoption de normes juridiques ayant un statut juridique supérieur aux lois nationales) et juridictionnelles (notamment dans le domaine de la concurrence) n'est plus acceptable : il faudra y mettre un terme ;
- enfin, une obligation de mobilité dans les administrations nationales ou locales devrait être prévue pour les fonctionnaires européens afin d'accéder aux postes à responsabilité.

**La suspension d'un État membre** qui ne respecte pas de manière grave et répétée les principes de démocratie et d'État de droit sur lesquels l'Union est fondée doit pouvoir être décidée par les chefs d'État et de gouvernement des États membres.

### **Il est urgent de mettre fin au déclin de l'influence française en Europe depuis 2012.**

Depuis quatre ans, l'influence de la France en Europe s'est fortement détériorée. Avec François Hollande, la France n'assume plus son rôle de leader. Le moteur franco-allemand est à l'arrêt. Pour la première fois sous la v<sup>e</sup> République, la France n'a pas de politique européenne et n'assume pas son rôle de moteur de l'Europe.

Le rapport présenté par les députés français Pierre Lequiller (LR) et Christophe Caresche (PS) en février 2016 pointe les conséquences de ce déficit d'influence sur **le déclin de notre influence dans les institutions européennes**. Au sein de la Commission européenne, notre pays est désormais sous-représenté et ne dispose donc pas des relais d'influence nécessaires à la défense des intérêts français en Europe : alors que les Français représentent 12,7 % de la population totale européenne, seulement 9,72 % des fonctionnaires européens sont français. Les Allemands disposent ainsi de

deux fois plus de directeurs généraux adjoints que la France, fonction clé pour exercer une influence plus opérationnelle. **Le cabinet du commissaire européen à l'Agriculture ne compte aucun Français, fait inédit depuis le lancement de la PAC !** Au Parlement européen et au secrétariat général du Conseil européen, l'influence française recule également.

Face à ce constat, qui est un exemple sans appel de l'échec des socialistes à maintenir le rang de la France au sein de l'Union européenne, Les Républicains s'engagent à mener **une stratégie d'influence au sein des institutions européennes pour porter haut les intérêts de notre pays** dans les négociations communautaires.

Nous réaffirmons **notre attachement indéfectible à la vocation de capitale européenne de Strasbourg**, ville siège du Parlement européen.

**Il est grand temps que la France retrouve sa place en Europe et assume à nouveau le leadership**, notamment en relançant le moteur franco-allemand.

### **3 L'EUROPE DOIT PROPOSER LA MISE EN PLACE D'UN ESPACE ÉCONOMIQUE ET DE SÉCURITÉ COMMUN AVEC LA TURQUIE ET LA RUSSIE**

**L'Union européenne n'a pas vocation à s'élargir indéfiniment.**

Les Républicains considèrent que l'élargissement de l'Union européenne est en voie d'achèvement : **seuls les pays des Balkans ont vocation à rejoindre, le moment venu, l'Union européenne.**

**Les autres pays voisins de l'Union européenne n'ont, en revanche, pas vocation à en devenir membres**, qu'il s'agisse de la Turquie, de l'Ukraine, de la Russie. Avec ces pays, l'Union européenne doit organiser un autre type de relations.

## **La Turquie n'a pas vocation à adhérer à l'Union européenne.**

Les Républicains tiennent à réaffirmer leur position constante : **nous sommes favorables à un partenariat privilégié entre l'Europe et la Turquie**, qui est un pays voisin, un allié dans le cadre de l'Otan, un partenaire indispensable en Méditerranée ; mais **nous sommes clairement opposés à la perspective d'une adhésion de la Turquie à l'Union européenne**.

Nous ne sommes pas opposés par principe à l'ouverture d'un chapitre de négociations, puisque cela permet d'engager un travail de rapprochement du droit turc dans le domaine en question avec les standards européens. Ce rapprochement est bénéfique pour les Turcs comme pour les Européens et il correspond très exactement à l'idée d'un partenariat approfondi.

**En revanche, nous avons toujours dit que nous étions opposés à l'ouverture des chapitres qui concernent des sujets impliquant l'adhésion**, comme l'UEM, y compris vis-à-vis de nos partenaires turcs. En juin 2007, lorsque la Commission a proposé l'ouverture du chapitre sur l'UEM, la France a opposé son veto et ce chapitre n'a pas été ouvert ; en décembre dernier, à la suite de l'accord conclu avec la Turquie, François Hollande a accepté l'ouverture de ce chapitre clé. C'est une erreur profonde que Les Républicains dénoncent.

## **L'Union européenne, la Turquie et la Russie doivent fonder un espace économique et de sécurité ouvert à toute l'Europe.**

L'Union européenne doit nouer avec ses grands voisins, en particulier la Turquie et la Russie, de **nouvelles formes de coopération**.

Les Républicains considèrent que la France devrait proposer que l'Union européenne prenne une initiative à l'égard de la Turquie et de la Russie afin que ces trois partenaires deviennent ensemble **les fondateurs d'une zone d'alliance économique et sécuritaire ouverte à tous les Européens**. Cette initiative aurait trois objectifs : instituer un cadre stable permettant des concertations politiques régulières, le développement d'une coopération économique privilégiée, une réflexion sur la sécurité commune, dans le respect des engagements de chacun.

Les autres pays européens, **notamment l'Ukraine**, auraient vocation à rejoindre cette zone d'alliance économique et sécuritaire.



Les Républicains sont plus que jamais convaincus que c'est conforme à la mission historique de notre pays de prendre les initiatives nécessaires pour poursuivre la construction européenne entamée il y a plus de soixante-cinq ans. Ni l'immobilisme pratiqué depuis 2012, ni la tentation du repli sur soi ne sont conformes à notre histoire ou à nos intérêts. Si la France reste inerte ou se replie sur elle-même, l'organisation de notre continent se fera sans nous, voire contre nous.

La construction européenne ne doit pas être un mécanisme institutionnel détaché des citoyens et de leurs aspirations, réservée aux experts et aux technocrates. Elle doit redevenir un projet politique vivant et ambitieux, au service des États et des peuples de notre continent.

Dès 2017, la France devra prendre des initiatives fortes en Europe, comme elle l'a fait en 2007.

Des actions importantes doivent en effet être conduites de manière urgente, pour mettre en place un nouveau Schengen, pour consolider la zone euro et assurer sa prospérité, pour remettre l'Union européenne d'aplomb en la recentrant sur les actions essentielles.

Pour cela, notre conviction est qu'un acte de refondation, du niveau du traité, devra être posé. ■

# RÉSULTATS DES QUESTIONS POSÉES AUX ADHÉRENTS

23278 personnes ont participé

1 Selon vous, quelle est la principale cause du décrochage entre les peuples et les institutions européennes ?

- La production de normes et de règles européennes trop importante au cours des dernières années, éloignant l'Union des véritables préoccupations des citoyens : **23.03 %**
- Un élargissement trop rapide après la chute du Mur en 1989, sans tenir compte des grandes disparités qui existaient entre les anciens et nouveaux États-membres : **37.61 %**
- L'incapacité de l'Union européenne à résoudre les grandes crises auxquelles elle a été confrontée au cours de la dernière décennie (crise économique, financière, migratoire...) : **39.36 %**

2 Faut-il recentrer l'Union européenne sur ses missions essentielles (marché intérieur et quelques politiques européennes ambitieuses comme une politique agricole commune rénovée, une politique de concurrence non dogmatique, une politique commerciale assurant une réciprocité, une politique de l'énergie, de la recherche, etc.) et mettre fin à la prolifération des réglementations européennes techniques ?



*Ne se prononce pas*

3 Faudra-t-il que la France relance le moteur franco-allemand et prenne l'initiative d'un nouveau traité de refondation européenne dès l'été 2017 ?



*Ne se prononce pas*

4 Le renforcement de l'intégration économique de la zone euro passe-t-il par un véritable gouvernement économique pour plus de prospérité et d'un Fonds Monétaire Européen pour assurer son indépendance ?



*Ne se prononce pas*

- 5 Face au risque de dumping social que représente actuellement le travail détaché, faut-il intégrer le principe « à travail égal salaire égal » entre tous les travailleurs européens, le temps de leur mission dans le pays d'accueil ?



*Ne se prononce pas*

- 6 Faut-il instaurer une condition de durée de résidence préalable et minimale pour que les étrangers nouveaux venus en France bénéficient d'aides sociales (logement, allocations familiales), afin de maîtriser la politique d'immigration ?



*Ne se prononce pas*

- 7 Faut-il rétablir les contrôles aux frontières nationales tant qu'un nouveau Schengen garantissant une protection efficace des frontières de l'Europe n'aura pas été décidé ?



*Ne se prononce pas*

- 8 Dans les conditions actuelles, la France doit-elle s'opposer au projet de partenariat transatlantique en négociation entre l'Union européenne et les États-Unis, dès lors que nos intérêts nationaux, dont l'agriculture, ne sont pas pris en compte ?



*Ne se prononce pas*

- 9 Les Républicains doivent-ils réaffirmer que la Turquie n'a pas vocation à devenir membre de l'Union européenne mais au contraire à fonder avec l'Union européenne et la Russie un espace de coopération et de stabilité ?



*Ne se prononce pas*



# PROTECTION SOCIALE, SANTÉ ET FAMILLE



**MERCREDI 25 MAI 2016**

**La France possède un des modèles sociaux les plus généreux des pays de l'OCDE**, fondé sur la solidarité entre tous les Français. Depuis sa création en 1945, notre système social s'est affirmé comme une composante essentielle de notre identité nationale à laquelle les Français demeurent très attachés.

Au cœur de ce modèle, notre système de santé dispose **de très nombreux atouts** qui en ont fait l'un des plus performants au monde : un financement solidaire, l'accès à des soins de qualité pour tous, une tradition de médecine libérale, qui a permis une présence sur tout le territoire, et une excellence hospitalière reconnue dans le monde entier.

Cependant, faute de réformes, **notre modèle social est aujourd'hui à bout de souffle**.

Il n'est plus pleinement adapté au monde dans lequel nous vivons. **La France d'aujourd'hui n'est plus celle de 1945 quand a été créée la Sécurité sociale !** La vie s'est allongée, et la famille a profondément évolué. Même la façon de vivre sa retraite a changé, avec une première phase active consacrée aux loisirs et aux petits-enfants, avant un quatrième âge souvent marqué par des problèmes de santé et la dépendance. Les parcours professionnels n'ont plus rien à voir avec ceux des « Trente Glorieuses ». Un jeune Français traverse malheureusement souvent une période de précarité avant son insertion dans le marché du travail. Les périodes de transition entre deux emplois, de chômage ou de formation sont fréquentes au cours d'une carrière. D'autres facteurs externes changent complètement la donne, comme les progrès de la médecine et les nombreuses ruptures permises par les nouvelles technologies.

**Notre modèle social se trouve aujourd'hui dans une situation financière tellement dégradée qu'elle menace son avenir.** Principal poste de dépenses publiques en France, les dépenses sociales représentent un poids appréciable de la richesse nationale, s'élevant à 33,8 % du PIB en 2013, contre un peu plus de 28 % au Royaume-Uni et en Allemagne. Depuis la fin des années 50, elles ont fortement progressé, passant de 14,3 % du PIB en 1959 à 24,5 % en 1981 et à plus de 30 % depuis 2010. Avec le ralentissement de la croissance, la plupart des États européens ont adapté leur modèle social pour le rendre finançable et pour qu'il pèse moins sur l'emploi. Le gouvernement actuel n'a pas su le faire et s'est enfermé dans le déni ! Pourtant, des gisements d'économies existent, pour peu que l'on ose s'attaquer à la complexité et aux nombreuses sources d'inefficacité de notre système de protection sociale.

Notre modèle social crée de nombreuses injustices. Il est injuste à l'égard des jeunes qui vivent souvent dans la précarité et qui devront rembourser la dette sociale. **C'est un enjeu majeur d'équité intergénérationnelle.** La génération qui vient ne doit pas payer les dettes des dépenses courantes de la génération précédente, ce serait irresponsable. Notre modèle social laisse par ailleurs subsister de fortes inégalités d'accès à des soins de qualité, en fonction du lieu où l'on vit, mais aussi en matière de retraite.

Par ailleurs, la logique « réparatrice » de notre modèle social est en quelque sorte déresponsabilisante et ne donne pas aux Français les meilleures chances de réussir leur vie. Il agit trop tard, une fois que les inégalités se sont installées. Il devrait au contraire intervenir de façon préventive et soutenir les Français à toutes les étapes de leur vie, pour leur donner les atouts nécessaires à leur réussite scolaire et professionnelle, et à une vie personnelle et familiale réussie.

Enfin, **les professionnels de santé comme les patients sont de plus en plus inquiets pour l'avenir de notre système de santé** (86 % des médecins et 69 % des Français consultés par l'ordre fin 2015 sont pessimistes sur son avenir) et la dégradation de certains indicateurs de santé publique et de qualité des soins va malheureusement dans leur sens. En 2015, l'indicateur d'espérance de vie à la naissance a même baissé pour la première fois depuis 1969. Compte tenu des moyens considérables que la France consacre à la santé (11,5 % du PIB et près de 200 milliards d'euros), nous devons faire mieux ! **Nous voulons donc inscrire la politique de santé dans un projet global pour notre pays, pour sauver notre système de santé du déclin.**

**Pour sortir de cette situation de crise, nous proposons une refondation de notre modèle social pour l'adapter au monde actuel, le rendre plus efficace et plus juste et garantir son avenir.**

Tout d'abord, nous réformerons en profondeur notre système de santé, confronté à une triple révolution démographique, épidémiologique et technologique. Avec une espérance de vie qui ne cesse d'augmenter, le vieillissement de la population entraîne une augmentation continue des personnes qui souffrent de maladies chroniques. Améliorer la prise en charge de ces maladies est donc le défi majeur auquel notre système de santé est confronté.

Pour cela, **Les Républicains souhaitent donner la priorité à la prévention et aux soins de proximité, c'est-à-dire au plus proche des patients.** Pour

cela, nous renforcerons en particulier la médecine ambulatoire qui est la plus adaptée pour soigner et assurer le suivi régulier des patients, notamment ceux présentant des pathologies chroniques. Au-delà des médecins libéraux, essentiels dans ce dispositif, ce sont tous les professionnels de santé libéraux qui seront mobilisés : pharmaciens, infirmières, kinésithérapeutes, sages-femmes.

Nous **moderniserons l'hôpital public**, en lui offrant davantage de liberté de gestion. Certains établissements pourront ainsi choisir de devenir des établissements de santé autonomes. Nous organiserons également une complémentarité efficace avec les établissements de santé privés. Nous améliorerons la coordination de tous les acteurs de la chaîne de soins autour des patients et nous nous appuyerons sur les nombreuses possibilités nouvelles offertes par les nouvelles technologies et l'e-santé. Celles-ci seront également utilisées pour moderniser et améliorer notre politique de prévention.

Enfin, contrairement au gouvernement actuel qui s'est placé dans une logique de confrontation avec les professions de santé, **nous nous appuyerons sur tous les professionnels** : professionnels de santé libéraux, gestionnaires hospitaliers et industries de santé pour construire avec eux, et les associations de patients, une relation apaisée et stable qui nous permettent de moderniser ensemble le système de santé.

Nous renforcerons la solidarité à l'égard de ceux qui en ont le plus besoin et nous ferons évoluer les prestations sociales pour qu'elles reflètent **la logique de droits et devoirs à laquelle nous sommes attachés**.

Nous voulons une France fraternelle, car nous croyons dans la solidarité et le partage. Les Républicains ont la volonté de faire de notre système social un levier de retour à l'emploi dans le respect de la dignité humaine. Pour cela, nous nous concentrerons sur l'amélioration de la prise en charge des personnes dépendantes et le soutien apporté aux aidants. Nous donnerons une nouvelle impulsion à la politique du **handicap** pour intégrer pleinement les personnes handicapées à la société.

Mais, s'il est de notre devoir de garantir les soins sur l'ensemble de notre territoire, d'accompagner en cas de maladie ou d'accident, d'aider en cas de handicap, de perte de travail ou de dépendance, **il est aussi primordial de responsabiliser les bénéficiaires du système social, pour mettre fin aux abus qui privent ceux qui en ont le plus besoin de l'aide de la nation, et**



**de sanctionner sévèrement les fraudeurs.** Car, aujourd'hui, les Français qui travaillent ont bien trop souvent le sentiment que ceux qui ne travaillent pas sont mieux pourvus qu'eux.

Contrairement aux socialistes, nous ferons **le choix du retour à l'emploi** grâce à une réforme économique ambitieuse, plutôt que par des dispositifs de réduction artificielle du chômage, telles que la garantie jeune et les emplois aidés. Il ne doit pas y avoir d'aide sociale à vie, hormis pour les personnes atteintes de maladies chroniques, handicapées ou accidentées. Nous créerons donc **une nouvelle allocation unique fusionnant la majorité des aides sociales** actuelles, plus simple mais surtout plus incitative à la reprise d'un emploi.

Nous placerons de nouveau **la famille** au cœur de notre politique, car nous croyons dans une politique familiale juste et ambitieuse. Nous reconnaissons la famille comme cellule de base de notre société, comme premier lieu d'apprentissage de la vie en commun. **Nous refusons la fiscalisation des allocations familiales tout comme la fin de leur universalité.** Nous rejetons la remise en cause du quotient familial. Nous revendiquons l'allègement des charges sociales sur les emplois familiaux, afin d'en développer leur nombre. Nous sommes convaincus que la politique familiale a vocation à encourager la natalité et l'épanouissement de la famille et non à redistribuer les revenus.

Nous garantirons **l'avenir de notre modèle social.**

**En matière de retraite,** par souci de justice sociale entre tous les Français, nous assurerons l'égalité stricte entre **le public et le privé** sur le calcul des pensions de retraite et demandons un âge identique de départ à la retraite pour tous les salariés. **Nous voulons la suppression des régimes spéciaux de retraite.** Nous mettrons fin aux gaspillages dans la gestion du système de protection sociale en simplifiant au maximum son organisation et en mutualisant les moyens entre les organismes gestionnaires. Enfin, nous rétablirons rapidement l'équilibre des comptes de la Sécurité sociale et nous mettrons en place des mécanismes financiers efficaces pour mettre fin au scandale moral de la **dette sociale.**

L'attachement à notre modèle social ne se mesure pas aux déclarations d'intention, aux promesses non tenues auxquelles nous avons habitués la gauche. Elle se mesure aux efforts concrets, sans relâche, pour le rendre plus juste, plus efficace, et l'adapter au monde qui vient !

# 1 MODERNISER EN PROFONDEUR NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ POUR L'ADAPTER AU XXI<sup>E</sup> SIÈCLE

En dépit des nouvelles thérapies, le vieillissement de la population et les bienfaits et des nouvelles thérapies entraînent aujourd'hui une augmentation continue des personnes qui souffrent de **maladies chroniques**<sup>1</sup> (cardiopathies, accidents vasculaires cérébraux, cancer, affections respiratoires chroniques, diabète...). Il faut développer une politique de pertinence des soins. **Améliorer la prise en charge des maladies chroniques est donc le défi majeur auquel est confronté notre système de santé.** Cela suppose une profonde transformation de notre système qui a été construit autour de la prise en charge des soins aigus, mais insuffisamment pour prévenir et soigner les maladies de longue durée. C'est cet impératif qui dicte nos priorités pour les années à venir.

## Prévenir l'apparition et le développement de maladies chroniques.

**La prévention est le parent pauvre des politiques de santé en France.** Il demeure toujours de fortes inégalités en fonction du sexe ou du niveau social, la France est seulement 15<sup>e</sup> au sein de l'OCDE pour l'espérance de vie des hommes. Le surpoids et l'obésité, en particulier chez les enfants, se situent à un niveau trop élevé. Enfin, **notre pays doit progresser en matière de « vieillissement en bonne santé ».** Nous devons donc développer fortement nos politiques de prévention.

**Nous mettrons en place un parcours de prévention en matière de santé tout au long de la vie, pris en charge par l'assurance maladie et les organismes complémentaires.**

Ce parcours donnera lieu à la signature **d'un contrat personnel de prévention, entre l'assuré,** l'assurance maladie et sa complémentaire. Il indiquera, pour chaque âge de la vie, les actions de suivi médical (alimentation, pratique du sport) permettant à chaque Français d'être acteur de son maintien en bonne santé.

1. En 2025, 13,2 millions de personnes devraient être en allocation longue durée (ALD), contre 9,7 millions en 2011, soit près de 20 % de la population, contre un peu plus de 15 % en 2011 (note de la Direction générale du Trésor, avril 2015).

## **Nous utiliserons le levier de l'innovation pour améliorer l'efficacité des politiques de prévention.**

Les progrès de la médecine et de la biologie permettent de mieux anticiper les risques de survenance d'une maladie chez une personne et, en fonction du diagnostic posé, de prescrire les actions de prévention les plus adaptées. Elles permettent également de suivre et d'évaluer le respect des traitements par les patients. Le défaut d'observance représente en effet une perte de chance pour les patients, et coûte environ chaque année 9 milliards d'euros (soit un quart des dépenses totales en médicaments !). Ainsi, les patients en ALD sont à même de mieux suivre et gérer leurs maladies grâce à l'utilisation d'outils technologiques, comme le suivi de la glycémie des **diabétiques** sur leurs *smartphones*.

Pour accélérer la diffusion de ces technologies essentielles pour améliorer la santé ainsi que le confort des traitements des Français atteints de maladies chroniques, **la prise en charge à 100 % par l'assurance maladie pourrait être associée** à leur utilisation, dans les conditions à définir en lien avec les associations de patients et les professionnels de santé.

## **Moderniser et revaloriser la médecine libérale pour donner la priorité aux soins de proximité.**

**L'hôpital a été, jusqu'à aujourd'hui, le centre de gravité du système de santé français et son excellence est reconnue dans le monde entier.** Mais la transition épidémiologique en cours, avec la prédominance des maladies chroniques, donc de maladies longues et complexes, nous impose de révolutionner l'organisation de notre système de soins. La prise en charge des patients doit s'effectuer de façon prioritaire en ambulatoire, **au plus proche des lieux de vie des Français.**

L'hôpital ne doit être mobilisé que pour les soins aigus, pour lesquels ses ressources techniques et humaines hautement spécialisées sont nécessaires et reconnues. Une parfaite coordination entre la ville et l'hôpital autour du patient doit se mettre en place. Enfin, il faut mobiliser au maximum les formidables possibilités offertes par les nouvelles technologies qui permettent d'améliorer considérablement le suivi et la prise en charge des malades.

Nous avons la chance de pouvoir bénéficier en France de professionnels de santé libéraux (médecins, pharmaciens, infirmières, sages-femmes,

kinésithérapeutes...) avec une qualité et un engagement sans équivalent dans le monde. Malheureusement, le gouvernement actuel a rompu la confiance avec ces professionnels, en réformant « contre eux », en dépit de tout bon sens.

**Les Républicains souhaitent, au contraire, s'appuyer sur ces professionnels pour construire avec eux la médecine de proximité d'excellence dont ont besoin les Français. Pour cela, nous proposons quatre axes de réforme qui s'inscriront dans une grande loi « Médecine libérale 2020 ».**

### **Nous voulons redonner du temps médical aux médecins en les déchargeant de tâches administratives.**

Près de 15 % du temps des médecins est consacré à des tâches administratives, dont certaines sont superflues ou redondantes. **Retrouver du temps médical est la réforme considérée comme la plus importante par les médecins.** L'assurance maladie doit simplifier ses procédures, intérioriser la complexité et non la transférer sur les cabinets médicaux.

La première mesure qui s'impose est de **revenir sur l'obligation d'appliquer le tiers payant** généralisé qui alourdit les tâches administratives à la charge des médecins et déresponsabilise les assurés en renforçant la culture du « tout-gratuit ». Pour aller plus loin, il faut **recentrer le médecin sur les actes à forte valeur médicale** pour lesquels il est seul compétent. Il faut qu'il soit en mesure de déléguer, à chaque fois que cela est possible et souhaitable, des actes médicaux vers d'autres professionnels de santé (infirmiers, pharmaciens, kinésithérapeutes...).

### **Il faut développer les maisons d'exercice regroupé.**

**Nous ne prôtons en aucune façon un modèle unique d'organisation de la médecine libérale.** Il faut pouvoir étudier avec les professionnels de santé, territoire par territoire, le modèle le plus adapté : parfois maison d'exercice regroupé, mais aussi parfois un réseau coordonné ou un autre type d'organisation.

**Nous considérons cependant que l'exercice regroupé pluridisciplinaire et pluriprofessionnel répond, en partie, à la crise de la médecine libérale, en facilitant la conciliation vie familiale et vie professionnelle.** Il favorise

une meilleure prise en charge des patients, en particulier pour les maladies complexes, et facilite l'utilisation des nouvelles technologies en permettant de mutualiser les moyens.

Pour parvenir à cet objectif en optimisant nos ressources, il sera essentiel de **convertir certains hôpitaux de proximité** pour en faire des maisons d'exercice regroupé. **Nous faciliterons au maximum les formalités administratives** et allégerons le coût de l'installation collective. Ces maisons deviendront progressivement le premier niveau de la chaîne de soins avec la prise en charge courante et la coordination des soins.

## **Les Républicains veulent lutter contre la désertification médicale.**

**De nombreux Français en zone rurale et périurbaine se sentent abandonnés.** Redonner vie à ces pans entiers de notre territoire passe par la lutte contre la désertification médicale, qui doit être une priorité. À cet égard, **nous sommes convaincus que la coercition ou toute obligation imposée aux médecins serait vaine.** La flexibilité est au contraire la meilleure des solutions. C'est donc autour de ce principe que nous mettrons en place ces dispositifs.

- **Proposer aux médecins faisant le choix de l'exercice groupé (cf. supra) en zone rurale une nouvelle possibilité de conventionnement « regroupé/ zone sous-dense » avec un modèle tarifaire revalorisé** pour inciter les médecins à opter pour ces modes d'exercice.
- **Assurer la contribution à la permanence des soins des praticiens hospitaliers et médecins libéraux installés dans certaines villes proches de déserts médicaux** : ils seront mobilisés un ou deux jours par mois pour effectuer des visites et assurer la permanence des soins dans les zones sous-dotées, moyennement des compensations financières.

**Le développement de la délégation de certaines tâches aux professions paramédicales** doit être examiné pour contribuer également à répondre au besoin de proximité des soins. Nous pourrions aussi mobiliser les pharmaciens dans certains territoires.

Enfin, le **déploiement massif de la télémédecine** complétera les mesures proposées pour apporter une solution au phénomène des déserts médicaux, grâce à des consultations et prises en charge à distance. Le « plan Marshall »

de la ruralité prévoit ainsi un volet numérique important, pour permettre le déploiement de la fibre et du haut débit dans les communes de France.

### **Nous devons encourager l'utilisation des nouvelles technologies.**

**Le « virage ambulatoire » que doit prendre notre système de santé nécessite que le patient soit suivi tout au long de son parcours de soins.** Pour cela, il faut inciter tous les professionnels de santé, et en particulier les médecins, à disposer des outils informatiques nécessaires et à les utiliser. À cette fin, **un dispositif d'informatisation des cabinets médicaux composé d'aides financières et d'appui logistique et technique sera lancé. L'objectif est qu'à l'horizon 2020 tous les cabinets soient équipés** et que plus aucun acte ne fasse l'objet de prescription, feuille de soins ou compte rendu papier. Nos voisins européens se sont engagés avec succès dans cette voie.

**L'e-santé** va faire évoluer en profondeur **la pratique de la médecine et nous encouragerons également les téléconsultations.** Nous définirons les conditions de recours à ces actes pour garantir leur qualité et les rémunérations pour les professionnels de santé qui les pratiquent.

### **Les Républicains adapteront la formation des médecins aux enjeux du système de santé.**

La formation des médecins devra également être revue pour l'adapter aux enjeux de la médecine de demain et aux défis de notre système de santé. **Le *numerus clausus* comme les épreuves classantes devront prendre en compte les réalités régionales,** pour coller au mieux aux besoins des territoires en matière de présence médicale. Tout au long de leur cursus, les étudiants devront réaliser des stages dans des hôpitaux publics, des cliniques, dans des établissements médico-sociaux, ou sein de centres de recherche pharmaceutique, pour leur donner une vision complète du système de santé.

**Nous renforcerons l'universitarisation de la médecine générale et des spécialités ambulatoires par la création de centres ambulatoires universitaires (CAU).** Ces centres seront des maisons d'exercice regroupé qui, en plus de leur activité de soins, auront un rôle d'enseignement pour les professions médicales et paramédicales. Ils permettront notamment à la médecine générale de voir pleinement consacré son rôle de spécialité dédiée aux soins primaires ambulatoires.

Pour réussir ces transformations et restaurer la confiance avec les professionnels libéraux de santé rompue par l'action du gouvernement actuel, **nous construirons avec eux** une loi « Médecine libérale 2020 » en tout début de mandature. Il nous permettra de **revoir les conditions de rémunération des professionnels de santé**.

L'objectif sera à la fois d'adapter les règles de conventionnement actuelles et d'étudier les conditions d'une augmentation des rémunérations liées à des objectifs de santé publique en complément du paiement à l'acte, notamment le suivi des maladies chroniques et des actes pour la prévention. **Nous étudierons également dans quelles conditions il est possible d'augmenter la rémunération des médecins qui pratiquent dans les zones rurales ou les zones périurbaines en difficulté.**

## Réformer en profondeur le secteur hospitalier.

La qualité des établissements de soins français a grandement contribué au prestige de notre médecine et à nos bons résultats en matière de santé. **Il doit aujourd'hui se transformer pour répondre aux besoins de santé du XXI<sup>e</sup> siècle.** Nous devons améliorer la qualité et l'efficacité de nos hôpitaux et les recentrer sur les soins aigus, en faisant fortement évoluer leur fonctionnement interne, leur répartition sur le territoire et leur place dans la chaîne de soins, **avec un seul objectif : la qualité des soins.** Nous devons également mettre fin à cette opposition stérile entre secteur public et secteur privé, entretenue de façon idéologique par le gouvernement actuel.

**Nous préconisons cinq grands axes de réforme, dont le cœur est l'autonomie donnée à chaque hôpital.**

### **Nous accorderons l'autonomie aux hôpitaux publics.**

Aujourd'hui, les équipes dirigeantes des hôpitaux **n'ont pas la liberté suffisante pour gérer au mieux leurs établissements.** Ils sont soumis à des interventions contraignantes des agences régionales de santé (ARS) ou du ministère de la Santé. Nous devons rendre **autonomes les établissements de santé**, comme nous l'avons fait avec les universités.

**L'ARS devra alléger sa tutelle et faire le choix d'une contractualisation unique avec les établissements de santé**, par le biais d'un contrat unique de qualité

et de performance regroupant tous les contrats existants. Elle fixera des objectifs de moyen terme aux équipes dirigeantes qui auront ensuite une grande liberté d'action pour les atteindre. Le directeur pourra organiser et choisir ses équipes en toute autonomie. En contrepartie de cette autonomie de gestion, **un nouveau système d'évaluation et d'incitations** devra être appliqué aux dirigeants. Si, en fin de période, les engagements du contrat unique ne sont pas atteints, si un établissement est déficitaire, si l'activité n'est pas au rendez-vous ou si les critères de qualité n'ont pas été atteints, l'ARS pourra décider plus facilement d'une mise sous administration provisoire ou accompagner l'établissement concerné dans une réorganisation territoriale, pouvant aller jusqu'à sa reprise par un autre établissement.

**Nous moderniserons le statut de l'hôpital en assouplissant les règles auxquelles il est soumis, notamment en termes de gestion :** statut des personnels, rémunération, temps de travail ou marchés publics. Pour cela, nous nous inspirerons du statut des établissements privés à but non lucratif, les établissements de santé privés d'intérêt collectif (Espic).

Afin d'accroître les marges de manœuvre et d'atteindre la pleine autonomie des hôpitaux, nous proposons que chaque hôpital puisse **adapter le reste à charge des patients** en termes de nuitées d'hospitalisation. Cette souplesse permettrait de soutenir le **financement de la modernisation des établissements**.

**Au sein des services d'urgence d'un hôpital, il faut que les médecins libéraux trouvent toute leur place.**

Afin d'aider à désengorger les urgences et concentrer les moyens sur les urgences vitales ou celles nécessitant un plateau technique, nous proposons que les établissements de santé puissent accueillir en leur sein des médecins libéraux, après contractualisation avec l'hôpital, pour prendre en charge les urgences courantes en complémentarité avec les personnels hospitaliers.

**Les Républicains feront le choix de recomposer l'offre hospitalière sur chaque territoire dans un objectif de qualité des soins.**

La médecine ambulatoire constitue le premier niveau, chargé des soins courants et du suivi dans la durée des patients. Les hôpitaux de proximité constituent le deuxième niveau, au sein duquel doit s'opérer la prise en charge des soins aigus courants, avec des durées de séjour les plus courtes possible. Grâce à la modernisation des soins ambulatoires, les hôpitaux doivent être



libérés d'un certain nombre de soins qui pourront être réalisés prioritairement en ville. **C'est l'occasion de poser la question de l'organisation des hôpitaux de proximité**, selon une logique de qualité des soins directement liée au nombre d'actes effectués. C'est aussi dans l'intérêt des équipes soignantes qui, regroupées, pourront s'organiser de manière plus adaptée en évitant l'éparpillement des équipes souvent en sous-effectif et contraintes à des rythmes de travail impossibles.

Les Républicains souhaitent **l'obligation d'une concentration des soins aigus sur un plus petit nombre de sites** pour améliorer la qualité des soins, optimiser l'utilisation des équipements et éviter la perte de temps des professionnels de santé. En dehors de cette orientation, **nous laisserons l'initiative aux acteurs locaux pour qu'ils définissent ensemble leurs projets de regroupement en incluant le secteur privé**. En complément de ces regroupements d'établissements, nous favoriserons la reconversion de certains hôpitaux en maisons de santé ou en Ehpad quand, sur un territoire donné, c'est nécessaire pour la qualité des soins et pour mieux répondre aux besoins de la population.

### **I Nous devons recentrer les CHU sur une activité de pointe.**

La vocation des CHU est de se consacrer aux soins les plus complexes, à la recherche et à l'enseignement, alors qu'une part importante de leur activité concerne aujourd'hui des soins courants de proximité. **La réorganisation de l'ensemble de la « chaîne de soins » que nous portons nous permettra de recentrer les CHU sur les missions conformes à leur vocation d'origine**. L'évolution des CHU, plus autonomes, devra se faire en concertation avec les directeurs, les doyens, et l'ensemble des PU-PH.

### **I Les Républicains veulent cesser d'opposer de façon idéologique hôpitaux publics et cliniques privées.**

Le gouvernement actuel a fait le choix idéologique et dogmatique de diviser les acteurs hospitaliers. Contre tout bon sens, cette querelle dessert le malade, en organisant un parcours de soins compliqué pour le malade. Il convient d'y mettre fin, **en intégrant les cliniques privées au service public hospitalier**, dont elles sont aujourd'hui exclues.

Les établissements de santé doivent avoir les mêmes obligations et être traités de la même façon par l'État et l'assurance maladie. En particulier,

les campagnes tarifaires fixant tous les ans les tarifs des établissements de santé seront guidées par la promotion de la qualité et par la transparence pour l'ensemble des acteurs hospitaliers, quel que soit leur statut.

### **La nécessité de mieux informer les patients sur la qualité des établissements de santé.**

Pour que tous les Français puissent avoir accès à des soins de qualité, ils doivent être informés aussi précisément que possible des performances des établissements de santé, service par service. C'est une mesure qui contribue à l'égalité devant les soins en évitant que seule une petite minorité d'« initiés » ait accès à des données sur la qualité des soins grâce à son réseau personnel. **L'information sur la qualité et la sécurité des soins est une mission de service public que doit assumer l'État.**

### **Permettre la renégociation du temps de travail dans les hôpitaux.**

Dans le cadre d'une grande concertation nationale, nous engagerons le dialogue sur la valorisation du stock de RTT dans les hôpitaux publics et, en parallèle, nous alignerons la durée du temps de travail du personnel hospitalier sur les 35 heures. Au-delà des 35 heures, chaque direction d'établissement décidera de fixer le seuil de déclenchement des heures supplémentaires, la même liberté étant ouverte aux collectivités locales.

### **Améliorer la coordination des soins en partant des besoins du patient.**

#### **Nous voulons appliquer aux principales pathologies chroniques l'organisation du parcours pour les malades du cancer.**

La prise en charge des maladies chroniques nécessite l'intervention coordonnée de nombreux professionnels de santé, centrée sur les besoins du patient. Aujourd'hui, ce sont près de 385000 nouveaux cas de cancer comptabilisés chaque année d'après l'Institut national du cancer, et 225000 nouveaux cas d'Alzheimer diagnostiqués chaque année, selon France Alzheimer.

Ce sont presque toutes les familles françaises qui sont touchées directement et indirectement !

Le seul domaine dans lequel une prise en charge coordonnée fonctionne véritablement est celui du cancer. **Nous étendrons le parcours en cancérologie aux autres pathologies chroniques en l'adaptant à leurs spécificités.**

Dans le même temps, au-delà de la prévention et du parcours de soins, le bien-être et la dignité des patients doivent être notre priorité, notamment en fin de vie, grâce à des soins palliatifs de qualité.

Ce n'est pas l'affaire du seul corps médical, mais de la société tout entière. Pour la Cour des comptes (rapport 2015), le « *développement des soins palliatifs demeure dans notre pays très en deçà des besoins et des attentes* », la France arrivant 23<sup>e</sup> sur 40. La priorité pour bien mourir passe d'abord par l'accès au droit de chacun à bénéficier de soins correspondant à la dignité humaine.

**La première priorité doit donc être de conforter les services de soins palliatifs en France. C'est une exigence morale et une demande forte des praticiens. Durant le quinquennat précédent, l'offre de soins a plus que doublé (2000 lits en 2007 à quasiment 5 000 en 2010).**

Nous avons conscience que ce n'est pas encore suffisant ! D'après la Cour des comptes, seulement 20 % des personnes qui en auraient besoin peuvent y accéder, **mais les professionnels de santé regrettent surtout que cet effort n'ait pas été pleinement poursuivi depuis 2012.**

**Nous développerons les échanges numériques entre professionnels, au service du patient.**

**Nous devons mettre à disposition de tous les professionnels de santé une interface unique permettant de répondre à tous leurs besoins et de faciliter leur vie au quotidien :** relations avec l'assurance maladie, dossier patient, aides à la prescription... Les maisons de santé et cabinets de ville devront être équipés pour permettre ces échanges, et les hôpitaux et CHU devront partager informations et dossiers médicaux des patients avec les autres maillons du système de soins (dossier professionnel partagé).

**Favoriser un accès rapide et pour tous à l'innovation thérapeutique.**

Pour faire de l'innovation une chance, l'enjeu est double : **permettre à chacun de bénéficier de la meilleure innovation et au meilleur coût, sans mettre en péril la filière industrielle et scientifique qui développe ces traitements.**

**Nous optimiserons l'évaluation de l'efficacité des médicaments.**

La France est aujourd'hui l'un des pays européens qui évalue le plus lentement les nouveaux médicaments. De ce fait, certains traitements innovants ne sont pas disponibles suffisamment tôt pour les patients, qui encourent donc des pertes de chance. Nous **réduirons donc les délais d'accès des patients aux médicaments en nous conformant à la législation européenne avec un objectif de sécurité renforcée.**

**Il faudra vérifier, dans la durée, l'efficacité des nouveaux médicaments.**

Nous mettrons en place **un dispositif de suivi et d'évaluation « en vie réelle » des nouveaux médicaments**, en organisant la coopération entre les entreprises pharmaceutiques et l'assurance maladie et les hôpitaux qui disposent des données de santé, dans des conditions qui garantissent la protection des données à caractère personnel (accord de la Cnil préalable).

Alors que le prix de certains médicaments anticancéreux est important, **cette mesure permettra de nous assurer que les prix accordés aux médicaments sont bien justifiés par leur efficacité.**

**Nous devons conclure un partenariat stable et équilibré avec les industries de santé.**

La filière industrielle des produits de santé représente en France un vivier important d'emplois et de compétitivité, souvent mis en danger par les fréquents changements des politiques publiques qui les concernent. **L'État conclura un accord pluriannuel stable et équilibré avec l'industrie pharmaceutique.** Les pouvoirs publics s'engageront à assurer une stabilité fiscale et réglementaire favorisant la compétitivité de la recherche et de la production pharmaceutique française. En contrepartie, **les laboratoires pharmaceutiques devront prendre des engagements concrets**, avec des objectifs de production en France (notamment des médicaments à forte valeur ajoutée) et d'accès aux traitements au coût le plus juste pour les patients.

## Encourager la diffusion des innovations technologiques en santé et la recherche médicale.

**Il faut investir massivement dans les nouvelles technologies en santé.**

Nous voulons un **système de santé numérique à l'horizon de cinq ans. Accompagner et anticiper la révolution numérique en cours dans le domaine de la santé permettra à la France de prendre une avance majeure dans ce secteur.** C'est une solution aux déserts médicaux (par les e-consultations), au vieillissement (par les services connectés), et un facilitateur de l'implication du patient dans sa maladie.

■ **Nous définirons un cadre réglementaire adapté, souple pour les innovateurs et protecteur pour les patients.** Ce cadre fait aujourd'hui défaut et empêche la juste valorisation, puis la diffusion d'innovations technologiques pourtant prometteuses.

■ **Nous favoriserons une plus grande utilisation des données de santé tout en garantissant le respect absolu du secret médical et de l'anonymat.** Plus largement, de plus en plus de données sont produites, par les hôpitaux, par les industriels, par les objets connectés, par les patients eux-mêmes sur des applications en ligne. Avec le big data, c'est une nouvelle phase des systèmes de santé qui s'ouvre. Des outils juridiques, techniques et organisationnels devront être mis en place pour exploiter ces données.

**Les Républicains veulent encourager fortement la recherche médicale dans de nouveaux plans autisme et maladies neurodégénératives.**

Notre famille politique a été à l'origine de **deux grands plans destinés à essayer d'alléger la souffrance des familles frappées par ces deux maladies terribles que sont l'autisme (premier plan en 2008) et Alzheimer (2008).** Le gouvernement actuel a renouvelé ces plans (en 2013 pour l'autisme après deux années « blanches »...) et 2014 pour le plan Alzheimer, étendu à toutes les maladies neurodégénératives (Alzheimer, Parkinson, sclérose en plaques). Ils seront poursuivis.

**Nous lancerons deux nouveaux plans autisme et maladies neurodégénératives avec une forte dimension d'encouragement à la recherche européenne,**

qui est insuffisamment présente dans les plans actuels, alors que les malades ou leurs familles attendent avant tout que l'on cherche des traitements pour guérir leurs maladies ou les prévenir. Un regard particulier devra être porté **sur les maladies psychiques.**

Nous disposons de chercheurs de très haut niveau en Europe, nous devons leur donner les moyens d'accélérer leurs travaux et les retenir en France pour faire de notre pays un pays pionnier dans ces domaines.

## **2 RENFORCER LA SOLIDARITÉ ET ENCOURAGER CHAÇUN À DÉVELOPPER SES CAPACITÉS POUR RÉUSSIR SA VIE**

La solidarité à l'endroit du handicap, de la maladie des Français les plus démunis est un devoir auquel nul ne peut se soustraire. C'est la raison pour laquelle **nous améliorerons l'aide apportée à ceux qui en ont le plus besoin. Mais la solidarité ne peut être sans contrepartie, sans effort et sans investissement personnel.** L'objectif de chacun doit être d'exploiter au mieux ses capacités pour travailler et subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille.

### **Améliorer la prise en charge des personnes dépendantes et le soutien apporté aux aidants.**

#### **Permettre aux Français de vivre le plus longtemps et dignement possible à domicile.**

Quatre-vingt-dix pour cent des Français préfèrent vieillir à domicile plutôt qu'en établissement spécialisé. Or, notre pays a fait le choix de développer de façon prioritaire les solutions en hébergement médicalisé. **Nous devons adapter l'offre en partant des besoins des personnes,** en développant les services à domicile et des solutions « intermédiaires », faiblement médicalisées, comme les résidences services ou les résidences seniors, pour les personnes en perte d'autonomie. Il faut également développer l'« accueil familial » où des personnes dépendantes sont logées chez une personne à proximité, contre rémunération. Sortons du choix binaire : domicile et établissement !

En outre, **il est indispensable de soutenir le développement de la domotique** qui facilite le maintien à domicile des personnes âgées, dans des conditions optimales de confort et de sécurité. Au côté des aidants, nous devons favoriser le développement des dispositifs par lesquels les personnes dépendantes peuvent vivre dignement chez elles et soulager leur entourage.

### **Accompagner le risque « prévoyance dépendance ».**

Pour les personnes les plus dépendantes, qui ne peuvent plus rester à domicile, l'hébergement en maison de retraite médicalisée (Ehpad) devient nécessaire. Mais, alors que l'assurance maladie couvre les dépenses liées aux soins et que l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) aide les personnes concernées à financer les frais liés à la dépendance, le coût de l'hébergement, lui, reste à la charge des résidents. Avec un coût moyen de 2 200 € par mois par résident, l'hébergement en maison de retraite médicalisée représente une charge très importante pour une grande partie des personnes dépendantes et pour leur famille. Seule l'aide sociale à l'hébergement permet d'aider les personnes les plus démunies, mais elle ne couvre pas de nombreux retraités qui disposent pourtant de petites retraites et elle est soumise à l'obligation alimentaire et au recours sur succession. Aussi, Les Républicains souhaitent que le risque « prévoyance dépendance » soit mieux accompagné par des incitations fiscales, compte tenu de l'allongement de la durée de la vie.

### **Lancer un plan de soutien aux aidants, avec une priorité au développement des solutions de répit.**

Personne ne doit être obligé de sacrifier sa carrière ou sa vie de famille pour s'occuper de son parent en situation de dépendance. **Les aidants familiaux doivent être soulagés et être secondés par des professionnels et pouvoir bénéficier de temps de répit dans des structures adaptées.** Nous favoriserons le développement d'initiatives telles que celle des « villages répits familles », des villages de vacances qui intègrent un plateau « médico-social », offrant ainsi à l'aidant la possibilité de partir en vacances avec son proche en situation de perte d'autonomie. Nous agissons également pour que les compétences qu'acquière les aidants en s'occupant d'un proche puissent faire l'objet d'une validation pour être reconnue dans le monde professionnel.

Nous voulons mettre en place un plan de soutien aux aidants, avec la création d'un « bonus » à la mise en place des accueils de jour dans les Ehpad.

## Prévoir un grand plan des métiers de la prise en charge des personnes dépendantes.

Pour faire face au besoin grandissant de professionnels bien formés pour s'occuper de nos aînés, nous lancerons **un grand plan des métiers qui mettra l'accent sur la formation et la valorisation des professionnels concernés, en liaison avec les conseils départementaux**. À condition d'être bien anticipée, l'avancée en âge de notre société peut être un formidable levier de croissance et de création d'emplois.

## Intégrer la dépendance dans la conception et la conduite des politiques de santé.

Le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie a chiffré à 2 milliards d'euros le coût annuel des journées d'hospitalisation pour des personnes âgées dépendantes qui pourraient être évitées. Sans compter les coûts indirects en termes d'aggravation de la situation de dépendance ! Nous devons repenser notre organisation du système de santé et mettre la prévention au cœur de nos préoccupations, par le lancement d'une stratégie nationale de la prévention des pertes d'autonomie. **La prévention et la prise en charge de la dépendance seront une priorité du ministère de la Santé et de l'assurance maladie.**

## Donner une nouvelle impulsion à la politique du handicap pour une société plus inclusive.

**Notre mouvement peut être fier d'avoir été à l'origine des grandes réformes en faveur des personnes handicapées** à travers la première grande loi sur le handicap de 1975, la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées et la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Lors du dernier quinquennat, les moyens consacrés aux personnes handicapées ont crû de 25 %, avec des mesures phares comme l'augmentation de 25 % du niveau de l'allocation aux adultes handicapés ou le plan de création de 50 000 places en structures adaptées.

Mais trop souvent encore **les personnes handicapées se sentent traitées de façon différente des autres, mises à l'écart de la société**. Avec 6 millions de Français touchés personnellement par le handicap, nous sommes tous concernés ! Les moyens consacrés à la politique du handicap sont nécessaires



et doivent être sanctuarisés, mais ils ne suffisent pas. Dans de trop nombreuses situations, les acteurs compétents – en matière de scolarisation, de logement, de santé ou d’emploi – n’adaptent pas leurs pratiques pour bien accompagner les personnes handicapées et les renvoient vers le secteur « spécialisé ». Nous devons changer totalement d’approche et prendre des mesures pour que tous les acteurs et les services **prennent en charge les personnes handicapées comme tous les autres publics.**

## **Modifier en profondeur la politique du handicap, en privilégiant les acteurs et opérateurs « de droit commun ».**

Le secteur médico-social ne doit pas se substituer aux dispositifs de droit commun mais leur venir en appui. Parmi les mesures que nous prendrons, il y aura notamment celles qui suivent.

- Dans le cadre d’une grande réforme du secteur, **nous ouvrirons l’école au secteur médico-social** pour qu’il intervienne en son sein afin d’accompagner les élèves handicapés dans le respect du principe d’une école inclusive. Les établissements du secteur médico-social deviendront de véritables plateaux techniques qui viendront en soutien aux élèves quels que soient leurs lieux de scolarisation et d’accompagnement médico-social.
- Nous mettrons en place **des dispositifs incitatifs pour que toutes les structures et tous les professionnels des secteurs public et privé accueillent les personnes handicapées aussi bien que les autres publics.** Pour faciliter l’accès aux soins, nous revaloriserons le tarif des actes médicaux, car une consultation médicale est plus longue pour les personnes handicapées. La formation des professionnels intégrera la prise en charge du handicap.
- Nous **généraliserons à chaque établissement de santé l’application de la « charte Romain Jacob » garantissant à toutes les personnes handicapées un accueil de qualité**, adapté à leurs besoins, et les agences régionales de santé s’assureront de la bonne application de cette charte.
- **Nous maintiendrons nos efforts pour faciliter la formation professionnelle et l’accès à l’emploi des personnes handicapées.**

## Renforcer la politique de soutien à l'accessibilité.

Nous assouplirons les normes actuelles en privilégiant l'objectif à atteindre. Ce qui compte, c'est que les équipements, logements, transports soient accessibles, sûrs et de qualité, quels que soient les moyens utilisés. **L'important, c'est l'efficacité de la réponse que nous apportons et non son universalité.**

Nous apporterons également **un soutien financier aux collectivités locales par l'octroi de prêts bonifiés.**

Dans la continuité de la politique de soutien à l'accessibilité, **renforcer l'accès au numérique pour les personnes handicapées, grâce à des contenus audio et visuels adaptés, est notre priorité.** Il s'agit à la fois d'un impératif de citoyenneté, de sécurité (alarmes incendie...) et d'égalité devant la culture et le divertissement.

## Responsabiliser les bénéficiaires du système social dans une logique de « droits et devoirs ».

La finalité de notre modèle social doit être d'aider chaque citoyen à développer au mieux ses capacités et à prendre en main sa vie personnelle et professionnelle, plutôt que d'être dépendant de mesures de « compensation » peu efficaces. Notre conception de la justice sociale repose donc **sur une logique simple de « droits et devoirs »** : droit d'être accompagné et soutenu lorsque l'on se trouve dans la difficulté, mais, en contrepartie, devoir de tout mettre en œuvre pour trouver un emploi, vivre de façon autonome et subvenir aux besoins de sa famille. C'est la raison pour laquelle nous serons inflexibles avec **ceux qui abuseraient du système.**

## Créer une allocation unique d'activité<sup>2</sup> plus simple d'accès, mais conçue pour inciter fortement à la reprise d'un travail, autour d'un triple objectif :

- **de simplicité d'attribution**, car, lorsque l'on se trouve en difficulté, il n'est pas normal de se trouver face à un « mur de complexité » pour faire valoir ses droits ;

2. L'allocation unique d'activité fusionnera le RSA, la prime d'activité, l'ASS, les allocations logement, la prime de Noël et l'allocation de rentrée scolaire, et à terme les aides locales.

■ **d'incitation au travail**, en fixant son niveau à un montant qui marque une vraie différence avec un revenu d'activité ;

■ **de condition d'effort**, en prévoyant une suspension automatique en cas d'absence d'effort d'insertion de son bénéficiaire et en demandant aux allocataires d'effectuer des heures d'activité au bénéfice de la collectivité.

Elle sera attribuée en fonction de deux critères simples et harmonisés : le revenu et le nombre de personnes à charge.

**Son montant sera fixé à un niveau significativement inférieur au Smic** pour une personne seule, car, dans tous les cas, le travail doit payer davantage que l'inactivité. À ce montant de base s'ajouteront des majorations permettant notamment de tenir compte de la composition familiale du ménage. **Le cumul entre l'allocation unique d'activité et la reprise d'un travail à temps partiel** sera fixé à un niveau élevé, pour permettre à chacun de profiter tout de suite du bénéfice de son travail.

**Faire financer par le budget de l'État la nouvelle allocation et confier sa gestion aux CAF.**

L'allocation unique d'activité regroupera des prestations actuellement financées par les départements et des prestations financées par l'État. **Nous proposons de la faire financer intégralement par le budget de l'État**, ce qui permettra de supprimer des coûts de gestion inutiles et d'apurer la situation financière des départements.

Pour simplifier la gestion de la nouvelle allocation unique et la rendre plus efficace, nous proposons également de confier l'instruction des demandes, le versement de l'allocation et la mise en œuvre des volets « insertion » et « formation » aux caisses d'allocations familiales (CAF).

**Plafonner le montant cumulé de toutes les aides sociales en fonction du Smic.**

Nous mettrons progressivement en place un plafonnement de toutes les aides sociales en fonction du Smic à l'image de la réforme mise en œuvre au Royaume-Uni, pour que le travail soit toujours récompensé.

Au plus tard à la fin du quinquennat, ce plafond devra prendre en compte

à la fois l'**allocation unique d'activité**, les **aides des collectivités locales qui peuvent représenter jusqu'à 20 % des aides perçues par les bénéficiaires des minima sociaux et les aides issues de l'action sociale** des caisses de Sécurité sociale qui représentent environ 2 milliards d'euros.

**Renforcer les devoirs des bénéficiaires de l'allocation unique d'activité et prévoir des sanctions automatiques en cas de non-respect de leurs obligations.**

Nos **dispositifs d'incitation à l'effort d'insertion souffrent de deux grandes lacunes** : nous ne demandons aucune activité au profit de la collectivité aux bénéficiaires des minima sociaux et il n'existe pas de sanction automatique en cas de non-respect de l'obligation d'effort d'insertion.

Nous prendrons **trois mesures** pour encourager les bénéficiaires de l'allocation unique à retrouver le plus rapidement possible une activité professionnelle :

- pour les bénéficiaires les plus proches de l'emploi qui perçoivent l'allocation depuis au moins six mois, nous appliquerons **des sanctions automatiques de suspension de leur allocation en cas de refus d'une offre raisonnable d'emploi ou d'une formation** ;
- pour les bénéficiaires qui ont des difficultés personnelles qui les empêchent de retrouver immédiatement un emploi, **des « contrats d'objectifs » seront conclus avec les CAF**, comprenant des objectifs « intermédiaires » avant le retour à l'emploi (prendre un rendez-vous médical en cas de problème de santé, passer le permis de conduire avec une aide financière...) ; là encore, en cas de non-respect de ces engagements, des sanctions seront appliquées de façon automatique ;
- au-delà d'une certaine durée de perception de l'allocation, **tous les bénéficiaires seront redevables à la collectivité d'heures d'activité dédommagées**. Ces heures pourront être effectuées dans des associations, des collectivités locales, des opérateurs publics ou des services de l'État.

La mise en œuvre de ces réformes sera facilitée par la responsabilité unique donnée aux CAF sur la gestion de l'aide et la politique d'insertion. **Elle devra également s'appuyer sur une coopération renforcée entre les CAF pour le financement, et les agences Pôle emploi pour la formation et l'emploi.**

## **Instituer une participation financière forfaitaire minimale pour tous les bénéficiaires de la CMU complémentaire.**

Aujourd'hui, aucune participation financière n'est demandée aux bénéficiaires de la CMU complémentaire, cette logique de gratuité des soins va à l'encontre de l'esprit de responsabilisation individuelle. **Nous créerons donc une participation financière forfaitaire de quelques dizaines d'euros par an pour tous les bénéficiaires adultes de la CMU complémentaire.**

## **Revoir les conditions dans lesquelles les étrangers en situation régulière accèdent aux prestations sociales.**

Un étranger qui exerce le même travail et verse les mêmes cotisations salariales qu'un Français doit avoir accès aux mêmes assurances sociales, pour le protéger des risques liés aux accidents du travail, au chômage, à la maladie et à la vieillesse.

Mais un étranger tout juste arrivé en France **n'a pas à bénéficier immédiatement des mêmes aides « non contributives » qu'une personne résidant en France qui paie des impôts depuis longtemps pour les financer.** Il est légitime de demander aux nouveaux arrivants de pouvoir « s'autoassumer » dans les premiers temps de leur séjour. C'est la raison pour laquelle le RSA est accordé aujourd'hui avec une condition de résidence de cinq ans et l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Apsa), avec une condition de résidence de dix ans.

Nous proposons de **restreindre l'accès aux allocations familiales et logement, en le conditionnant désormais à une durée de résidence légale en France préalable de cinq ans. Nous appliquerons cette même durée de cinq ans à la future allocation unique** qui remplacera à terme le RSA et d'autres prestations non contributives. Nous proposons également de renforcer les conditions d'accès au RSA et à la future allocation unique. En plus de la condition préalable de résidence de cinq ans, il faudra **avoir travaillé au moins un an pour pouvoir toucher ces prestations.**

Parallèlement, en ce qui concerne les étrangers en situation illégale, **l'aide médicale d'État (AME) sera supprimée** et remplacée par une aide médicale temporaire qui ne concernerait que les urgences sanitaires et les maladies contagieuses.

## Améliorer l'efficacité de la lutte contre les fraudes sociales.

**Les fraudes sociales sont insupportables pour la très grande majorité de nos concitoyens qui respectent les règles.** C'est la raison pour laquelle, entre 2007 et 2012, nous avons donné une forte impulsion à la lutte contre les fraudes sociales.

Malheureusement, le gouvernement actuel n'a pas poursuivi cette politique et il existe encore **un écart considérable entre le montant de la fraude évitée par les caisses de sécurité sociale et la fraude estimée** : à peine plus de 300 millions d'euros de fraudes aux prestations sociales détectées (DNLF, 2015), alors que de nombreuses estimations l'évaluent à plusieurs milliards d'euros, et 400 millions d'euros de fraudes aux cotisations détectées, contre de 20 à 25 milliards d'euros de fraude estimée.

Nous devons donc :

- **fixer des objectifs ambitieux dans les conventions d'objectifs et de gestion** passées entre les caisses de sécurité sociale et l'État avec des cibles chiffrées précises ;
- **créer des mécanismes d'intéressement** permettant aux caisses performantes de conserver une partie des sommes récupérées ou des fraudes évitées ;
- **généraliser et amplifier les pratiques de data mining** dans toutes les caisses grâce aux nouvelles possibilités offertes par le big data ;
- pour les prestations sociales, **mener les contrôles de façon automatique, avant le versement des prestations**, pour éviter le paiement de prestations « indues » qui seront ensuite très difficiles à récupérer ;
- **renforcer les moyens d'investigation et professionnaliser encore davantage** les services de contrôle des fraudes.

Nous ferons le choix d'augmenter fortement les sanctions vis-à-vis des fraudeurs. **Ainsi Les Républicains mettront en œuvre une mesure forte. Les fraudeurs sociaux sanctionnés par la justice se verront appliquer un délai de carence de plusieurs années avant de bénéficier à nouveau de la générosité nationale.**

## **3 REPENSER NOTRE POLITIQUE EN MATIÈRE D'ACCUEIL DE L'ENFANT ET DE MODES DE GARDE EN RÉPONDANT NOTAMMENT AUX ATTENTES DES FAMILLES MONOPARENTALES**

**Des familles malmenées sous le quinquennat de François Hollande.**

**La famille a été particulièrement malmenée par les gouvernements socialistes ces dernières années.** Les chiffres pour l'année 2015 montrent une baisse de 2,3 % des naissances par rapport à l'année précédente sur cette même période. **Ainsi les naissances n'ont jamais été aussi peu nombreuses depuis 1999.**

Cette baisse inquiétante s'explique par une **perte de confiance des couples en âge de procréer dans les politiques publiques et plus particulièrement dans celles ayant trait à la famille.**

**Depuis 2012 le gouvernement socialiste méprise les familles !** La preuve en est l'entrée en vigueur en juillet dernier de la réforme des allocations familiales, conditionnées aux revenus.

**Cela intervient après une longue série d'attaques contre les familles.** Au final, ce sont quelque 3,2 millions de familles qui verront leurs aides familiales baisser sévèrement d'ici à 2017 (de l'ordre de 67 € en moyenne), pour seulement 2,1 millions de familles qui percevront 67 € de plus.

**Depuis l'élection de François Hollande, ce sont plus de 4 milliards d'euros<sup>3</sup> d'efforts qui auront été demandés aux familles !** Les Républicains souhaitent défendre une politique familiale ambitieuse, juste et volontariste. **Nous devons restaurer la confiance des Français au regard de ce qui est essentiel à leurs yeux et à nos yeux, la famille.**

La famille, c'est une institution clé et un repère dans cette période charnière que nous traversons. La famille, c'est elle qui assure le renouvellement des générations, la transmission de notre culture, c'est elle qui est dépositaire de ce lien intergénérationnel si précieux pour nos sociétés, de cette solidarité essentielle.

---

3. Chiffres de l'Union nationale des associations familiales.

## **Rétablir le quotient familial et restaurer le principe d'universalité des allocations familiales.**

**Dans le cadre d'une réforme fiscale globale, Les Républicains souhaitent rétablir le quotient familial mis à mal par François Hollande.** Nous voulons rééquilibrer la participation de chacun en fonction de ses capacités afin de permettre une meilleure justice fiscale entre les familles avec enfants et celles sans enfant.

**Les Républicains veulent restaurer le principe de l'universalité des allocations familiales.** Les socialistes se sont attaqués au principe de l'universalité des allocations familiales, montrant encore leur farouche opposition aux familles. La politique familiale s'adresse aux enfants, aidant les enfants sans distinction de classe sociale. Elle n'a rien à voir avec la justice fiscale entre les Français qui doit trouver sa réponse dans l'impôt sur le revenu des parents.

**Les Républicains estiment que les prestations familiales doivent être égales pour tous, quel que soit le niveau de revenu.** L'universalité des allocations familiales est un fondement de notre pacte social républicain. Nous reviendrons ainsi sur le principe de l'écêtement des allocations familiales, engagé par l'actuel gouvernement.

## **Favoriser l'engagement professionnel des femmes en développant les emplois familiaux.**

**Nous voulons encourager le développement des emplois familiaux, qui sous le quinquennat de François Hollande ont été particulièrement mis à mal, et réduire les charges sur les salaires des emplois à domicile pour les relancer.**

Les emplois familiaux, et d'une façon générale l'emploi à domicile, sont de véritables gisements d'emplois de proximité, notamment pour les moins qualifiés. **Le nombre d'heures de travail déclaré par les particuliers employeurs a poursuivi sa baisse en 2015<sup>4</sup>**, sous l'effet de la politique socialiste. Aussi, nous souhaitons réduire les charges sur les salaires des employés à domicile pour relancer les emplois familiaux.

---

4. Sur un an, la masse salariale nette de l'emploi à domicile diminue de 1,3 % (Acos).



## **Repenser notre politique en matière d'accueil de l'enfant et de modes de garde en s'attelant au problème des familles monoparentales.**

### **Défendre une politique de la famille, c'est défendre l'égalité homme-femme.**

Les modes d'accueil des jeunes enfants constituent des problématiques fortes pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, et c'est un domaine sur lequel notre famille politique doit faire des propositions ambitieuses pour améliorer l'offre d'accueil en France, qui est une vraie préoccupation pour les parents.

Bien qu'en baisse, le taux de natalité de la France est l'un des plus forts de l'Union européenne. Malgré l'exception française qui allie un fort taux de natalité et un taux d'emploi des femmes relativement élevé, le taux d'activité des femmes diminue avec le nombre d'enfants.

### **L'enjeu est économique car, selon certaines estimations, la France gagnerait 0,4 point de croissance par an pendant dix ans si le temps d'emploi des femmes rejoignait celui des hommes.**

La question est aujourd'hui de savoir comment pallier le manque de places en crèche. Les entreprises veulent continuer à investir dans les places en crèche. **Les Républicains proposent de légiférer concernant la question du Cifam pour les indépendants.** Étant exclus du crédit d'impôt famille, les indépendants ne peuvent pas investir dans les places en crèche alors même qu'il y aurait quelques milliers de places qui pourraient être financées directement par eux.

**Concernant les modes de garde, nous devons remplacer les aides existantes par une contribution unique.** Les parents la reporteraient ensuite soit vers des modes de garde individuelle, soit vers des modes de garde collective, publique ou privée. Cette solution permettrait de choisir le mode de garde et permettrait d'en anticiper la pénurie.

**Par ailleurs, la France compte aujourd'hui 1,6 million de familles monoparentales, ce qui représente 20 % des familles avec un enfant de moins de 18 ans, et concerne près de 2,4 millions d'enfants.**

La grande difficulté pour le parent dit « isolé » est de trouver un emploi. Le développement des modes de garde pourrait permettre à certaines mères célibataires de travailler. Les conditions de logement étant également plus

difficiles, nous proposons de développer, en lien avec les collectivités territoriales, du logement adapté qui répondrait en partie aux problèmes des familles monoparentales.

## 4 REFONDER ET GARANTIR L'AVENIR DE NOTRE MODÈLE SOCIAL

Les Français ont conscience de la gravité de la situation financière de notre système de protection sociale et **ils craignent pour son avenir**. Par ailleurs, **il n'est pas juste de faire peser les déséquilibres des dépenses sociales d'aujourd'hui sur les jeunes générations** et les générations futures qui doivent et devront supporter à la fois un niveau de contribution élevé, des droits sociaux inférieurs à ceux des générations plus âgées et l'obligation de devoir rembourser la dette sociale.

### Garantir une fois pour toutes le financement des retraites.

**Notre système de retraite par répartition est un élément clé de la solidarité entre générations et de la cohésion nationale** auxquelles les Français sont très attachés. Le financement des retraites constitue leur principale préoccupation en matière de protection sociale. Nous proposons d'éclaircir l'horizon en assurant l'avenir de nos retraites par répartition.

- Porter à 63 ans en 2020 l'âge légal de départ à la retraite, puis à 64 ans en 2025.
- Supprimer les régimes spéciaux tout en alignant le mode de calcul des pensions de retraite du public sur celui du privé (les 25 meilleures années, primes comprises).
- Abroger le compte pénibilité, véritable usine à gaz pour les entreprises, et mettre en contrepartie l'accent sur la prévention des risques professionnels.

Pour l'avenir, nous prévoyons des mécanismes d'ajustement automatique des paramètres de calcul des retraites en fonction de l'évolution de la

démographie et des conditions économiques, comme a su le faire l'Allemagne, et de nombreux autres pays de l'OCDE, pour garantir que notre système de retraite soit équilibré.

**Afficher dès le début du quinquennat un plan de réforme du système de santé permettant d'améliorer la prise en charge des soins et de ramener l'assurance maladie à l'équilibre.**

- **Améliorer le fonctionnement du système de soins pour atteindre un Ondam de 1,75 % sur la durée du quinquennat.**

Moderniser en profondeur le fonctionnement de notre système de santé est le seul moyen d'assurer l'avenir à long terme du financement solidaire des dépenses de santé, tout en améliorant la prise en charge des malades. Grâce aux réformes de l'organisation des soins que nous portons, **nous atteindrons un Ondam de 1,75 % par an, qui permettra de ralentir de façon durable la croissance des dépenses.**

**L'amélioration de la coordination des soins autour des patients en ALD sera la première source d'économie**, sachant qu'une amélioration de 1 % de l'efficacité de la prise en charge des ALD génère près de 1 milliard d'euros d'économies. **La réforme profonde du secteur hospitalier que nous prévoyons nous permettra de réaliser d'importants gains d'efficacité**, en agissant sur l'évolution du réseau d'hôpitaux de proximité, le développement de l'ambulatoire et l'amélioration de la gestion de chaque établissement grâce à la nouvelle autonomie que nous leur accorderons.

- **Abaisser le taux de prise en charge des dépenses de santé par la Sécurité sociale de 76 à 73 %, pour accélérer le retour à l'équilibre de l'assurance maladie.**

Pour accélérer le retour à l'équilibre de l'assurance maladie et le désendettement du pays, nous diminuerons le taux de prise en charge des dépenses de santé par la Sécurité sociale, avant intervention des complémentaires, de 76 à 73 %. Même après cette mesure, notre système de santé solidaire restera parmi les plus généreux au monde. Après concertation, nous réexaminerons à la fois le « panier de soins » pris en charge par l'assurance maladie pour le concentrer sur les dépenses les plus utiles et la participation financière des assurés au paiement des dépenses.

## **Chasser toutes les sources d'inefficacité dans la gestion du système en simplifiant son organisation et son fonctionnement**

- **Fusionner autant que possible les régimes et caisses de sécurité sociale.**

La complexité de notre système de sécurité sociale est unique au monde. **L'assurance maladie obligatoire est éclatée en 15 régimes différents**, ce qui coûte 7 milliards d'euros de frais de gestion. Aussi **nous rationaliserons l'organisation actuelle par des fusions de régimes à chaque fois que ce sera possible, sans porter atteinte à la qualité du service rendu aux assurés.**

En matière de retraite complémentaire obligatoire, les salariés du privé sont gérés par **18 institutions de retraite complémentaire pour le compte des régimes Agirc et Arrco**. Cette organisation très fragmentée explique en partie des coûts de gestion élevés (1,8 milliard d'euros prélevés sur les cotisations en 2013). Dans ce contexte, nous demanderons aux gestionnaires de ces régimes de poursuivre leurs efforts d'économie **et d'aligner leurs coûts de gestion sur ceux de la Cnav**.

Enfin, **nous encouragerons au maximum les mutualisations entre caisses locales de sécurité sociale et la réorganisation des réseaux existants pour améliorer l'efficacité de leur gestion**. Dans certains réseaux, il est possible de revoir l'organisation pour garder, au plan local, des structures légères d'accueil du public, au niveau régional, une organisation chargée de la lutte contre les fraudes et, au niveau national, le traitement administratif et de l'affiliation des bénéficiaires. À terme, des mutualisations entre les caisses des différents réseaux au service des assurés pourraient également être envisagées.

L'ensemble de ces mesures doit nous permettre de **diminuer les coûts de gestion des branches de sécurité sociale de 10 % entre 2018 et 2022**.

- **Constituer une « task force simplification » pour simplifier l'ensemble de la réglementation sociale.**

La complexité de la législation sociale est un véritable cauchemar pour les Français à qui on demande de multiples formalités souvent inutiles et qui génère des coûts de gestion considérables. **Une « task force simplification » sera créée dès le début du quinquennat. Supprimer les multiples cas**

particuliers et demandes de justificatifs inutiles permettra notamment aux Français d'accomplir de plus en plus de démarches en ligne. Une aide sera apportée à ceux qui sont le plus éloignés de ces nouvelles technologies.

## **Voter à l'équilibre les lois de financement de la Sécurité sociale dès 2020.**

Grâce aux réformes structurelles que nous proposons, nous nous engageons à ramener à l'équilibre les comptes de chaque branche de la Sécurité sociale au plus tard en 2020. Une fois cet engagement tenu, **nous mettrons en place des mécanismes de régulation permettant de garantir que la Sécurité sociale ne connaîtra plus de déficit.**

La loi organique qui définit le cadre des lois de financement de la Sécurité sociale prévoira **le vote à l'équilibre des lois de financement de la Sécurité sociale** et elle imposera d'inscrire dans les lois de financement **les mécanismes de rééquilibrage automatique qui se déclencheront en cas de non-respect de l'équilibre.** Ces règles s'appliqueront branche par branche pour responsabiliser les gestionnaires de chacune d'entre elles.

Pour que notre système de protection sociale continue à jouer un rôle d'amortisseur social en cas de crise, ces principes s'appliqueront en tenant compte des cycles économiques. **Un fonds de régulation des comptes de la Sécurité sociale sera créé.** Il accumulera des réserves en période de forte croissance qui serviront à compenser les déficits en période de crise. ■

## RÉSULTATS DES QUESTIONS POSÉES AUX ADHÉRENTS

22157 personnes ont participé

- 1 La lutte contre la désertification médicale est-elle selon vous un enjeu pour notre pays ?



*Ne se prononce pas*

- 2 Pensez-vous qu'il faille revaloriser la médecine de proximité dans le cadre d'un « plan médecine libérale 2020 », destiné à permettre aux médecins de retrouver du temps médical, de développer des maisons d'exercice regroupé, pour un meilleur suivi des patients ?



*Ne se prononce pas*

- 3 Êtes-vous favorable à l'autonomie des hôpitaux publics, pour favoriser l'innovation et les rapprochements locaux entre structures ?



*Ne se prononce pas*

- 4 Êtes-vous favorable à l'ouverture des écoles au secteur médico-social afin de ne plus faire de traitement différencié du handicap et rendre notre société plus inclusive ?



*Ne se prononce pas*

- 5 Êtes-vous pour le plafonnement des aides sociales sous le niveau du SMIC pour récompenser davantage le travail ?



*Ne se prononce pas*

- 6 Que pensez-vous d'une participation financière forfaitaire minimale pour tous les bénéficiaires de la CMU complémentaire, pour mettre fin à la gratuité sans contreparties ?



*Ne se prononce pas*

- 7 Souhaitez-vous que soit réinstauré le principe d'universalité des allocations familiales que le gouvernement a remis en question ?



*Ne se prononce pas*

- 8 Êtes-vous favorable au rétablissement du quotient familial, mis à mal sous le quinquennat de François Hollande ?



*Ne se prononce pas*

- 9 Êtes-vous pour une réduction des charges sur les emplois familiaux pour relancer leur attractivité et favoriser ainsi l'activité professionnelle, des femmes notamment ?



*Ne se prononce pas*

- 10 Pour lutter contre la fraude sociale, faut-il que les personnes ayant fait l'objet d'une condamnation judiciaire, se voient appliquer un délai de carence de plusieurs années avant de pouvoir en bénéficier à nouveau ?



*Ne se prononce pas*





# OUTRE-MER



**MARDI 31 MAI 2016**

**L'outre-mer français couvre près de 120 000 km<sup>2</sup> et compte plus de 2 600 000 habitants, répartis dans les océans Atlantique, Indien et Pacifique.** La France est ainsi le seul pays au monde à jouir d'une présence territoriale sur l'ensemble des océans. **La France sait donc ce qu'elle doit à ses outre-mer** dont la diversité et la richesse sont constitutives de l'identité française.

**La France ne serait pas la France sans les outre-mer.**

**Toutefois, alors que les possibilités de développement sont immenses,** les outre-mer ont été durement éprouvés ces quatre dernières années et continuent de faire face à des défis de grande ampleur.

**Les collectivités n'ont bénéficié que d'une attention distante de la part du pouvoir actuel.** La Polynésie a été inscrite, dès 2013, sur la liste des pays à décoloniser des Nations unies, alors même que les indépendantistes n'ont jamais été majoritaires en Polynésie. En Nouvelle-Calédonie, l'accord de Nouméa est resté au point mort, alors que la consultation d'autodétermination est prévue au plus tard en 2018. À Saint-Pierre - et - Miquelon, le pouvoir en place essaie de faire adopter une réforme du statut local inopportune, sans même prendre la peine de consulter les habitants.

**De leur côté, les départements d'outre-mer ont eu à faire face à des défis immenses, sans que les réponses apportées soient à la hauteur : une situation économique et sociale dégradée en raison d'un taux de chômage record, entre 2,5 et 3 fois plus élevé qu'en métropole,** et un chômage massif des jeunes actifs qui dépasse les 50 %. Dans le même temps, l'insécurité y est devenue galopante, en particulier en Guadeloupe ou sur des territoires soumis à une forte pression migratoire, comme la Guyane et Mayotte. Dans ce contexte d'impuissance généralisée de l'État, la jeunesse des départements d'outre-mer doute de son avenir et perd ses repères.

**Il est temps de sortir de cette paralysie de l'État dans les outre-mer et d'apporter à nos compatriotes d'Outre-mer les réponses qu'ils sont en droit d'attendre. C'est tout l'objet de ce document d'orientation.**

**Les Républicains sont particulièrement à l'écoute des outre-mer,** comme ils l'ont démontré avec la création d'un comité des outre-mer, présidé par Nicolas Sarkozy et installé dès janvier 2015. Sa mission est d'élaborer le projet politique pour les outre-mer de notre mouvement, en tenant compte de la diversité des territoires et des histoires de chacun d'entre eux.

**La lutte contre le chômage dans les outre-mer et le retour à l'emploi doivent être une priorité nationale ! Nous voulons mettre en place les outils nécessaires pour ramener en cinq ans le chômage à un niveau comparable à celui de la métropole.**

Pour ce faire, il faut donner aux entreprises des outre-mer, confrontées à un environnement extrêmement concurrentiel, les moyens d'être compétitives par rapport à l'import, c'est-à-dire aux multinationales européennes, mais aussi par rapport à leurs voisins de la Caraïbe ou de l'océan Indien.

**Il faut également permettre à chacun des habitants d'outre-mer de vivre en sécurité, en rétablissant partout l'autorité de l'État.**

**Il faut encore donner une perspective aux familles et à la jeunesse des outre-mer** en investissant dans l'école, et notamment l'école maternelle et élémentaire, car c'est dès le plus jeune âge que se prépare l'avenir.

Enfin, l'État devra retrouver une ambition forte pour ses collectivités d'outre-mer. **Il faudra, notamment, proposer à chaque collectivité un « pacte de développement »** qui engagera l'État sur plusieurs années et qui permettra, dans le dialogue avec les autorités élues localement, de partager des objectifs ambitieux et communs. En Nouvelle-Calédonie, il conviendra de mieux préparer les conditions de sortie de l'accord de Nouméa, en gardant à l'esprit le souhait de la majorité des Calédoniens, c'est-à-dire le maintien dans la France.

## **1 FAIRE DE LA CRÉATION D'EMPLOIS OUTRE-MER UNE PRIORITÉ NATIONALE POUR ALIGNER AU COURS DU PROCHAIN QUINQUENNAT LE TAUX DE CHÔMAGE DANS LES DOM SUR CELUI DE L'HEXAGONE**

**Il n'y a aucune fatalité à se résoudre à constater, année après année, des taux de chômage qui sont systématiquement de 2,5 à 3 fois plus élevés qu'en métropole.** C'est la raison pour laquelle Les Républicains souhaitent que la lutte contre le chômage dans les outre-mer devienne une priorité nationale,

avec un objectif clair : ramener le taux de chômage outre-mer au niveau de la moyenne nationale au cours du prochain quinquennat.

Pour cela, nous souhaitons orienter l'ensemble des soutiens publics outre-mer vers un objectif : le maintien ou la création d'emplois.

Ce sont bien les entreprises qui créent des emplois durables. C'est pourquoi il faut leur permettre de se battre à armes égales avec leurs concurrents, afin de renforcer la production locale et de créer des emplois dans chacun des DOM.

Les atouts des DOM sont colossaux, mais il faut maintenant passer du discours sur les « potentialités » des outre-mer, à la réalité concrète.

### **Créer les conditions économiques d'une création massive d'emplois dans les DOM.**

**La lutte contre le chômage dans les DOM et le retour à l'emploi sont l'enjeu de l'égalité réelle. Ils sont un impératif et doivent être la grande priorité nationale du prochain gouvernement.** Pour ce faire, nous mettrons en place un programme pour l'outre-mer autour de plusieurs axes forts.

#### **Créer une zone franche globale.**

**Il s'agit de permettre aux entreprises des outre-mer de regagner en compétitivité par rapport à la métropole en exonérant totalement de charges sociales et fiscales toutes les entreprises qui créent ou qui maintiennent de l'emploi outre-mer.**

Il existe aujourd'hui de nombreux zonages applicables outre-mer. Certains sont spécifiques (zones franches d'activité), d'autres sont de droit commun (zones de revitalisation rurale, zones franches urbaines, etc.). Par ailleurs, certains dispositifs nationaux, majorés pour l'outre-mer, pourraient être recentrés sur les secteurs les plus productifs en emploi : quelle est l'utilité, sur le plan de l'emploi, d'un Cice majoré dans la grande distribution par exemple ?

**Il faut donc donner de la lisibilité à ces empilements de dispositifs en leur substituant un dispositif unique outre-mer : la zone franche globale.**

**Il vaut mieux financer les entreprises qui créeront de l'emploi marchand et pérenne plutôt que d'avoir à injecter des sommes plus importantes en**

**allocations et autres revenus de redistribution, qui n'ont aucun effet à long terme pour le développement des outre-mer.**

**Permettre au secteur du tourisme des DOM d'exprimer tout son potentiel en termes d'emplois par la création d'une zone franche douanière pour l'export.**

**Le tourisme et les activités qui lui sont liées (hôtellerie, croisiéristes, location de plaisance, activités portuaires comme le carénage, etc.) sont l'un des principaux gisements de création d'emplois dans les DOM.** Il faut toutefois permettre à ce secteur de se battre à armes égales avec ses concurrents proches (Maurice pour la Réunion par exemple, ou l'ensemble des pays de la Caraïbe pour les Antilles).

Malgré de belles réussites, en particulier à la Réunion avec le concept des « îles vanille », le cadre réglementaire national n'est pas suffisamment adapté aux réalités que vivent les professionnels de ce secteur.

Ainsi, par exemple, la plupart des pays de la Caraïbe sont des « ports francs », c'est-à-dire que ceux qui vivent de l'industrie touristique y bénéficient d'un système dérogatoire leur permettant d'être exonérés de droits de douane et de TVA.

**Nous proposerons donc de prendre en compte cette réalité concurrentielle en exonérant de droits de douane et de TVA les produits locaux achetés par les touristes, les approvisionnements réalisés par les entreprises de ce secteur et toutes les prestations de services destinées à l'export (hôtellerie, location/réparation de bateaux, etc.).**

Il s'agit donc de faire des DOM des « ports francs » pour ce qui concerne les activités « export » fortement créatrices d'emplois, et des « duty free » pour les achats destinés à être consommés en dehors des DOM, par les touristes ou les croisiéristes par exemple.

**Dans le cadre de cette politique touristique, nous améliorerons la desserte aérienne, à l'instar du « hub » créé par Nicolas Sarkozy à l'aéroport Roissy - Charles-de-Gaulle à destination des Antilles, mais supprimé depuis par François Hollande.**

**Nous réfléchissons également aux modalités de mise en œuvre de la taxe de séjour (au réel et pas au forfaitaire).**

Enfin, nous mettrons en œuvre, en lien avec les collectivités locales, des actions destinées à l'embellissement du **patrimoine : fleurissement des villes, restauration du petit patrimoine, mise en place d'une signalétique adaptée, etc.**

**Prendre en compte les handicaps spécifiques des DOM à chaque fois qu'une mesure nationale sera créée.**

Dans la très grande majorité des cas, les principaux concurrents des entreprises des DOM sont des entreprises hexagonales, en particulier celles qui sont les plus compétitives puisqu'elles ont la capacité à exporter dans les DOM.

Non seulement ces entreprises hexagonales ont la possibilité de réaliser des économies d'échelle beaucoup plus importantes que les entreprises des DOM, mais en plus elles bénéficient de la baisse continue du coût du fret.

**Les Républicains souhaitent donc, au premier chef, le maintien et la défense de l'octroi de mer, seul outil à même de protéger l'économie locale des DOM, et donc ses emplois.**

Nous souhaitons également que l'écart de compétitivité avec l'Hexagone soit pris en compte dans la mise en place de politiques nationales de soutien à l'économie.

En effet, dans le contexte de zone franche globale décrit plus haut, c'est-à-dire avec zéro charges et zéro imposition sur les sociétés, toute mesure de compétitivité concédée à la France entière n'aurait pas d'effet dans les DOM : on ne peut pas baisser les charges au-dessous de zéro pour l'outre-mer.

Dans le contexte de reconfiguration du Cice lors du prochain quinquennat, il conviendra donc de **mettre en place un outil spécifique de soutien à la compétitivité des DOM, qui permettra de maintenir constant le différentiel avec les entreprises hexagonales.**

**Porter une attention soutenue aux délais de paiement de la commande publique.**

Cela constitue aujourd'hui une forte attente en outre-mer où les entreprises, déjà plus fragiles, ferment à cause des délais de paiement des institutions

publiques (mise en œuvre des procédures prévues dans la loi, intérêts moratoires, etc.).

**En particulier, nous proposerons que les entreprises qui se trouveraient dans l'impossibilité de payer leurs charges sociales à cause de retards de paiement d'une commande publique puissent faire valoir cette créance publique auprès des organismes sociaux en paiement de leurs obligations.**

### **Consolider les emplois existant en permettant un financement des entreprises plus fluide.**

Le système bancaire en outre-mer ne fonctionne pas de façon satisfaisante : non seulement les crédits sont plus rares, mais ils sont en plus systématiquement plus chers. Dans ces conditions, nombre d'entreprises doivent renoncer à des investissements qui sont, bien souvent, créateurs d'emplois, par manque d'accès aux financements.

### **Fixer des règles claires en matière de défiscalisation pour que le rôle de Bercy se limite à une appréciation formelle.**

Il faut sortir de la régulation budgétaire faite, sans le dire, par le bureau des agréments de Bercy. Pour cela, le gouvernement pourrait fixer, par circulaire et une bonne fois pour toutes, à la fois les investissements et les activités éligibles à la défiscalisation, et les pièces justificatives nécessaires pour déposer son dossier.

Si les entreprises remplissent bien les conditions fixées dans cette circulaire, alors Bercy ne pourrait pas refuser l'agrément.

**Le rôle de Bercy devrait donc se limiter à cette vérification formelle, ce qui lui permettrait d'aller beaucoup plus vite.** Nous pourrions ainsi ramener le délai durant lequel le bureau des agréments peut demander des compléments d'information aux opérateurs à deux ou trois semaines, au lieu des trois mois actuels.

Les entreprises des DOM auraient ainsi à la fois le « coup de tampon » de Bercy nécessaire vis-à-vis des banques, et une lisibilité plus grande pour continuer à investir.

En outre, face à la crise du BTP en outre-mer et au manque de logements

disponibles, nous proposerons de rendre à nouveau le logement intermédiaire éligible à la défiscalisation.

### Ouvrir le « FIP-DOM » aux contribuables métropolitains.

Le FIP-DOM a été créé en 2011, mais l'épargne collectée par cet intermédiaire est quasiment nulle, et qui plus est en décroissance. La raison en est simple : seuls les résidents en outre-mer peuvent percevoir l'avantage fiscal attaché au FIP-DOM.

### Il s'agit pourtant d'un outil particulièrement utile au financement du développement des entreprises, c'est-à-dire de l'emploi.

Dans ces conditions, nous ouvrirons la possibilité de souscrire au FIP-DOM à l'ensemble des contribuables français, ce qui aura pour effet d'augmenter considérablement la collecte et ainsi de permettre aux entreprises des DOM de trouver des relais de financement complémentaires à ceux des banques.

### Promouvoir les filières d'avenir en consolidant les filières agricoles traditionnelles et en développant l'agriculture de diversification.

Avec 47640 emplois à temps plein sur 40500 exploitations, **les outre-mer disposent d'une agriculture constituant un pilier essentiel de l'économie locale.**

S'agissant de la banane et de la canne, Les Républicains souhaitent consolider ces filières qui sont les ambassadrices des DOM auprès des consommateurs français, et dont le niveau d'excellence est un exemple en Europe. Il s'agit en outre de filières qui sont très fortement pourvoyeuses d'emplois, puisque près de 30 000 emplois privés en dépendent outre-mer.

Il faudra notamment s'assurer que les accords négociés par l'Union européenne avec des pays tiers ne se fassent pas au détriment de ces deux productions tropicales françaises. À chaque fois que ces accords aggraveront les positions commerciales de ces deux productions, Bruxelles devra compenser à la hauteur du préjudice, de telle manière que les salariés et les planteurs de ces deux filières n'en subissent pas les répercussions.

**La filière banane** a des projets de développement ambitieux qu'il conviendra de soutenir, notamment s'ils permettent de fortes créations d'emplois en



Guadeloupe ou en Martinique. Il faudra aussi accompagner sa transition vers le « bio », qui permet de réduire encore plus l'impact sur l'environnement.

**La filière canne-sucre** est elle aussi confrontée à des défis majeurs, notamment en raison de la fin des quotas sucriers en Europe à l'automne 2017. Les Républicains soutiennent la demande de la filière d'obtenir une compensation de 38 millions d'euros, puisque les industriels s'engagent à continuer d'acheter toute la canne qui leur est présentée, à un prix négocié avec les planteurs dans les « conventions canne ».

**La filière canne-rhum**, de son côté, **bénéficie d'un marché du rhum particulièrement dynamique en Europe. Il conviendra d'accompagner les demandes d'augmentation du contingent faites à Bruxelles pour permettre aux producteurs des DOM ne pas perdre de parts de marché au bénéfice de rhums de pays tiers qui n'ont aucun impact en termes d'emploi sur nos territoires. Il faudra également accompagner la demande antillo-guyanaise de réévaluation de l'enveloppe Posei consacrée à la transformation de la canne en rhum.**

Si la banane ou la canne sont les principaux postes d'exportation des DOM (à l'exception de la Guyane et de Mayotte) et permettent la création de dizaines de milliers d'emplois privés à temps plein, l'agriculture de diversification, essentiellement tournée vers la consommation locale, doit être elle aussi soutenue et accompagnée dans son développement.

**Enfin, l'agriculture dite de « diversification »**, davantage tournée vers la satisfaction des besoins locaux, doit aussi être soutenue et encouragée, notamment pour permettre la substitution d'une production locale de qualité aux importations actuelles. Il s'agit d'une agriculture vertueuse, car elle permet une création d'emplois par l'installation de jeunes agriculteurs, une baisse des prix des produits locaux grâce à l'organisation en filières et une garantie de revenu donnée à l'agriculteur ou à l'éleveur.

**L'État mettra les moyens budgétaires nécessaires au développement de l'agriculture de diversification dans les DOM, en doublant l'enveloppe actuellement consacrée à la diversification sur des crédits nationaux, pour la porter à 80 millions d'euros par an au fur et à mesure des besoins.**

Pour permettre de créer une dynamique positive de consommation locale de produits locaux, Les Républicains souhaitent introduire dans le code

des marchés publics une clause « acteurs de proximité », qui permettrait de réserver une partie des achats réalisés par les collectivités locales et les services déconcentrés de l'État à la production locale, à chaque fois que celle-ci existe sur le territoire considéré.

## **L'Union européenne doit tenir compte des spécificités des outre-mer.**

L'article 349 du traité est actuellement insuffisamment utilisé par les autorités françaises et communautaires. Il convient de lui donner une portée beaucoup plus ambitieuse, en particulier sur deux sujets : les accords commerciaux que l'Union européenne conclut avec des pays tiers et le statut des aides d'État dans les DOM.

### **Sortir les productions locales des DOM du champ des futurs accords commerciaux conclus par l'Europe.**

Les productions des DOM, notamment en matière agricole, sont particulièrement exposées lorsque l'Union européenne négocie des accords commerciaux avec des pays tiers.

En effet, il s'agit souvent d'obtenir de ces pays tiers l'ouverture de leur marché pour notre industrie, en échange d'une ouverture du marché européen pour leurs produits agricoles. Or, les seules productions tropicales communautaires sont réalisées dans les DOM.

Les concessions commerciales accordées par l'Union européenne aux pays tiers ne peuvent pas être envisagées sans une analyse du risque de déstabilisation des productions issues des RUP, compte tenu des coûts de production dans les pays tiers (bien moins élevés que les coûts des producteurs communautaires, qui doivent respecter en tout point la réglementation nationale et communautaire alors même qu'ils produisent en zone tropicale humide).

Cela est d'autant plus vrai que les DOM produisent dans des conditions spécifiques liées à leur territoire (isolement, insularité, petite taille du territoire, relief volcanique, surcoût de transport, etc.) et ont de ce fait des coûts incompréhensibles éminemment plus élevés que les coûts de production dans ces pays.

Dans ces conditions, la France doit donc obtenir de l'Europe qu'elle défende l'exclusion totale des productions des DOM des futurs accords commerciaux,

car un contingent même limité pourrait suffire à supprimer les débouchés de nos produits et à faire baisser les prix à un point tel que nos productions ne seraient plus viables sur ces marchés très concurrentiels.

Dans le cas contraire, il conviendra d'obtenir de Bruxelles une compensation, pour les filières de production des DOM, égale à l'avantage accordé par ailleurs au pays tiers.

**Obtenir une plus grande souplesse de la Commission s'agissant des aides dans les DOM, car celles-là ne peuvent pas fausser la concurrence en Europe continentale.**

Le nouveau « règlement général d'exemption par catégories » impose des restrictions insupportables aux entreprises des DOM. Il faudra remettre ce règlement sur la table pour obtenir la prise en compte de l'ensemble des surcoûts subis par les entreprises des DOM.

Au-delà, il faut faire évoluer notre rapport avec les institutions de Bruxelles en définissant une ligne de partage claire : lorsque les aides servies outre-mer n'induisent aucun risque de concurrence sur le marché continental, alors l'Europe doit laisser la France et les collectivités locales libres d'aider ses entreprises comme elles le souhaitent.

L'intervention de la Commission ne se comprend, éventuellement, que dans le cas des aides destinées à des productions « export », dont les consommateurs se trouvent en Europe continentale.

C'est vrai pour les aides au fonctionnement, mais aussi pour les aides à l'investissement, et notamment s'agissant de la défiscalisation pour les investissements de renouvellement : **la Commission doit exercer la plénitude de ses compétences, mais sans aller au-delà.**

Les Républicains souhaitent donc en revenir à une lecture stricte du traité, et en particulier de son article 349 qui donne de très nombreuses possibilités d'adaptation et qu'il faut utiliser davantage.

## 2 LUTTER CONTRE L'INSÉCURITÉ ET RESTAURER L'AUTORITÉ DE L'ÉTAT DANS NOS OUTRE-MER

**L'État doit garantir à nouveau la sécurité de nos compatriotes d'outre-mer.**

**L'insécurité est devenue galopante dans les outre-mer, en particulier sur des territoires soumis à une pression migratoire inimaginable** (la Guyane et Mayotte), mais pas seulement.

On dénombre 45 meurtres par an en Guadeloupe, soit 10 crimes pour 100 000 habitants, ce qui est 10 fois plus qu'en métropole.

La Guyane est également fortement touchée par des vols violents, qui sont quatre fois plus **élevés qu'en métropole** en 2015. L'affaiblissement du dispositif de lutte contre l'orpaillage clandestin « Harpie », mis en place par Nicolas Sarkozy, a conduit à un doublement du nombre de chantiers clandestins en Guyane, alors que les forces armées n'ont plus de moyens suffisants pour faire face à cette menace sur la souveraineté territoriale de la France.

Dans l'océan Indien, Mayotte est confrontée à une pression migratoire inimaginable qui est génératrice d'une délinquance de plus en plus violente. En outre, le taux de cambriolages par logement y est considérablement supérieur à tous les autres territoires français. En 2015, il y a eu en moyenne 23 cambriolages pour 1 000 logements sur ce territoire.

L'insécurité augmente très sensiblement en Nouvelle-Calédonie, tandis qu'elle s'envole à Saint-Martin.

**Les Républicains souhaitent donc renforcer les moyens en personnels et en matériels alloués aux forces de l'ordre dans les outre-mer.**

En 2002, la situation de la délinquance outre-mer était catastrophique : elle avait littéralement explosé sur l'ensemble des outre-mer, tandis que les moyens humains et matériels étaient notoirement insuffisants.

En dix ans, par une action volontariste et adaptée, nous avons progressivement fait baisser la délinquance, qui repart à la hausse depuis.

Il faut concentrer les moyens humains et matériels aux endroits où la délinquance est la plus forte : c'est le cas des outre-mer, qu'il s'agisse des départements comme des collectivités.

Des moyens suffisants seront donnés aux forces de l'ordre outre-mer pour faire refluer la délinquance outre-mer.

### **Nous voulons rendre le SMA obligatoire pour les « décrocheurs » de 18 à 26 ans.**

Dispositif créé en 1961 en outre-mer, le service militaire adapté (SMA) accueillait en 2015 près de 5 764 jeunes en outre-mer et le taux d'insertion des jeunes à l'issue du SMA était de 76,3 %.

**Pour lutter contre le décrochage scolaire, nous rendrons le SMA obligatoire pour les jeunes en rupture de scolarité.** Il s'agit d'une mesure nationale qui sera, bien évidemment, applicable aux outre-mer et qui montera en puissance sur le quinquennat.

**Dans le dispositif que nous mettrons en place, le jeune décrocheur sera obligé d'intégrer ce SMA, sauf s'il a un emploi ou une formation qualifiante.** Nous estimons que les jeunes en décrochage qui refuseraient d'être incorporés au SMA perdraient le droit à l'allocation sociale unique (allocation familiale parentale, aide au logement).

### **Nous souhaitons également donner les moyens à l'État de faire respecter la souveraineté nationale française en Guyane et à Mayotte.**

Ces deux départements d'outre-mer sont confrontés à une violence qui est largement le fait de pays limitrophes, qui profitent de la porosité de nos frontières et de l'irrésolution de l'État. Comme nous l'avons fait avant 2012 à Mayotte en équipant l'île de radars permettant de détecter les embarcations et en équipant convenablement en hommes et en matériels les forces de l'ordre sur place, ou encore en Guyane en mobilisant 1700 hommes sur le dispositif « Harpie », le respect de nos frontières sera une priorité en matière de lutte contre l'insécurité.

Ce renforcement se fera concomitamment à une action en direction des États voisins concernés, pour leur proposer un partenariat renforcé : une politique de codéveloppement ambitieuse en échange d'une meilleure coopération

avec les autorités françaises pour contrôler les départs depuis l'Amapa et le Suriname pour la Guyane, et depuis les Comores pour Mayotte.

**Enfin, Les Républicains souhaitent que le droit du sol en métropole et dans les outre-mer soit une présomption et non un droit absolu, comme nous l'avons rappelé dans notre journée de travail sur l'immigration.** Dans le cas de Mayotte, nous ne pouvons pas nous résoudre à cette situation tendue entre Mahorais et ressortissants comoriens en situation irrégulière. Rester passif, c'est laisser 250 000 habitants de Mayotte avec le sentiment d'être abandonnés. Aucun territoire ne peut résister à une telle pression migratoire, 50 % des étrangers sont en effet en situation illégale à Mayotte.

**Nous organiserons davantage le contrôle des frontières maritimes et ferons le choix d'augmenter la capacité des établissements pénitentiaires de Guyane, de Guadeloupe et de Martinique.**

**À Saint-Martin, nous renforcerons la réponse judiciaire grâce à une juridiction propre (tribunal ou a minima chambre détachée) et un établissement pénitentiaire, instances pourtant promises de longue date.**

**Sur le plan national, nous veillerons à l'exécution des peines et proposons pour ce faire de supprimer toutes les réductions automatiques de peines en prison.**

Nous réintroduirons notamment une distinction entre le primo-délinquant et le récidiviste (mesure abrogée par l'ancienne ministre de la Justice Christiane Taubira). Nous restaurerons le mécanisme de révocation automatique du sursis en cas d'infraction et interdirons la possible libération conditionnelle dès l'exécution de la moitié de la peine. Pas d'examen de libération conditionnelle avant l'exécution d'au moins les deux tiers de la peine.

**Nous ferons le choix d'augmenter la capacité des établissements pénitentiaires de Guyane, de Guadeloupe et de Martinique, dans le cadre d'un plan national de construction de prisons pour répondre aux réalités de l'insécurité.**

**Offrir des perspectives claires aux collectivités d'outre-mer, en partenariat avec les autorités élues de ces territoires.**

L'État doit exercer la plénitude de ses compétences régaliennes dans les collectivités d'outre-mer, notamment s'agissant de la sécurité de nos compatriotes.

Il faut également que chacun de ces territoires, à l'autonomie poussée au sein de la République, trouve un cadre adapté à sa situation à l'intérieur de la France.

**Les Républicains souhaitent que, dès la première année du quinquennat, un contrat de développement sur dix ans soit négocié puis signé avec les autorités élues des collectivités d'outre-mer.**

Il s'agira de définir ensemble les priorités de l'action publique, de clarifier les financements respectifs des mesures qui y sont associées, et d'évaluer ensemble les résultats de cette action conjointe.

Il faut apporter aux Français des collectivités d'outre-mer davantage de stabilité et de cohérence de l'action publique entre la vision de l'État et celle de leurs autorités élues. Il n'y a aucune raison que nous n'arrivions pas à nous mettre d'accord sur quelques grandes priorités sur les dix prochaines années.

Chaque territoire pourra négocier un contrat de développement adapté à sa situation, car il faut sortir de la vision trop uniforme qu'on a parfois des outre-mer à Paris : s'il y a un certain nombre de points communs, il faut aussi accepter que la réalité de la Polynésie n'est pas celle de la Calédonie, qui n'est pas celle de Wallis-et-Futuna, de Saint-Pierre - et - Miquelon ou de Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

**S'agissant de la Nouvelle-Calédonie, les Républicains réitèrent leur attachement à ce que ce territoire demeure dans la France.**

Il conviendra toutefois de mieux préparer la fin de l'accord de Nouméa, et la consultation des Calédoniens qui est prévue au plus tard à la fin de l'année 2018. Celle-là n'est actuellement pas préparée, et les Calédoniens s'interrogent sur l'attitude de l'État en la matière.

Pour ce qui concerne Les Républicains, les choses sont claires et ont été rappelées dans le « discours de Païta » du président Nicolas Sarkozy en 2011 : la recherche du plus grand consensus pour arriver à une solution partagée, sans céder sur l'essentiel qui est le maintien en France.

**Statut de Saint-Pierre - et - Miquelon : conserver le statut actuel face aux manœuvres du pouvoir actuel.**

L'archipel subit depuis plus d'un an les assauts gouvernementaux qui visent

à imposer, sans le dire, les modifications du statut de l'archipel de Saint-Pierre - et - Miquelon.

**Nous souhaitons qu'aucune réforme institutionnelle ne se fasse sans que les habitants de Saint-Pierre - et - Miquelon n'aient été préalablement consultés.**

**Que cette consultation préalable soit obligatoire ou non n'a pas d'importance : c'est une question de respect des citoyens, qui ont le droit de se prononcer sur leur avenir.** Nicolas Sarkozy en a toujours fait une règle avant toute évolution, en particulier en Guyane ou en Martinique.

## 3

## PRÉPARER LES OUTRE-MER AU MONDE DE DEMAIN

Au-delà des mesures immédiates en faveur de la création d'emplois et pour restaurer l'autorité de l'État outre-mer, il faut aussi préparer les départements et collectivités d'outre-mer, dans le dialogue avec les autorités locales, au monde qui vient, en particulier dans deux domaines : la jeunesse, d'une part, et le changement climatique, d'autre part.

**Donner toutes ses chances à la jeunesse en renforçant considérablement l'action éducative de l'école outre-mer.**

Notre Constitution donne aux outre-mer des possibilités d'adaptation fortes des politiques nationales. Face aux défis qui attendent la jeunesse d'outre-mer, il est proposé de mettre en place, à titre expérimental dans les cinq DOM, **une politique volontariste d'accompagnement scolaire** pour éviter le décrochage et favoriser la réussite.

Cette politique innovante se concrétiserait de deux manières :

**Prendre en charge individuellement chaque enfant en difficulté outre-mer.**

En partenariat avec les collectivités locales, Les Républicains proposent que la détection des problèmes de l'enfant se fasse très tôt par la communauté éducative, et qu'une réponse adaptée soit ensuite apportée rapidement une fois le diagnostic posé.



Concrètement, le professeur pourrait signaler un problème avec un enfant. Celui-ci pourrait, avec l'accord de ses parents, être ensuite vu par une équipe de spécialistes (orthophoniste, kiné, nutritionniste, pédopsychologue, assistante sociale, etc.). À l'issue de ces consultations, un programme serait proposé à l'enfant, toujours avec l'accord de ses parents, afin d'intervenir très tôt sur un problème ponctuel qui, s'il n'est pas réglé en amont, ne va faire que croître et empêcher l'enfant de réussir.

Ce dispositif pourrait être mené à partir de la maternelle et jusqu'à l'entrée en sixième. Il s'agit de **renforcer les « dispositifs de réussite éducative »** lancés en 2005.

En complément au dispositif décrit ci-dessus, nous créerons dans les DOM **des classes de « CP + » pour les élèves les plus en difficulté**. Chaque enfant doit impérativement savoir lire et écrire avant d'entrer en sixième. Les enseignants repéreront dès les premiers mois de CP les élèves éprouvant des difficultés. Ces derniers feront l'objet d'un suivi renforcé résolument orienté vers l'acquisition des fondamentaux de la lecture et assuré par leurs professeurs dans le cadre de l'école.

### **Mettre en place, à titre expérimental, l'apprentissage des langues étrangères dès les premières années de l'école.**

En partenariat avec les collectivités locales, il pourrait être proposé de lancer dans les DOM une expérimentation visant à proposer quelques heures de langue étrangère (anglais par exemple), dès l'école maternelle ou élémentaire.

Les outre-mer, où le bilinguisme est déjà une réalité grâce au créole, apparaissent comme des **territoires privilégiés pour mener une telle expérimentation**. Si celle-là s'avérait concluante, la généralisation de l'étude des langues dès les premières années de l'école pourrait être lancée en France hexagonale.

### **Nous demandons un renforcement et une revalorisation des filières techniques/professionnelles en lien avec le tissu économique local.**

Nous professionnaliserons davantage l'enseignement supérieur en le pensant en partenariat étroit avec les entreprises des territoires. **Nous élargirons les formations proposées aux étudiants.**

## **Renforcer et consolider les dispositifs envers les ultramarins de l'Hexagone.**

**On estime le nombre d'ultramarins résidant dans l'Hexagone entre 900 000 et 1 100 000, dont 60 % installés en région parisienne**, avec des communautés également importantes à Bordeaux, Montpellier ou Marseille, et plus généralement dans les villes universitaires. 25 000 étudiants originaires d'outre-mer viennent chaque année se former dans l'Hexagone.

Devant l'ampleur de l'enjeu, Nicolas Sarkozy a été le premier président de la République à créer une **Délégation interministérielle pour l'égalité des chances des Français d'outre-mer, qui a perduré depuis**. Celle-ci a mis en place de nombreux dispositifs permettant une meilleure intégration des ultramarins en métropole : **lutte contre les discriminations au logement, à l'emploi, bancaires, sécurisation et harmonisation des congés bonifiés, ou encore mise en place d'une priorité au logement pour les boursiers ultramarins**.

Or, depuis 2012, cet effort en faveur des ultramarins de l'Hexagone n'a pas été poursuivi.

**Pour reprendre l'effort réalisé envers les ultramarins, Les Républicains souhaitent accompagner le retour des fonctionnaires qui le souhaitent dans leur département d'origine.**

À ce titre, la moitié des postes qui seront ouverts pour mutation dans les outre-mer, seront désormais pourvus par la commission administrative paritaire locale (CAP). La CAP nationale ne sera compétente que pour la moitié restante. Cette réforme vaudra pour tous les grades, y compris les fonctionnaires de catégorie A et pour tous les postes (hôpitaux, police, Éducation nationale).

**Enfin, Les Républicains continueront à apporter une attention soutenue aux problèmes spécifiques rencontrés par les ultramarins de l'Hexagone**, en particulier la lutte contre les discriminations (bancaires, logement), la lutte contre la drépanocytose, maladie génétique la plus répandue en France, qui touche principalement les originaires d'outre-mer, et enfin la sécurisation et l'harmonisation des congés bonifiés.

## **Répondre aux défis environnementaux majeurs pour le devenir de nos outre-mer.**

Les outre-mer sont particulièrement vulnérables au changement climatique (insularité, présence majeure dans la ceinture intertropicale, écosystème très sensible au changement climatique). **Les effets du dérèglement de notre environnement y sont par conséquent perçus plus rapidement et fortement qu’ailleurs.**

**Nous soutiendrons les initiatives locales en créant un fonds spécifique destiné aux outre-mer non seulement pour réduire leurs émissions de gaz, mais également pour adapter leur développement aux conséquences inéluctables du changement climatique.**

Les Républicains sont convaincus que nous devons mieux exploiter notre biodiversité marine et développer les projets ayant recours à l’énergie thermique des mers en créant un pôle d’excellence dans un DOM sur la valorisation des ressources maritimes. Il est en outre indispensable d’apporter tout notre soutien aux projets innovants, comme celui du réseau urbain de climatisation à l’eau de mer lancé à la Réunion.

Enfin, nous devons intensifier le recours aux énergies marines, notamment via le développement des turbines hydroliennes.

Nous devons également **accompagner les régions et collectivités ultra-marines dans le développement d’une coopération régionale contre le réchauffement climatique.** Nous pensons en effet qu’il est important de faire des outre-mer des territoires de pointe en matière de transition énergétique.

À ce titre, les collectivités d’outre-mer du Pacifique ont un rôle moteur à jouer en la matière, car elles font partie des plus exposées aux conséquences du changement climatique, pour elles-mêmes ou pour leurs voisins dont certains sont même menacés de disparition pure et simple du fait de la montée des océans. ■

## RÉSULTATS DES QUESTIONS POSÉES AUX ADHÉRENTS

18934 personnes ont participé

- 1 Devons-nous tout faire pour aligner le taux de chômage dans les Outre-mer sur celui de la métropole au cours du prochain quinquennat ?



*Ne se prononce pas*

- 2 Afin de lutter contre le fort taux de chômage et soutenir le développement économique de nos Outre-mer, devons-nous créer des zones franches globales, permettant une diminution des charges sur les petites entreprises et sur les secteurs stratégiques ?



*Ne se prononce pas*

- 3 Pensez-vous que pour résister à la concurrence et soutenir le secteur du tourisme, nous devons exonérer de droits de douane et de TVA les produits locaux achetés par les non-résidents des Outre-mer ?



*Ne se prononce pas*

- 4 Pour soutenir la production agricole de nos Outre-mer et éviter d'importer depuis l'étranger, êtes-vous d'accord pour doubler l'aide à l'agriculture de diversification ?



*Ne se prononce pas*

- 5 Pensez-vous que nous devons renforcer le Service Militaire Obligatoire (SMA), dispositif qui a fait ses preuves en Outre-mer, en le rendant obligatoire pour les jeunes décrocheurs dans l'Hexagone comme en Outre-mer ?



*Ne se prononce pas*

- 6 Pour lutter contre les difficultés scolaires, souhaitez-vous amplifier les dispositifs de soutien scolaire dans nos Outre-mer ?



*Ne se prononce pas*





# CULTURE, CRÉATION, PATRIMOINE, COMMUNICATION



**JEUDI 9 JUIN 2016**

**L'image de la France dans le monde est celle du pays de la culture : elle est, dans ce domaine, la « nation indispensable ».** Notre pays doit assumer cette vocation de façon d'autant plus résolue que la culture, au <sup>xxi</sup><sup>e</sup> siècle, est devenue une des sources majeures du « pouvoir d'influence », grâce aux réseaux numériques qui permettent de la propager sur une échelle inédite. La fidélité à notre héritage culturel et le dynamisme de notre création sont les clés de notre avenir.

L'action de l'État a permis très tôt l'émergence d'institutions remarquables, destinées à faire rayonner l'excellence française : le Collège de France, sous François I<sup>er</sup>, l'Académie française en 1635, la Comédie-Française, les manufactures royales de Gobelins pour la tapisserie, celles de Sèvres pour la céramique. La Révolution française va perpétuer et amplifier cette tradition de soutien à la culture, avec la certitude que l'idéal démocratique passe par la diffusion du savoir.

Le siècle des Lumières et la diffusion des savoirs et réflexions de ses philosophes, notamment français, réaffirment la place prééminente de notre pays sur la scène internationale. Depuis lors, celui-ci est demeuré la terre d'accueil des artistes et de bouillonnement de la culture. L'importance de ce secteur et la volonté d'une action forte de l'État en la matière ont ainsi conduit à la création par le général de Gaulle du ministère des Affaires culturelles en 1959, dont les missions ont crû depuis lors, et qui regroupe à présent la culture et la communication.

**Ce secteur stratégique a toutefois été malmené depuis cinq ans, aussi bien par l'abandon de projets structurants (maison de l'Histoire de France, Centre de réserves des musées, Centre national de la musique) que par une baisse significative du budget du ministère de la Culture et de la Communication<sup>1</sup>, particulièrement ciblée sur le patrimoine. Cette mise à l'arrêt de la politique culturelle contraste cruellement avec l'annonce en 2012 d'un « acte II de l'exception culturelle », qui n'a jamais reçu aucune traduction concrète.**

L'élan brisé de la politique culturelle dans notre pays se traduit par **l'affaiblissement de la voix de la France à l'échelle internationale**, avec des difficultés à faire admettre les conceptions françaises de protection des droits

1. Il est passé de 7,54 milliards d'euros en 2012 à 7,05 milliards d'euros en 2014, avant de remonter difficilement en 2016, avec un budget à 7,27 milliards d'euros, alors que François Hollande s'était engagé en 2012 à sanctuariser la culture.



d'auteur ou la perte d'usage de la langue française dans les organisations internationales.

Les échéances qui viennent sont l'occasion de réinstaller la culture au cœur de la réponse que nous entendons apporter à la crise. **La culture ne doit plus être sacrifiée et constituer le dernier paragraphe des programmes politiques. Car elle contribue aussi pour 3,2 % à la richesse nationale<sup>2</sup>.**

**Ce sont ainsi de véritables filières économiques qui se développent autour du secteur culturel, porteuses de retombées économiques et d'emplois et qu'il faut soutenir.** La France accueille aussi des manifestations d'envergure mondiale, le Festival d'Avignon pour le théâtre, les Chorégies d'Orange ou le Festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence, les Eurockéennes de Belfort ou le Festival des vieilles charrues, les Rencontres d'Arles pour la photographie, et trois manifestations majeures pour le secteur du cinéma, le Festival du court-métrage de Clermont-Ferrand, le Festival du cinéma américain de Deauville ou le Festival international du film de Cannes. **Tous ces événements sont de véritables fenêtres sur la création culturelle nationale et internationale.**

**Cette création, nous voulons la protéger et la préserver.** C'est pourquoi nous défendons ardemment les droits d'auteur et leurs spécificités, et nous ferons le pari d'un nouvel audiovisuel public qui mise sur une production française de qualité.

Nous voulons tout autant protéger et mettre en valeur notre patrimoine, autant pour l'héritage artistique qu'il représente que pour sa dimension économique et pour la source d'identité et de fierté qu'il constitue pour chaque Français.

**Nous, Les Républicains, estimons que la culture est un bien de première nécessité.** C'est un facteur essentiel d'épanouissement individuel, un accélérateur de la création de richesse et d'emplois, un outil d'attractivité territoriale et de rayonnement international tout autant qu'un reflet de notre identité collective.

---

2. À hauteur de 57,8 milliards d'euros, soit l'équivalent du secteur de l'agriculture et des industries alimentaires (60,4 milliards d'euros), deux fois les télécommunications (25,5 milliards d'euros) et sept fois l'industrie automobile (8,6 milliards d'euros). Le secteur de la culture et de la communication emploie près de 670 000 personnes, soit 2,5 % de l'emploi total en France, avec une concentration dans le spectacle vivant (150 000 emplois), la publicité (100 000 emplois) et la presse (87 000 emplois), d'après le rapport « L'apport de la culture à l'économie en France », Inspection générale des finances, Inspection générale des affaires culturelles, décembre 2013.

Nous ne voulons pas de culture gratuite, car la « culture de la gratuité » dévalorise l'acte de création. La culture n'est pas non plus un élément de politique sociale. Elle est pour tous et pour toutes. Nous estimons à cet égard que **l'Éducation nationale doit être le sanctuaire de la culture en France et de sa transmission. Nous voulons offrir à nos enfants un accès au patrimoine culturel français, et plus généralement à toutes les œuvres capitales de l'humanité, quel que soit l'art auquel elles se rattachent.**

**La culture est au cœur de notre vision de l'homme et du monde. Elle nourrit notre histoire et nos rêves pour le futur. Elle est combat, partage, création, liberté.** Elle est une dimension essentielle du **message universel que la France délivre au monde. La liberté de création est partie intégrante de la liberté d'expression.**

C'est pourquoi, aujourd'hui, **la France doit à nouveau porter une grande politique culturelle et Les Républicains veulent placer cette ambition au cœur de leur projet d'alternance.**

## **1** **RAPPROCHER LA CULTURE DES FRANÇAIS**

**Créer le désir de culture dès le plus jeune âge et encourager la transmission des savoirs.**

**Faire entrer la culture à l'école et renforcer la pratique artistique des élèves.**

La culture est un élément fondamental de la construction de tout individu. Parmi les sources d'accès à la culture, celle de l'Éducation nationale peut et doit répondre à un objectif d'égalité d'accès aux savoirs artistiques et de renforcement de l'identité collective. **L'Éducation nationale doit être le sanctuaire de la culture en France et de sa transmission.**

**Nous voulons donner à tous nos enfants accès au patrimoine culturel français, qu'il soit musical, cinématographique, théâtral, muséal/artistique.** L'Éducation nationale doit permettre une égalité d'accès à l'émotion culturelle et artistique. Il ne s'agit pas seulement d'enseigner le solfège aux enfants, mais davantage

d’emmener les élèves vers des lieux artistiques pour y vivre une expérience culturelle et ne pas seulement s’enfermer dans la pratique et l’apprentissage.

- **Intégrer dans les cursus de l’école primaire une sortie par niveau dans un équipement culturel pour les élèves. Cela pourrait être rendu possible en donnant plus de souplesse à la réforme des rythmes scolaires et en permettant aux collectivités de les aménager.** Nous proposons de regrouper les quarante-cinq minutes quotidiennes d’activités pédagogiques complémentaires (APC) avec les animateurs, en une plage de trois heures permettant des sorties extrascolaires (théâtre, exposition, concert...).
- **Mettre en œuvre un programme d’invitation systématique des artistes vivants (comédiens, musiciens, écrivains) pour intervenir et présenter les œuvres dans l’école où ils ont suivi leur propre scolarité.**
- **Développer les clubs culture dans les écoles (ciné-clubs, théâtre, classes orchestres, etc.) pour faire vivre la découverte.**

### **Dans le temps périscolaire, faire de l’enseignement artistique une vraie priorité.**

Aujourd’hui, la pratique hors de l’école reste très limitée, comme en témoignent les 160 000 places dans les conservatoires, sur une classe d’âge de 1,3 million d’élèves.

L’apprentissage d’une pratique artistique repose sur deux ensembles : les enseignements obligatoires (éducation musicale et arts plastiques) et les pratiques hors de l’école – en particulier dans les conservatoires qui restent d’un accès très limité.

L’enseignement de la pratique artistique doit donc devenir une vraie priorité, en capitalisant sur les expériences réussies, comme les orchestres Demos<sup>3</sup> créés par le Conseil de la création artistique en 2010 et désormais pilotés par la Philharmonie de Paris.

- **Doubler le nombre de places en conservatoire et renforcer à ce titre le rôle des collectivités territoriales comme opérateurs culturels de premier plan.**

---

3. Dispositif d’éducation musicale et orchestrale à vocation sociale.

- **Mettre en place un système de tutorat artistique par les étudiants des conservatoires nationaux de région et des écoles nationales de musique.**
- **Inviter l'ensemble des institutions du spectacle vivant à proposer aux publics scolaires des places pour assister aux répétitions générales de leurs spectacles.**
- **Créer des jumelages culturels entre villes ou équivalents de régions européennes.** Au lieu de faire un échange scolaire classique, jumeler des conservatoires, théâtres ou écoles de danse avec d'autres territoires européens.

### **Rapprocher la culture des Français et des territoires.**

#### **Proposer une offre culturelle de proximité et rapprocher les chefs-d'œuvre de tous les publics.**

La proximité avec les lieux culturels reste un critère fondamental de l'accès à la culture<sup>4</sup>. Les expériences de décentralisation de grandes institutions nationales, comme le centre Pompidou-Metz inauguré en 2010, ou le Louvre-Lens qui a été lancé en 2009, ont rencontré un succès remarquable auprès des publics locaux. L'homogénéisation du maillage du territoire doit donc se poursuivre afin de rapprocher les œuvres des publics traditionnellement éloignés de l'offre culturelle.

- **À l'exemple du Louvre (Lens) et du centre Pompidou (Metz), le musée d'Orsay pourrait devenir le chef de file d'un axe impressionniste Paris-Le Havre.**
- **Tous les grands établissements publics de l'État devraient accentuer leur engagement dans une politique destinée à rapprocher les chefs-d'œuvre de tous les publics : chacun d'entre eux se verrait assigner un rôle de « chef de file » dans son domaine et fédérerait autour de lui les musées locaux qui s'y rattachent ; le développement du prêt d'œuvres de l'établissement « chef de file » illustrerait ce rôle.**

4. Soixante pour cent des Parisiens fréquentent des lieux culturels, 30 % des habitants de banlieue parisienne et 14 % des habitants de villes de moins de 20 000 habitants.

Par ailleurs, Les Républicains estiment que les communes doivent pouvoir préserver leurs établissements culturels en centre-ville, car ils constituent des « endroits de civilisation » qui doivent être impérativement sauvegardés.

- **C'est la raison pour laquelle nous proposerons de mettre en place un dispositif fiscal spécifique pour tous les commerces et établissements culturels (cinémas, théâtres, etc.) comme il existe déjà pour les librairies depuis 2008, ainsi qu'un droit de préemption urbaine permettant aux maires de conserver ces lieux de partage au cœur de nos villes sur l'ensemble du territoire.**

### **L'audiovisuel doit assumer son rôle de premier vecteur d'accès à la culture.**

Pour beaucoup de Français, la télévision constitue la seule pratique culturelle, et parfois le seul moyen d'accéder aux spectacles de musique ou de théâtre. **À peine 17 % de la population fréquente occasionnellement un théâtre !** Or, la diffusion télévisée des spectacles entraîne des coûts de production spécifiques : une pièce ne peut être retransmise telle quelle, sa captation suppose l'adaptation des dispositifs scéniques si l'on veut aboutir à une émission séduisante pour le public. Le partage de ces coûts constitue souvent un obstacle rédhibitoire pour les salles. La seule incitation efficace résidera, pour les sociétés nationales, en une obligation de consacrer un pourcentage déterminé de leur chiffre d'affaires à la production de telles émissions.

**Nous devons faire de la télévision la vitrine du spectacle vivant.** La diffusion en direct de pièces de théâtre sur les écrans a déjà réuni jusqu'à 5 millions de téléspectateurs. Continuer cette tendance rendrait plus accessible aux Français de nombreuses œuvres théâtrales et les rapprocherait de la culture. La télévision et Internet permettent d'attirer des nouveaux publics plus jeunes ou plus populaires, en faisant connaître le spectacle vivant.

- **Mettre à la charge des sociétés de l'audiovisuel public une obligation de production en pourcentage de leur chiffre d'affaires consacrée à des émissions diffusant des spectacles vivants.**

### **Rapprocher la culture du monde rural.**

- **Lancer un plan de soutien au cinéma en milieu rural en lien avec les collectivités, et plus généralement un plan d'aide aux petites salles et aux lieux de culture vivante.**

## 2

**SOUTENIR ET DIFFUSER LA CRÉATION ARTISTIQUE**

**Une politique volontariste pour renforcer la vitalité de la scène française.**

**Cinq théâtres nationaux, 44 centres dramatiques, 65 scènes nationales, 120 scènes conventionnées, des compagnies subventionnées directement par l'État, plusieurs centaines de théâtres de ville, des compagnies avec lieux et des lieux hors réseau...** Le maillage des institutions de spectacle vivant est particulièrement dense, mais parfois hétérogène. L'État et les collectivités territoriales doivent faire converger leurs efforts pour homogénéiser le maillage de lieux de culture de proximité.

Par ailleurs, les politiques de création ne sont pas lisibles au niveau local, alors que de plus en plus de lieux se trouvent confrontés à un affaissement de leurs dotations.

Enfin, une des problématiques essentielles de la création consiste dans la difficulté de diffusion des œuvres une fois celles-ci créées. Beaucoup de spectacles voient le jour en France pour un trop petit nombre de représentations.

- **La contractualisation sur la base d'un cahier des charges doit devenir le véritable outil de pilotage des institutions culturelles qui produisent et diffusent la création, et évaluent le nombre de représentations.** Des objectifs clairs et simples doivent y figurer. Ces objectifs devront intégrer notamment une dimension d'animation des territoires – critère plus légitime que le succès public. Les cahiers des charges devront aussi prévoir des objectifs de diffusion : des séries de spectacles plus longues auront la double vertu de limiter les expérimentations trop hasardeuses et de donner aux œuvres le public qu'elles méritent.
- **Développer le mécénat en faveur du spectacle vivant, en créant une fondation spécifique sur le modèle de la Fondation du patrimoine, car la création d'aujourd'hui est le patrimoine de demain.** Ce dispositif permettrait l'éligibilité au mécénat, notamment, des centres dramatiques nationaux. Cette fondation pourrait par ailleurs affecter les 50 % des successions en déshérence qui ne sont pas dirigées vers la Fondation du patrimoine.

■ **Prévoir les modifications nécessaires en droit de l'urbanisme et dans le Plan national de rénovation urbaine (PNRU) pour favoriser l'insertion d'ateliers et de résidences d'artistes** dans les opérations d'aménagement et de construction. Le faible nombre d'ateliers est la principale difficulté à laquelle se heurtent les 60 000 plasticiens français.

■ **Créer un Centre national de la musique**, à l'instar de ce qu'a su faire le cinéma avec le Centre national de la cinématographie et de l'image animée (CNC). Nous réaffirmons notre attachement au CNC, qui peut être pris en exemple en termes de fonctionnement.

■ **Mener une véritable politique de soutien aux petites salles et à cette occasion mieux dialoguer avec le secteur privé, notamment à Paris.**

## **Rendre le régime des intermittents plus juste et soutenable.**

Parce que les entreprises culturelles présentent des spécificités indéniables (contraintes liées aux horaires aléatoires des tournages, spectacles, etc.), **Les Républicains réaffirment leur attachement au principe de l'intermittence, volet consubstantiel de l'exception culturelle française.**

Toutefois, le nombre d'intermittents est passé de 37 500<sup>5</sup> environ en 1986 à 256 000 en 2014 (dont près de 40 %, sont des techniciens<sup>6</sup>), sans que la création française et la diffusion des œuvres auprès du public aient connu un accroissement équivalent. Il est donc nécessaire **de faire face aux abus qui pénalisent l'économie générale du système et pèse sur les comptes du régime général d'assurance chômage.**

À cet égard, les entreprises de l'audiovisuel public auront un rôle moteur à jouer en veillant à respecter un « bon usage » de l'intermittence.

5. Données Insee.

6. Données Pôle emploi.

## 3

## RÉFORMER L'ORGANISATION DE LA POLITIQUE CULTURELLE

**Une meilleure définition et répartition des compétences culturelles entre l'État et les collectivités.**

La nature du ministère de la Culture est d'être une administration de mission et d'impulsion : c'est ainsi qu'il avait été pensé par André Malraux.

Le retour à une telle orientation est aujourd'hui possible, car la création de grands opérateurs sous la forme d'établissements publics, au cours des vingt dernières années, permet de libérer le ministère des tâches de gestion qui l'ont peu à peu éloigné de sa vocation : celle d'un ministère stratégique, qui définit les priorités de politique culturelle et qui veille à leur mise en œuvre uniforme sur les territoires.

**La politique du ministère de la Culture en matière de création représente aujourd'hui 800 millions d'euros. Les collectivités y consacrent un budget supérieur à celui de l'État.** Il sera donc nécessaire d'envisager une meilleure répartition des rôles entre les différents niveaux d'intervention publique, afin d'irriguer au mieux les différents secteurs de la création.

- **Nous proposerons une loi d'orientation relative aux enseignements artistiques et à l'éducation artistique et culturelle, de façon à définir une répartition des compétences claire entre l'État et les communes, départements et régions.**
- **Les directions régionales des affaires culturelles (Drac) devront assumer au niveau déconcentré un rôle de coordinateur stratégique afin de mieux articuler les projets de politique culturelle locale, les spécificités des territoires et les exigences d'une cohérence nationale garantie par l'État.**

**Mieux mobiliser les ressources au service d'une politique culturelle ambitieuse.**

L'apport financier total de l'État à la culture est estimé à 13,4 milliards d'euros, incluant 11,1 milliards de crédits budgétaires, 1,4 milliard de dépenses fiscales et 0,9 milliard de taxes affectées. Les dépenses des collectivités territoriales sont évaluées, pour leur part, à environ 7,6 milliards, dont une partie vient de l'État, compte tenu des flux croisés de financement.



À cela s'ajoutent les dépenses fiscales concédées, les budgets précités des collectivités territoriales, de l'Union européenne, l'intermittence, le mécénat, le bénévolat, etc. Il s'agirait dès lors de mobiliser au mieux ces ressources trop souvent dispersées, car les modes de financement eux-mêmes induisent un effet de démocratisation culturelle.

Ces chiffres ne peuvent pas non plus masquer de nombreuses lacunes, ni faire oublier les ratés : un déséquilibre persistant entre Paris et les régions, une politique d'addition de guichets et de projets au détriment de la cohérence d'ensemble, une méconnaissance des mesures coût/efficacité ayant conduit à mépriser l'entrepreneuriat culturel et à conforter des clientèles, une prise en compte insuffisante des attentes des publics, et surtout l'échec de l'objectif de démocratisation culturelle.

- **Doter les pouvoirs publics d'outils pour mieux comprendre et rassembler l'information sur le financement de la culture. Envisager la création d'un tableau général des financements, recensant les sources, retraçant la dynamique de chacune et permettant de simuler les effets des décisions.**
- **Recréer des conditions d'attribution des subventions claires et équitables. Les critères d'attribution et d'évaluation doivent être mieux partagés entre acteurs et doivent mieux intégrer des dimensions mesurables du succès ou de l'échec d'initiatives.**

## **4 LE PATRIMOINE ET L'ÉVÉNEMENTIEL CULTUREL, SOURCES D'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE ET DE RAYONNEMENT DE LA FRANCE**

**Valoriser notre patrimoine comme facteur d'identité nationale.**

Le patrimoine est un marqueur local intégré comme élément de repère dans l'inconscient collectif. Il mobilise et fédère les initiatives et les citoyens. Au-delà de sa richesse intrinsèque, il est un élément majeur de l'identité et de la cohésion nationale<sup>7</sup>. Le patrimoine renvoie au sentiment de fierté de

7. Étude nationale des retombées du patrimoine, agence régionale du patrimoine Paca, mars 2009.

transmettre, fierté qui naît du sentiment particulier d'être les héritiers et les témoins d'une histoire à travers l'action de valorisation de ces biens.

**Nous voulons renforcer la culture comme ciment de la nation, porteur d'identité collective et d'ouverture.**

La notion de patrimoine s'élargit en effet sans cesse et le « **patrimoine immatériel** » est encore un vaste champ posant question aux conservateurs quant à sa conservation et à sa diffusion.

**Un patrimoine dont les richesses doivent être mieux diffusées.**

En France, **ce sont ainsi 38 sites classés au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco, près de 44 000 monuments de tous types qui sont classés ou inscrits au titre des monuments historiques** : château et fortification, lieux de culte, sites archéologiques, etc., auxquels s'ajoutent plus de 260 000 objets mobiliers protégés.

Près de **19 000 communes font l'objet d'une mesure au titre du patrimoine**, au moins sur une partie de leurs espaces, soit 5 % environ du territoire national, **la France comptant 104 secteurs sauvegardés**<sup>8</sup>.

Représentatifs de la diversité et de la vivacité culturelles de la France, **les 8 000 musées attirent chaque année des millions de visiteurs**. Grâce au Centre des monuments nationaux, **près de 50 millions de personnes visitent chaque année nos sites emblématiques** (tour Eiffel, Arc de triomphe, Sainte-Chapelle, etc.).

- **Nous donnerons à voir les collections « dormantes » du Fonds national d'art contemporain<sup>9</sup> et des fonds régionaux d'art contemporain<sup>10</sup> en les mettant à la disposition des institutions publiques (hôpitaux, mairies, écoles...).**
- **Nous voulons faire la transparence sur la composition des comités d'acquisition des Frac (afin de contrôler l'absence de conflits d'intérêts**

8. Vincent Eblé et André Gattolin, Note de présentation « Mission culture », examen par la commission des Finances du projet de loi de finances pour 2016, 20 octobre 2015.

9. Quatre-vingt-dix mille pièces d'arts plastiques, photos, objets d'arts décoratifs ou de design, conservées depuis 1991 dans un bâtiment de 4 500 m<sup>2</sup> à Puteaux.

10. Vingt-trois Frac disposaient en 2013 de 26 000 œuvres.

**dans les achats) et sur les critères des choix d'acquisition qui ne sont pas rendus publics. Dans toutes les régions, le poids du budget de fonctionnement l'emportant très largement sur celui de l'investissement, des mesures budgétaires s'imposent et des déclassifications/ventes pourraient avoir lieu comme l'autorise la loi.**

■ **Nous voulons travailler à une plus grande souplesse dans la gestion des horaires d'ouverture des lieux de patrimoine : nuits, week-end, jours fériés...**

## **Protéger notre patrimoine grâce à la numérisation.**

La relation à l'art est un moyen incomparable de connaissance de soi et de communion avec l'autre. En ces périodes de repli et de crise des valeurs, l'art est un outil de partage qui contribue à faire pleinement citoyens tous ceux qui ont la chance d'y avoir accès. À cet effet, l'outil numérique doit jouer un rôle privilégié dans la diffusion du patrimoine. La question principale à résoudre est toutefois celle du financement – très coûteux – de la numérisation des œuvres en vue de leur mise en ligne.

■ **Lancer un programme massif de numérisation du patrimoine français muséal, monumental et écrit et procéder à sa mise en ligne sur un portail unique des données culturelles publiques numérisées (état civil compris) de façon à faciliter leur diffusion auprès du grand public et leur éventuelle réutilisation par les entreprises (sous réserve que les conditions d'utilisation et de respect des droits répondent à l'intérêt général).**

■ **Nous poursuivrons le développement d'une offre de « patrimoine virtuel » en partenariat avec les grands opérateurs numériques.**

## **Préserver notre patrimoine en créant de nouvelles sources de financement.**

### **Le patrimoine, un élément négligé lors du quinquennat de François Hollande.**

Le patrimoine constitue 28 % du budget du ministère de la Culture. Il a représenté le gisement principal des économies générées par la réduction sans précédent du budget du ministère depuis 2012.

En 2013, le **gouvernement a enclenché une série de coupes drastiques du budget attribué au ministère de la Culture, qui se sont étalées jusqu'en 2015**. Le budget dédié au patrimoine a alors connu une **baisse de près de 13 %**, passant de 871 millions d'euros en 2012 à 751 millions d'euros en 2015. Le budget n'a retrouvé son niveau initial que dans le projet de loi de finances pour 2016, qui indique un montant prévisionnel de 871,2 millions d'euros.

**Ces mesures ont été prises en totale contradiction avec l'action volontariste de Nicolas Sarkozy entre 2007 et 2012**. Le quinquennat précédent avait ainsi vu une augmentation majeure des dépenses dédiées au secteur du patrimoine, avec une **hausse de 22 %**, **passant de 889,5 millions d'euros en 2007 à 1,09 milliard d'euros en 2010**<sup>11</sup>.

Ce sont ainsi des chantiers et des investissements majeurs qui ont été réalisés en cinq ans, à l'instar du magnifique MuCem (musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée), pour 188 millions d'euros, ou le centre des archives de Pierrefitte-sur-Seine, avec 273 millions d'euros.

### **Favoriser de nouvelles sources de financement privé pour le patrimoine de proximité.**

Si l'équilibre établi depuis la décentralisation semble assurer une collaboration relativement satisfaisante entre État et collectivités, le nouvel environnement numérique et les processus législatifs en cours nous obligent à repenser l'action de l'État en la matière.

Les départements gèrent les archives publiques quand les intercommunalités et les régions sont davantage présentes dans la valorisation et la diffusion du patrimoine sur leurs territoires et que les communes supportent l'essentiel de la charge concernant la propriété des monuments, la gestion des espaces protégés et des musées.

Le principal gisement de mécénat culturel réside désormais chez les particuliers et les PME, qui sont sensibles aux enjeux de proximité : le soutien aux festivals locaux, la rénovation du petit patrimoine « identitaire » non classé (lavoirs, moulins, manoirs, etc.), sont susceptibles de mobiliser massivement les énergies et les moyens.

11. PLF 2007, 2007, 2009, 2010 et 2011.

■ **Nous voulons accroître le financement de l'entretien et de la valorisation du patrimoine pour parvenir à le doubler d'ici à 2020 afin qu'il atteigne 1,5 milliard d'euros.**

■ **Nous inciterons La Française des jeux à mettre en place un tirage dédié à l'occasion des Journées du patrimoine, dont le produit viendra accompagner les actions en faveur du patrimoine (qui a pour but principal de sauvegarder le patrimoine de proximité non classé : églises, ponts, moulins, lavoirs, patrimoine industriel), ou un jeu spécifiquement dédié au patrimoine dont les recettes seraient affectées à cette même fondation.**

■ **La loi de 2002 pourrait être adaptée afin de valoriser le mécénat des PME et le mécénat de proximité : le plafond de réduction de l'impôt sur les sociétés serait ainsi porté de 0,5 à 1 % du chiffre d'affaires pour les PME, et une Fondation pour la création (spectacle et arts plastiques) serait créée sur le modèle de la Fondation du patrimoine, pour canaliser les petits dons.**

**Le patrimoine et l'événementiel culturel sont de véritables moteurs économiques à encourager.**

### **Renforcer l'attractivité touristique.**

Le patrimoine, au-delà de sa richesse intrinsèque, est un **moteur économique et un atout majeur** pour l'attractivité des territoires et l'équilibre économique<sup>12</sup>. Ses retombées économiques sont estimées à **21,13 milliards d'euros et il génère au total près de 500 000 emplois directs, indirects et induits**. Un emploi direct dans le patrimoine génère 15 emplois indirects et induits.

L'impact économique du patrimoine est ainsi estimé plus de 20 fois supérieur à ce qu'il mobilise comme dépense publique d'investissement (État et collectivités). Avec le cinéma, le patrimoine demeure la plus répandue et la plus populaire des sorties culturelles « hors domicile », tant parmi les Français qu'auprès des touristes. Les 85 millions de visiteurs enregistrés en 2016 génèrent un chiffre d'affaires de 42 milliards d'euros.

12. Étude nationale des retombées du patrimoine, agence régionale du patrimoine Paca, mars 2009.

## Renforcer significativement l'événementiel culturel.

Au-delà des musées, ce sont également **les festivals** qui sont un **fort facteur d'attractivité sur le plan international**. La carte des festivals en France montre le maillage particulièrement dense de ces événements et témoigne du dynamisme et de l'attractivité du secteur culturel.

**L'enjeu de l'événementiel culturel** est tout d'**abord économique**. Les retombées financières sont liées à la période de l'événement en lui-même, mais aussi à son organisation et à son impact dans le temps.

**En 2015, 1 887 festivals ont été organisés et ont généré 155 millions d'euros de billetterie, soit 30 % de la billetterie du spectacle vivant dans les musiques actuelles**<sup>13</sup>. On estime que près de **1 million de spectateurs ont été accueillis par an**, 70 millions d'euros de recettes propres dégagées, 15 millions d'euros de biens et services achetés aux entreprises locales<sup>14</sup>. De nombreux emplois sont créés dans des secteurs variés : artistique, administratif, technique et de communication.

L'événementiel impacte le secteur du tourisme et de l'accueil, d'une part, qui bénéficie bien entendu de retombées positives directes, sur le dynamisme et le niveau d'activité de ces entreprises. Mais, dans un second temps, les retombées économiques peuvent également dépasser celles du simple événement, avec la création de véritables filières économiques et le développement d'un tissu d'entreprises.

**Tous les corps d'emploi sont concernés**. L'accueil d'événements induit des **conséquences durables pour les territoires en termes d'aménagement local et de rénovation urbaine**. L'événement agit comme un prétexte pour réenvisager le développement du territoire dans sa globalité, de manière fonctionnelle et opérationnelle, avec des échéances précises.

La France est cependant confrontée actuellement à des défis de taille en ce qui concerne l'accueil d'événementiel. Elle doit consolider et moderniser son offre structurelle, notamment en termes de lieux d'accueil, pour prendre le tournant de l'international, face à la montée en puissance de nouvelles destinations concurrentes particulièrement novatrices.

13. Baromètre des festivals de musiques actuelles, France, 2015, CNV, Irma et Sacem, 14 avril 2016.

14. « L'événementiel touristique et culturel », d'Évelyne Lehalle, nouveautourismeculturel.com, 23 avril 2014.

■ **Nous voulons renforcer l'événementiel culturel international en France en soutenant les grands festivals et en garantissant leur indépendance artistique.**

■ **Nous réaffirmerons le dynamisme de la France et son caractère avant-gardiste en soutenant un Festival international des arts numériques et un vrai festival international des séries télé.**

## **4 ACCOMPAGNER NOS INDUSTRIES CULTURELLES ET DE MÉDIAS DANS LEUR TRANSITION NUMÉRIQUE EN RENFORÇANT LA PRODUCTION FRANÇAISE, ET PORTER UNE AMBITION POUR L'AUDIOVISUEL PUBLIC**

La révolution numérique a bouleversé le modèle de diffusion culturelle. Vecteur de partage, Internet a permis la diffusion massive des œuvres culturelles. Sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy, la France a joué un rôle moteur dans la lutte contre le téléchargement illégal afin de favoriser le développement de l'offre légale, nécessaire à la rémunération juste des artistes.

### **Promouvoir un Internet responsable en matière culturelle en garantissant les droits des créateurs.**

La création est une véritable vitrine internationale pour notre pays. Les exportations de biens culturels sont estimées à 2,7 milliards d'euros<sup>15</sup>, soit 3,2 % des revenus des secteurs concernés<sup>16</sup>.

Sur le marché international, ces biens sont soumis à des obligations de rentabilité. Il faut donc offrir les conditions d'attrait et de développement de la création indépendante en France. À ce jour, des inégalités existent

15. France créative, panorama économique des industries culturelles et créative en France.

16. Le jeu vidéo (940 millions d'euros), le livre (689 millions d'euros), la presse (367 millions d'euros) et la musique (251 millions d'euros), l'audiovisuel (127 millions d'euros) et le cinéma (301 millions d'euros).

toujours en raison d'un droit du travail et de droits d'auteur particulièrement protecteurs, auxquels ne sont pas soumises les entreprises étrangères. Il faut donc porter sur la scène européenne la voix de nos entreprises.

■ **Nous tenons à réaffirmer notre attachement au droit d'auteur, qui est la condition de la liberté des artistes, et voulons défendre la conception française de ces droits afin de mieux protéger les créateurs. Nous luttons contre les distorsions de concurrence au détriment des entreprises françaises, et nous développerons l'entreprenariat culturel.**

■ **Faire contribuer les acteurs transnationaux d'Internet au financement de la production des contenus culturels** (qui constituent le principal facteur d'accroissement du trafic et des recettes publicitaires des moteurs de recherche comme Google, ou l'objet même de l'activité de distribution d'Apple et d'Amazon). Le projet de révision de la directive sur les services de médias audiovisuels, qui vient d'être publié par la Commission européenne, offre à cet égard de véritables perspectives, en ouvrant la possibilité de faire contribuer des acteurs tels que Netflix au financement du cinéma.

■ **Faire contribuer les fournisseurs d'accès à Internet au financement des industries culturelles autres que le cinéma, et dans un premier temps de la musique**, selon des modalités inspirées du dispositif géré par le CNC. Cette ressource serait affectée au Centre national de la musique.

■ **Poursuivre la lutte contre le piratage des œuvres et notamment contre les sites de streaming illégaux.** Au niveau national, l'Hadopi pourrait être chargée de veiller à l'application des décisions de justice qui ordonnent le blocage de ces sites par les fournisseurs d'accès à Internet. Au niveau international, la France pourrait faire de ce sujet un thème important de coopération judiciaire et policière avec les autres grands pays dont les industries culturelles sont ciblées par le piratage.

■ **Veiller à prévenir les abus de position dominante de la part des acteurs transnationaux d'Internet, qu'il s'agisse des moteurs de recherche ou des distributeurs de biens et services culturels.** Poursuivre l'action de la France pour que ces acteurs respectent les droits d'auteur et consentent à un partage équitable de la valeur avec les différentes catégories d'ayants droit.



## **Agir dans le cadre de l'Union européenne en faveur d'un régime cohérent de TVA des biens culturels.**

- **Aligner la TVA des services culturels en ligne sur celle des supports physiques des mêmes œuvres.** Pour mémoire, Nicolas Sarkozy avait pris l'initiative d'appliquer au livre numérique le même taux de TVA que sur le livre physique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Ce mouvement doit être approfondi et s'élargir notamment à la consommation de films en DVD et VOD – imposée au taux normal alors que le billet de cinéma est au taux réduit.
- **Harmoniser progressivement la TVA sur les produits culturels en général, qui sont des biens de première nécessité :** pour mémoire le disque, les œuvres d'art et objets de collection sont encore soumis au taux normal, alors que le cinéma, le livre et la presse bénéficient d'un taux réduit.
- **Accélérer la réflexion communautaire et internationale (OCDE) sur la contribution des acteurs d'Internet à la fiscalité européenne.**

## **Une nécessaire réforme de l'audiovisuel public face à la mutation numérique.**

### **Pour la création d'un grand pôle audiovisuel public.**

L'audiovisuel public, qui aurait dû être le fer de lance pour adapter et structurer le marché de l'audiovisuel aux bouleversements du secteur, comme la BBC au Royaume-Uni qui est réputée parmi les meilleurs, a malheureusement raté le coche...

Il est donc aujourd'hui nécessaire et urgent de remettre l'audiovisuel français en ordre de marche et de conquête.

- **Nous voulons permettre à l'audiovisuel français d'être à la hauteur des transformations dans le domaine, et mieux faire face à la concurrence de nouveaux acteurs en créant une vraie « BBC à la française ».** Ce holding pourrait permettre, par des synergies éditoriales et industrielles, une rationalisation du fonctionnement de Radio France, France Télévisions, l'INA et France Médias Monde. Cette réforme ambitieuse de l'audiovisuel<sup>17</sup> pourrait permettre l'émergence d'une rédaction multi-plates-formes,

17. Conformément aux recommandations de la Cour des comptes.

restructurant l'audiovisuel français de telle sorte qu'il dispose des atouts pour faire face aux attentes des Français profondément transformées. La création d'une « BBC à la française » contribuera au rayonnement de l'image et de la culture de la France, quels que soient les publics visés, en région, en France ou à l'étranger.

■ **Revoir le rôle du CSA pour permettre au ministère de la Culture, autorité de tutelle pour l'audiovisuel public, de donner une véritable feuille de route aux directeurs des chaînes de télévision publiques pendant leur mandat de cinq ans.** Nous voulons en effet mettre un terme à la dichotomie entre l'autorité en charge des nominations, à savoir le CSA, et le ministère qui assure la tutelle sur l'audiovisuel. Nous ne voulons plus que ce soit le CSA qui désigne les dirigeants de l'audiovisuel public pour assurer une parfaite transparence, mais qu'il en revienne aux commissions parlementaires de procéder à la nomination des dirigeants à la majorité qualifiée, aux trois cinquièmes des suffrages exprimés, de la même manière que sont aujourd'hui nommés les dirigeants des grandes entreprises publiques<sup>18</sup>.

### Offrir un contenu de qualité et soutenir la production audiovisuelle indépendante.

**Nous voulons que ce pôle audiovisuel public puisse jouer des complémentarités et proposer des formats culturels grand public. L'offre de contenus des entreprises de média de service public doit se différencier** en termes de programmation de l'offre qu'apportent déjà les médias privés et préciser son cahier des charges.

Cette ambition répond à notre volonté de mettre le triptyque « éduquer, informer, divertir » au centre de tout développement de l'audiovisuel. Ainsi, l'offre pédagogique, l'offre culturelle et l'offre d'information pluraliste sont des priorités pour Les Républicains.

■ **Pour nous, Les Républicains, il appartient à l'audiovisuel public de proposer une création plus exigeante parce que c'est le rôle du service public de diffuser des programmes plus exigeants que ceux des autres**

18. Par la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, le Parlement est associé à l'exercice par le président de la République de son pouvoir de nomination à une quarantaine d'emplois ou de fonctions qui présentent une grande importance pour la garantie des droits et libertés ou pour la vie économique et sociale de la nation. La Constitution impose, pour ces nominations, de recueillir l'avis public des commissions permanentes compétentes des deux assemblées du Parlement.

**médias privés.** Dans cette compétition internationale, Les Républicains estiment que l'audiovisuel public doit se recentrer sur ses missions pour faire face à ces nouveaux enjeux. Les contenus diffusés par les médias sont aussi porteurs de la culture nationale et participent au renforcement de notre identité collective. C'est à la fois un outil de promotion d'un art de vivre, mais aussi et surtout un reflet de celui-là et du dynamisme de notre création.

■ **Afin de garantir la qualité de ce service public audiovisuel, nous appelons la création d'un « comité d'éthique », rattaché à l'autorité de régulation.**

■ **Nous voulons ainsi un secteur audiovisuel porteur d'une information objective sur la vie publique, favorisant le pluralisme des expressions, faisant preuve de pédagogie. Le soutien aux œuvres culturelles devrait constituer une obligation pour l'audiovisuel public.**

■ **Nous voulons encourager les œuvres d'expression originale française et européennes, la diversité des formats, des écritures et des publics visés.** Pour ce faire, nous tenons à réaffirmer notre soutien aux quotas de diffusion de chansons françaises sur les radios et notre attachement à la production et à la création françaises.

■ **Il faut dynamiser le modèle français de production (contenus cinéma, fictions, flux, etc.). La création d'une « BBC à la française » favorisera la réalisation des objectifs que nous nous fixons pour le soutien à la production audiovisuelle.**

■ **Nous voulons libérer la prise de risque en lissant les obligations et de production et de diffusion.** Il est nécessaire d'avoir un retour sur investissement dans la production, avec une meilleure maîtrise des droits attachés aux programmes.

■ **Réformer le décret du 27 avril 2015 pour autoriser les chaînes publiques à prendre des parts de coproduction à partir d'un financement à hauteur de 50 %, notamment dans la création et la production de contenus culturels, fictions et flux, facilement exportables.**

■ **Assouplir les obligations en faveur de la production indépendante et permettre à France Télévisions d'investir dans la production**

« dépendante » jusqu'à 30 % (contre seulement 10 % aujourd'hui, portés à 12,5 % en cas de production d'un feuilleton quotidien) du montant annuel de ses investissements en production.

■ Redéfinir le seuil instaurant le critère de « production indépendante » en le passant de 15 à 50 % de la prise de capital, selon la définition de droit commun.

### Profiter de la mutation numérique et permettre une offre personnalisée aux usagers.

L'écosystème des médias est en pleine transformation, avec l'apparition de nouveaux acteurs *pure player* (100 % numériques) et la diffusion rapide de nouveaux usages de consommation des médias sur les mobiles et les tablettes.

Confronté à d'importantes mutations – le succès et l'omniprésence des séries américaines, l'apparition de nouveaux acteurs comme Netflix dans le champ du téléchargement jusque-là principalement illégal, la remise en question de la chronologie des médias, la multiplication en France du nombre d'acteurs avec l'extension de l'offre de télévision numérique terrestre (TNT), une consommation des médias désormais largement en ligne –, le secteur de l'audiovisuel doit s'engager sur la voie de la refonte pour faire face aux défis qui s'imposent à lui.

Corollaires de cette évolution et conséquences de crises conjoncturelles au-delà du secteur, les Gafa (Google, Apple, Facebook et Amazon) se sont imposés comme les acteurs les plus à même de capter des publics atomisés et mondialisés ainsi que des ressources économiques, comme les marchés publicitaires.

■ L'État doit accélérer la transformation des médias du secteur public dont il est l'actionnaire en proposant une plate-forme numérique commune. L'intégration de l'offre radio, télé et numérique doit répondre à l'évolution des usages en proposant une offre délinéarisée, personnalisée, à la demande (comme la VOD) sur tous les supports consultés par le public (tablettes, smartphones, ordinateurs).

Les pouvoirs publics doivent également mieux accompagner cette évolution, en adaptant notre législation à ces nouveaux modèles qui ont émergé.

L'audiovisuel ne peut pas continuer de fonctionner sur la base de réglementations dépassées par le saut technologique et numérique.

## **Le financement de l'audiovisuel public doit évoluer.**

Parce que nous croyons à un service public de qualité, nous restons persuadés que la course à la publicité ne peut conduire qu'à une baisse de la qualité des programmes. En effet, l'extrême concurrence des chaînes de télévision conduit aujourd'hui à une uniformisation des programmes proposés, voire à un nivellement par le bas.

Ainsi, en 2015, l'audiovisuel public a bénéficié du financement de la contribution à l'audiovisuel public (redevance), soit 3,6 milliards d'euros. Les téléspectateurs français qui devront s'acquitter d'une **contribution à l'audiovisuel public de 137 € en 2016** se demandent à quoi cela sert tant l'image de l'audiovisuel public, dans un environnement globalisé, s'est dégradée, ou a perdu de son identité. Dès lors, ils considèrent cette redevance comme inutile et surtout injustifiée, en comparaison des prix des bouquets ou autres abonnements.

- **Afficher un objectif de réduction progressive de la place de la publicité dans l'audiovisuel public, notamment sur la radio publique.**
- **Nous tirerons tous les enseignements utiles de la création d'une chaîne d'information publique, eu égard aux véritables attentes du public**
- **Nous engagerons également une réflexion pour privatiser une chaîne publique.**

## **Jeu vidéo et animation, des industries performantes à soutenir.**

La France dispose en outre de véritables atouts en matière de production de jeux vidéo. Avec plus de 215 studios de développement, selon l'Agence française pour le jeu vidéo, notre pays est un acteur dynamique de ce marché. Derrière la réussite mondiale d'Ubisoft, il y a un important tissu d'autres entreprises auxquelles nous voulons réaffirmer notre soutien. Avec un chiffre d'affaires de presque 3 milliards d'euros, c'est un vivier d'emplois pour la France.

De la même manière, l'industrie du film d'animation, avec de grands succès, représente une vitrine pour l'excellence de notre pays dans la production de ce genre de films. **Dans le domaine de l'animation, elle occupe par exemple la première place européenne et la troisième place mondiale derrière les États-Unis et le Japon.** Le film d'animation représente plus de 5 000 emplois en France qui permettent la réalisation de trois à dix longs-métrages par an. Il représente d'ailleurs un tiers des exportations audiovisuelles françaises. Il s'agit donc d'un formidable outil de rayonnement et de diffusion de notre culture qu'il nous faut continuer d'encourager et de soutenir avec les politiques ambitieuses que nous voulons proposer dès après 2017. ■

# RÉSULTATS DES QUESTIONS POSÉES AUX ADHÉRENTS

16 662 personnes ont participé

- 1 Pour assurer la promotion du spectacle vivant, devons-nous imposer aux sociétés de l'audiovisuel public (France Télévisions et Radio France) de diffuser davantage des émissions de spectacles, d'opéras, de pièces de théâtre, etc. ?



*Ne se prononce pas*

- 2 Parce que nous devons sauvegarder et promouvoir notre patrimoine, pensez-vous qu'il faille accroître le financement de son entretien par le Ministère de la Culture ?



*Ne se prononce pas*

- 3 Pour permettre à l'audiovisuel français d'être à la hauteur des attentes du public face à la concurrence de nouveaux acteurs numériques, pensez-vous que nous devons réformer l'audiovisuel public (France Télévisions et Radio France) en créant une vraie « BBC à la française » ?



*Ne se prononce pas*

- 4 Pour garantir des contenus télévisuels de qualité conformes à l'esprit de service public, doit-on afficher un objectif de réduction progressive de la place de la publicité commerciale sur la télévision et la radio publiques ?



*Ne se prononce pas*

- 5 Face à l'idéologie du « tout gratuit », devons-nous réaffirmer l'engagement de la France à défendre les droits de la création et la juste rémunération des artistes ?

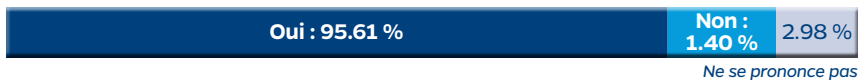


*Ne se prononce pas*

- 6 Êtes-vous favorable à la mise en place d'un taux réduit de TVA sur les produits culturels et un dispositif fiscal spécifique pour les baux culturels (cinéma, théâtre, librairie, etc.) afin d'aider les communes à conserver leurs établissements culturels en centre-ville ?



- 7 Êtes-vous pour une réforme du régime des intermittents afin de le rendre plus juste, équilibré et débarrassé des abus ?





# INSTITUTIONS : UNE ORGANISATION DE LA RÉPUBLIQUE RÉNOVÉE PLUS PROCHE DU CITOYEN



MERCREDI 29 JUIN 2016

**É**lection après élection, **les Français s'interrogent sur leurs institutions, sur l'efficacité de l'État et de l'action publique et sur sa capacité** à faire face aux enjeux **du monde actuel**. Ceci se traduit par une relative désaffection des citoyens pour les institutions et une demande forte d'association à la vie publique.

Nos concitoyens ont parfois le sentiment que leur volonté n'est plus pleinement représentée et qu'elle agit sur l'avenir collectif de la nation. Aussi, est-il plus que jamais nécessaire de combler ce fossé entre les citoyens et leurs dirigeants.

**C'est la raison pour laquelle Les Républicains souhaitent qu'une réflexion soit engagée** sur le rôle et la place de nos institutions, mais aussi sur leur capacité à répondre aux enjeux actuels. **Nous engagerons ainsi une ambitieuse réforme des institutions** pour contribuer à rapprocher davantage les citoyens des pouvoirs publics et à leur redonner confiance dans les instances qui les dirigent.

Ceci passera par le fait de rendre davantage la parole aux Français en les invitant à s'exprimer plus fréquemment par le biais du **référendum**. Il s'agira également de redonner **au gouvernement davantage de moyens d'action publique** car les Français n'admettent pas l'impuissance publique. Nous poursuivrons enfin l'**ambitieuse réforme de réduire d'un tiers notre nombre de parlementaires**, qui avoisine aujourd'hui le nombre de 1000, nous plaçant au-dessus de la moyenne par habitant de nos partenaires.

Au niveau local, l'organisation territoriale de la France se caractérise aujourd'hui par son ancienneté et son importante complexité, avec pas moins de cinq niveaux. Sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy, nous avons souhaité nous atteler à répondre à ces problèmes en entreprenant, en 2010, **une réforme territoriale d'envergure**, visant à simplifier et à clarifier de façon notable l'organisation territoriale de notre pays. La gauche n'a, depuis 2012, eu de cesse de remettre en cause ces avancées en poursuivant une politique dite de « modernisation territoriale », qui se distingue autant par ses incohérences que par son manque de lisibilité.

Les collectivités locales et les élus locaux sont aujourd'hui fatigués des changements législatifs perpétuels, déboussolés et inquiets pour l'avenir de leurs territoires. C'est la raison pour laquelle nous voterons **une grande loi des libertés locales** qui se traduira par une clarification des compétences

des différentes collectivités, la **réintroduction du conseiller territorial et la suppression de la loi interdisant le cumul des mandats**, afin que les parlementaires puissent avoir un mandat local et national et être ainsi proches des réalités de leurs territoires.

1

## UNE ORGANISATION DE LA RÉPUBLIQUE PLUS PROCHE DU CITOYEN

**Clarifier notre organisation territoriale par une grande loi des libertés locales en rapprochant les élus régionaux et départementaux grâce à l'instauration du conseiller territorial**

Depuis 2012, **l'empilement de lois relatives aux collectivités locales a eu pour conséquence de brouiller le message à l'égard de celles-ci** comme en témoignent la remise en cause du conseiller territorial ou les « *allers-retours* » sur la clause générale de compétence.

Concernant cette dernière, nous en avons demandé, lors du précédent quinquennat, la suppression pour les départements et régions afin qu'ils soient dotés de « compétences exclusives ». Par la loi du 27 janvier 2014 sur la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), François Hollande a rétabli la **clause générale de compétence** des départements et régions. Signe de son incohérence, la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) la supprime de nouveau !

**Les collectivités locales sont par conséquent déboussolées et en perte de repères.**

**Notre objectif est donc la clarification des compétences dans le respect des libertés locales et de l'identité communale.** Pour ce faire, nous proposerons une logique totalement différente qui se traduira par une **grande Loi de libertés locales** pour le prochain quinquennat. Dans cette loi de libertés locales, Les Républicains définiront clairement les compétences régionales et départementales et encourageront le rapprochement volontaire de certains départements pour accroître la cohérence territoriale et faire face aux nouvelles réalités démographiques et économiques.

S'agissant de la nouvelle carte cantonale décidée sans concertation par l'actuel gouvernement en 2013, elle ne correspond pas aux réalités des territoires. C'est la raison pour laquelle, **nous engagerons également un redécoupage cantonal sur la base notamment des intercommunalités et proposerons la réintroduction du conseiller territorial**, élu de proximité, conscient des enjeux de terrain et ancré dans les réalités départementales et régionales. L'élection de ces conseillers territoriaux, qui fusionne les conseillers départementaux et régionaux, aura lieu le même jour et reposera sur un mode de scrutin uninominal.

**Sur les intercommunalités**, nous regrettons la volonté actuelle de l'enfermer dans un carcan dirigiste pour respecter à tout prix les seuils administratifs de population (en les passant de 5 000 à 15 000 habitants...) ou des transferts obligatoires de compétence en écartant tout bon sens. Nous ne serons pas tenus par les décisions qui seront prises contre l'avis local et seront revues.

**Concernant les régions**, la loi NOTRe a modifié notablement la répartition des compétences entre collectivités territoriales, en en confiant de nouvelles aux treize nouvelles régions, en 2014. Ce redécoupage incohérent opéré par François Hollande s'est fait sans concertation, dans la précipitation et l'improvisation sans respecter les identités et les histoires locales. C'est la raison pour laquelle, nous entamerons, s'agissant de l'avenir de ces dernières, des **discussions avec les élus concernés et procéderons à une consultation région par région**, pour le cas échéant faire évoluer cette carte administrative.

### Apporter davantage de lisibilité aux collectivités locales grâce à un contrat de mandature et à une loi de financement des collectivités locales

Face à la baisse des dotations subie par les collectivités locales, ces dernières ont en effet besoin d'un cadrage général. Aussi nous proposerons la mise en place **d'un contrat de mandature « État-collectivités locales » pour avoir une visibilité sur l'évolution des finances publiques.**

Par ailleurs, les relations financières entre l'État et les collectivités locales sont aujourd'hui disséminées dans beaucoup de dispositifs (dotation globale fonctionnement, concours financiers, etc.).

Aussi, au même titre qu'il existe un projet de loi de financement de la sécurité sociale, nous souhaitons qu'il y ait un **document unique législatif qui**

**regroupe l'ensemble des relations financières « État-collectivités locales » afin de permettre à ces dernières de disposer d'un tableau de bord complet, sur lequel le Parlement vote.**

**Nous proposerons donc une loi de financement des collectivités locales** afin que le Parlement vote chaque année un cadre budgétaire stable pour qu'elles puissent avoir davantage de lisibilité. Cette loi retracera ainsi l'ensemble des financements de l'État aux collectivités locales.

**Un Parlement efficace et proche des citoyens avec la diminution du nombre de parlementaires et leur ancrage par un mandat local**

**Une nécessaire diminution du nombre de parlementaires pour un Parlement plus efficace**

En 2008, nous avons entamé une **réforme constitutionnelle pour revaloriser le travail parlementaire** (ordre du jour partagé, nouveaux droits pour l'opposition).

Aujourd'hui, si l'on additionne les 577 députés, les 348 sénateurs, les 74 parlementaires européens, nous comptons près de 1000 parlementaires en France. **Nous avons un parlementaire pour environ 70000 habitants en France**, alors que l'Allemagne en compte un pour 113000 et les États-Unis un pour 566000.

C'est la raison pour laquelle, **Les Républicains proposent une réduction d'un tiers des parlementaires français.**

**La limitation au cumul d'un mandat pour favoriser des élus de proximité ancrés dans leurs territoires**

Nous sommes opposés à l'actuelle loi interdisant le cumul des mandats. **Nous limiterons donc le cumul entre un mandat parlementaire et un mandat local, dans l'esprit de la loi de 2000.**

Nous estimons en effet que l'exercice d'un mandat local permet un **ancrage sur le terrain** et est garant de parlementaires proches des réalités.

Nous tiendrons un référendum **sur le sujet** au 2<sup>e</sup> tour des législatives, sur la base de l'article 11 de la Constitution, en convoquant préalablement en

session extraordinaire l'Assemblée nationale 2012-2017. Ce sera un engagement pour l'alternance.

### Réduire l'excès de normes qui étouffent le quotidien des Français

La gestion publique et les administrés sont étouffés par une accumulation de réglementations et l'instabilité des règles. **Il est indispensable de desserrer l'étau réglementaire en mettant fin à la sur-transposition des normes européennes. Puis, pour toute norme adoptée, nous en supprimerons deux.**

Pour certains domaines, nous appliquerons une *sunset clause*, c'est-à-dire qu'à chaque fois qu'une nouvelle réglementation est adoptée, le gouvernement y appliquerait une date d'expiration. À l'issue de celle-ci, elle serait abrogée automatiquement.

Nous mettrons également en place un plan de suppression de normes obsolètes et qui ont perdu toute pertinence. Nous en profiterons pour étudier une refonte de la façon même dont nous prenons ou décidons les règles. Enfin, il est essentiel de consulter au préalable les professionnels, notamment les agriculteurs, avant toute édicition de nouvelle norme.

L'autre principe qui doit guider l'action publique en faveur des zones rurales, de la montagne et de l'Outre-mer, est celui d'un **moratoire pour toutes les nouvelles normes** les concernant. Nous devons inclure des dispositifs d'adaptabilité de chaque norme aux réalités des territoires, **en redonnant au préfet un pouvoir d'adaptation et d'interprétation dans l'application de la norme.** Le principe d'adaptabilité des normes repose sur la confiance que nous accordons aux territoires. L'idée consisterait à créer un cadre législatif nouveau qui introduirait un principe juridique conduisant à pouvoir traiter de manière différenciée des situations qui sont différentes.

### Réformer le Conseil économique, social et environnemental (Cese)

Le Cese compte 233 membres nommés pour cinq ans renouvelables, auxquels s'ajoutent 72 personnalités associées. **Dans son rapport 2015, la Cour des comptes insiste sur la nécessité de réformer le Cese** dont l'utilité est réellement remise en question<sup>1</sup>. Le gouvernement ne le sollicite presque

1. Au total, ils sont donc près de 500 pour produire moins de vingt avis et rapports par an, avec un budget de près de 40 millions d'euros.

jamais de même que le Parlement. Son rôle d'**élaboration et d'évaluation des politiques publiques** est donc contesté.

Concernant sa mission originelle de favoriser le **dialogue avec les catégories socioprofessionnelles, nous estimons que sa place dans le système institutionnel ne se justifie plus. Nous croyons dans le dialogue social et dans le paritarisme.** Mais nous voulons le refondre car nous pensons que cela doit se faire en premier lieu au niveau des entreprises, et qu'il doit y avoir un dialogue direct entre les syndicats et le gouvernement, plutôt qu'un espace comme le Cese qui n'a pas démontré sa pertinence.

**Nous jugeons essentiel de le réformer et estimons que la question de sa suppression au niveau national mérite d'être posée.** Nous laisserons aux régions le soin de décider si elles veulent conserver les déclinaisons régionales du Conseil économique, social et environnemental.

### Redonner aux Français les moyens de s'exprimer grâce à l'usage du référendum

Conformément aux engagements des Républicains pris lors du conseil national de février 2016, nous proposons un **recours plus accru au référendum pour consulter les Français sur les sujets centraux.**

Cette procédure, prévue à l'article 11 de la Constitution, nous paraît essentielle pour rapprocher les citoyens des décisions publiques et consulter le peuple sur des sujets comme la réforme de nos institutions, la politique économique, sociale ou environnementale de notre pays, ou l'autorisation de ratifier un traité international.

Nous estimons particulièrement nécessaire d'avoir davantage recours à cet **instrument de « démocratie directe » que constitue le référendum** pour permettre au peuple d'intervenir plus directement dans la conduite de certains domaines de la politique nationale ou locale, afin de faire évoluer certains secteurs de la vie sociale difficiles à réformer.

**Nous voulons promouvoir de nouveaux rapports entre l'administration et les administrés, les citoyens et les élus,** parce que nous croyons en la République de la confiance. **Nous suggérons d'associer davantage nos concitoyens aux décisions et à la vie publique grâce au numérique notamment par la consultation préalable.** Les citoyens doivent plus

facilement et régulièrement donner leur avis sur les nouveaux décrets, arrêtés, lois, circulaires, etc.

Pour plus d'efficacité, nous permettrons une transparence et une comparaison des données et des résultats publics entre eux. **Nous ferons progressivement du numérique le mode d'accès de droit commun aux démarches administratives.** Pour un meilleur accueil des usagers, la numérisation devra s'articuler avec des guichets multiservices dans lesquels opéreront des agents spécialisés dans l'analyse des besoins individuels et l'orientation du public.

## 2

## REDONNER AU GOUVERNEMENT DES MOYENS EFFICACES D'ACTION PUBLIQUE

Diminuer le nombre d'autorités administratives indépendantes et les divers « démembrements de l'État » (agences)

**Nous estimons que le démembrement de l'État doit être stoppé.** Nous conduirons un vaste mouvement de fusion de directions centrales. Nous supprimerons les doublons de compétences au sein de l'État. Au plan local, le regroupement des services de l'État en intégrant des agences nationales pour les placer sous l'autorité du représentant de l'État au niveau local.

**Par ailleurs, la prolifération et le fonctionnement des autorités administratives indépendantes sont devenus un réel problème institutionnel<sup>2</sup>.** Elles ont pris une place considérable dans le fonctionnement des institutions de la République. Depuis 1978, une quarantaine d'entités ont vu le jour dans tous les domaines, comme si un processus continu de délitement de l'État était engagé par lui-même. Cette prolifération contribue de plus en plus fortement à l'illisibilité et au dysfonctionnement du système institutionnel.

Les autorités administratives indépendantes ne doivent devenir un « État dans l'État » d'autant plus que la composition de leurs collègues pose très clairement des difficultés.

2. Source : Rapport parlementaire sur le bilan et le contrôle de la création, de l'organisation, de l'activité et de la gestion des autorités administratives indépendantes, des sénateurs Marie-Hélène Des Esgaux et Jacques Mézard (28 octobre 2015).



**Nous pensons qu'il faut redonner prioritairement au Parlement son rôle de contrôle de l'action gouvernementale.** Là où antérieurement le Parlement eût été considéré comme le gardien des droits et libertés, cette fonction est désormais confiée à des autorités administratives indépendantes qui ont pleinement investi cette fonction. Ce transfert de compétence vers les autorités administratives indépendantes se traduit pour le Parlement, par un appauvrissement démocratique.

Il faut donc inverser la logique qui a prévalu jusqu'à maintenant. **Nous proposons de réserver à la loi le pouvoir de qualifier un organisme d'autorité administrative indépendante. Nous retiendrons une vingtaine d'autorités administratives indépendantes** qui justifient de cette qualification en raison de leur objet et de leurs compétences, sans préjudice de fusions ultérieures de certaines d'entre elles<sup>3</sup>.

**Nous reverrons et diversifierons la composition des collèges des autorités administratives indépendantes** en limitant les nominations de membres du Conseil d'État, de la Cour de cassation ou de la Cour des comptes, pour faire davantage de place à des personnalités qualifiées extérieures.

**Enfin, nous rendrons le mandat des membres d'autorité administrative indépendante non renouvelable.**

**Le gouvernement, dès l'alternance, procédera à la nomination des directeurs d'administration pour mettre en œuvre son programme de réformes voulu pour les Français**

L'alternance nécessitera une mise en œuvre rapide et immédiate. L'état du droit le permet.

Nous pensons que l'administration centrale doit correspondre à une architecture de gouvernement resserré, autour de la culture du résultat. Il est indispensable que les responsables d'administration partagent et adhèrent au projet du gouvernement de transformation de l'administration. Nous voulons ouvrir l'État aux talents du privé.

Les principaux directeurs d'administration centrale seront recrutés et nommés

---

3. Notamment le rapprochement entre la CNIL et la CADA en raison de la dématérialisation progressive des documents administratifs.

sur cette feuille de route. Cela doit se faire sur des critères de compétence, dans le respect des principes de la République. Cela nécessitera un vaste mouvement de nomination des emplois dits « à la décision du gouvernement », applicable dès 2017

En effet, le ministre doit avoir pleinement confiance dans son cabinet et pouvoir se reposer sur son administration pour appliquer son programme de réformes, en particulier sur ses directeurs d'administration qu'il aura préalablement choisis. C'est grâce à cette nouvelle organisation plus efficace qu'il sera alors possible de diminuer la taille des cabinets ministériels.

**À cette fin, nous proposerons de définir par une loi organique la liste des postes concernés. Parallèlement les lettres de mission des hauts fonctionnaires seront établies pour évaluer, sous l'autorité des ministres, leurs résultats.**

# RÉSULTATS DES QUESTIONS POSÉES AUX ADHÉRENTS

17834 personnes ont participé

Suite à la journée de travail du mercredi 29 juin sur les Institutions, les militants des Républicains ont été invités à prendre part à une grande consultation sur le sujet. Le vote s'est déroulé du mercredi 29 juin à 18h, jusqu'au vendredi 1<sup>er</sup> juillet à 18h.

- 1 Êtes-vous favorables à la réintroduction du conseiller territorial voté en 2010, pour rapprocher les conseils départementaux des conseils régionaux dans des cantons redessinés ?



*Ne se prononce pas*

- 2 Parce que nous comptons près de 1000 parlementaires, êtes-vous d'accord pour réduire de près d'un tiers le nombre de députés et de sénateurs français ?



*Ne se prononce pas*

- 3 Que pensez-vous d'avoir davantage recours au référendum pour associer les Français aux grandes décisions publiques ?



*Ne se prononce pas*

- 4 Afin d'ancrer les parlementaires dans les réalités territoriales, doit-on limiter le cumul à un mandat parlementaire et à un mandat exécutif local ?



*Ne se prononce pas*

- 5 Afin de redonner plus de pouvoir au Parlement et au gouvernement et pour une plus grande lisibilité de l'État, doit-on diminuer le nombre d'autorités administratives indépendantes et d'agences, qui n'ont eu de cesse de proliférer ?



*Ne se prononce pas*

- 6 Pensez-vous que le gouvernement, dès l'alternance, doit procéder à la nomination des directeurs d'administration partageant le projet du gouvernement, pour mettre en œuvre les réformes voulues pour les Français ?



*Ne se prononce pas*

# UNE JUSTICE EFFICACE DANS LAQUELLE LES FRANÇAIS ONT CONFIANCE



## 1 REDONNER DAVANTAGE DE MOYENS À LA JUSTICE

Dans la continuité de notre politique de sécurité, nous souhaitons revaloriser les moyens alloués à la justice. Concernant les moyens matériels, **nous proposerons des plans de revalorisation de carrière des magistrats et un plan de rattrapage des moyens des juridictions, le temps du prochain quinquennat.**

## 2 RÉAFFIRMER LA NÉCESSITÉ DE CONDUIRE UNE POLITIQUE PÉNALE SOUS L'AUTORITÉ DU GARDE DES SCEAUX

**Nous estimons que le gouvernement doit fixer les priorités en matière de politique pénale et qu'il est seul légitime à le faire.** Il ne doit n'y avoir qu'une seule politique pénale placée sous l'autorité du garde des Sceaux, et non une pour chaque juridiction.

**Nous tournerons le dos au désarmement pénal de notre justice, pour mieux sanctionner les délinquants et protéger la société de la récidive.** Cela veut dire être intraitable avec le terrorisme et adapter notre stratégie de sécurité nationale aux nouveaux enjeux de la menace.

**Concernant l'exécution des peines,** les victimes et les Français en général n'admettent plus qu'une peine de prison prononcée publiquement au nom du peuple français se transforme généralement en aménagement de peine, qu'elle soit systématiquement déconstruite par son inexécution et sa réduction automatique. **Cela génère un profond sentiment de défiance envers notre justice.** Dès lors qu'un délinquant fait l'objet d'une condamnation, il est donc impératif qu'elle se traduise dans les faits.

En matière pénale, c'est au parc pénitentiaire de s'adapter à notre politique pénale et non l'inverse. Dans cette optique, nous rappellerons la nécessité **d'engager un plan de construction de plus de 20 000 places de prison,** pour atteindre 80 000 places à terme.

Il est par ailleurs temps de disposer d'un **véritable ministère de la Sécurité intérieure, aux côtés du ministère de la Justice**, s'appuyant sur une chaîne pénale profondément refondée. Rattacher l'administration pénitentiaire à ce ministère de la Sécurité intérieure est, pour nous, une évidence.

Aujourd'hui, le code de procédure pénale fait de l'aménagement de la peine le principe et non l'exception. **Nous refusons ces aménagements systématiques des peines et proposons d'en renverser la logique en réservant cette possibilité pour les seules peines de prison fermes de moins de six mois par le juge d'application des peines.**

**Nous réintroduisons les peines planchers (y compris contre les forces de l'ordre) et nous proposerons des peines planchers renouvelées pour les réitérants**, en prévoyant une **interdiction du territoire national pour toute personne de nationalité étrangère condamnée** pour un crime ou délit intentionnel à une peine supérieure ou égale à cinq ans d'emprisonnement.

Nous proposons qu'au-delà de l'état d'urgence, **il soit désormais possible en France d'interdire préventivement, par voie administrative, aux casseurs présumés de se joindre aux manifestations** en les faisant, par exemple, pointer au commissariat ou à la brigade de gendarmerie le temps de la manifestation. C'est ce qui a été décidé pour les hooligans, pour les casseurs dans les stades. Il faut utiliser la même mesure pour les casseurs à l'extérieur des stades.

De même, **l'engagement de la responsabilité civile et financière des organisateurs** de manifestation suivie de violence et d'incident doit pouvoir être engagée.

### **3 RENFORCER LES EXIGENCES DU DEVOIR DE RÉSERVE DES MAGISTRATS ET L'INTERDICTION DE PRISE DE POSITION POLITIQUE À TITRE SYNDICAL**

Du fait de la réforme de 2008, nous réaffirmons notre **attachement à un Conseil supérieur de la magistrature (CSM) où les non-magistrats sont**

majoritaires, qui assure l'indépendance de la magistrature et évite tout risque de corporatisme.

Nous demandons de renforcer les exigences du devoir de réserve des magistrats et d'éviter la politisation du CSM, et nous proposerons de demander l'interdiction de prise de position politique à titre syndical.

## **4** OUVRIR LE CORPS DES MAGISTRATS À UN RECRUTEMENT EXTÉRIEUR PLUS LARGE

Nous ouvrirons également le corps des magistrats à un **recrutement extérieur plus large** (avocats, professionnels du droit, etc.). Parallèlement, nous veillerons à ce que le métier de magistrat soit concentré sur un **acte de jugement et non plus sur des actes périphériques et administratifs**.

**Concernant l'École nationale de la magistrature, sa scolarité doit être refondue**, pour profiter des enseignements de praticiens plutôt que d'un corps professionnel permanent. ■



# FAIRE DU SPORT UN LEVIER D'ÉMANCIPATION ET DE RAYONNEMENT DE L'EXCELLENCE FRANÇAISE



La France est une nation de sportifs et de passionnés de sport. Pour preuve, **60 % des Français pratiquent un sport et près d'un quart sont licenciés dans un club sportif affilié** à l'une des 97 fédérations. Ce sont au total près de 16 millions de licenciés, 34 millions de sympathisants qui pratiquent une activité physique ou sportive et 2,5 millions de bénévoles.

Au niveau national, notre modèle sportif, mis en place il y a soixante ans, repose aujourd'hui sur la même organisation et les mêmes fondements. Il est indispensable de repenser sa structure et aussi **d'afficher une ambition puissante à l'international**, témoignage d'une volonté déterminée de jouer sur le même que les plus grandes nations.

## 1

## LE SPORT, VECTEUR D'UNION NATIONALE ET D'INTÉGRATION

Le sport peut jouer un rôle essentiel comme vecteur d'union nationale et d'intégration, mais aussi comme vecteur de bien-être social et d'éducation. Le sport porte en partie les espérances et les réussites d'une société.

- **Valoriser la fonction d'intégration citoyenne par le sport** et promouvoir l'identité nationale à travers les réussites sportives de nos athlètes.
- **Chaque sportif médaillé devrait consacrer quelques heures pour aller vers les jeunes** et expliquer l'école du sport (à intégrer dans le statut du sportif de haut niveau).
- **Assurer par le service public une plus grande médiatisation des grandes compétitions paralympiques.**

**Le sport, c'est aussi un vecteur de santé, de bien-être social et d'éducation.**

- **Encourager la pratique sportive au sein de l'entreprise.**
- **Donner au sport toute sa place dans le parcours scolaire de la maternelle à l'université** de trois à cinq heures par semaine, avec une meilleure prise en compte dans le cursus et au niveau des examens.

- Obligation pour les universités de mettre en place le **double projet par le biais d'une convention entre le Comité olympique et les fédérations**.
- **Généralisation de la mise en place d'un référent dans chaque fédération pour faciliter l'intégration des sportifs handicapés.**

## **2 REVOIR LA GOUVERNANCE DU SPORT EN FRANCE**

Aujourd'hui, il arrive fréquemment que l'État et le Comité olympique français agissent sur les mêmes champs de compétence. Il en résulte une confusion sur le rôle et la fonction de chacun.

- Mieux définir la place et le rôle respectif de l'État et du mouvement olympique, des fédérations, mais aussi des collectivités territoriales et locales et des nouveaux acteurs du sport, acteurs privés, association de supporteurs...
- Réorienter les fonds du Centre national pour le développement du sport sur le sport et non sur la politique de la ville.
- Les collectivités locales doivent être associées en amont de l'élaboration de nouvelles normes techniques édictées par les fédérations sportives.

## **3 FAIRE PORTER LA VOIX DE LA FRANCE ET DE L'EXCELLENCE FRANÇAISE DANS LE MONDE SPORTIF INTERNATIONAL**

Le sport est devenu un outil d'influence sur le plan international et est aussi un formidable facteur de développement économique, d'attractivité touristique. Les sportifs les plus connus, s'affirment comme étant les ambassadeurs de leur pays.

- **Afficher comme une priorité politique l'accueil des grands événements sportifs**, comme les jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à Paris...
- **Intensifier la représentation française dans les instances sportives internationales, en particulier aux postes de décision.**

## **4** COMBATTRE LES DÉRIVES DU SPORT

- **Création d'un délégué intégrité** au sein des fédérations assurant également la formation sur les dérives du sport pour les jeunes sportifs.
- Le laboratoire de l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) doit être adossé à un grand centre universitaire de recherche.
- **Faire connaître au plan international nos positions sur l'éthique et l'intégrité dans le sport**, en particulier en matière de paris en ligne et de dopage. La France est précurseur. ■

# POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE DE COOPÉRATION



L'Afrique doit constituer une priorité pour notre politique de développement et de coopération. Nous nous attellerons à construire avec les pays du continent africain un lien refondé et modernisé. Nous voulons une relation plus équilibrée et plus transparente entre la France et l'Afrique. Cette relation se fera d'égal à égal pour faire de l'Afrique un véritable partenaire dans la mondialisation.

Il faut poursuivre cette refondation de la relation entre la France et l'Afrique, entre l'Europe et l'Afrique, en mettant l'accent sur trois piliers : le développement, la sécurité et l'immigration.

## **1 L'AFRIQUE FAIT FACE À L'UN DES PLUS GRANDS DÉFIS DE NOTRE HISTOIRE : UN CHOC DÉMOGRAPHIQUE SANS PRÉCÉDENT**

La jeunesse du monde est africaine. Le continent est en train de vivre un choc démographique qui n'a probablement pas de précédent dans l'histoire de l'humanité. D'ici à 2050, la population de l'Afrique va doubler pour atteindre près de 2,5 milliards d'habitants. La seule Afrique subsaharienne en comptera au moins 2 milliards.

Un pays comme le Nigeria sera le 3<sup>e</sup> pays le plus peuplé et dépassera probablement les 400 millions d'habitants. Le défi à venir du continent africain sera d'offrir des emplois et un avenir à cette jeunesse. Si elle n'a pas de perspectives chez elle, cette jeunesse africaine tentera sa chance ailleurs, c'est-à-dire en Europe.

## **2 REFONDER NOTRE RELATION AVEC L'AFRIQUE GRÂCE À UN GRAND PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU CONTINENT AFRICAIN**

Il est nécessaire de cesser de penser que l'aide au développement constitue un acte de charité, de compassion à l'égard des pays les moins avancés. Plus que cela, il s'agit avant tout d'un impératif stratégique majeur pour l'Europe.

C'est le développement du continent africain qui garantira sa sécurité et la nôtre ; c'est le développement de l'Afrique qui fera que moins d'Africains voudront tout quitter pour venir s'installer en Europe au péril de leur vie et de celle de leur famille.

Les Européens doivent se montrer leader en la matière et doivent donc d'urgence lancer un plan massif de développement de l'Afrique. Il ne s'agit pas d'une option, mais d'une absolue nécessité.

La question budgétaire ne peut constituer un argument en faveur de l'inaction, face à une situation devenue aujourd'hui intenable. En effet, quels sont les coûts générés par l'immigration illégale ? Que nous coûtent les opérations – souvent militaires notamment – de stabilisation du continent ? Ce décollage de l'Afrique profitera à l'Afrique en termes d'emploi et de croissance, mais également à l'Europe et à nos entreprises, pour qui Les Républicains souhaitent que les contrats payés par l'argent de ce plan massif de développement leur reviennent. Il est normal que, si l'Europe aide plus l'Afrique, ses entreprises en profitent plus. Nous devons éviter de retomber dans les écueils du passé.

Les Africains doivent pleinement s'associer à ce projet. Il devra contenir des engagements très forts, des deux côtés, en termes de bonne gouvernance, de transparence, de lutte contre la corruption et contre l'immigration clandestine. Il devra également tirer les leçons des insuffisances que nos politiques d'aide ont pu connaître dans le passé, en misant beaucoup plus sur la création d'emplois, sur le secteur privé, sur le développement rural et sur l'élévation dans l'échelle de la valeur.

### 3

## LA FRANCOPHONIE, OUTIL DE RAYONNEMENT POUR LA FRANCE

La francophonie, avec ses 767 millions de locuteurs francophones d'ici à 2060, est un sujet majeur pour le projet des Républicains. Elle constitue une source importante pour le rayonnement de la France et un levier d'influence.

Dans ce cadre, un visa francophone, révisé tous les trois ans, doit être imaginé pour les chefs d'entreprise et les chercheurs, il confortera les échanges

économiques et culturels. Cela pourrait s'accompagner de bourses de recherche pour la francophonie.

Il s'agit de renforcer les échanges universitaires pour faire de cet espace linguistique un outil puissant pour le rayonnement de la langue française et de la France plus généralement. Cette démarche s'accompagnera de la création d'une Maison de l'Afrique à Paris, regroupant tous les organismes qui œuvrent aujourd'hui séparément. Cela permettrait de faire émerger un lieu d'accueil pour les diasporas africaines installées en France, sur le modèle de ce qui a été fait au Royaume-Uni. ■



# LES RENDEZ-VOUS DU PROJET



**En parallèle des journées de travail thématiques que nous avons organisées durant plus d'un an, nous, Les Républicains, nous sommes également réunis autour des rendez-vous du projet pour échanger sur les grands enjeux de notre société :**

- « Compétitivité de l'agriculture française », septembre 2015.
- « Santé numérique : construire la médecine du XXI<sup>e</sup> siècle », octobre 2015.
- « L'école au cœur de l'intégration républicaine », octobre 2015.
- « Défense : la protection de nos ressortissants et des intérêts de la France dans le monde », novembre 2015.
- « La mobilité des jeunes en Europe », novembre 2015.
- « La mer est-elle l'avenir de la Terre ? », décembre 2015.
- « Nouvelle organisation territoriale de la santé », janvier 2016.
- « Emploi des seniors : un rebond est-il possible ? », février 2016.
- « Numérique et innovation : comment la France peut devenir une grande puissance », juin 2016.
- « L'accueil de l'enfant de moins de 3 ans ; « Fiscalité et finances de la famille » ; « La famille de demain et l'intergénération », juin 2016.
- « Charges, normes, financement : libérer les PME pour créer de l'emploi », juin 2016.
- « Les entreprises au cœur de la puissance et du rayonnement de la France », juin 2016.





© Les Éditions des Républicains ; direction des Études

Achévé d'imprimer en juin 2016.  
Imprimé en France par l'imprimerie de Compiègne sur du papier  
issu de forêts gérées durablement.



republicains.fr

Imprimé en France  
Juin 2016  
**10 €**

© Les éditions des Républicains